This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

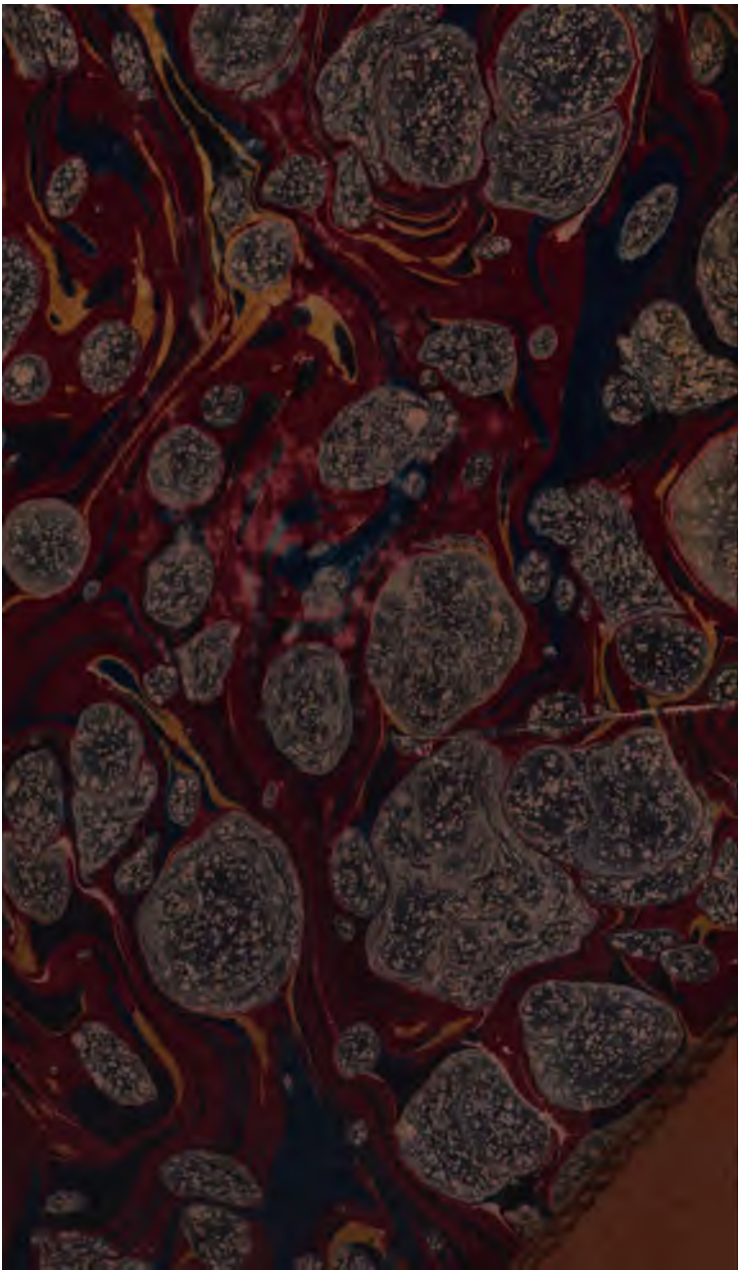

1196

Soc 20485 e 97/19

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

Paris. — Typ. PILLET fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TOME DIX-NEUVIÈME

SOISSONS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1865

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 9 Janvier 1865

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société procède au renouvellement annuel des membres du bureau pour l'année 1865. Le scrutin reste ouvert depuis deux heures jusqu'à quatre heures. Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

MM. DE LA PRAIRIE, *président ;*
SUIN, *vice-président ;*
L'ABBÉ PÊCHEUR, *secrétaire ;*
PÉRIN, *vice-sécrétaire, archiviste ;*
LEROUX, *trésorier.*

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, année 1864, n° 1er. — Statuts de cette Société.

2° *Le musée Napoléon*, à Amiens, par l'abbé J. Corblet.

3° *Cabinet historique*, 10e année, 10e et 11e livr., octobre et novembre 1864.

4° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc.* de l'Aube, t. XXVII de la collection, et t. XIV de la 2e série, nos 67 et 68.

5° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXVI.

6° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXVIII, 1re part., séance publique du 18 août 1864.

7° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts*, à Douai, 2e série, t. VII, 1861-63.

8° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 3.

9° *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, mélanges historiques, 1861-62.

10° *Revue des sociétés savantes*, 3e série, t. IV, septembre et octobre 1864.

11° *Les dessins de J. Natalis*, par l'abbé J. Corblet.

12° *Notice sur le nouveau système de locomotive électro-magnétique* par MM. Paul-Louis Bellet et Charles de Rouvre.

13° *Bulletin artistique de la maison Durieux*, à Reims, par l'abbé Poquet.

M. le Président prend la parole pour lire son rapport annuel sur les travaux de la Société.

« Messieurs,

« Depuis dix-huit ans, c'est toujours à moi qu'a été dévolue la tâche de vous rendre compte de nos travaux pendant l'année qui vient de finir. Peut-être serait-il bon d'examiner s'il n'y aurait pas lieu, pour éviter la monotonie, de charger le secrétaire, ou un autre membre, de nous remettre sous les yeux les divers objets qui nous ont occupés, et de faire une espèce d'analyse des travaux dont nous avons entendu la lecture dans nos séances mensuelles. Quoique je m'attache, autant que je le puis, à rendre le moins ennuyeuse possible cette revue annuelle, je sens que vous pouvez vous plaindre du peu de variété qu'elle présente habituellement.

« Comme l'idée que je viens d'émettre n'a pas encore été soumise à la Société et que, par conséquent, aucune décision n'a été prise à cet égard, je vais m'acquitter de ma charge ordinaire; et je le ferai en peu de mots.

« Notre Société porte le titre d'archéologique, historique et scientifique; mais, il faut le reconnaître, l'archéologie et l'histoire envahissent notre bulletin et ne laissent que peu de place aux sciences positives. Il est difficile, au reste, qu'il en soit autrement dans une ville peu considérable où il ne s'exerce, en quelque sorte, aucune industrie, et dans un pays riche, au contraire, par ses monuments et par ses souvenirs historiques. Il est pourtant

une science qui trouve de nombreux et intéressants sujets d'étude sur le sol soissonnais, c'est la géologie. Que de coquilles nouvelles n'y a-t-on pas trouvées! Que de dépôts, vraiment extraordinaires, d'ossements amoncelés appartenant à des animaux maintenant disparus, n'y a-t-on pas rencontrés! Le plus curieux de ces dépôts, dont l'existence a été le moins expliquée jusqu'à présent, est celui de Cœuvres. M. Watelet nous a entretenus, dans une de nos séances, de ce gisement singulier où se trouvent mélangées tant d'espèces différentes d'animaux : éléphant, rhinocéros, cheval, cochon, cerf, bœuf, ours, hyène, et peut-être encore d'autres espèces qu'on n'a pas découvertes jusqu'à présent. La particularité la plus remarquable de ce gisement c'est que sur aucun point de la France on n'a trouvé un aussi grand nombre d'éléphants. Là, sur une superficie de quelques mètres, on a pu constater la présence d'une dizaine de ces animaux. A l'époque de la formation de ce terrain nos forêts de Villers-Cotterêts et de Compiègne étaient donc habitées par des troupes nombreuses de ces grands *pachidermes.*

« Je reviens aux hommes. Dans un de mes précédents rapports, je vous disais qu'il y avait beaucoup de questions, touchant notre pays, à éclairer, et je vous citais en particulier l'instruction publique : un de nos collègues, M. Choron, a entrepris de jeter la lumière sur un sujet dont on se préoccupe, et avec raison, depuis quelques années. Si en remontant le passé on ne résout pas les difficultés du présent et de l'avenir, du moins on aide à leur solution. Tel a été le but de M. Choron en écrivant ses *Recherches historiques sur l'instruction primaire*

dans le Soissonnais, travail dont la première partie seule nous a été communiquée. Le titre adopté par l'auteur n'est pas usurpé, car son travail est le fruit de longues recherches.

« Ce n'est pas dans un but s'appliquant à un seul objet que M. Suin continue ses recherches dans les minutes de son étude de notaire. Il recueille tout ce qu'il rencontre d'intéressant aux différents points de vue des mœurs, des usages, des habitudes du Soissonnais au XVIe siècle, et souvent il a le bonheur de tomber sur l'énonciation de faits qui se rattachent à l'histoire du pays. Les documents curieux que M. Suin nous a fournis cette année, sont : 1° des procès-verbaux constatant la fourniture par la ville de Soissons de vivres destinés à l'armée du duc de Mayenne ; 2°. une vente de biens par la communauté des habitants de Vaurezis pour racheter des prisonniers ; 3° une obligation souscrite par le duc et la duchesse de Mayenne et le comte de Sommerive, leur fils, pour le prix de deux chevaux ; 4° la fondation de l'obit de Mgr Hennequin, évêque de Soissons ; 5° et enfin, différents renseignements sur la famille d'Estrées et sur Savreux, le moine guerrier de Saint-Jean-des-Vignes. La moisson de cette année a donc été abondante.

« La part de M. Prioux dans les matières qui composent notre volume de 1864 est considérable. D'abord, le répertoire archéologique du canton de Vailly est un travail qui a demandé beaucoup de temps et de démarches. La Société se rappelle que les cantons de Soissons, Braine et Villers-Cotterêts ont été publiés dans les *bulletins* de 1861 et 1862. Ceux de Vic-sur-Aisne et Oulchy

le seront dans le volume qui commence aujourd'hui. Le répertoire complet de l'arrondissement de Soissons, rédigé par plusieurs membres, va donc être terminé.

« M. Prioux ne cesse d'explorer les environs de Braine, qui lui appartiennent de droit. Il a découvert récemment au village de Cerseuil des tombes qui lui ont fourni le sujet d'un intéressant article, qu'il nous a lu dans la séance de décembre. Outre la notice dont je viens de parler, notre collègue a produit des documents de différents genres, qu'il a accompagnés de notes et d'observations très-utiles pour les faire connaitre; ce sont : une liste des membres, en 1766, de l'Académie de Soissons et de la Société d'agriculture; une description d'objets trouvés dans le canton de Braine; une harangue présentée à Louis XIV par les habitants de Soissons et ayant trait à l'introduction des genovéfains dans l'abbaye de Saint-Léger; un reçu donné au duc de Bouillon par les religieuses de l'abbaye de l'Amour-Dieu, de la somme de 68 livres représentant, à ce qu'il paraît, la valeur de 20 cordes de bois; enfin, une requête adressée par Savreux au roi d'Espagne pour être payé des services qu'il lui avait rendus.

« Lorsqu'une ville a été tour à tour *oppidum* gaulois, cité romaine, capitale sous les rois mérovingiens, enfin ville importante au moyen âge, il est impossible que son sol n'ait pas été fouillé sur tous les points, que des rues ne l'aient pas sillonnée dans tous les sens et que des routes nombreuses ne soient pas parties de ses portes pour se diriger vers les autres villes avec lesquelles elle se trouvait être en rapport.

« Vous le savez, c'est à l'étude de la topographie de Soissons que se consacre M. Laurendeau. A différents articles déjà publiés ce membre de notre Société en a ajouté plusieurs. L'un a pour objet la constatation d'une voie dans le faubourg Saint-Christophe ; les deux autres rendent compte de différentes fouilles opérées dans l'intérieur et au dehors de la ville.

« L'archéologie religieuse n'est pas, comme dans la plupart de nos précédents volumes, largement représentée dans notre *bulletin* de cette année ; cependant, elle n'en est pas complétement absente, puisqu'on y trouve deux notices intéressantes de M. l'abbé Poquet sur les églises de Nizy-le-Comte et de Cerny-en-Laonnois.

« M. l'abbé Pécheur, notre secrétaire, dans le compte-rendu de l'excursion annuelle qui a eu lieu le jeudi 9 juin, a eu l'occasion de parler aussi de plusieurs de nos grands monuments religieux ; en effet, dans cette promenade archéologique la Société avait visité les vieilles abbayes de Nogent-sous-Coucy, de Prémontré et de Saint-Nicolas-au-Bois, ainsi que l'antique prieuré du Tortoir. Je n'ajouterai rien au rapport de M. l'abbé Pécheur, qui a si bien apprécié les monuments et si bien rendu les impressions que la Société avait éprouvées.

« Nous recevons, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, un grand nombre d'ouvrages, non-seulement des sociétés avec lesquelles nous faisons échange de publications, mais encore d'auteurs qui veulent bien nous faire hommage de leurs travaux. Pour ces derniers, nous chargeons toujours un membre de nous les faire connaître par une analyse suffisamment détaillée. C'est ainsi

que M. Vuaflart a été prié de nous donner une appréciation de l'ouvrage de M. Martin intitulé : *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre.* Son appréciation, faite avec un soin scrupuleux, a permis à la Société de se faire une idée exacte du mérite de l'important ouvrage de notre collègue M. Martin.

« Vous voyez, Messieurs, que notre volume de 1864 peut aller se ranger, sans désavantage, à côté des dix-sept autres qui l'ont précédé. »

CORRESPONDANCE

M. le Président communique une lettre en date du 25 novembre 1864, par laquelle M. Bazot, président de la commission nommée par la Société des antiquaires de Picardie à l'effet d'ouvrir une souscription pour l'acquisition de la *collection Bouvier*, qui viendrait ainsi enrichir le musée Napoléon, demande le concours de la Société de Soissons et réclame le vote d'une souscription. La Société ne peut qu'encourager de ses vives sympathies l'exécution d'un projet aussi utile qu'intéressant pour le musée d'Amiens, et engage chacun de ses membres à répondre à l'appel fait par la commission.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Sur la proposition de M. l'abbé Congnet, doyen du chapitre de Soissons, la Société décide que les vingt premiers volumes de son *bulletin* formeront une première série. L'honorable membre veut bien se charger de la confection des tables de cette série.

M. Choron donne à la compagnie communication d'un ouvrage de sa bibliothèque, intitulé : *Nouveau traité de toute l'architecture*, etc., par M. de Cordemoy, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons et prieur de la Ferté-sous-Jouarre. Cet ouvrage est une preuve, ajoutée à tant d'autres, que la culture des lettres et des sciences n'a jamais été négligée chez les chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

M. Fleury, membre correspondant, donne lecture d'une partie d'un travail qu'il a entrepris sur les manuscrits de la bibliothèque de Soissons et qui doit faire suite à son ouvrage, déjà si justement apprécié, sur ceux de la bibliothèque de Laon. M. Fleury étudie ces monuments, ainsi qu'il le dit lui-même, plutôt au point de vue de l'art qu'à celui de l'archéologie et de la paléographie, ce qui ne diminue en rien la curiosité qu'ils excitent.

M. l'abbé Poquet lit une notice sur l'église de Pargnan, et M. l'abbé Pécheur le travail suivant sur le jubé de la cathédrale de Soissons.

MÉMOIRE

SUR LE JUBÉ DE LA CATHÉDRALE DE SOISSONS,

à l'occasion du projet qu'on paraît avoir de le démolir et de le supprimer,

par l'abbé PÉCHEUR, curé de Fontenoy.

Au moment où la question de la suppression du *jubé* de la cathédrale de Soissons est encore pendante, il ne peut pas être inutile de produire devant la Société quel-

ques observations sur une mesure qui ne manque pas d'une certaine gravité, et que le public jugera à des points de vue différents.

D'ailleurs, le but de la Société, qui est d'être avant tout la gardienne des bonnes traditions archéologiques et la conservatrice des monuments, à quelque âge qu'ils appartiennent, ne lui permet pas de demeurer étrangère à tout ce qui pourrait, je ne dis pas les altérer, mais seulement les attaquer.

Aussi ai-je la conviction que l'évêque du diocèse, le chapitre de la cathédrale, tout le clergé et le peuple soissonnais attendent d'elle un avis sérieux, motivé et pris en dehors de tout préjugé, de toute préoccupation vulgaire, sur la destruction d'un monument que j'appellerai tout d'abord, sinon une œuvre d'art, du moins une œuvre qui n'est pas sans quelque mérite.

Afin donc que la Société puisse se prononcer en toute connaissance de cause, et voulant éclairer la question de toutes les lumières possibles, j'ai cru qu'avant de discuter la suppression du *jubé* il fallait en faire l'historique.

La construction du *jubé* de Soissons fut comprise dans un vaste ensemble de restaurations opérées à la cathédrale vers la fin du XVIIIe siècle, dont on ne peut le séparer, et dont le détail offre le plus vif intérêt.

Les calvinistes avaient laissé dans ce grand édifice des traces profondes de leurs dévastations, et ce n'était qu'avec des peines infinies et des dépenses considérables qu'on s'efforçait de les faire disparaitre. Tout avait été brûlé, brisé, saccagé, détruit; il fallait réparer, restaurer, reconstruire. Naturellement, ici comme ailleurs, on ré-

para, on restaura, on reconstruisit selon le goût dominant, c'est-à-dire sous l'influence de la renaissance gréco-romaine qui devait régner depuis la moitié du XVIe siècle jusque vers le milieu du XIXe. Toutefois, il est juste de dire que le caractère de la cathédrale ne fut pas profondément altéré et que les réédifications portèrent sur des parties détachées et isolées : les autels, le *jubé*, les fermetures, les orgues, les dallages, le mobilier.

Les premières restaurations, celles qui suivirent le départ des huguenots, furent certainement dans le goût de la renaissance, qui produisit à son origine des œuvres si riches et si resplendissantes, quoiqu'elle eût rompu avec les traditions du grand art catholique, dont, après plus de deux siècles, nous avons repris la chaine au prix de tant d'efforts et de mécomptes. Le reste devait subir naturellement les variations qu'elle éprouva dans la suite. La renaissance n'étant que l'art grec remis en honneur, celui-ci, imprégné d'abord des gracieuses et charmantes fantaisies du style ogival dégénéré, devait tendre à s'épurer pour revenir, autant que possible, à ce qu'il était à Rome et à Athènes.

Voici donc quelle était la décoration intérieure de la cathédrale de Soissons au moment où une restauration définitive fut entreprise. Nous en donnerons les détails d'après les mémoires du chanoine Cabaret, garde des archives et de la bibliothèque du chapitre.

Au fond de l'abside s'élevait un monument voûté en forme d'arc de triomphe, auquel on montait par vingt-quatre degrés de pierre, et dont le sommet était couronné

par une grille en fer qui servit depuis à entourer les fonts baptismaux. Ce devait être quelque chose de ressemblant à l'autel aux reliques de la sainte Chapelle. Au bas de la voûte et entre les deux escaliers était le maître-autel, entouré de sept colonnes de cuivre surmontées chacune d'un ange portant un des instruments de la passion. Celle du milieu portait la *suspense*, c'est-à-dire la crosse recourbée d'où pendait la colombe qui servait de ciboire. A ces colonnes venaient s'attacher des rideaux de soie ou de velours, brodés d'or ou d'argent, et des courtines qui servaient à envelopper l'autel pendant la célébration des saints mystères et dont la couleur, ainsi que celle du devant de l'autel, variait selon les fêtes. Le sanctuaire lui-même était fermé de murs qu'on recouvrait de tapisseries. A droite était le trône épiscopal, « d'une structure aussi antique que bizarre, » dit Cabaret; ce qui signifie sans doute qu'il était un produit curieux du vieil art gothique. Quant au chœur, il n'était défendu que par des barreaux de fer qui permettaient aux fidèles de porter de loin leurs regards dans le sanctuaire. Ces deux parties de l'église avaient pour dallage des pierres tombales brisées, dont on avait enlevé les marbres et les bronzes formant la face et les mains des personnages, ce qui avait produit des cavités « qui ne permettaient pas aux vieillards d'y marcher. »

Le sanctuaire n'était élevé au-dessus du chœur que d'un seul degré. Au milieu de celui-ci s'élevait « une grosse tour en potin, portant l'aigle et les livres; masse informe et mal travaillée, » dit encore Cabaret, « qui n'avait d'autre mérite que son poids et son antiquité. »

Elle avait été donnée en 1626 par le grand chantre, Bulteau d'Ambleny. Un Moïse de même matière, soustrait aux déprédations des huguenots, était placé au bas du sanctuaire. Les stalles étaient celles dont on voit aujourd'hui les restes, mais elles avaient des dossiers surmontés « de chapiteaux ou impériales gothiques et sculptés à l'antique, » c'est-à-dire des XVe ou XVIe siècles. Ces dossiers, ajoute Cabaret, « étaient de si mauvais goût qu'on les couvrait d'une tapisserie; et cette tapisserie elle-même, qui venait, disait-on, de la première fabrique de Flandre, représentait des objets si mal séants qu'elle avait été remplacée par une autre représentant la vie de saint Gervais et donnée par l'évêque Jean Millet. » C'est celle dont on voit encore un lambeau conservé comme curiosité dans la cathédrale. Elle avait été rachetée à bas prix à des soldats calvinistes par un bourgeois, qui l'avait ensuite rendue à la fabrique.

L'entrée du chœur était fermée par un ambon de construction moderne, puisque en 1767 il n'avait que cent ans d'existence. « L'an 1663, dit Dormay, messieurs du chapitre prirent résolution de bastir un jubé d'une structure magnifique; et, dès le mois de janvier de l'année présente, M. le prévost Gugnet mit la première pierre aux fondements, avec des cérémonies aussi grandes que si l'on eût basti une nouvelle église. Le dessein paroist admirable, et les préparatifs sont extraordinaires : d'où ceux qui sont le moins intéressez jugent que, comme on estime aux églises de notre province le portail de Reims, la flesche de Chalons, le chœur de Beauvais et la nef d'Amiens, l'on comptera pareillement le jubé de Soissons

parmy ces merveilles (1). » Les espérances conçues par Dormay ne se réalisèrent sans doute pas, car, au dire de Cabaret, ce *jubé* était « une masse informe qui ne présentait qu'une porte de cinq pieds de large, dix colomnes matérielles sans bases, avec chapiteaux de l'ordre dorique, et six figures, lesquelles, quoique belles, étaient défigurées par la grosseur de leur piédestal. »

Si du chœur on passait à la nef, cette partie s'offrait sous un aspect déplorable. On en avait refait le pavé avec des dalles brisées par les huguenots ; la plupart des fenêtres avaient été bouchées, et le reste était garni de vitraux communs. Les chapelles étaient fermées de grilles en pierre tendre, à jour, « d'un goût gothique et sans ordre, » où l'on voyait les armoiries des fondateurs.

On peut juger, par cette description, des pertes qu'éprouva notre cathédrale dans les restaurations qui suivirent et qui la tirèrent de cet affreux délabrement.

Le projet de ces restaurations fut conçu par Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons (1739-1764). Les plans fournis par l'architecte Stolz, ingénieur du roi, avaient été approuvés par le chapitre; mais la mort du prélat et celle de l'artiste en vinrent suspendre l'exécution, qui n'eut lieu que sous Mgr de Bourdeilles, son successeur. Celui-ci prit possession au mois d'août 1765, et l'année suivante, l'orgue, construit en 1580 aux frais du chapitre, qui avait vendu des maisons et seigneuries, tant pour cette construction que pour la réparation des charpentes et des vitraux, fut restauré et augmenté pour une somme

(1) Dormay, *Hist. de Soiss.*, t. II, p. 576.

de dix mille livres. On se mettait à l'œuvre de la grande restauration le lendemain de la dédicace de l'an 1769, c'est-à-dire deux cents ans après les désastres de 1567 et vingt ans seulement avant la révolution française.

Le chapitre avait nommé une commission de quatre chanoines, MM. de Vassan, trésorier, de Saint-Aulaire, grand archidiacre, Cabaret, secrétaire, et Champion, *fabriquier*, pour suivre les travaux; et ceux-ci, à leur tour, avaient choisi pour les conduire, d'après les plans de Stolz, un sculpteur soissonnais nommé Foret. Mais, comme on ne s'était pas bien rendu compte de la dépense, on fut bientôt effrayé des proportions qu'allait prendre une pareille entreprise, et on fut même sur le point de l'abandonner. Aussi les chanoines commissaires, pour ne pas laisser à leurs collègues le temps de la réflexion, au sortir même de la réunion où il avait été question de laisser là l'entreprise, brusquèrent les choses, firent tout renverser dans le sanctuaire, et ne s'occupèrent plus qu'à créer de nouvelles ressources.

Aux fonds provenant de l'argenterie envoyée à la Monnaie, en conséquence de la déclaration de 1760, on ajouta le prix de la vente de tous les bois épars appartenant à la fabrique et au chapitre, celui de la vente des cuivres de l'ancien autel, de l'aigle, du Moïse et de *tous les ornements inutiles*. On alloua ensuite sur l'office de l'argenterie une somme de 15,000 livres, divisée en six annuités de 2,500 livres. Mgr de Bourdeilles versa une somme de 1,000 écus, sans compter une autre qu'il appliqua spécialement à la construction des chapelles, du *jubé* et de son trône. Chaque membre du

chapitre fit une offrande particulière dont le minimum était de 300 livres. Le chanoine-diacre Chollet donna à lui seul 24,000 livres, sur lesquelles on devait acheter la grande croix d'argent du maître-autel. Le doyen de Rozay donna 10,000 livres, outre une chasuble or et argent et une partie de sa bibliothèque. Le roi Louis XV, qui, lors de son passage à Soissons, au retour de son sacre (1722), s'était aperçu de l'état déplorable de la cathédrale, où il était entré, et à qui l'évêque avait depuis fait part de l'énorme charge que le chapitre s'était imposée, fit accorder 37,500 livres, à condition qu'on ne restaurerait pas seulement le chœur, mais aussi son pourtour et les chapelles, dont le délabrement l'avait surtout frappé. En reconnaissance de ce bienfait, le chapitre fit placer les armes du monarque à la grande grille du chœur. Toute la dépense, y compris la construction de la grande sacristie, la restauration des voûtes, le *blanchiment* de tout l'édifice, s'éleva à 200,000 livres (ce qui équivaudrait aujourd'hui à 5 ou 600,000 francs).

On commença le remaniement général par la restauration du *jubé*, dans laquelle on fit entrer une partie des matériaux anciens, notamment les colonnes, dont deux furent aussi employées à la porte de la sacristie. Seulement, on substitua à l'ordre dorique l'ordre corinthien, et on s'efforça de le rendre plus gracieux que son prédécesseur. Les six statues qui décoraient celui-ci furent placées dans les deux chapelles du nouveau et dans celles de l'abside. Celle de la Vierge est due au ciseau du Soissonnais Foret.

En 1768, on jeta les fondements de la grande sacristie

sur l'emplacement de la petite, qui avait primitivement servi de sépulcre. On la réunit, par un ancien passage, à la grande, qui devint la petite. Dans le cours de cette année, on enleva les pierres tombales du chœur et de l'abside, et on s'en servit pour paver les deux tiers de la nef. Le reste ne fut pas achevé, parce qu'on espérait y pratiquer un caveau pour les chanoines, comme celui qu'on fit sous le chœur pour les évêques.

En 1769, des ouvriers italiens furent employés à réparer les voûtes; on remonta les vitres des trois galeries de la chapelle des fonts, c'est-à-dire du croisillon de droite, et on fit le caveau des évêques, dont on pratiqua l'ouverture vis-à-vis de la chapelle destinée à recevoir leurs mausolées, tombes ou épitaphes.

En 1770 fut exécuté le pavage du sanctuaire et du chœur, par un marbrier du Hainaut, nommé Thomas, qui fit aussi le maître-autel, les autels des chapelles et l'aigle; on replaça les stalles, les lambris qui les surmontent et les boiseries de la sacristie, dont les sculptures sont encore de Foret et la menuiserie est d'un menuisier de Soissons, nommé Ruelles. Les grilles du chœur sont dues aussi à d'habiles serruriers soissonnais, les sieurs Langlois et Bernardet (1). Une grande Gloire (2), moins gigantesque toutefois que celle d'Amiens, s'éleva derrière le maître-autel. Elle était d'un seul morceau de marbre serpentin revêtu de panneaux de marbre granit

(1) Père de M. l'abbé Bernardet, décédé curé de Septmont en 1840. L'atelier de son père était dans la rue des Rats, au n° 4.

(2) Elle a été détruite sous l'épiscopat de M. de Beaulieu.

dans des encadrements de marbre blanc. Elle avait été sculptée par Foret. On y voyait les attributs de la religion et deux grandes figures dues au ciseau d'un sculpteur de Mons, qui avait beaucoup travaillé à l'abbaye de Cuissy.

La dauphine Marie-Antoinette, passant à Soissons en 1770, pour venir épouser le dauphin (Louis XVI), admira les travaux exécutés à la cathédrale, quoiqu'ils n'eussent pas encore reçu leurs peintures et leurs dorures, qui ne furent faites que l'année suivante. On les confia aux sieurs Topin et Savary, qui s'étaient distingués par leurs talents aux fêtes données à la dauphine pendant son séjour à l'évêché; mais il paraît qu'ils rançonnèrent le chapitre. Quoi qu'il en soit, pendant les années 1770, 1771 et 1772, le maitre-autel avec ses bronzes, le pavé de l'abside, les divers autels, la sacristie, les croisées, le *jubé*, la chapelle de la Vierge, dont les fenêtres furent garnies de vitraux rapportés de la nef, étaient achevés.

On acheva aussi, en 1774, les riches autels de saint Sébastien et de sainte Geneviève, dont on médite aujourd'hui la destruction. On se contenta alors de les reblanchir et de leur donner des gradins de marbre pour les assimiler aux autres. Le chapitre, justement fier de son œuvre, fit, en cette même année 1774, placer dans la chapelle qui touche à la sacristie une inscription en lettres d'or, sur une table de marbre noir, à la gloire du roi, à la mémoire de messeigneurs de Fitz-James et de Bourdeilles et du chapitre, composée par le doyen Guyot.

Quelques années après, d'autres embellissements eu-

rent encore lieu à la cathédrale. Voulant faire disparaître l'irrégularité causée dans l'édifice par la chapelle du Sacré-Cœur et sa voisine, le chanoine Castel dépensa, en 1778, une somme de 24,000 livres pour faire construire et orner de grilles et de boiseries deux autres chapelles en face de celle-ci, dans le bas-côté gauche. Le chapitre en fit commencer deux autres sur la même ligne et orna l'armoire aux reliques. Enfin, il eut « la consolation, au dire des connaisseurs, d'avoir joint, dans l'exécution, la noble simplicité et le bon goût qui caractérisent les décorations de l'église et les font admirer. »

Pour assurer la conservation de ces restaurations, Mgr de Bourdeilles fit encore opérer, à ses frais, de grands travaux d'assainissement. En même temps qu'on coupait à l'intérieur un banc de pierre tendre qui régnait dans toute la longueur de la nef, il faisait faire des déterrassements à l'extérieur du côté droit et réparer les conduites d'eau des combles. Le chapitre en fit faire autant du côté gauche et fit enlever l'ancien cimetière. On occupa à ces travaux les ouvriers de la ville pendant la disette de 1779.

Le prélat n'avait pas attendu la fin de ces grandes restaurations pour rendre au culte le chœur et le sanctuaire. Dès 1771 il avait fait faire la consécration du maître-autel par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims. La cour étant alors à Compiègne, un grand nombre de prélats vinrent assister à la cérémonie. Tous les corps civils et militaires, les ecclésiastiques séculiers et réguliers, toute la noblesse du pays y parurent aussi dans la variété de leurs costumes. Mgr de

Bourdeilles reçut ses invités à quatre tables de plus de cent couverts.

La cathédrale de Soissons, après tant de dépenses et de travaux auxquels le goût plus éclairé et plus sûr de notre époque trouve beaucoup de choses à blâmer, mais qu'il faut juger au point de vue du temps où ils furent exécutés, passa pour l'une des plus belles de France. Quelques années après, la Révolution y venait encore porter la désolation et la ruine, sans toutefois détruire entièrement l'œuvre de sa dernière restauration.

Or, de quoi s'agit-il aujourd'hui? car il est temps d'entrer franchement dans la question. *Il s'agit d'annihiler, en renversant le jubé, etc., une forte partie de ces dépenses, de ces travaux;* de rendre inutiles les plus généreux efforts, les sacrifices considérables (1) faits par un évêque, un chapitre, un roi même!... Et, comme on ne peut pas détruire sans rebâtir, sans remplacer, sans restaurer, il s'agit d'entrer dans une nouvelle, dans une considérable dépense qu'on pourrait éviter en conservant ce qui existe.

Mais hâtons-nous de laisser là le côté financier, pour envisager la question sous des rapports plus nobles et plus élevés.

Sur quoi se fonde-t-on pour renverser le *jubé?* Sur les deux motifs suivants, si je ne me trompe, car je n'en connais point d'autres : Il obstrue l'entrée du chœur, et les fidèles ne peuvent plonger leurs regards dans le sanctuaire, il leur dérobe le spectacle des cérémonies;

(1) 200,000 livres, valant aujourd'hui 600,000 francs.

le *jubé* est du style Louis XV, style qui n'est nullement en harmonie avec le style gothique de la cathédrale. Ainsi, plaintes *supposées* ou exagérées du côté du peuple, plaintes de la part de certains archéologues. Aux premières je répondrai au nom de la liturgie, aux secondes au nom de l'archéologie.

C'était un principe d'architecture, au moyen âge, fondé sur les traditions chrétiennes, que la séparation du clergé d'avec les laïques, que l'éloignement, l'isolement du chœur et du sanctuaire. L'arc triomphal, les transepts, les hautes clôtures, les grilles, les ambons, les jubés, qui aujourd'hui encore les entourent en beaucoup de grands édifices, n'ont d'autre objet que cette séparation. Comme si ce n'était pas assez, on entourait l'autel de voiles pour dérober aux fidèles la vue des saints mystères. Ces obstacles que rencontre une pieuse curiosité donnent à nos offices, à nos chants, à nos cérémonies quelque chose de mystérieux qui les rend plus respectables; ils les abritent contre les bruits, les mouvements, les tumultes du monde.

Les *jubés*, qui tirent leur nom de ce que le diacre demandait la bénédiction au célébrant par le mot *jube*, avant le chant de l'évangile, paraissent, il est vrai, ne dater que du xve siècle; mais ils succédaient aux ambons du sanctuaire et avaient la même destination. Non-seulement ils servaient, comme aujourd'hui, au chant ou à la lecture de l'épître et de l'évangile, mais c'est de là que l'on instruisait le peuple. On raconte que Joslein de Vierzy, évêque de Soissons, dans une épidémie qui ravagea son diocèse, monta à l'ambon pour haranguer la

multitude, ce qui semble indiquer que cet édifice ne se construisait plus à l'entrée du sanctuaire, comme dans les basiliques, mais à l'entrée du chœur, d'où l'on dominait la nef réservée au peuple.

Les jubés sont assez rares aujourd'hui pour qu'on les respecte, à quelque siècle qu'ils appartiennent. Ceux de Liesse, de Brou, de Saint-Etienne-du-Mont, sont des XVe et XVIe siècles; celui de Soissons appartient au XVIIe et au XVIIIe, et succédait à un autre d'une époque antérieure. S'ils obstruent l'entrée du chœur, s'ils gênent les fidèles, qu'on les détruise donc tous; pourquoi, à ce point de vue, faire grâce à l'un et condamner l'autre?

Mais est-il bien vrai que celui de Soissons, dont je prends ici la défense, soit absolument dans le cas précité? Je ne le crois pas. Outre que de tout le pourtour du sanctuaire et des chapelles absidales on peut suivre de près les cérémonies, il est facile de s'assurer par soi-même que, du porche à la grille du chœur, une partie des fidèles peuvent, à travers la porte du *jubé*, plonger leurs regards jusque dans le sanctuaire, découvrir suffisamment l'autel et suivre les mouvements du célébrant.

Que, le *jubé* enlevé, le chœur apparaisse dans tout son développement majestueux, cela est vrai, mais ne me touche pas tout à fait. Les lignes droites non coupées, non accidentées raccourcissent les effets de la perspective, fatiguent l'œil en le trompant. Il faut parcourir Notre-Dame de Paris pour se rendre compte de l'immensité de l'édifice, qui, vu du porche, dans son ensemble et

sans point de repos, s'est comme ramassé autour de vous.

Cette observation, que nous soumettons à de plus habiles, nous conduit d'elle-même à l'objection principale apportée contre le *jubé*.

Le *jubé* n'est pas dans le style de l'église. C'est là un point qui n'est pas contestable. Mais suit-il de là qu'il faille le détruire? Je soutiens la négative.

Il a fallu des siècles pour bâtir, ornementer nos églises et surtout nos cathédrales, dont très-peu sont d'un seul jet et dont beaucoup sont demeurées inachevées. Tandis qu'on les construisait, de nouveaux styles, de nouvelles combinaisons modifiaient l'art de bâtir et s'imposaient aux architectes; de là ces anomalies que l'on remarque presque partout dans ces édifices. De plus, autrefois comme aujourd'hui, le manque de fonds se faisant souvent sentir, on se contentait de réédifier une portion de l'édifice, et on y accolait un sanctuaire ogival à une vieille nef romane, massive et grossière, ou une nef du xve siècle à un sanctuaire du xiie, comme à Nantes, à Bayeux, au Mans, etc., sans s'inquiéter de leur donner un caractère homogène. Ainsi, élevés à plusieurs reprises, tous les styles se heurtent dans nos cathédrales, depuis le plein cintre du xie siècle jusqu'à l'ogive pure du xiiie, depuis l'ogive pure du xiiie jusqu'à l'ogive bâtarde du xve, et depuis l'ogive bâtarde du xve jusqu'au style païen de la renaissance.

Ce qui rend donc à mes yeux ces monuments si intéressants, à défaut d'unité dans le style, c'est qu'ils

portent la marque vénérable des siècles ; c'est que chaque époque y a imprimé son caractère propre, y a déposé ses arts, et par conséquent l'expression de ses goûts, de ses idées, de ses mœurs, de ses tendances, de sa civilisation. Sous ce rapport, la cathédrale de Soissons peut à elle seule devenir un véritable sujet d'étude. Tandis que le croisillon de droite nous rappelle le travail de transformation du XIIe siècle, son chœur et son sanctuaire nous reportent à la belle ordonnance du XIIIe, le croisillon de gauche à l'élégance déjà exagérée du XIVe, l'autel de sainte Geneviève, *seul débris qu'elle ait conservé intact du* XVIe, à l'art fantaisiste de la renaissance, enfin le *jubé* à la régularité froide et classique des XVIIe et XVIIIe siècles.

Sans doute, on m'objectera que le style de celui-ci tranche trop sur celui du reste de l'église, auquel l'ogive, qui y est dominante, donne une sorte d'unité ; mais croit-on que le plein cintre roman ne tranche pas aussi fortement, sinon à Soissons, du moins ailleurs, sur l'ogive gothique, et faudra-t-il, pour les mettre d'accord, transformer le plein cintre en ogive ou l'ogive en plein cintre ? Non, sans doute.

Ah ! si pour placer le *jubé* on eût profondément entaillé, mutilé, affaibli les colonnes de l'édifice, compromis l'arc triomphal ; si on les avait plaqués de marbres comme on avait fait des ogives, des galeries absidales de Notre-Dame de Paris et de Saint-Jacques de Compiègne, je comprends qu'on devrait se hâter de détruire, au nom du goût et de la consolidation du monument, cette œuvre ridicule pour le ramener à son état primitif. Mais ici rien

de semblable n'a été fait. Le *jubé* est, pour ainsi dire, un corps à part, un morceau distinct détaché du reste, un édifice moderne dans un édifice ancien, un simple meuble qui froisse tant soit peu le goût, si vous voulez, mais qui, après tout, ne nuit pas fortement à l'ensemble, qui se fait regarder séparément avec quelque plaisir, quoi qu'on en dise pour le déprécier et précipiter ainsi sa ruine. — S'il n'existait pas, il ne faudrait pas le créer; puisqu'il existe, conservons-le.

Il sera facile d'en décréter l'enlèvement, surtout lorsqu'on l'aura fait précéder de mûres réflexions ; mais je suis sûr qu'au premier coup de marteau qui sera porté contre ses autels, ses sculptures, ses colonnes, qu'au premier fragment que la pince en détachera, un sentiment pénible sera le premier qu'on éprouvera. Les hésitations mêmes qu'on a mises jusqu'ici à entreprendre cette opération, en présence de la divergence des opinions qui se sont produites, sont un indice des regrets malheureusement trop tardifs qui se feront sentir.

Supposons maintenant le *jubé* détruit; par quoi le remplacera-t-on ? Par deux petits ambons en cul-de-lampe, semblables à deux chaires à prêcher, réunis par une grille de peu d'élévation, comme à Notre-Dame de Paris? Je ne crois pas que nous ayons à envier à la grande métropole ces deux simulacres, qui ont pour premier tort celui de nous rappeler des monuments avec lesquels ils n'ont rien d'analogue. Et cette grande grille, œuvre de nos serruriers soissonnais, faite pour régner avec le *jubé* et qui portait l'écusson aux armes de France, comme celles qui ferment l'entrée des châteaux royaux,

qu'en fera-t-on ?..... Que fera-t-on de ces marbres, de ces statues, de ces sculptures, de ces frontons, de ces belles colonnes ? Quel parti en tirera-t-on ? Quelles transformations leur fera-t-on subir pour ne pas perdre tout à fait les sommes énormes qu'ils ont coûtées ? Ou bien on en fera des autels sans caractère, ou bien on en déposera les débris dans quelque coin obscur, en attendant qu'on les vende à vil prix pour être employés à quelque objet profane (1).

Dira-t-on que ce ne sera pas faire un *acte de vandalisme* que de détruire un monumont de date si récente? A cela il sera répondu que le *jubé*, restauré en 1768 et qui date de 1663, a déjà près de deux cents ans d'existence et peut invoquer la consécration du temps ; qu'il a déjà vu passer bien des prélats sur la chaire épiscopale, qu'il a abrité l'ancien et le nouveau chapitre, qu'il a échappé aux fureurs révolutionnaires, que voilà deux siècles qu'on y vient chanter avec une solennité incomparable l'épitre, l'évangile, la généalogie de Jésus-Christ

(1) La première autorité du diocèse sera sans doute assez puissante pour s'opposer à la dévastation du chœur et à la destruction du jubé. Le gouvernement a toujours l'attention de demander le consentement de l'évêque avant de rien entreprendre dans les cathédrales. Le sort du jubé et du chœur de Soissons est donc uniquement entre les mains du prélat. Sa Grandeur ne voudra pas assumer sur sa tête la responsabilité de leur destruction, ni contrister et mécontenter les bons habitants de Soissons. La ville entière s'émeut déjà et une pétition se rédige dans le but de la conservation de l'œuvre de deux évêques, prédécesseurs de Mgr Dours. — Le gouvernement appliquera à la restauration si urgente du grand orgue les fonds qu'il était disposé à donner pour détruire le jubé.

aux matines de Noël, l'annonce des fêtes mobiles à l'Épiphanie, etc.

« Nous regretterons, dit M. Didron dans ses *Annales archéologiques* (t. III, p. 67, 1845), que, sous prétexte de ramener les anciens édifices à leur beauté primitive, on détruise des œuvres souvent remarquables de différentes époques et postérieures à la construction même de ces édifices. Quand il n'existe rien et qu'on fait une chaire, un *jubé*, un autel nouveau, rien de mieux que de mettre cet autel nouveau, ce *jubé*, cette chaire en harmonie avec le monument où on les place ; mais quand tout cela existe, même du XVIIe siècle, même du XVIIIe, dans un édifice du XIIe ou du XIIIe, il faut le conserver avec le plus grand soin. Il y a tel rétable du temps de Louis XIII, telle chaire du temps de Louis XIV, tel *jubé* du temps de Louis XV qui sont de vrais chefs-d'œuvre ; LES DÉTRUIRE pour les remplacer par des œuvres à nous, dans un style que nous croyons roman ou gothique, EST UN ACTE VÉRITABLE DE VANDALISME... La grande harmonie des choses entre elles, c'est quand une belle œuvre renferme un objet beau... Le beau et le beau se conviennent toujours... L'harmonie qui réside dans des objets équivalents seulement de forme, de style ou d'époque, est bien inférieure à l'harmonie de la beauté... »

A cette doctrine, qu'il serait difficile de récuser, ajoutons ces paroles dictées par le Comité des arts et monuments : « Il ne faut pas, dit-il, malgré la bonne intention qu'on aurait de ramener les monuments à leur pureté primitive, enlever des ornements postérieurs, il est vrai, mais d'un beau caractère. Les magnifiques boiseries du

chœur de Notre-Dame de Paris, les grilles remarquables qui environnent le chœur de Saint-Ouen de Rouen, ne doivent, pour aucun prix et pour aucun motif, être enlevées de ces monuments, quoique postérieures de plusieurs siècles; IL FAUT TOUT CONSERVER QUAND RIEN NE S'Y OPPOSE (1). »

Mais, je le veux bien, ces arguments ne sont pas péremptoires; alors, jugeons des prémisses par leurs conséquences et soyons d'accord avec nous-mêmes.

Le *jubé* doit être enlevé pour son anomalie avec le style de la cathédrale. Alors il faudra, dans tous nos édifices religieux, supprimer tout ce qui se trouve dans les mêmes conditions; par exemple, supprimer à Amiens la grande boiserie des stalles, chef-d'œuvre de sculpture sur bois qui est du XVe siècle; supprimer à Chartres la fermeture du sanctuaire, à Laon les clôtures des chapelles qui sont pure renaissance; renverser, pour les remplacer par de misérables tables de pierre soutenues par deux ou

(1) « La plupart des jubés, dit M. l'abbé Bourassé, ont disparu de nos églises. Les antiquaires ont fait entendre à ce sujet de justes plaintes, en considérant ces jubés en eux-mêmes et la richesse de leur décoration. Nous regrettons aussi que ces élégantes clôtures aient disparu. »

« L'Angleterre, dit M. Schmith, tout hérétique qu'elle est devenue, a montré sous ce rapport un esprit plus conservateur que la France. Presque tous les anciens jubés sont restés debout. »

« Je n'aime pas les jubés, dit M. Mérimée, ils rapetissent les églises. Pourtant, celui de Sainte-Cécile d'Albi est si élégant, si parfait de travail, que, tout entier à l'admiration, on repousse la critique. »

On lit dans le *Journal des conseils de fabrique*, tome III, années 1837-1838, page 261 :

« La suppression du jubé de la cathédrale de Rodez avait été deman-

trois colonnes en forme de chandelles, ces magnifiques autels à boiseries des XVIIe et XVIIIe siècles ; enlever ces grands tombeaux de la même époque qui remplissent les chapelles latérales de nos églises gothiques; faire disparaitre, à Soissons, outre la grande grille du *jubé*, celles qui entourent le chœur, le portail de la sacristie, le grand autel, les deux statues qui l'accompagnent, le dôme du tabernacle, tous les autels latéraux, la muraille du chœur et les boiseries qui la recouvrent, etc., etc., puisque tout cela est de la même époque, de la fin du XVIIIe siècle, et que ces objets jurent dans une cathédrale des XIIe et XIIIe siècles. Ici, tout ou rien ; les demi-mesures, les palliatifs ne pourraient que mieux faire ressortir la vérité du principe pour lequel nous combattons.

Notre éminent architecte M. Viollet-le-Duc, disons-le franchement, a été battu par ce principe, à Notre-Dame de Paris, et personne, pas même lui, ne se plaindra de cette défaite. Tous ses efforts ont tendu à rendre à cet

dée, comme obstruant le chœur et empêchant le public de voir les cérémonies. Deux inspecteurs généraux des bâtiments civils, envoyés successivement sur les lieux, avaient appuyé cette demande, motivée sur le peu d'intérêt que présentait, disait on, la construction. Le ministère des cultes n'a pas cru devoir céder, et l'on reconnaît aujourd'hui que le jubé de la cathédrale de Rodez est l'un des plus intéressants monuments de ce genre »

« C'est à Bertrand de Chalençon, évêque de Rodez, dit encore M. l'abbé Bourassé, que l'on doit la construction du jubé de la cathédrale qui ferme le chœur du côté de la nef ; ce jubé, quoique mutilé, est précieux cependant sous le rapport de l'art. *Tant de constructions du même genre ont été si stupidement démolies*, qu'on est heureux de retrouver quelques restes de ces splendides décorations architecturales. »

immortel monument son caractère primitif; — mais il trouva dans le chœur et dans le sanctuaire des objets d'art, des chefs-d'œuvre de l'époque moderne, qu'il ne peut pas ne pas estimer et qui l'embarrassent. Qu'arriva-t-il alors? il se vit forcé d'élever un autel gothique sur un superbe pavé en marbre du XVIIe siècle, de replacer derrière cet autel le groupe du vœu de Louis XIII, de mettre sur des fûts de colonnes du XIIIe siècle les anges de bronze du sanctuaire, de réappliquer sur la vieille fermeture du chœur les chaires et la grande boiserie à médaillons du temps de Louis XIV.

D'où je conclus que si, à Soissons, on n'est pas résolu d'enlever, avec le *jubé*, tout ce qui date de la même époque, alors qu'on ne touche à rien, ce qui est cent fois préférable. « Résistez, s'écrie un archéologue, à cette démangeaison d'innover sans fin, comme disait Bossuet; préférez le *statu quo* à des projets d'un mérite douteux. Procédez avec circonspection et sans précipitation. En fait d'art religieux, comme en fait de dogme, défiez-vous des nouveautés et des novateurs; *nova, ergo falsa*. Rappelez-vous qu'en architecture, comme en médecine, il y a des maux qu'il ne faut pas guérir (1). »

La Société archéologique de Soissons, sans se prononcer encore d'une manière définitive, s'est ralliée au sentiment de l'auteur du mémoire. Elle a cru, en outre, qu'il ne serait pas inutile d'ajouter à ce mémoire un opuscule peu connu, dont la lecture fera voir quel prix attachaient et quel mérite attribuaient à la grande

(1) Traité de la restauration des églises, p. VIII, préface.

restauration de la cathédrale ceux qui en avaient été les témoins et les promoteurs.

Cet opuscule, ajouterons-nous, est une pièce de vers imprimée à Soissons en 1769, chez les frères Waroquier, sur une copie qui était tombée entre leurs mains. Elle avait été lue et « entendue avec plaisir dans la séance publique de l'Académie de Soissons. » Nous n'en connaissons que deux exemplaires, l'un entre les mains de M. Périn, et l'autre qui nous a été communiqué par M. Prioux avec son obligeance accoutumée. Ce dernier exemplaire fait partie d'un recueil où se trouve une dissertation connue de l'abbé Lebeuf « sur l'établissement du christianisme dans le Soissonnais, » et un « discours sur le projet d'une histoire philosophique du génie français lu à l'assemblée publique de l'Académie de Soissons, le 7 mai 1770, et présenté, à Paris, à l'Académie française, comme tribut littéraire, par M. Guillaume-Germain Guyot, chanoine et doyen de l'église de Soissons, prédicateur ordinaire du roi, aumônier de monseigneur le duc d'Orléans, l'un des xx de l'Académie de Soissons, membre de la Société royale de Nancy et de l'Académie de Caen (Paris, chez Ganneau). » C'est ce même M. Guyot qui composa l'inscription placée près de la sacristie. Quant à notre pièce de vers, elle ne porte pas de nom d'auteur; mais une table manuscrite des matières, qui termine le volume communiqué par M. Prioux, nous apprend qu'elle est de M. de Rozay, autre doyen du chapitre, qui contribua pour une si large part aux dépenses de la restauration de la cathédrale de Soissons.

LA GLOIRE

DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SOISSONS

RENAISSANTE EN 1768 ET 1769
PAR LES SOINS ET PAR LES DONS DE M. L'ÉVÊQUE ET DU CHAPITRE
SECONDÉS DES LIBÉRALITÉS DE SA MAJESTÉ

AVERTISSEMENT.

Je m'étois contenté jusqu'ici de contempler dans un silence d'admiration les décorations commencées avec ardeur, il y a deux ans, dans l'église cathédrale de cette ville, par les ordres de M. l'évêque et du chapitre, et toujours continuées depuis par des soins assidus de leur part avec une louable émulation de générosité. Je m'attendois à voir célébrer tant de brillantes opérations du zèle de la maison de Dieu, par quelque chantre sublime qui prit sur lui une charge que je trouvois au-dessus de mes forces; mais enfin, voyant les ouvrages tendre à leur perfection, sans la voir paroître, je me suis hazardé à consacrer mes foibles accents à la gloire renaissante de cette ancienne et célèbre église, aussi bien qu'à la louange de ses zélés restaurateurs, dans l'espérance qu'à leurs yeux la bonne volonté suppléera chez moi le talent.

Si ce fut pour eux une grande entreprise d'avoir formé de pareils projets, et d'avoir mis la main à l'œuvre presque sans autres fonds qu'une confiance courageuse en la Providence, je ne me dissimule point que ce n'en est pas une petite dans un écrivain de se proposer de décrire fidèlement et louer dignement des merveilles de l'art sans nombre, d'en suivre la marche et le progrès, dans une pièce de vers, lorsqu'elle est montée au ton de l'ode. On sait combien il est difficile d'exceller en ce genre de poésie, surtout si le sujet, tel que celui dont il s'agit, ne se prête pas volontiers à la noble versification, en sorte qu'il seroit peut-être plus aisé à un habile architecte d'enrichir le plus spacieux édifice des plus superbes ornements, qu'à un bon poëte de les rendre avec noblesse et avec grâce, dans une ode d'applaudissement.

Aussi ne me flatté-je pas d'avoir réussi à ce point dans les vers dont je fais hommage à l'église de Soissons, et bornant mon ambition au mérite de l'avoir tenté, en soignant ces enfants de mon loisir par un travail assidu, je m'en tiendrai bien récompensé si mes efforts, dignes de quelque éloge, peuvent me tenir lieu de succès. J'ai envisagé les choses en grand, j'ai cru, pour ne rien laisser à dire après moi, devoir présenter dans un même point de vue, et les embellissements entièrement achevés, et ceux qui sont sur le point de l'être. Heureux si cette ode, ou plutôt cet essai que je n'oserois encore, sans l'aveu des maîtres de l'art, qualifier d'un titre si pompeux, ne paroît pas tout à fait indigne de son sujet à ceux de mes lecteurs dont le goût délicat ne sauroit souffrir la médiocrité.

Quel est ce Temple magnifique
Qu'admire mon œil étonné,
Qui, de l'Autel jusqu'au Portique,
Paroît si richement orné;
Où cent colonnes élégantes
Portent des voûtes éclatantes
Qui s'élèvent jusques aux cieux;
Où cent chefs-d'œuvre du génie,
Figurant avec harmonie,
Font un spectacle merveilleux?

Que d'Artistes de toute espèce
L'embellissent de jour en jour!
A l'envi chacun d'eux s'empresse
De se signaler tour à tour:
Ici le pinceau d'un Appelles
Et le cizeau d'un Praxitelles
Se distinguent éminemment;
Là de l'art les beautés nouvelles,
Rajeunissant les naturelles,
Forment un ensemble charmant.

Ce que, du couchant à l'aurore,
L'univers a de précieux
Sert l'édifice et le décore
Dans le goût le plus gracieux:
Des richesses de l'Italie
Et des dépouilles de l'Asie
Bientôt chaque objet s'ennoblit;
Le fer au bronze se marie,
Le bronze au porphire s'allie,
D'or et d'azur tout s'embellit.

Le Chœur entier porte l'empreinte
De vos talents, Maîtres de l'art,
Vos succès dans sa vaste enceinte
Sont applaudis de toute part;
Par vous, un marbre exquis prends vie
Sous la main qui diversifie
Et la figure et la couleur;
D'un riche pavé la surface
Acquiert le poli d'une glace
Et du saphir la splendeur.

L'espace où le Verbe a son trône
S'offre aux yeux plus brillant encor,
A la gloire qui l'environne
On le prendroit pour le Thabor;
La Mosaïque incomparable (1),
Les grilles, d'un goût admirable,
Attendent un superbe Autel (2);
Dans peu, ses beautés sans pareilles
Vont couronner tant de merveilles
Qui rendront le Temple immortel.

Église, aujourd'hui si brillante,
Sans doute d'un grand Potentat
Tu reçus la gloire naissante;
Non, c'est d'un modeste Prélat,
D'un chapitre sans opulence;
Pour toi tous deux, pleins d'espérance,

(1) Le pavé du sanctuaire fait en forme d'ouvrage à la mosaïque.

(2) L'autel, dont le plan n'est pas encore arrêté, n'a été figuré jusqu'ici qu'en modèle.

Firent les plus hardis projets,
Jugeant que la magnificence
Dans le palais de l'Être immense
Ne devoit craindre aucun excès.

Dans leur ferveur à son service,
Ils gémissoient également
En te voyant, rare Édifice,
Dénué de tout ornement :
Ainsi les Juifs, dans Babylone,
Sans Autel, et leur roi sans trône,
Nuit et jour baignés dans les pleurs,
Plaignoient, Sion infortunée,
De ton Temple la destinée
Bien plus que leurs propres malheurs.

Tel que, retournant à Solyme,
Tu vins, ardent Zorobabel,
Rendre sa gloire légitime
Au Temple du Dieu d'Israël,
Employant pour ce grand ouvrage,
Les cèdres de Tyr, l'or du Tage,
Et tous les trésors de l'État ;
Tel, dans Soissons, du premier Temple
Son clergé veut, à ton exemple,
Rehausser à nos yeux l'éclat.

Mais en vain, d'une ardeur subite
Brûlant pour la maison de Dieu,
Les cœurs du prêtre et du lévite
S'efforçoient d'orner ce saint lieu
En vain le Grand-Prêtre lui-même
Prodiguoit, dans son zèle extrême

Des dons chaque jour renaissants;
Lorsque Louis sur leur Église
Et sur cette noble entreprise
Jeta des regards tout-puissants.

Grand Dieu, c'est à ta Providence
Qu'on doit son auguste faveur;
Elle a béni la confiance
Qu'en elle ont les Oints du Seigneur;
C'est ton bras, puissant en miracles,
Qui sut écarter les obstacles
Qu'avoient à redouter leurs vœux;
Par lui, de ce Roi magnanime
La voix d'un Prélat qu'il estime
A touché le cœur généreux.

De sa grandeur, que rien n'égale (1),
Le Temple ressent les effets;
Sa piété, vraiment royale,
L'adopte enfin par ses bienfaits.
De l'Arbitre de la victoire
Il n'a pu, du sein de sa gloire,
Voir les Autels peu décorés,
Tandis que l'onix et le jaspe,
Amenés des bords de l'Hydaspe,
Brillent sous les lambris dorés.

(1) Le roi, en 1768, ayant su à Compiègne, de M. Lévêque, qu'il faudroit au moins 75,000 liv. pour achever les décorations projetées, lui dit qu'il vouloit y contribuer de la moitié. Ce que Sa Majesté a fait.

Monarques, que la terre encense,
doles de la vanité,
Ce n'est ni l'or, ni la puissance
Qui donnent l'immortalité ;
Les Constantins, les Théodoses
Reçurent leurs apothéoses
Des mains de la Religion ;
En élevant des Basiliques
Aussi vastes que magnifiques,
C'étoit leur noble ambition.

Le Ciel ici vous favorise,
Heureux ministres de Sion,
D'un pareil prince à votre Église
Ménageant la protection ;
Depuis que sa main bienfaisante
En fait la demeure décente
Du Roi des rois, du Dieu des dieux,
J'entends ce grand Dieu qui vous crie :
Elle sera de moi chérie,
Pour vous j'y descendrai des cieux !

Par amour, par reconnoissance,
Ornez donc son Temple aujourd'hui ;
Faites hommage à sa puissance
Des biens que vous tenez de lui ;
Si la part qu'il vous demande
Est la plus légitime offrande
Qu'un ministre doive au Seigneur,
Qui de vous, sans être coupable,
Pourroit à sa voix ineffable
Fermer l'oreille de son cœur ?

O vous ! que cette Basilique
Reconnoît pour ses bienfaiteurs,
D'un Dieu dans ses dons magnifique
Vous aurez toutes les faveurs ;
Sa paternelle bienveillance
Verra d'un œil de complaisance
Les riches présents de vos mains,
Et, consacrant tant de largesses,
Pour vous du Temple les richesses
Deviendront des trésors divins.

Oui, sa splendeur est votre ouvrage,
Et d'un grand zèle un bel effet ;
Mais que ce zèle ait le courage
D'en faire un monument parfait :
Du Maître des cieux la présence
Égalera sa bienfaisance
A la beauté de sa Maison ;
Ce Temple, alors plus vénérable,
Vaudra pour son Cœur adorable
Celui même de Salomon.

Que sa gloire, à jamais durable,
Comble la vôtre et tous vos vœux !
Que son histoire mémorable
Parvienne à nos derniers neveux !
Les cieux l'environt à la terre ;
Rival du séjour du tonnerre,

S'il ne peut l'égaler en tout,
Digne Temple du premier Être,
Du moins ses beautés font connoître
Qu'il est aussi celui du goût (1).

PRIÈRE POUR LE ROI.

Seigneur, dans cet auguste Temple,
Un Roi, le plus grand des mortels,
Leur fait la loi, par son exemple,
D'aimer l'honneur de tes Autels :
Puissent ses hautes destinées
De tes mains être couronnées
Pour les dons sacrés qu'il t'a faits !
Puissent les beaux jours de sa vie,
De toi comme de nous chérie,
Durer autant que ses bienfaits !

NOTA. *Ce qui suit est manuscrit.*

Tandis que, sur un ton lyrique,
D'un temple au Seigneur consacré
Tu peins le grand, le magnifique,
Dont son ensemble est décoré ;
Tandis qu'en leur rang, sur un groupe,
Des artistes tu mets la troupe ;

(1) On trouvera encore moins de richesses que de goût dans ces décorations exécutées suivant le plan de M. Stolz, qui en avait infiniment.

Qu'en gratitude ne taris;
Je vois, cher Doyen, ton génie,
Formé par les soins d'Uranie,
Pétiller dans tes beaux écrits.

RÉFLEXIONS CHRÉTIENNES.

Quand, dans le temps de ma jeunesse,
J'annonçois votre sainte Loy,
Je croyois ne quitter un si divin employ
Que dans une extrême vieillesse;
Mais des maux d'estomac je me vois arresté
Et réduit malgré moy dans une oisiveté
Qui m'ôte tout espoir de faire pénitence
Dans l'état où je suis, parlez, Seigneur, parlez.
... Opter? Vous offrir ma peine, ma souffrance,
C'est tout ce que je puis, c'est tout ce que vous voulez.

Le président,
De Laprairie.

Le secrétaire,
L'abbé Pêcheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 6 Février 1865.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRES

M. Édouard Fleury, ancien rédacteur-propriétaire du *Journal de l'Aisne*, est nommé membre titulaire.

M. Tronchet, de Villers-Cotterets, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin de la Société d'études, etc., de Draguignan*, t. IV, avril et octobre 1863 ;

2° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXIV, 2e livr. ;

3° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 15 ;

4° Étude sur le livre de M. Édouard Fleury : *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon*, par l'abbé Corblet ;

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 13e année ;

6° *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. V, 2e part. ;

7° *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. VIII, 3e et 4e livr. ;

8° *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1862-1864 ;

9° *Bulletin de la Société des sciences et arts du Var, à Toulon*, 30e et 31e années ;

10° *Bulletin de la Société des sciences historiques, etc., de l'Yonne ;*

11° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VIII ;

12° *Notice sur Saint Paul-au-Bois*, par M. Marville;

13° Un ouvrage archéologique envoyé par l'Université de Christiania.

M. Édouard Fleury donne lecture du premier chapitre du livre qu'il se propose de publier prochainement sur la collection des Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque communale de Soissons, livre qui fait suite à celui qu'il a consacré aux Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Laon. La notice qu'il lit à la Société a trait au fameux Évangéliaire carlovingien de Saint-Médard, à l'historique de son apparition, à son authenticité, à l'intérêt bibliographique dont il n'a pas cessé d'être entouré depuis plusieurs siècles, au nombre et à la beauté de ses illustrations, dont témoignent les bois gravés et les lithographies dont M. Fleury offre la primeur à la Société. Celle-ci accepte ces offres et ordonne l'insertion de la notice à son prochain volume.

Elle est ainsi conçue :

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Supplément L. 686

Évangéliaire écrit probablement pour Charlemagne. In-folio sur vélin. Provient de Saint-Médard de Soissons.

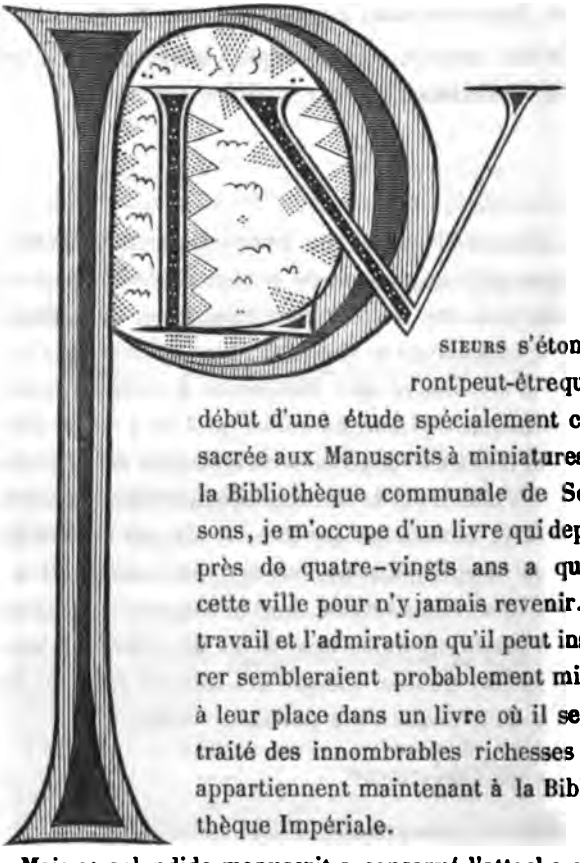

SIEURS s'étonneront peut-être qu'au début d'une étude spécialement consacrée aux Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque communale de Soissons, je m'occupe d'un livre qui depuis près de quatre-vingts ans a quitté cette ville pour n'y jamais revenir. Le travail et l'admiration qu'il peut inspirer sembleraient probablement mieux à leur place dans un livre où il serait traité des innombrables richesses qui appartiennent maintenant à la Bibliothèque Impériale.

Mais ce splendide manuscrit a conservé l'attache et le nom de l'abbaye qui l'avait reçu d'une main royale; il n'est connu dans le monde bibliographique que sous le nom de Saint-Médard qui lui assure son importance et sa notoriété; il touche de près au passé de cette abbaye dont il fut une des illustrations et du souvenir de laquelle on ne peut plus le séparer. Donc l'histoire locale a le

droit de le réclamer comme sien, bien qu'il ait reçu autre part que chez nous une hospitalité qui ne peut pas en faire un étranger au pays, mais n'a pour effet que d'en rendre l'étude possible aux savants qui ne fussent peut-être pas venus le chercher à Soissons, s'il y était resté.

Par conséquent, je n'ai pas hésité à lui consacrer la première et la plus détaillée de mes notices, ne serait-ce que pour susciter et motiver les regrets que sa perte irrémédiable doit inspirer dans les lieux où il a vécu si longtemps.

Qu'est-ce donc que cet Évangéliaire dit de Saint-Médard ? Quels sont au juste son âge et son authenticité, sa valeur bibliographique, artistique et archéologique? Quelle attention a-t-il concentrée sur lui? Comment a-t-il quitté la contrée? Ce sont là autant de points que je vais essayer de traiter dans une série de chapitres que comporte l'importance du sujet.

I

Essayons d'abord d'établir sur des bases sérieuses l'historique de l'apparition de cet Évangéliaire et des constatations successives à l'aide desquelles les écrivains qui se sont occupés de l'abbaye de Saint-Médard à partir du xe siècle jusqu'à la révolution de 1789, c'est-à-dire de la plus grande splendeur de ce monastère jusqu'à sa ruine, ont créé une tradition certaine, une filiation de renseignements authentiques et probants; car il faut que, dans l'intérêt de la paléographie et de l'art de la peinture, ce

livre fasse époque et pose une date indiscutable : il ne peut avoir été écrit que dans la dernière partie du règne de Charlemagne (800-814), ou pendant les premières années de celui de Charles le Débonnaire (814-826).

Vers l'année 825, l'abbaye royale de Saint-Médard, qui brillait d'un éclat prenant sa source dans l'affection que lui avaient montrée la plupart des rois mérovingiens, avait obtenu du Saint-Siége des reliques de saint Sébastien, martyr, et du pape Grégoire le Grand. Odilon, moine de Saint-Médard, écrivit, en 930, une relation de la translation de ces reliques, récit qu'il adressait à Enguerrand, alors doyen, prévôt ou pro-abbé de cette abbaye et qui monta, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 932, sur le siége épiscopal de Laon, que, sous le nom d'Engelram ou Enguerrand Ier (1), il occupa jusqu'à sa mort arrivée en 936.

Après avoir dit les démarches faites à Rome par une députation de l'abbaye, députation dont il faisait partie, le voyage de retour des mandataires apportant la nouvelle de leur succès, la cérémonie de réception des reliques et des miracles qu'elles accomplirent, le moine Odilon raconte que l'empereur Louis le Débonnaire, *Cæsar Ludovicus*, et l'impératrice Judith, sa femme, qui étaient venus célébrer la fête de Pâques à Soissons, au commencement du printemps de l'année 827, voulurent aller honorer à Saint-Médard les reliques de saint Sébastien pour lequel l'empereur, *el re pio*, comme l'appellent

(1) *Engelramus Ius, seu Ingrannus, ex decano Sancti-Medardi Suessionensis factus est anno* 932 *episcopus Laudunensis.* (GALLIA CHRISTIANA.)

encore les historiens espagnols, professait une dévotion toute particulière.

On sait que les rois de France des deux premières races possédaient un palais en dehors de l'enceinte de Saint-Médard, et que plusieurs mérovingiens furent même enterrés dans les cryptes du couvent. C'est dans cette résidence royale que l'empereur descendit en grande pompe et accompagné d'un cortége immense. Parti du palais revêtu du splendide costume qui rappelait, par son luxe, mieux les coutumes orientales et de l'empire grec que les modes anciennes et nationales, et arrivé à la troisième borne milliaire, *tertio ferme lapide*, Louis se dépouilla de ses insignes royaux, de sa chaussure. et, en témoignage de respect, s'achemina pieds nus vers l'abbaye, à la porte de laquelle l'abbé Hildwin l'attendait avec toute sa communauté. Au chant des hymnes sacrés, aux cris de la population qui acclamait son maître, le cortége pénétra dans le couvent et se dirigea processionnellement vers le tombeau qu'on avait récemment élevé pour y déposer les saintes reliques. L'empereur et l'impératrice, avant de toucher les marches de cet édifice, se prosternèrent la face contre la terre qu'ils arrosèrent de leurs larmes.

Après une fervente prière, Louis rentra au palais où il reprit le costume impérial; puis il alla entendre dans l'église une messe solennelle pendant laquelle il devait offrir à l'abbaye, ou plutôt aux Saints dont elle venait de recevoir les restes vénérés, les magnifiques présents parmi lesquels figurait l'Évangéliaire auquel cette notice est consacrée. Lorsqu'on lut le saint évangile, l'empereur

prit de ses propres mains un magnifique calice d'or avec sa patène, celle-ci timbrée au monogramme de son illustre père et prédécesseur, le grand Karl, et les consacra au Saint. Il offrit ensuite un livre d'évangiles écrit tout en caractères d'or et recouvert de lames du même métal. Voici les termes mêmes de la narration du moine Odilon :

« *Qui* (l'empereur), *cum ad evangelium ventum est, calicem aureum cum patena patris sui magni Caroli monogrammate insignita, manibus propriis, inter legendum, ponderis ingentis tenuit, et cum oblatione sacranda eidem dicavit. Post expletionem quoque celebrem, ad vestigia ejus cum conjuge accessit. Ubi, cum se prolixa oratione Deo per Sanctum commendavissent, complexiva et omni ævo reminiscenda devotione singillatim a stemmate usque subuculam cultu regali exuti, uterque martyris inibi reposuere.* TEXTUM DEINDE SACRORUM EVANGELIORUM AUREIS CHARACTERIBUS EXARATUM, LAMINISQUE METALLI ABSQUE ADMIXTIONE CUJUSQUE MATERIEI INCLUSUM, *thymiamateriumque* 40 *et* 8 *siclorum* (1) *ejusdem speciei, et vastam olei amphoram ad luminaria concinnanda mente promptissima obtulit.* »

Voilà donc une date précise. Le livre est du commen-

(1) Henri Martin et Paul Lacroix, dans leur *Histoire de Soissons*, t. Ier, en parlant de ces faits, disent, à propos de cet encensoir pesant quarante-huit sicles : « On ne connaît pas avec certitude la valeur du sicle. »

Ducange dit : « *Siclo, idem quod siclus seu oncia apud Hebreos.* — « *Ciclus apud Hebreos moneta notissima de cujus pretio et pondere* « *multi commentati sunt.* — *Ciclus apud Hebreos, untia apud Lati-* « *nos, quarta pars untiæ. Secundum alios, ciclus quatuor obolos con-* « *tinet ; obolus duodecim denarios.* »

cement du IXe siècle; il a été écrit antérieurement à 827, année de sa consécration à saint Sébastien dans l'église de Saint-Médard. Cent ans plus tard, il est toujours dans le trésor de ce monastère, et Odilon l'y décrit *de visu*. Alors il est encore couvert de ses riches lames d'or, car Odilon n'eût pas manqué de constater leur absence.

Pourquoi n'existent-elles plus en 1169? Rien n'établit la cause de leur disparition qu'un texte d'écrivain moderne prétendant qu'elles furent enlevées par des voleurs, à moins qu'elles ne soient absentes pour une tout autre cause que son imagination n'a pas su inventer. Toujours est-il qu'en cette année 1169, Ingram ou Enguerrand, *Ingram*, *Ingrannus* ou *Ingerannus*, qui de la direction de l'abbaye de Marchiennes avait été promu à celle de Saint-Médard-lès-Soissons en 1148 (1), lui donnait une autre couverture ornée de filigranes d'argent doré, ainsi que le prouve cette inscription qu'il fit graver sur le plat d'un des feuillets de cette couverture, sur lequel dom Martenne la lut au XVIIIe siècle (1724), et dont je lui emprunte le texte : *Hæc tabula facta est a domno Ingranno abbate hujus loci, anno incarnati Verbi MCLXVIIII, papatus Alexandri III decimo, regni Lodovici Junioris* XXXIII. *Librum autem istum obtulit Lodovicus Pius imperator beato Sebastiano, in receptione ejusdem martyris inclyti et papæ Gregorii urbis Romæ.*

Pour établir en toute sécurité que l'Évangéliaire en ce moment possédé par la Bibliothèque Impériale est bien le même que celui que Louis le Débonnaire ou le Pieux

(1) GALLIA CHRISTIANA.

déposait à Saint-Médard en 827, il est utile de prendre acte de la déclaration de l'abbé Enguerrand qui affirme que c'est bien là le livre offert par le successeur de Charlemagne à saint Sébastien, et que, ce livre, il vient de le pourvoir d'une nouvelle couverture qui, elle aussi, porte sa date certaine. Cinq cents ans plus tard, c'est-à-dire en 1663, un témoin digne de foi sait que ce manuscrit est encore à Saint-Médard; il le visite, le voit, le touche, constate l'état de sa reliure et va nous donner du livre et de son enveloppe la première description bibliographique connue. Dormai, *Histoire de la ville de Soissons* (1663), t. Ier, p. 150, raconte en ces termes la visite de l'empereur et de son épouse aux reliques de saint Sébastien et de saint Grégoire : « A la fin de la messe, « Louis le Débonnaire s'approcha de l'autel avec l'impé- « ratrice, et tous deux mirent bas les ornements et les « habits que l'honnêteté permettoit d'ôter, afin de paroî- « tre en suppliants. Les présents furent encore ajoutés « aux vœux et à la prière. L'empereur donna à l'église « une lampe d'or, un texte aux lettres d'or, couvert de « lames d'or sans mélange d'aucun autre métal, et un « encensoir de même façon, d'une grandeur et d'un « poids extraordinaires. Le dedans du texte se voidt en- « core aujourdhuy avec les lettres d'or fort bien mar- « quées sur le vélin; mais la couverture d'or en ayant « été ôtée par les voleurs ou par quelqu'autre accident, « il n'est plus couvert que de petites lames d'argent do- « ré, fort bien travaillées et où sont gravés ces mots... »

Dormai donne alors l'inscription que j'ai reproduite plus haut d'après dom Martenne, je l'ai dit, laquelle doit

être la seule vraie comme version ; tout à l'heure j'exposerai mes raisons. Celle de Dormai en diffère en plusieurs points. Ainsi, au lieu des mots *anno incarnati Verbi*, Dormai ne donne que cette seule abréviation, *ann.* Il écrit 1168 en chiffres arabes, et non M. C. LXVIIII (1169) en chiffres romains. Arrivant au nom du pape Alexandre III, il passe le nom *papatus* lu par Martenne, et plus tard par Lemoine, en 1771, nous le verrons à sa date, et abrége ainsi le nom du pape, ALEX. Il écrit *Jun.* à la place de *Junioris* pour Louis le Jeune. Il écrit encore 33 en chiffres arabes pour donner le nombre des années de règne de ce roi quand Enguerrand fit faire sa couverture; au nom de l'empereur Louis il enlève l'épithète *Pius*, et enfin il écrit *receptione* à la place d'*exceptione* qui est le mot vrai de l'inscription : *exceptio*, réception. Ainsi Ducange, *v°* *Exceptio*, cite cet exemple tiré d'Eudes, moine de Cluny : « *Hæc est igitur gloriosa solennisque* EXCEPTIO *qua archipræsul Turonensis Martinus, ab exilio revertens, ab alumnis suis adeo* EXCIPITUR ; » et, Martyrologe de Bourges : « EXCEPTIO *reliquiarum SS. Cancii, Canciniani.* »

Pour expliquer ces différences de texte, il suffit de se dire d'abord que dom Martenne écrivait en toutes lettres les mots abréviés que portait l'inscription, tandis que Dormai les a reproduits tels qu'il les a lus. Ainsi *D.* pour *domno*, *ann.* pour *anno*, *Alex.* pour *Alexandri*, *Jun.* pour *Junioris*, *B.* pour *beato*, sont trop bien dans les habitudes du XII° siècle pour que, les retrouvant dans la version de Dormai, nous ne les acceptions pas comme des représentations exactes des abréviations du texte de

l'inscription originale elle-même. En second lieu, écrite en onciales probablement de fantaisie, l'inscription de 1169 offrait évidemment des difficultés de lecture dont ne devaient pas triompher la plupart des savants du milieu du XVIIe siècle, peu familiarisés encore avec les vieilles écritures nationales. Mabillon lui-même, le père de la paléographie, va ne nous fournir qu'un texte incorrect de cette même inscription. J'établirai comme circonstance atténuante qu'il ne l'a ni lue ni déchiffrée lui-même.

Mabillon édita, *in Actis ordinis sancti Benedicti*, T. V, la lettre du moine Odilon au prieur Enguerrand de Saint-Médard. Sur la foi de ce passage d'un vieux manuscrit de cette abbaye où on lisait : « *Epistolæ Oydillonis ad Engrannum*, *anno* 932, l'habile critique rendit à son véritable auteur cette lettre que les Bollandistes prétendaient être anonyme et que les rédacteurs de la *France littéraire* attribuaient à Hucbald, moine de Saint-Amand. Une note au bas d'une page de l'édition de Mabillon portait ce renseignement sur l'Évangéliaire de Louis le Débonnaire, ainsi que cette lecture du texte de l'inscription de l'abbé Enguerrand : *Hactenus in eo monasterio asservatus est iste liber, sed laminis tantum argenteis coopertus, quas Ingrannus abbas fieri curavit, apposita hac inscriptione :* « *Hæc tabula facta est a D. Ingranno abbate hujus loci anno* 1168, *Alexandri tertii decimo, regni Ludovici Junioris* 23. *Librum autem* IPSUM *obtulit Ludovicus imperator B. Sebastiano in* RECEPTIONE *ejusdem martyris inclyti et papæ Gregorii urbis Romæ.* »

Il y a quelques observations à faire sur cette version.

Comme Dormai, qu'il semble avoir copié, Mabillon supprime, après *anno*, les mots *incarnati Verbi* dont la lecture a pu arrêter l'historien soissonnais, qui alors juge plus facile de les supprimer, mais que Mabilllon eût deviné sans mal s'il se fût en personne rendu à Saint-Médard. Comme Dormai encore, il écrit en chiffres arabes 1168 et non en chiffres romains cette date M. C. LXVIIII. Erreur bien autrement grave, il remplace par le chiffre 23 celui de XXXIII qui est le nombre vrai des années du règne de Louis VII ou le Jeune au moment où l'abbé Enguerrand substituait sa couverture filigranée de vermeil aux plaques d'or de l'empereur Louis le Pieux, plaques que des voleurs n'avaient point enlevées comme le prétend Dormai dont l'assertion ne s'appuie sur aucune preuve, mais qui probablement avaient péri dans les misères des guerres civiles sous les derniers Carlovingiens, à supposer qu'un abbé de Saint-Médard, Enguerrand lui-même, qui sait? ou peut-être un de ses prédécesseurs, ne les ait pas fondues pour les remplacer par une couverture d'un métal moins précieux et de moindre prix.

Ici, il est bon de constater que la version de dom Martenne, lisant sur la reliure la date de 1169; est seule dans la vérité; car le pape Alexandre III, que l'inscription dit être dans la dixième année de son pontificat, a ceint la tiare en 1159, ce qui, avec ses dix années de possession du pouvoir, nous mène bien à 1169, et Louis le Jeune ne peut, même en 1168, être seulement dans la vingt-troisième année de son règne, puisqu'il succédait à son père en 1137. De 1137 à 1169 trente-deux ans se

sont écoulés, et le roi de France était donc entré dans sa trente-troisième année de pouvoir, ainsi que l'affirme la version éditée par dom Martenne et que la comparaison des dates entre elles corrobore, en la faisant préférer à toutes autres.

Mabillon dit aussi plus loin : *ipsum librum*, « ce livre lui-même, » ce qui n'a pas de sens, au lieu de *istum librum*, « ce livre. » Il a avec Dormai passé le mot *Pius*, que Dormai n'a peut-être pas su lire, ou qui plutôt l'avait gêné parce qu'il ne l'avait pas compris ; sans doute, au fils dégénéré de Charlemagne il ne connaissait que le surnom significatif de *Débonnaire*, et non celui de *Pieux* que les historiens espagnols, d'accord avec l'abbé Enguerrand recueillant presque de première main la tradition du siècle précédent, lui ont conservé, je l'ai dit plus haut. Avec Dormai toujours, Mabillon remplace le mot *exceptione* par celui de *receptione* qui, selon lui sans doute, rappelle mieux et traduit plus fidèlement en latin le grand fait de la *réception* à Saint-Médard des reliques apportées de Rome au commencement du IXe siècle.

Dans l'ordre utile des dates, c'est ici que doit venir l'extrait du livre où est raconté le savant et très-intéressant *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, 1724. Si Dormai a vu et touché l'Évangéliaire de Louis le Débonnaire, dom Martenne et son compagnon de route, dom Durand, l'ont vu, touché et étudié sur place aussi pendant le second voyage dont ils publient le récit ; mais bien plus que lui ils sont versés dans la difficile lecture des monuments paléographiques. Les écritures archaïques n'a-

vaient pas de secrets pour eux. Ils ont lu et compris toute l'inscription, et c'est pourquoi leur version, celle que j'ai donnée la première, doit être admise de préférence à toute autre, les dates qu'ils relèvent concordant d'ailleurs parfaitement entre elles, ce qu'on ne peut dire de celles de Dormai, ni surtout de celles de Mabillon.

Voici comment s'expriment les deux doctes voyageurs :

Après avoir décrit ce qu'ils ont trouvé de curieux à Saint-Médard, dom Martenne dit : « De tous ses anciens « monuments il ne reste à cette abbaye qu'un texte des « Évangiles qu'on ne peut trop estimer. Il est écrit en « lettres d'or onciales; toutes les pages sont en deux « colonnes, mais travaillées avec tant de soin qu'il n'y « en a pas deux de semblables. C'est un présent que « Louis le Débonnaire fit au monastère lorsqu'on y ap- « porta le corps de saint Sébastien. Il est couvert d'un « très-beau *filigrame* (*sic*) de vermeil doré qu'Engram, « abbé de Saint-Médard, fit faire, comme nous l'appre- « nons de l'inscription suivante... »

Vient alors le texte de l'inscription, celui que j'ai donné le premier et sur le mérite duquel je n'ai plus à revenir.

De l'extrait du *Voyage littéraire* il résulte la preuve que les bénédictins Martenne et Durand ne font nul doute que l'Évangéliaire qu'ils ont admiré *de visu* à Saint-Médard était bien celui de Louis et de Judith ; qu'il est toujours revêtu du filigrane de vermeil que lui a donné l'abbé Enguerrand, et nous allons voir que cette précieuse reliure existait encore en 1771.

C'est en cette année que parut en deux volumes l'*Histoire des antiquités de la ville de Soissons*, par Lemoine, « escuyer, porte-manteau du roy. » Cet écrivain, parmi les antiquités de la ville qu'il habitait, ne pouvait oublier l'abbaye de Saint-Médard et, parmi celles que renfermait ce monastère, le fameux Évangéliaire carlovingien. Après avoir, page 150 de son tome deuxième, raconté le voyage impérial de 827 et les dons des souverains, notamment « un texte des Évangiles écrit en lettres d'or « et couvert de lames d'or, » Lemoine ajoute, à la page suivante, cette description qui a le tort grave d'avoir emprunté un peu trop textuellement à dom Martenne des phrases tout entières, et dont presque pas un mot n'a été changé par l'écrivain « porte-manteau du roy » : « On « conserve encore aujourd'hui dans l'abbaye de Saint-« Médard le texte des Évangiles dont nous venons de « parler, *et qu'on ne peut trop estimer*. C'est un grand « in-quarto *écrit* sur vélin *en lettres d'or onciales. Toutes « les pages sont en deux colonnes, mais travaillées avec « tant de* variété *qu'il n'y en a pas deux* qui soient *sem-« blables*. La couverture d'or a été enlevée, on ignore par « quel événement. Il n'est plus couvert depuis plusieurs « siècles que de petites lames d'argent doré qui forment « une espèce de filigrane très-beau et d'un travail extré-« mement délicat. On lit sur cette couverture ce qui « suit... »

C'est toute la version, ce sont les dates de dom Martenne, à cette exception près que Lemoine, à la place de *papatus Alexandri III*, préfère *pontificatus*. Il y avait là sans doute une de ces nombreuses abréviations que nous

a révélées la version de Dormai et dans laquelle Martenne avait à raison cru devoir lire *papatus*.

Vingt ans avant Lemoine, le chanoine Cabaret (1750-57), dans son histoire manuscrite de Soissons, s'était aussi occupé de l'Évangéliaire de Louis le Débonnaire. Il le décrit en termes enthousiastes, et son ardente imagination d'antiquaire lui fait même inventer une magnifique reliure du IXe siècle qui a bien pu exister, mais qui certes, le moine Odilon ne nous en ayant pas raconté les splendeurs en détail, n'est chez Cabaret qu'une œuvre de pure fantaisie. C'est ainsi qu'il s'exprime : « Pour honorer les reliques de saint Médard et de saint Sébastien nouvellement arrivées, l'empereur présenta à l'autel un superbe calice d'or, une lampe et un encensoir de même matière, couverts de *filigrame*, le tout d'or massif et d'un poids extraordinaire. A ces riches présents il ajouta des ornements aussi précieux que multipliés, un texte ou livre d'évangiles écrit en lettres d'or et orné de vignettes, travaillé avec tant d'art et d'intelligence qu'il n'y a pas une colonne ni une page qui se ressemble. La couverture de ce livre était aussi riche que précieuse par les *filigrames* d'or, la beauté des émaux et la rareté des pierres fines dont son extérieur était décoré ; mais elle ne se voit plus, Engram lui en ayant substitué une autre, couverte seulement de lames en vermeil, en 1168, ainsi que la légende qu'on y lit nous l'apprend. Ce précieux monument existe encore quant au texte et aux vignettes. »

On le voit, jamais livre n'inspira autant d'intérêt, ne fut enveloppé de plus d'attention, ne fut plus amplement

signalé. Ses transformations sont authentiquement constatées. Sa date de naissance, d'apparition si l'on aime mieux, celle-ci affirmant celle-là, appartient à l'histoire, et dès que la science de la paléographie et de la bibliographie s'asseoit solidement sur l'étude des monuments antiques, les maîtres de l'érudition, ceux qui la fondent, s'occupent de cet heureux manuscrit, et les histoires locales s'accordent toutes à le déclarer authentique d'abord, ensuite digne du plus grand intérêt.

II

Lemoine a dit en 1771 le dernier mot que ce livre ait inspiré et fait publiquement prononcer pendant le XVIIIe siècle. En 1790, lorsqu'en vertu du décret de principe du 2 novembre 1789 sur la prise de possession des biens du clergé, et du décret d'application du 26 mars suivant, il fallut réunir aux chefs-lieux des districts les trésors des bibliothèques des abbayes supprimées, l'Évangéliaire de Saint-Médard avait disparu sans que sur place on paraisse s'être aperçu de sa perte et même s'en être préoccupé. On sait avec quel sans-façon coupable fut conduite toute cette affaire de la prise de possession des livres, de l'inventaire qui en fut fait, de leur transport de l'abbaye au chef-lieu de l'administration. Que se perdit-il, ou plutôt que ne se perdit-il pas alors? C'est un récit désolant à écrire. Dans mon livre sur le *Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution*, j'ai essayé l'historique navrant de cette ruine; j'ai donné sur

elle de longs détails aussi dans mon étude sur les Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Laon. Il me faudra reprendre courage encore pour recommencer ce récit en l'appliquant aux richesses gaspillées des bibliothèques conventuelles du Soissonnais; mais je le renvoie à une prochaine notice, de peur d'allonger indéfiniment celle-ci.

Pour en revenir à la Bibliothèque municipale de Soissons, qui, avec sa pauvreté relative en manuscrits, est un témoin éloquent de cette indigne dilapidation, elle n'a que quelques volumes venus de Saint-Médard, probablement pas les plus beaux, et l'Évangéliaire de Louis le Débonnaire, le plus regrettable de tous, n'y est point entré. Quelle est la raison de cette absence? Je ne la connais que depuis quelques jours et je la dirai tout à l'heure.

Ce qu'on peut donner pour certain, c'est que personne, au moment de la translation, ne se souvint de ce manuscrit et n'en chercha la trace; c'est que le fil de la tradition se rompit brusquement jusqu'au jour où l'on recommença à s'occuper d'histoire locale et d'archéologie, c'est-à-dire après cinquante ans de complet oubli. Qu'était devenu l'Évangéliaire carlovingien? Où se cachait-il?

Henri Martin et Paul Lacroix, qui préparaient en 1835 les matériaux de leur histoire de Soissons éditée en 1837, paraissent être les premiers qui se soient occupés de ce manuscrit, dont il ne restait même pas le souvenir sur place. Le voyant signalé dans les termes les plus laudatifs et absolument identiques par Dormai, Cabaret et Lemoine, ils s'enquirent de son sort, mais ne reçurent que

des réponses peu satisfaisantes. Il aura complétement disparu, disent-ils à la page 306 de leur premier tome; il aura disparu lors de la destruction des restes de Saint-Médard, et, selon eux, il a dû passer en Angleterre. Sur quoi se fondait cette hypothèse? Dans l'appendice qui clôt leur deuxième volume, et en déplorant la disparition des objets précieux et d'art qui appartenaient à Saint-Médard, les mêmes écrivains disent encore : « On ne sut jamais ce qu'était devenu le magnifique Évangéliaire de Saint-Médard. »

Ces préoccupations tinrent en haleine les savants du pays. Ainsi, quelques années plus tard, au moment où fut fondé le Comité historique fonctionnant auprès du ministère de l'Instruction publique, comité qui a imprimé un si puissant élan aux études historiques et archéologiques, M. l'abbé Poquet, alors directeur de l'Institut des sourds-muets fondé à Saint-Médard, et que ses publications et sa science avaient désigné à l'honneur d'une nomination parmi les premiers correspondants, adressait au Comité, dans sa séance de février 1843, une note par laquelle il signalait et déplorait la perte de quelques manuscrits précieux appartenant jadis aux grandes abbayes de Soissons, notamment l'Évangéliaire de Saint-Médard, le Pontifical de Nivelon, le manuscrit des poésies de Gauthier de Coincy. L'Évangéliaire avait dû disparaître à la révolution, et, avec MM. Martin et Lacroix, M. l'abbé Poquet le croyait passé en Angleterre; il priait le Comité de l'aider dans ses recherches.

Il n'était pas allé aussi loin; fort heureusement, il avait trouvé protection, hospitalité et sûreté au sein de la pre-

mière bibliothèque de Paris, et grâce à l'attention qui s'était de nouveau portée sur ce manuscrit historique, on sut bientôt où le trouver. On sut aussi que la Révolution, coupable de tant de méfaits volontaires ou involontaires contre la science et l'intelligence, n'avait ici rien à se reprocher, comme on l'en accusait : on ne prête qu'aux riches.

Des documents que je vais donner et que je dois à l'obligeante communication de M. Delisle, membre de l'Institut et l'un des conservateurs du département des manuscrits à la Bibliothèque Impériale, il semble résulter la preuve que, par suite d'un accord volontaire intervenu en août 1790 entre l'administration de la Bibliothèque alors encore dite du Roi, et celle du district de Soissons, peut-être du département de l'Aisne, trois des plus précieux parmi les manuscrits appartenant à l'abbaye de Saint-Médard, au lieu d'être déposés dans la future bibliothèque du chef-lieu du district de Soissons, ainsi que le voulait le décret de 1789, furent concédés à la Bibliothèque du roi.

Le premier de ces documents est un extrait du catalogue de la Bibliothèque de Saint-Médard, dressé à la veille même des événements qui allaient la dissoudre. Cet extrait fait partie des archives de la Bibliothèque Impériale, section des manuscrits, et il est ainsi conçu :

« Extrait d'un catalogue raisonné des livres rares et « précieux, estimés et recherchés, qui se trouvent dans « la Bibliothèque de Saint-Médard-lez-Soissons, fait en « 1786 par dom Crinon, religieux bénédictin.

« Manuscrits : — 1° Superbe et magnifique manuscrit

« en vélin, in-fol., contenant les quatre évangélistes.— « Ce beau manuscrit est du IXe siècle. Il est en caractère « *onciale* (sic) fort en usage dans ce siècle surtout pour « les livres d'église. Les pages sont richement encadrées, « et chaque cadre a des ornements différents. Les titres « et les majuscules sont en caractères romains. On y « voit même quelquefois des petites lettres dans les « grandes, ce qui était fort en usage ; — nouvelle preuve « que ce manuscrit est de ce siècle, toutes ses lettres « sont en or et ajoutent un nouveau prix à la beauté et « à la richesse de cet inestimable manuscrit. — Au com- « mencement de chaque évangile, se *trouve* (sic) des « portraits fort beaux pour le temps. A la fin, est une « table en écriture *minusculle* (sic) fort belle et très-lisi- « ble, qui renferme la notice des évangiles que l'Église « fait lire pendant l'année. — Avant Charlemagne, « l'écriture était entièrement tombée. Ce prince la fit « réformer. Elle se soutint pendant son siècle dans toute « sa beauté. Elle commença à déchoir à la fin du siècle « suivant et continua ainsi de manière que, vers l'inven- « tion de l'imprimerie, elle n'était presque plus lisible. « Cette seconde *notte* (sic) est une nouvelle preuve de la « *hautte* (sic) antiquité de ce précieux manuscrit.

« 2° Beau manuscrit en vélin, in-folio, contenant la « *Politique d'Aristote* en vieux français. Ce manuscrit « est du XIVe siècle. Il est remarquable par les vignettes « et miniatures dont il est orné et par une *notte* à la fin « qui porte : *Ce livre est au duc de Berry*, signé *Jehan*. « Le caractère est un beau gothique, écriture qui ne « commence que vers le XIe siècle. Il manque quelques

« feuillets au commencement de ce manuscrit. Il est,
« d'ailleurs, bien conservé.

« 3° Manuscrit in-folio en vélin, contenant l'*Histoire*
« *ecclésiastique* d'Eusèbe et les additions de Ruffin
« d'Aquilée, depuis la vingtième année de Constantin
« jusqu'à la mort de Théodose le Grand. Ce manuscrit,
« qui paraît être de la fin du XIVe siècle, est écrit en go-
« thique. Les abréviations sont sans nombre. Cette mau-
« vaise manière d'écourter ainsi les mots commença au
« Xe siècle, et chaque siècle, jusqu'au temps de l'impri-
« merie, les vit se multiplier à l'infini. On voit, à la fin
« de ce manuscrit, le traité de saint Jérôme *de Viris*
« *illustribus*, écrit en gothique plus fine. »

Si tout le catalogue de dom Grinon avait cette ampleur d'étude et ces détails pleins d'intérêt, ce que cet extrait permet de supposer, la perte de ce travail bibliographique est éminemment regrettable.

La seconde pièce émane de M. Caussin de Perceval, l'un des conservateurs de la Bibliothèque du Roi. En voici les termes : « Je, soussigné, garde des manuscrits
« de la Bibliothèque du Roi, reconnais avoir reçu en dé-
« pôt trois manuscrits contenant, savoir : le premier,
« quatre Évangélistes en lettres onciales, peintes en or,
« in-folio vélin; le second, *les Politiques* d'Aristote, tra-
« duites en français, in-folio vélin, manquant quelques
« feuillets au commencement; le troisième, l'*Histoire*
« *ecclésiastique* d'Eusèbe, traduite en français, in-folio;
« lesquels manuscrits proviennent de la Bibliothèque de
« Saint-Médard de Soissons. — Paris, le 25 août 1790.
« — Signé : Caussin de Perceval. »

C'est donc avec les trois précieux volumes choisis au milieu de l'inventaire dressé en 1786 par dom Crinon, que l'extrait ci-dessus parvint à Paris, et M. Caussin de Perceval les prenait en charge à la fin d'août 1790.

Mais le savant bibliothécaire reçut-il l'Évangéliaire dans l'état où l'avait vu, en 1771, Lemoine, qui en parle le dernier dans son *Histoire des antiquités de la ville de Soissons*? Lemoine affirmait, nous l'avons vu, qu'alors il était encore couvert « de petites lames d'argent doré qui « forme une espèce de filigrane très-beau et de travail « extrêmement délicat. » Aujourd'hui, l'Évangéliaire de Saint-Médard n'a plus pour reliure qu'une basane vulgaire, sans valeur ou matérielle ou d'art. L'a-t-on dépouillé, quand il entra à la Bibliothèque du Roi, de sa riche enveloppe vieille de plus de six cents ans, ou l'avait-il déjà perdue quand il quitta l'abbaye pour toujours? Cette dernière hypothèse est la seule admissible. La Bibliothèque du Roi avait alors un type de reliure qui n'est pas celui de la couverture actuelle. Celle-ci est de la fin du XVIIIe siècle; elle a dû être faite quand le livre quitta la ville de Soissons, où son enveloppe de métal précieux fut fondue par l'orfévre commis à la destruction légale du mobilier d'or et d'argent des monastères.

Ce qu'on peut dire de plus certain, c'est que le catalogue de dom Crinon, le récépissé de M. Caussin de Perceval, le numéro d'ordre qu'il reçut dès 1790, le soin qu'on prit d'indiquer son origine sur une des gardes, tout s'accorde, avec les caractères extrinsèques déjà connus des lecteurs, pour attester hautement son authenticité et ne pas permettre l'ombre d'un doute : nous

sommes en face du manuscrit don impérial de 827. La filiation des faits et des renseignements écrits et imprimés de 1663 à 1786 est probante, et c'est dans ce sens que se prononcent les paléographes les plus autorisés aujourd'hui. Nous l'allons voir, portion qui n'est pas la moins curieuse de l'histoire de ce manuscrit, enveloppé d'une attention égale à celle des deux siècles passés, et la nomenclature des écrivains qui en ont parlé avec admiration depuis vingt ans est aussi longue que la liste de ceux qui s'en sont occupés depuis Louis XIV jusqu'à la révolution.

Sylvestre, dans sa *Paléographie universelle* (1841), est celui de tous qui l'a étudié avec le plus de détails, à propos de l'usage, si répandu dans l'antiquité, de l'encre d'or fluide, cette encre dont le secret est aujourd'hui perdu, cette encre avec laquelle est écrit l'Évangéliaire entier, à part les titres de chapitres et certaines majuscules courantes qui sont tracées en vermillon. Après les savants auteurs de la *Nouvelle diplomatique*, Sylvestre nous montre l'encre d'or employée déjà dans l'antiquité païenne, qui en transmet le secret et l'usage au christianisme. Alors on en réservait la magnificence aux livres sacrés des Écritures; mais plus tard on la prodigua, aux dépens de la vérité des textes, avec plus de luxe que d'intelligence et de respect. Saint Jérôme proteste déjà, au ve siècle, contre cet excès de l'emploi de l'argent et de l'or sur les pages d'immenses livres pleins de fautes de copie. Bientôt il y eut des lois somptuaires contre l'abus de l'encre métallique qui menaçait de manquer au but que la piété lui avait assigné ; il fallait une autorisation

du chef de l'État pour écrire même un livre saint sur pourpre et en encre d'or, et ces livres splendides étaient réservés aux rois qui les échangeaient à titre de présents. On compte, d'ailleurs, ces manuscrits rares dont Mabillon, *de Re diplomatica*, cite les plus célèbres, par exemple, une copie des épîtres de saint Pierre exécutée pour le pape Boniface par l'abbesse Eudburge, un psautier légué par le comte Évrad à son frère Béranger.

De ces prolégomènes Sylvestre arrive à l'Évangéliaire de Saint-Médard, dont il traite en ces termes :

« Le magnifique Évangéliaire d'où notre fac-simile a « été tiré est, en ce genre, l'un des plus précieux ma- « nuscrits qui existent. Le format est remarquable « par ses dimensions; le vélin est du plus beau choix ; « l'écriture, d'une rare perfection; les ornements sont « des plus variés. Ce volume, enfin, est le produit de la « piété d'un roi illustre par sa naissance parmi tous les « rois de France.

« Les bénédictins auteurs du *Voyage littéraire* (1) vi- « rent cet Évangéliaire dans le trésor de l'église de Saint- « Médard de Soissons, et il est de tradition certaine que « ce manuscrit est un présent fait à cette église par l'em- « pereur Louis le Débonnaire.

« La belle exécution de ce volume prouve qu'il est un « ouvrage contemporain de ce prince.

« Un écrivain de la cour de Louis le Débonnaire, Ber- « tran, s'acquit quelque réputation par sa belle écriture « majuscule et onciale, et Loup, abbé de Ferrières, de-

(1) Martenne et Durand, 2e voyage, p. 17 et 18.

« mandait à Éginhart les mesures et la proportion des « lettres composées par Bertran.

« Alors le glorieux règne de Charlemagne avait relevé « l'écriture romaine du dépérissement où elle était tombée « durant les siècles barbares; en la renouvelant, les belles « capitales furent remises en honneur; leurs formes fu- « rent dès lors plus simples, plus régulières, plus agréa- « bles, et l'écriture onciale participa de ce perfectionne- « ment successif, qui fut complet sous Louis le Dé- « bonnaire.

« Notre manuscrit en est une preuve manifeste. On y « retrouve à la fois la belle majuscule et la belle onciale « gallicanes. Celle-ci est ronde, à pleins traits, droite, « massive; ses sommets et ses bases sont tranchés; les « queues droites et courtes le sont obliquement, et les « montants assez élevés horizontalement; les lettres sont « espacées, les mots distincts et sans traits superflus; les « abréviations y sont rares.

« La fin et le commencement des évangiles, c'est-à- « dire l'*incipit* et l'*explicit*, sont écrits en capitales ro- « maines, hautes, élégantes, enclavées, inégales et massi- « ves, mêlées de quelques onciales tranchées, quelques « traits terminés en griffes, d'autres superflus, en volute « ou en osselets. Tels sont l'*explicit* de l'évangile de saint « Matthieu et l'*incipit* de celui de saint Marc.

« Les trois premières lettres du mot *Marcus* sont trois « majuscules onciales historiées, ornées dans leurs vides « et en marqueterie dans les pleins de la première. La ligne « d'après est en majuscules romaines renouvelées, parti-

« cipant des caractères des lignes précédentes de même « espèce.

« Toutes les pages de ce volume sont à deux colonnes, « et notre modèle montre comment elles sont ornées « d'un encadrement rectangulaire relevé d'or, d'argent et « de couleurs, mais dont les enroulements, les arabesques « et les autres sujets sont infiniment variés, à tel point « que l'esprit inventif du dessinateur a produit pour « chaque page un encadrement différent dans la compo- « sition et son enluminure. Le manuscrit est orné de dix « miniatures de style byzantin, représentant les évangé- « listes et deux sujets allégoriques. »

C'est là une étude purement paléographique sur la chrysographie ; il n'y est guère traité que de l'écriture du livre dont le côté pittoresque, artistique et intellectuel est à peine indiqué par Sylvestre. J'y trouve ce double et incontestable avantage de n'avoir pas à m'occuper du texte lui-même, l'auteur de la *Paléographie universelle* n'ayant plus rien laissé à faire aux autres à ce point de vue exclusif, et de ne pas voir déflorer l'illustration de ce manuscrit, laquelle devait faire l'objet tout spécial d'une étude aussi spéciale que la mienne.

Sylvestre a donné, comme exemple d'écriture, la page qui contient la fin de l'évangile de saint Matthieu, et le commencement de la préface de saint Marc, *Marcus evangelista Domini et Petri in baptismate*, etc. ; c'est de cette page que j'ai extrait le grand *M* à entrelacs que je donne plus loin, à la fin du paragraphe 7.

Dans les *Annales de l'Institut de Saint-Médard*, M. l'abbé Poquet avait aussi appelé l'attention des bibliographes et

des archéologues sur le livre magnifique qu'il était venu étudier à la Bibliothèque Impériale.

Il est une autre publication dont l'interruption est très-regrettable; je veux parler du splendide et trop coûteux travail entrepris vers 1845 par le comte Auguste de Bastard, sous ce titre fécond en promesses : *Peintures et ornements des manuscrits classés dans un ordre chronologique, pour servir à l'histoire des arts du dessin, depuis le* IVe *siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du* XVIe. Dans ce livre qui devait contenir, rien que pour la partie française, la seule commencée, cent soixante planches en vingt-cinq livraisons, et trois volumes ornés d'une nombreuse série d'exemples gravés sur bois; dans ce livre dont quelques livraisons seulement ont paru, mais sans une ligne de texte, M. de Bastard a fait de larges emprunts à l'Évangéliaire de Saint-Médard. Il n'en donne pas moins de six miniatures sur dix, parfaitement reproduites en lithochromie dont l'effet est un peu vif, c'est le seul reproche qu'on puisse adresser à ces belles planches qui ont trop rajeuni les peintures du manuscrit. La première livraison renferme la Fontaine mystique et le portrait de l'évangéliste saint Matthieu; la troisième, une page de texte commençant par *Qui quidem*, c'est le prologue ; la quatrième, le frontispice du livre représentant la Jérusalem céleste, un des canons dont j'aurai amplement à m'occuper, et enfin le premier verset de saint Luc : *Quoniam multi conati sunt.*

Dans le beau livre *le Moyen âge et la Renaissance*, tome II, au chapitre *Miniatures des manuscrits*, M. Champollion-Figeac avait consacré ces trop courtes lignes d'atten-

tion à l'Évangéliaire de Saint-Médard, après avoir signalé les beaux travaux de peinture et d'écriture enfantés par la renaissance des arts sous Charlemagne : « Puis vien-« draient pour le IXe siècle, » disait le savant conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Impériale, « et dans « l'ordre des temps et du mérite d'exécution : 1° L'Évan-« géliaire donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de « Saint-Médard de Soissons (S. L., 686), dans lequel on « remarque des têtes d'un très-beau type, des ornements « d'une grande finesse et le style byzantin dans toute sa « pureté. » Comme exemples et souvenirs de l'illustration de ce livre, M. Champollion-Figeac n'a donné que deux archivoltes appartenant l'une à l'un des canons ou tables de concordance, l'autre à l'encadrement d'un des quatre portraits d'évangélistes. Il les a redressées pour les appliquer en montants de pages.

L'admirable livre de l'*Imitation*, du libraire Curmer, a, de son côté, emprunté à l'Évangéliaire un certain nombre de motifs. (Tables, pages 4 et 5.)

Enfin, M. Hennin, dans son livre : *Les monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la peinture, sculpture, gravure, relatives à l'histoire de la France et des Français*, tome II (1857), a donné quelques détails restreints sur cet Évangéliaire, qu'il attribue, sans fournir ses raisons, à l'année 820, en faisant toutefois suivre cette date d'un point d'interrogation en signe de doute. M. Hennin catalogue ainsi l'illustration du livre : « Dix minia-« tures représentant des personnages et des sujets sacrés. « Pièces in-folio en hauteur dans le texte, » ce qui est une erreur, chacune de ces miniatures emplissant à elle seule

toute sa page, hors de laquelle elle serait volontiers tentée de déborder. M. Hennin continue : « Un calendrier « avec sujets, » autre erreur ; il n'y a pas de calendrier dans cet Évangéliaire. « Ornementations, lettres à légen- « des peintes dans le texte. — Ces miniatures sont d'un « grand intérêt, particulièrement sous le rapport de l'épo- « que à laquelle ces peintures ont été exécutées. La con- « servation est bonne. » Suit enfin une indication des planches publiées par Beaunier et Rathier, et par M. le comte de Bastard.

Telle est la bibliographie de l'Évangéliaire de Saint-Médard.

Est-elle assez complète? Valait-il plus et mieux que ces notes sommaires et que cette attention dont on lui marchandait les bribes dans des livres qui, consacrés à toute une science, inspirés par des plans d'ensemble, ne pouvaient peut-être sans inconvénient s'étendre longuement sur un seul détail, quelque digne qu'il fût d'une étude plus développée?

Je crois qu'après les écrivains dont j'ai cité textuellement les passages, la monographie de l'Évangéliaire de Louis le Débonnaire est encore toute à faire. Il n'a été que signalé jusqu'ici, et il veut être étudié à fond, en raison de sa haute et respectable antiquité et des renseignements qu'il nous donne sur l'art « de l'époque à la- « quelle ses peintures ont été exécutées, » pour me servir des paroles de M. Hennin qui pose et précise parfaitement le terrain sur lequel l'archéologue et l'artiste doivent se placer. Comme pensée et comme main, sous le rapport aussi de certaines questions d'iconogra-

phie et de symbolisme, celui-ci qui jouait un si grand rôle et tenait une si large place dans les premiers siècles du christianisme, tout est encore à dire sur ce livre. C'est cette tâche que je vais entreprendre, et ce programme que je vais essayer de remplir.

III

Nous connaissons le format de l'Évangéliaire de Saint-Médard, le type majestueux de son écriture toute en capitales onciales d'or de la plus parfaite régularité et à peu près exempte d'abréviations, le beau choix du vélin sur lequel il a été écrit. Je n'aurai donc plus à revenir sur ces précieuses qualités extérieures. Nous savons de plus, par Sylvestre et M. Hennin, qu'il comporte dix grandes miniatures, des canons, des cadres et des illustrations de détail, celles-ci très-rares du reste, les artistes d'alors comprenant mieux la grande peinture que la vignette à perdre dans une page. Si plus tard la mode fut aux majuscules dessinées en têtes des grandes divisions d'un manuscrit, de certains chapitres importants, parfois même d'alinéas que leur insignifiance semblait ne pas désigner pour un tel honneur, ici l'initiale ornementée est tout à fait une exception, et je ne connais qu'une seule majuscule isolée, que je donnerai à son rang. C'est là un des caractères de la renaissance carlovingienne : faire grand, ample et majestueux. Dans ce livre superbe, comme dans la plupart de ceux écrits et peints à cette époque, ainsi l'Évangéliaire de Charlemagne conservé

Pl 1ere

Ed. Fleury, del.

FRONTISPICE D

au Louvre dans le Musée des Souverains, l'art éclate et surprend par sa grandeur et sa perfection. Il inspire des peintres et non encore des *rubricateurs*.

Lorsque, après mes descriptions et l'étude des procédés, j'aurai à chercher si c'est là une œuvre nationale, c'est-à-dire accomplie par un Francais, ou si plutôt elle n'est pas due à des initiateurs venus de l'étranger, cette ampleur et cette perfection relative me serviront de guide vers la solution du problème. Pour le moment, je ne fais encore que constater l'état extérieur, et ce qui me frappe avant tout, c'est la largeur du cadre et l'ampleur du sujet qu'il renferme. La miniature du frontispice (Planche Ire) est un exemple frappant de ce style plein de grandeur, et elle ouvre dignement la série des illustrations.

C'est un portique majestueux derrière lequel s'étalent les divers plans d'une façade d'édifice. Quatre colonnes, deux de jaspe vert, deux de marbre bleu à fines spirales d'or, toutes avec chapiteaux romans à feuillages frisés et superposés, deux d'or au milieu et deux d'argent qui ne font plus que d'odieuses macules noires; quatre colonnes, dis-je, reposent sur des bases originalement dessinées en balustres de marbre rouge veiné d'or, portant eux-mêmes sur des piles rectangulaires ornées d'arabesques d'or. Au milieu de la colonnade, une tête de lion laisse tomber une riche draperie d'étoffe rouge ombrée d'or, opulent *velarium* qui passe derrière les deux colonnes centrales pour aller s'enrouler, à plis faisant cascade, autour des colonnes qui limitent le tableau.

L'attique que supporte cette colonnade est décoré de

quatre panneaux d'architecture dont les premiers plans. de forme carrée, inscrivent des médaillons à fond bleu intense représentant les signes distinctifs des quatre évangélistes dans les visions d'Ézéchiel et de saint Jean, nimbés d'argent le lion et le bœuf, d'azur l'ange et l'aigle. Au-dessus des seconds plans fuyant en perspective, et sur l'azur sombre du ciel, sont inscrits en capitales d'or ces mots abréviés : *Sanctus*, *sanctus*, *sanctus*. L'entablement est orné de palmettes trifoliées qui se retrouvent aussi plus bas sur la façade du palais.

Sur le bandeau couronnant l'attique, se développe en longueur une mer remplie d'une myriade de poissons qui se dirigent tous de droite et de gauche vers le centre de cette scène marine pleine d'animation. Sur le fond vert clair de l'eau, on voit peints en vert sombre et d'un seul ton quelques petits hommes nus, sveltes et qui semblent poursuivre les poissons; l'un d'eux même, au centre, se penche et va saisir sa proie, et à côté de lui s'envole à tire d'aile un aigle de mer qui bat des ailes. A droite se voient aussi deux échassiers, de ces oiseaux d'eau qui ne vivent que de poissons. Sont-ce là des pêcheurs d'âmes? On sait, en effet, que le poisson ne symbolise pas seulement le Christ par son nom grec ICTVS renfermant les initiales de la phrase grecque qui signifie Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, mais aussi les chrétiens qui renaissent de l'eau suivant la phrase de Tertullien : « Il y a une chair particulière aux poissons, c'est-à-dire à tous ceux qui sont régénérés par les eaux du baptême. » Ainsi, parmi les peintures du fameux manuscrit de Herrade de Landsberg, abbesse de Saint-Odile, *Hortus deli-*

ciarum, etc., qu'on conserve à la bibliothèque de Strasbourg, on voit Dieu le Père pêchant à la ligne, et les poissons qu'il prend avec Jésus-Christ comme amorce au bout de l'hameçon, ce sont les chrétiens (1).

Un tympan rectangulaire, faisant retraite sur l'attique, nous montre, dans le ciel simulé par des bandes parallèles lilacées, procédant du ton fort au ton faible (2), et tout en haut par des zones bleu foncé, l'Agneau sans tache, *Agnus Dei*, nimbé d'argent, ayant sous ses pieds un rouleau qui simule le livre de Vérité. L'Agneau est enfermé dans un disque d'or d'où s'échappent des rayons tombant en éventail sur les symboles évangélistiques. A droite et à gauche, séparés en deux groupes qui font symétrie, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse adorent l'Agneau, les uns portant des vases d'or dont ils répandent les parfums emblématiques devant lui, les autres des instruments de musique, tous chantant des cantiques en son honneur (3). Cette scène est encadrée de rubans multicolores avec un semis de palmettes d'or au centre.

Derrière la colonnade du rez-de chaussée, s'étale une façade de palais ou de temple en camaïeu bleu sur bleu,

(1) Alfred Darcel et Ph. Burty, *Gazette des Beaux-Arts et de la Curiosité*, septembre 1864.

(2) « Au-devant du trône il y avait une mer transparente comme le cristal. » (*Apocalypse*, traduction de Lemaistre de Sacy.)

(3) « Je regardais et je vis au milieu du trône et des quatre animaux un Agneau, etc.; et, après qu'il eut ouvert le livre, les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des vases d'or pleins de parfums qui sont les prières des saints, et ils chantaient un cantique nouveau. » (*Ibidem.*)

fenêtres carrées et à plein cintre. En haut, au-dessus des seconds plans de la perspective, sur les tympans pourpre clair formant ciel, ces mots abréviés Dns. Ds. Omnips. *Dominus Deus omnipotens*, répondant aux *Sanctus* de l'attique, et la phrase se complète par cette ligne : *Qui erat et qui est et qui venturus est*, qu'on lit en capitales d'or sur la plate-bande du soubassement reposant sur le terrain qui est simulé par des zones de pourpre à tons dégradés.

C'est la Jérusalem céleste, l'image allégorique de l'Église triomphante; enfin, c'est une vaste composition marquée au coin de ce symbolisme mystique dont bientôt nous retrouverons un exemple aussi complet, aussi frappant, mais peut-être moins compréhensible et moins facile à expliquer.

IV

A la page qui fait face, se trouve le prologue de saint Jérôme aux quatre évangélistes : « Plusieurs se sont efforcés. » Sous le titre en grandes capitales : Prologus *quatuor evangeliorum*, le texte de saint Jérôme nous offre au mot Plures l'association d'un grand *P* conjoint avec un *L* et un *V* remplaçant l'*U*, que j'ai reproduite en tête de la première page de cette notice. Les montants des lettres sont d'or avec un trait délimitatif d'encre rouge pour le *P*, et d'encre brune pour l'*L* et le *V*. L'intervalle entre les montants du *P* est pourpre foncé, et pourpre clair pour les deux petites lettres conjointes, celles-ci pointillées de pois groupés en triangle. Le champ du *P*

est semé de semblables petits points rouges et bleus réunis en plus grand nombre.

A la première page de ce prologue commence la série des cadres dont chaque feuillet, folio et verso, est orné, et qui tous, dans une forme donnée et toujours la même, présentent des motifs linéaires variés à l'infini. Ce sont ces cadres dont les écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles ont parlé, les uns après les autres, avec une admiration qui s'exprimait, nous l'avons vu, dans des termes à peu près identiques, et dont ils ont fait un des caractères signalétiques de ce manuscrit.

Cet encadrement dont je donne, à la planche V (n° 1), un spécimen suffisant, est formé toujours de larges bandes réunies en parallélogramme, ces baguettes toutes uniformément composées d'un filet extérieur d'or délimité à l'encre rouge, et d'un ou de plusieurs motifs courants qui bordent la page. Celle-ci est elle-même divisée en deux colonnes par deux minces filets ornés se reliant en haut et en bas au cadre par des dessins de même style. Au centre de la page, ce double filet laisse entre ses montants un espace blanc assez large où parfois le copiste a écrit de rares annotations. Le dessinateur n'a pas seulement varié ses cadres, dont pas un ne se ressemble : « Il n'y en a pas deux de semblables, » avait dit le premier dom Martenne. Souvent même le dessin de chaque cadre offre des motifs différents, généralement deux, plus rarement trois, parfois quatre, à la façon à peu près dont est disposé le cadre planche V (n° 1), où j'ai voulu faire entrer le plus de motifs possible, pris d'ailleurs au hasard dans le livre, ainsi que

ceux du filet de milieu de page, planche V (n° 2). Je dois dire cependant que le plus grand nombre des bordures n'offrent qu'un seul motif sur leurs quatre côtés.

Souvent les arabesques, rinceaux, entrelacs, simples feuillages ou figures géométriques, se dessinent en or sur fond pourpre foncé ; parfois aussi ils sont peints de couleurs variées et alors toujours bordés d'un mince listel d'or délimité par des encres de divers tons. Le cadre n'offre donc pas moins de variété dans sa coloration que dans ses dessins.

L'or en est toujours vif, éclatant ; mais les couleurs appliquées à teintes plates ont singulièrement perdu de leur éclat. Il est certains fonds bleus, verts ou jaunes, qui ont presque totalement disparu, soit que les influences atmosphériques ou l'humidité des bibliothèques, dont l'effet désastreux se remarque sur bien des feuillets de ce beau livre, aient eu raison de la couleur mal préparée, je le ferai remarquer tout à l'heure ; soit que le frottement des pages entre elles, surtout aux endroits où le parchemin a gondolé, ait usé, à la longue, cette couleur mal délayée lors de sa préparation et appliquée à l'état pulvérulent et faisant saillie sur le vélin. Si les rouges sont toujours odieux et déteignent sur les pages correspondantes, si les verts sont sales et sans transparence, certains bruns et la couleur pourpre surtout se sont parfaitement conduits au contraire, adhèrent au parchemin et font corps avec lui ; l'influence chimique du temps et de l'humidité, celle tout à fait matérielle du frottement n'ont pas eu prise sur ces beaux tons aussi vifs souvent et aussi frais que s'ils étaient posés d'hier.

A mon avis, les miniatures proprement dites et les encadrements linéaires ne procèdent pas de la même main ; mais, sur les premières, les couleurs ont subi le même sort que sur les seconds ; certaines ont bonne apparence et tiennent bien, tandis que d'autres ne présentent plus qu'un aspect fané, flétri, et parfois même sont parties par plaques. C'est ce qui est arrivé pour beaucoup du bleu dont les fonds d'architecture du frontispice, la Jérusalem céleste, sont peints en camaïeu ton sur ton. L'artiste, qui ne prévoyait pas ce qui adviendrait de son argent auquel il attribuait autant d'avenir qu'à ses ors liquides, a de temps en temps employé ce métal pour ses cadres, qui alors n'offrent plus que de sales plaques noires qui ont même fait tache d'huile et se sont répandues hors des limites du motif.

Dès cette première page du prologue, scintille joyeusement, et miraculeusement conservée, cette magnifique encre d'or sur l'onciale ventrue et magistrale dont tout le livre est écrit d'un bout à l'autre de ses deux cent trente-cinq feuillets, c'est-à-dire de ses quatre cent soixante-dix pages. Je ne parle de cette belle écriture que pour avoir l'occasion de louer cette admirable encre métallique, jeune comme si elle venait de couler du *calam*, brillante, éclatante et dont les molécules cependant sont loin d'offrir l'apparence de cohésion que présenterait une feuille d'or laminée ou une plaque de métal décapée. Chacune de ces molécules, facilement perceptible, même pour l'œil nu, brille pour son compte à côté de sa voisine qui n'a pas moins d'éclat. Le vélin est tout entier couvert et sa blancheur n'apparait pas sous la goutte

d'or ; cependant on sent mieux qu'on ne l'exprime qu'il y a eu là comme un effort de retrait par chaque molécule métallique dans le milieu liquide qui la contenait en suspension. Est-ce au moment du dépôt, ou un effet du temps ?

V

A la suite du prologue et sur une page du vélin restée blanche, l'artiste antique a peint ce monument auquel M. de Bastard a donné avec beaucoup de raison le nom significatif de *Fontaine mystique.*

Dans un cadre rectangulaire et polychrome, dont les motifs variés donnent une idée très-suffisante des bordures quadrangulaires qui ornent chaque page (Pl. V, n° 2), est inscrite la miniature importante et curieuse dont j'ai essayé de donner une idée par ma deuxième planche que je n'ai pas seulement traitée en croquis, mais que j'ai poussée à l'effet.

C'est un intérieur de temple dont les pieds-droits latéraux se relient à une demi-rotonde richement ornementée : guirlandes courantes d'arabesques, jours carrés s'ouvrant en haut sur le ciel du fond, corniches en saillie, plates-bandes parallèles, frises peuplées d'oiseaux affrontés, ou volant ou posant sur les moulures, fonds feuillagés et sombres qui dominent des plans montueux et de nuance plus riante. Au centre du tableau, comme motif principal, sous une espèce de baldaquin à colonnes, on aperçoit un bassin hexagone dont les eaux jaillissantes sont enfermées dans une balustrade à riche

soubassement sur lequel reposent huit colonnes à bases redoublées, à fûts de marbre teinté et jaspé des nuances les plus éclatantes et les plus variées. Les chapiteaux feuillagés d'acanthe supportent un arc triomphal où l'acanthe encore se marie à des fleurons dessinés en forme de roses. Cet arc est surmonté par un pavillon finement travaillé, auquel une large croix à médaillon central et portée sur un disque d'or qui rayonne, sert d'amortissement. La croix vient en vigueur sur un fond de bandes à teintes dégradées, et deux paons affrontés, qui flanquent le couronnement du baldaquin, se détachent sur le ciel peint de bleu sombre.

Les pieds-droits de cet édicule offrent dans leurs nombreux tympans de hauteurs différentes une singulière animation. A l'étage supérieur, à droite comme à gauche et se faisant pendant, deux ménages de gallinacés; la poule tourne la tête d'un air provocateur du côté de son sultan le coq. Au-dessous, des échassiers affrontés, le chef orné d'aigrettes. Sur la plate-bande à laquelle s'appuie l'arc triomphal, des perroquets, peut-être deux tristes oiseaux de nuit, deux chouettes, *nycticorax*, se tournent le dos. Puis, faisant suite aux volatiles de la frise peinte sur la rotonde, deux petits oiseaux semblent chercher leur nourriture à terre. Enfin, dernier motif ornemental de ces deux pans de mur, une arcature à plein cintre repose sur des assises simulées de pierre.

Un cerf, une biche dont le cou s'orne d'un collier à sonnette d'or, se tiennent au sommet d'un monticule buissonneux, aux pentes verdoyantes et égayées par des

fleurs. Un peu plus bas, une cigogne, impassible et raide comme un ibis d'hiéroglyphe égyptien, fait pendant à un cygne dont le cou a des ondulations serpentines, et, tout au bas du tableau, les pattes sur la bordure, deux ruminants encore : un chevreuil au port altier, à l'oreille inquiète, se dresse en face de sa biche accroupie.

Ainsi, à l'exception des nycticorax qui semblent se fuir, tout ce petit peuple animé, hôtes des airs, des forêts ou des eaux, converge vers la source mystérieuse qui jaillit et s'abrite sous cette opulente architecture orientate et fantastique, hiératique et chrétienne, puisque le symbole du christianisme la domine du haut de la coupole perdue dans le ciel.

Avec ses huit colonnes qui entourent le bassin au centre duquel la source s'élance pour s'épandre en gerbe, cet édifice ne semble-t-il pas accuser et rappeler la disposition des baptistères tels qu'on les comprenait et bâtissait dans l'empire byzantin d'où arrivait, bien des indications m'invitent à le croire, le peintre de cette belle miniature ? La cuve où l'eau se recueillait, s'abritait ainsi dans un petit bâtiment ajouré sur toutes ses faces, sous un toit ou coupole que portaient des colonnes de matériaux précieux.

M. Didron nous apprend, dans son *Guide de la peinture*, page 288, qu'on construisait en Grèce des fontaines d'ablution dessinées en forme de temple rond ; on ornait ces édicules de peintures, et pour autel on leur donnait un bassin d'eaux vives et sanctifiées. « La fontaine d'a-
« blution de Sainte-Laure, au mont Athos, ajoute-t-il,
« est circulaire, voûtée en coupole et découpée de huit

« arcades à jour que portent huit colonnes de marbre « blanc... Les arcades sont défendues par une petite dalle « posée debout et un peu au-dessous du mur d'appui... « Au centre de la rotonde s'élève une cuve en marbre « blanc d'un seul morceau. Au milieu de la cuve s'élance « un jet d'eau... La coupole et les pendentifs de la fon- « taine sont peints à fresque et par zones de divers sujets « historiques. La Vierge qui est peinte est nommée la « *Source de vie*. Cette source est comme une fontaine de « Jouvence, rajeunissant au moral comme au physique « ceux qui viennent y puiser. »

Tel est le type que les artistes adopteront en le variant. A part quelques détails qui diffèrent, n'est-ce pas la photographie exacte, aussi complète que possible, de la peinture que j'aurais pu m'abstenir de décrire dans ses détails, en me contentant d'emprunter les lignes écrites par M. Didron? Que de points de ressemblance! Et ne suis-je pas autorisé à affirmer d'abord que le dessin de l'Évangéliaire n'est qu'un souvenir, une reproduction des baptistères grecs, et que, si la Vierge qui décore la fresque du mont Athos peut être appelée *la Source de vie*, la Fontaine emblématique dont je cherche à expliquer le sens est bien aussi une *source de vie?* C'est Dieu lui-même comme principe et comme idée, et, par assimilation, c'est la doctrine évangélique prêchée en son nom; en un mot, c'est le livre des Évangiles que cette belle page symbolise et auquel elle sert si bien et si naturellement d'introduction.

Dans les Écritures, Dieu et la doctrine évangélique sont souvent désignés comme une *source de vie*.

Jérémie (ch. II, v. 13) : *Duo enim mala fecit populus meus : me dereliquerunt* FONTEM AQUÆ VITÆ, *et foderunt sibi cisternas dissipatas quæ continere non valent aquas;* « Mon peuple a commis deux fautes : il m'a abandonné moi, *source d'eau qui donne la vie*, et il a creusé des citernes percées à jour et qui ne peuvent retenir les eaux. » Les interprètes pensent que, sous cette figure de citernes non étanches, Dieu désigne l'idolâtrie à laquelle son peuple s'est abandonné en s'éloignant de lui qui possède seul la vraie vie, dont il est la source.

David (Ps. XXXV, v. 10) dit en parlant des élus : *Inebriati sunt ab ubertate domus tuæ... quoniam apud te est* FONS VITÆ. Les Pères affirment que le Fils de Dieu y est appelé source de vie parce qu'on trouve en lui et dans sa doctrine la source inépuisable de la vie éternelle. De là vient qu'au Ps. XLI, v. 1, parlant de ce bonheur, le roi-prophète écrit : *Quemadmodum desiderat cervus ad* FONTES AQUARUM, *ita desiderat anima mea ad Deum fortem, vivum;* mais les anciens textes latins portent : *Ad Deum* FONTEM VIVUM, ce qui est bien mieux dans l'idée de David. Est-il besoin de faire remarquer que notre miniature fait converger quatre cerfs vers la Fontaine mystique : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum.*

Dans l'Ecclésiaste, on lit : FONS SAPIENTIÆ *Verbum Dei in excelsis;* « Le Verbe de Dieu, ou sa parole, ou sa doctrine, est la *source* de la sagesse. »

Isaïe (ch. XII, v. 3) annonce aux Juifs qu'ils puiseront avec joie aux *eaux des fontaines* du Sauveur : *Haurietis* AQUAS DE FONTIBUS *Salvatoris.* Ces fontaines, disent les

commentaires, c'est la vraie doctrine, l'Évangile prédit par le prophète.

Et Jésus-Christ ne dira-t-il pas lui-même en saint Jean (ch. VII, v. 38) : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi « et boive; » (ch. IV, v. 13 et 14) « Celui qui boit de « l'eau ordinaire aura soif; mais celui qui boira de l'eau « que je lui verserai n'aura jamais soif, et l'eau que je « lui donnerai sera pour lui *une fontaine* qui jaillira « jusqu'à la *vie* éternelle. »

L'eau que Moïse tira du rocher dans le désert n'était qu'une figure de celle que le Sauveur nous donne, dit saint Paul : *Petra autem erat Christus*. Le prophète Joël avait jadis prédit que la *fontaine de vie* sortirait de la maison du Seigneur : Fons *de domo Domini egredietur*. Cette fontaine de vie sortie du ciel, sortie de la synagogue, de son peuple, de sa maison, n'est-ce pas le Christ et son Verbe, c'est-à-dire son Évangile, fontaine destinée à arroser la terre, à en désaltérer les habitants?

Ce sont ces habitants, ce sont les hommes que l'allégorie chère aux orientaux, que leur symbolisme s'exerçant sur tout et dans tout, ont voulu désigner, au moins en ai-je la conviction, dans ces nombreux animaux qui tous, à l'exception des hiboux destinés sans doute à représenter le pécheur endurci dans la nuit de son péché, se dirigent de droite et de gauche, d'en haut comme d'en bas, vers les eaux vives que le Christ verse à ses fidèles. L'allégorie et le mysticisme de la source sont transparents; il faut bien compléter le sens symbolique qui se cache sous le dessin de la miniature. L'étude du symbolisme dans l'iconographie chrétienne nous offre à chaque

pas des représentations d'animaux auxquels s'attache tout un système de pensées habituelles : ainsi de la pureté du chrétien représentée par la colombe, de la résurrection des âmes par le phénix, de la passion et des mérites du Seigneur par le pélican, de la régénération dans le baptême par le poisson. Dans les Catacombes, les paons et les perdrix, que l'artiste a dessinés ici sur sa miniature, jouent leur rôle emblématique sur les tombeaux des premiers chrétiens, pour ne citer que quelques exemples parmi les plus connus.

Sous ces images de cerfs et de biches, d'oiseaux divers et de toutes grandeurs, ne peut-on, sans être taxé d'exagération, trouver l'idée de la communion des Saints qui se sont abreuvés aux eaux de la grâce et du salut, ou peut-être des peuples, comme des individus, appelés de tous les points du monde à la connaissance de la foi, à la régénération dans le baptême, à la vie spirituelle de l'Évangile en un mot, puisque l'Évangéliaire nous ramène toujours à cette expression ?

Laissons aux amateurs exagérés d'un symbolisme enfantin le soin de chercher, jusque dans l'infini du détail, la signification précise de l'accouplement de gallinacés, de la présence de la cigogne et du cygne placés en face l'un de l'autre, du collier et de la sonnette d'or que les quatre ruminants portent au cou, de la situation respective de ces animaux les uns sur les hauteurs, les autres dans la plaine ; il en est peut-être qui feront du symbolisme même avec les buissons et les fleurettes des terrains. Contentons-nous de dégager l'idée dominante. Elle est assez grande et ennoblit cette miniature dont je n'ai

plus à dire qu'un seul mot à propos de ses qualités extérieures.

C'est une des mieux conservées parmi les dix. A part les bleus du ciel, des bordures de l'arc qui porte la croix, des colonnes de jaspe du second plan du baldaquin, et de l'eau de la source emblématique, bleus qui se sont écaillés par places, tout le reste du tableau a conservé une fraîcheur extraordinaire. Les gallinacées et les paons de l'étage supérieur, les hiboux du milieu, les cerfs et les biches, le héron et le cygne, les fonds, les premiers plans, plusieurs colonnes nous offrent des teintes charmantes, des alliances de tons aussi savantes que pleines d'éclat. Cette excellente conservation est due sans doute au bon choix et à la bonne préparation des couleurs qui sont employées gouachées et gommées; les blancs surtout ont un lustre tout particulier et qui ne leur a été donné que par la gomme à l'aide de laquelle leurs rechampis font épaisseur. Il est facile, par la comparaison des miniatures et des cadres de pages, de s'apercevoir que l'artiste ou, selon moi, les artistes n'ont pas usé des mêmes procédés. Sur la miniature, le pinceau est aussi souple que riche est la gamme des tons.

Ce qui nuit à l'effet de cette belle page, c'est l'emploi de l'argent sur les chapiteaux du baptistère. Il a noirci désagréablement, n'est plus qu'une tache odieuse au milieu de cette splendeur, et, comme je l'ai déjà signalé en m'occupant du frontispice, il a débordé bien loin en dehors des limites que le pinceau lui avait tracées.

VI

Vient ensuite la série des portiques entre les colonnes desquels est tracée en lettres et en chiffres d'or la concordance des textes des Évangiles entre eux. Ces canons sont au nombre de dix qui emplissent le folio et le verso d'un feuillet, en tout vingt portiques à arcades de plein cintre, surmontés d'une archivolte cintrée qui enferme les symboles des divers Évangélistes dont les textes sont mis en rapport dans l'entre-colonnement du bas. Ce sont autant d'arcs de triomphe que le peintre s'est plu à ornementer avec une richesse inouïe. Cintres de couronnement, animaux symboliques, archivoltes des arcades, chapiteaux, fûts et bases des colonnades, tout porte la trace d'une imagination qui, dans les détails, ne connait pas de limites à son invention et à sa fécondité.

Le premier canon nous montre, au fronton de la première page, un livre où est inscrit son titre : *Canon primus in quo quatuor*, soutenu en haut par le lion de saint Marc, reposant sur la tête du bœuf de saint Luc, et accosté par l'ange de saint Matthieu et l'aigle de saint Jean. Le couronnement s'accompagne par des perroquets becquetant des baies sur un buisson. A la seconde page, les papegeais sont remplacés par deux paons splendidement peints, battant des ailes, faisant onduler leurs cous si souples, et leur queue s'étale en roue

d'or et de pierreries. Le fronton a changé de décoration et présente les quatre symboles en un autre ordre, en haut l'ange, en bas le bœuf, aux côtés l'aigle et le lion affrontés. Je signale la fière attitude de l'ange et la crânerie de dessin du lion, tandis que l'aigle n'est qu'un volatile mal tourné, ce dont on s'est aperçu déjà sur ma première planche, à l'attique de la Jérusalem céleste. Le lion est toujours le mieux réussi des quatre symboles, soit qu'il s'élance avec le *volumen* entre ses pattes de devant, soit qu'il pose gravement sa griffe sur le livre de vérité. Le dixième canon, *in quo Marcus et Lucas*, met en présence le lion et le bœuf qui, tous deux, se détachant sur le fond d'azur en jaune roux et en blanc ombré de bleu, sont tout bonnement deux petites merveilles du genre comme dessin et coloris. Dans le tympan supérieur du neuvième canon, je retrouve la Fontaine symbolique de la seconde miniature, avec sa même architecture et son même défaut de perspective ; l'ange enlève le *velarium* ou bannière sur lequel est écrit le numéro du canon. On le voit à ces détails d'ornementation des canons, paons, perroquets, cigognes, qui accompagnent l'arc d'amortissement, du baptistère du tympan, c'est toujours, mais éparpillé, ce symbolisme groupé sur la grande page de la Fontaine mystique (Pl. II).

Je ne puis décrire les uns après les autres ces nombreux dessins des canons. Il y aurait une étude curieuse et profitable à faire, au point de vue de l'archéologie, des chapiteaux qui couronnent les nombreuses colonnes des vingt portiques romans enfermant les dix tables de concordance. Largement dessinés, peints à l'effet, offrant

une remarquable variété de formes et d'ornementation à peu près exclusivement feuillagée, leur étude offre un intérêt tout particulier pour les archéologues qui veulent rechercher avec conscience les origines de l'architecture dite romane, mais répugnent à l'admission de cette théorie qui pose en principe que le XIIe siècle, certains moins absolus disent le XIe, a vu naître le roman, reconnaissable à son plein cintre et surtout à ses chapiteaux caractéristiques. Pour renverser ces théories, il suffirait de publier la série des chapiteaux appartenant aux canons de l'Évangéliaire de Saint-Médard, qui, écrit peut-être pour Charlemagne ou pour son successeur immédiat, et par celui-ci déposé, en 827, dans le trésor de l'abbaye soissonnaise, peut dater avec probabilité de la fin du VIIIe siècle, ou, au plus tard, et alors d'une façon incontestablement authentique, des premières années du IXe. Tous les arts du dessin procédant toujours, à une époque donnée, d'une idée et d'une habitude qui ont leur formule extérieure et publique, il faut admettre en principe qu'un même mode d'ornementation dirige toujours à la fois, et dans une même époque, le dessin, la sculpture et l'orfévrerie. La forme que le dessinateur d'ornements confiait au vélin, l'orfèvre la demandait au métal précieux, et le sculpteur la faisait sortir de la pierre ou du marbre. Je l'ai déjà montré à propos des manuscrits mérovingiens de Laon, où j'ai signalé des lettres ornées de ces entrelacs et de ces animaux bizarres que les classificateurs en paléographie prétendent avoir été inventés par le mysticisme symbolique anglo-saxon, tandis qu'à chaque fouille nouvelle nous les retrouvons sur les bi-

joux marqués au signe typique de l'orfévrerie franco-mérovingienne dont la tradition ne s'éteignit qu'au IXe siècle, vieillie par un trop long usage et chassée par la tradition franco-byzantine. Ainsi, l'illustrateur de manuscrits et l'orfévre mérovingiens dessinaient et ciselaient en même temps absolument la même ornementation. Ce que nous disons d'eux, on le dirait de l'architecte leur contemporain et ami, si les monuments de celui-ci avaient vécu jusqu'à nous, ou plutôt si nous savions les reconnaître avec certitude ; car il est hors de doute qu'il subsiste quelque part des débris d'architecture mérovingienne.

Pour en revenir à notre Évangéliaire et raisonnant par analogie, les chapiteaux que le dessinateur de la fin du VIIIe siècle ou du commencement du IXe traitait d'une manière si hardie, il est impossible que l'architecte et le sculpteur du même âge ne s'en soient point emparés, si ce ne sont pas eux qui, les recevant des souvenirs romains encore vivants et partout debout, ont trouvé ces types et les ont fournis au dessinateur et à l'illustrateur de manuscrits.

Je signale, au verso du canon 1er, un chapiteau camaïeu brun où je vois deux petits hommes-cariatides qui portent le tailloir sur leur tête ; au canon cinq, d'abord trois chapiteaux camaïeu, deux

bleus et l'autre d'or, où le même sujet est traité en variante ; ensuite deux autres, camaïeu rouge, dont le tailloir repose sur deux masques de bêtes. Il est impossible de n'y pas reconnaître les types incontestables de ces chapiteaux qu'on donne tous avec trop de générosité au XIIe siècle et dont celui-ci a dû emprunter la meilleure partie, à mon avis du moins, aux monuments antiques pour s'en servir dans les églises qu'il reconstruisait sur l'emplacement et avec les matériaux de celles ou qui périclitaient, ou qui ne suffisaient plus aux besoins religieux des populations croissantes.

Je ne veux pas abandonner ces beaux portiques des tables de concordance sans signaler en premier lieu la singularité des bases des colonnes, dont beaucoup affectent la forme de balustres ou bouteilles renversées (voir ma Pl. Ire), ensuite et tout spécialement les imitations bien réussies des marbres agathisés, des jaspes, des porphyres, des roches précieuses dont l'architecture des canons s'est emparée. Si certains fûts ont perdu la vivacité de leur coloration primitive, la plupart sont restés splendides de tons. Il y a, au verso du premier canon, trois colonnes tordues qui sont merveilleusement belles, l'une avec sa forme rubannée en spirale, les autres avec leur fût tourmenté, dans les saillies et les retraites duquel montent, le long de rinceaux de vigne, une foule de petits hommes nus à la désinvolture la plus étonnante et qu'à l'aide d'un peu de blanc et d'un coup de pinceau l'artiste a mis en vive saillie sur le bleu lapis de son marbre. C'est fait de rien et charmant. J'avais déjà vu de ces bonshommes, dont je ne comprends pas la signification,

sur les boucliers ovoïdes qui se trouvent aux angles de rencontre de l'encadrement de la Fontaine mystique (Pl. II) et dans le médaillon de sa croix d'amortissement.

Quand on examine de près certaines imitations de jaspe, dans ces marbrures pleines de fantaisie on voit apparaitre des visages d'hommes très-reconnaissables et dont tous les traits se détaillent. Un coup de lumière, un peu d'ombre dans le ton de la masse, voilà tout ce qu'il faut à l'habile et spirituel artiste pour former ces délicieux petits camées noyés dans l'ensemble et dont l'idée lui était fournie par certains jeux bizarres de la nature sur les pierres précieuses, ressemblances humaines qu'il n'a eu qu'à forcer un peu pour en tirer un de ses meilleurs, un de ses plus ingenieux motifs de décoration.

Ces imitations si bien faites des onyx et porphyres, richesses minéralogiques de l'Orient, ces marbres précieux venus du pays de la lumière, ces arcades, ces galeries, ces portiques, ces colonnes torses dont le nord de l'Europe ne connaissait pas encore les types fournis par les recherches d'un art en décadence, ces mosaïques d'or et de pourpre, tout nous indique la main d'un artiste qui ne peut être français. C'est un peintre grec qui a seul pu dessiner toute cette architecture merveilleusement ouvragée, ces animaux ailés de la plus fière attitude, ces lions surtout que les occidentaux connaissaient à peine et qu'ils ne pouvaient ainsi tourner et camper.

Remarque à faire sur l'emploi désastreux de l'argent dont certains chapiteaux sont peints, il en est deux où

le métal est encore reconnaissable et n'a pas tourné au noir, rareté à signaler.

Je laisse à regret ces beaux canons pour en arriver aux miniatures qui accompagnent chacun des quatre Évangiles.

VII

En tête de l'Évangile de saint Matthieu se voit une admirable peinture, malheureusement fort détériorée par le frottement. Dans une arcade de style roman, l'évangéliste, nimbé d'or, assis sur un coussin d'étoffe dans une stalle dont les montants de bois sont ornés à leur sommet de cabochons bleus, écrit avec un style, le graphe, *graphium* (ce ne peut être le *calam*, la plume, puisque l'encrier manque sur le pupitre), cette belle sentence édictée par le Seigneur : *Thesaurisate vobis thesaurum in cœlo*. Le livre est porté sur un pupitre d'or à pilastre sculpté. L'apôtre est vêtu d'une robe rouge à bracelets d'or et enveloppé d'un grand *pallium* bleu à bordure d'or aussi. Au-dessus de la tapisserie du fond, l'ange symbolique lui présente un livre où sont écrites en or ces paroles : *Liber generationis Jesu Christi*. (Pl. III.)

Je retrouve la même chaire, *cathedra*, le même coussin exactement, le même tabouret, dans un livre grec du IXe siècle, *Commentaires sur Isaïe*, cité avec fac-simile dans la *Paléographie universelle* de Sylvestre, t. II. Cette ressemblance me servira plus tard, lorsque j'aurai à rechercher à quelle nationalité appartenait le peintre des miniatures de l'Évangéliaire de Saint-Médard.

MANUS S.L. 486

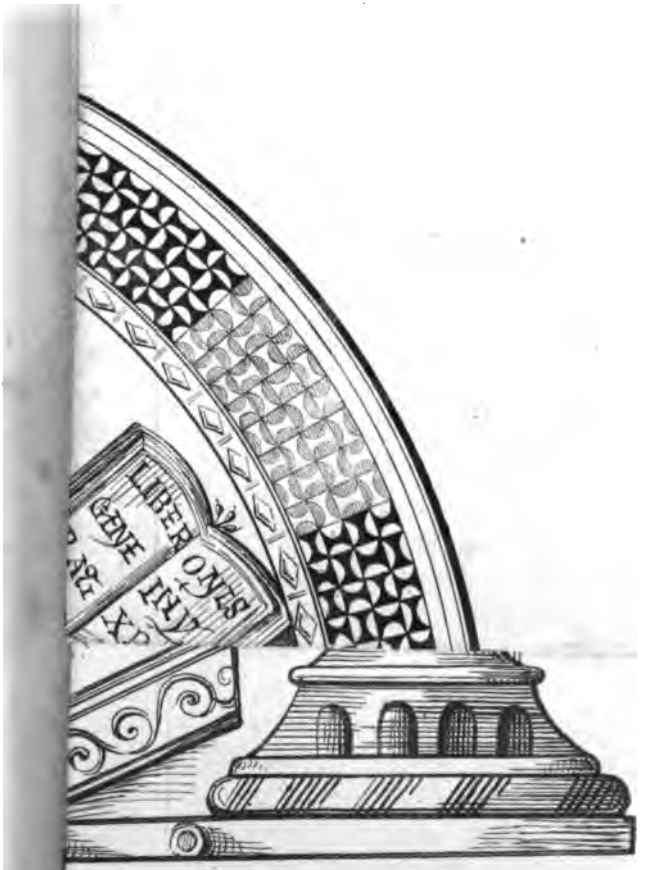

E SOISSONS.

Pilloy lith.

Le portrait de saint Matthieu est largement conçu et largement traité. Les plis sont à effet. Aux traits accentués et sévères du visage, à la barbe divisée en larges boucles, à cette pose raide, à ces membres accusés sous l'étoffe, à ce dessin relativement bon des extrémités et de ces mains systématiquement allongées, on ne peut méconnaitre l'influence byzantine. Alors c'était seulement dans l'empire grec qu'on savait dessiner et peindre ainsi. La couleur des chairs est grasse, le modelé savant. Le peintre procède par larges plans posés d'un coup de pinceau. Le dessin d'un membre ou d'un pli, par exemple, s'indique par un trait mince sous la lumière, et du côté de l'ombre par un contour épais dans la note la plus intense de la nuance. Rarement l'artiste emploie le noir pur pour marquer la limite de ses plans. Je ne vois de noir ou d'encre qu'à l'ombre portée des plis des étoffes bleues. Le blanc n'est pur qu'en deux ou trois réchampis de la manche, de sorte que l'effet obtenu est doux, malgré la présence du bleu de roi employé en grandes masses. C'est donc de la vraie peinture, comme les trois siècles qui suivent n'en sauront plus faire, bien qu'ils aient reçu de si excellentes leçons, de si précieux exemples.

Je n'ai donné que le sujet principal de cette miniature et son portique (Pl. 3.). Le reste de la décoration consiste en une série de losanges de perles, rattachés les uns aux autres par des pierres de couleur sur un fond d'or qui couvre la page entière. Aux angles de ce cadre emperlé se voient ces singuliers petits médaillons de formes elliptiques et décorés de personnages nus, médaillons dont

plusieurs spécimens sont donnés par ma planche 2 et décrits au paragraphe précédent. Enfin, dans le triangle d'incidence formé par le cadre carré et la courbe du cintre du portique, deux paons affrontés se pavanent sur un fond de couleur claire.

La page suivante est tout entière consacrée à ces mots : *Incipit Evangelium secundum Matthæum. Incipit liber generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham.* Même cadre de perles avec large bordure d'or. A l'intérieur, second cadre parallélogrammatique, formé de fleurons d'or sur pourpre et, au centre, de feuillages bleu sur bleu. En haut de la page, à droite, dans un caisson d'or, ces mots : *Incipit Evangelium secundum* en capitales romaines obtenues en réserve sur le pourpre du fond. Un L et un I d'or, ornés en tête et en queue d'entrelacs dont le réseau compliqué se dénoue en têtes de serpents, sont conjoints à la façon de l'L et de l'I de l'Évangéliaire carlovingien de Laon (1). Cet élégant accouplement de majuscules borde la page du haut en bas et, avec ses montants et entrelacements de rubans d'or, se découpe sur le pourpre avec un indicible effet d'ingéniosité et de richesse. La seconde syllabe de *Liber*, en majuscules romaines, se pare d'un riche filet d'arabesques d'or. Le reste de l'inscription ne comporte plus d'ornementation. Ce sont des capitales romaines d'or et d'argent, de hauteurs différentes. Les lettres d'argent ne sont plus lisibles qu'au revers du vélin qu'elles ont transpercé et maculé de noir. Il y a aussi par places des plaques d'argent dans les

(1) Pl. 8 de mon *Etude sur les Manuscrits de Laon*, première partie.

jours des entrelacs de la lettre conjointe L I; c'est du plus déplorable effet, et cette splendide page s'en est assombrie très-désagréablement.

C'est surtout à l'entour du texte de saint Matthieu qu'on peut tout à l'aise admirer ces beaux cadres dont j'essayais de donner une idée dans les premiers alinéas du paragraphe 4 de cette étude. Je ne reviendrai donc pas sur cette description qui ne pourrait qu'énumérer une fois de plus la prodigalité des motifs dont s'ornent ces encadrements de pages, imitations de marbres et de jaspes, fleurons et festons de couleur sur fond d'or, entrelacs, méandres, arabesques d'or sur fond coloré, rudentures, damiers de mosaïque, denticules, combinaisons de toutes sortes et auxquelles les noms manquent. C'est dans ce premier Évangile que les montants contiennent parfois, je l'ai dit, jusqu'à trois motifs différents, toujours riches, toujours éclatants, le plus souvent en traits d'or sur pourpre. J'avais besoin de signaler cette fécondité de dessin, cet éclat de la bonne et belle confection, parce que bientôt j'aurai à constater aussi la négligence, l'épuisement et la mauvaise préparation ou application des tons, fatigue et défauts dont ne paraissent point s'être aperçus les paléographes et les archéologues qui avant moi se sont occupés de ce livre inégal.

La première partie est donc sans contredit la plus soignée, celle où se développent dans tout leur éclat les qualités qui ont rendu ce manuscrit célèbre à juste titre.

VIII

Au verso du folio 84 se trouve le frontispice de l'Évangile selon saint Marc. Dans un cadre d'or zigzagué d'un cordon de perles et sous un portique roman, au haut duquel se voient à gauche un ange descendant du ciel et à droite un veillard nimbé qui fait un geste de commandement, l'apôtre, assis devant un pupitre sans écritoire et sur lequel s'ouvre un livre où il écrit avec le style, se retourne vivement vers le lion ailé qui se précipite du haut du ciel, apportant le livre des Évangiles. Le lion se distingue par cette fière tournure que j'ai déjà constatée. La tête de l'apôtre, nimbée d'un cercle d'or bordé de perles, se détache en vigueur sur l'azur foncé du ciel. La tête, presque de trois quarts, allongée outre mesure, se rattachant sans courbe et dépression sensibles à un cou vigoureusement musclé, affecte un caractère d'enthousiasme qui se lit facilement dans les yeux largement ouverts; l'inspiration est arrivée et le Saint va la traduire en termes dignes de l'idée. Pas de barbe; chevelure bouclée et indiquée par des coups de pinceau noir sur brun. Les longues mains de l'apôtre sont bien dans la manière de la miniature de saint Matthieu. Ici, le manteau brun à plis nombreux et tourmentés n'a pas la largeur de faire de cette première peinture. L'étoffe est plus somptueuse avec ses broderies d'or à la ceinture, au ventre, aux cuisses, au bas du vêtement. Sur une tringle à laquelle ils sont retenus par des anneaux d'or, se drapent deux rideaux d'étoffe blanche à médaillons rouges,

dont les nœuds et les plis s'indiquent largement et non sans grâce.

En face, au recto du folio 82, dans le même cadre d'or à fils de perles disposés en zigzags et sur un fond de pourpre, se lisent en capitales romaines inégales de grandeur, et certaines incluses, quelques mots abréviés, les premières lignes de l'Évangile, *Initium evangelii Jesu Christi filii Dei, sicut scriptum est in Esaya propheta : Ecce mitto angelum meum.* C'est le sujet que j'ai signalé dans les triangles d'incidence du cadre carré et du portique roman de la miniature précédente : le vieillard qui ordonne et l'ange qui s'envole, une croix à la main : *Ecce mitto angelum meum.*

Le grand I d'*Initium* borde toute la page : filet d'encadrement blanc à deux teintes, se renflant circulairement en tête, au centre et à la base, pour enfermer trois médaillons cerclés d'or et de vermillon, et chacun contenant un buste nimbé d'or et peint à traits larges, on peut même dire grossiers. Au centre des montants de cette majuscule qui ne manque pas d'ampleur, entre les médaillons et sur fond de pourpre, des entrelacs blancs et rosés. Cette page a beaucoup souffert du frottement qui lui a fait perdre toute sa fraicheur; les ors n'ont plus d'éclat, et le pourpre laisse par places transparaitre le vélin.

Déjà les cadres du texte de saint Marc n'ont plus la splendeur de ceux de l'Évangile selon saint Matthieu. Ils ne varient plus jamais et n'ont plus qu'un seul motif sur les filets d'une même page. Leur couleur est terne et opaque, le motif moins élégant et moins riche. Les beaux marbres de tout à l'heure, les irisations de l'agate, les

onyx et les jaspes sont traités comme à la grosse. On voit arriver et se multiplier certains tons rouge de Saturne, criards, désastreux, qui n'ont pas tenu et si pulvérulents qu'ils ont sali les feuillets d'en face. Les verts ont bavoché; les bruns ne sont plus intenses; les blancs manquent de vigueur et ne couvrent pas. Le pinceau a paresseusement épaté les arabesques qui même cèdent trop souvent la place à de simples filets plats à deux ou trois tons, tirés de bas en haut et sur les côtés horizontaux du cadre. On sent l'ennui, la fatigue et, à la fin, l'indifférence dont même la dernière miniature portera la trace trop visible et fâcheuse. Au bout du volume, certains encadrements, trop nombreux, offrent un coloris et un aspect des plus désagréables; mal appliquée, la couleur s'est en partie écaillée. Il en est quelques-uns dont la coloration et les motifs rappellent les déplorables nuances et dessins des papiers peints aux premiers jours de cette industrie qui a fait tant de progrès.

Mentionnons, avant de quitter l'Évangile selon saint Marc, l'M assez élégant que je reproduis à l'une des dernières pages de cette étude et qui, de ce style et de cette taille, est la seule majuscule ornementée dans le texte de l'Évangéliaire de Saint-Médard.

IX

Le grand cadre extérieur, la bordure d'or manquent à la miniature qui représente saint Luc sous les traits d'un jeune homme imberbe, assis dans une riche chaire à

Pl. 3. MANUS CL. 496.

montants sculptés et sur le dos de laquelle se dévelope une tapisserie noire formant un vigoureux repoussoir à la robe bleue et au manteau rouge de l'apôtre. Il trempe sa plume, le calam, *calamus*, *arundo*, dans un encrier porté par un pupitre sculpté. Il faut noter là la richesse des tons du manteau dont les draperies ne sont pas seulement modelées au pinceau des tons les plus variés, mais dont les plis principaux s'indiquent par de larges traits d'encre noire qui enlèvent l'étoffe et la font bouffer.

Le tympan du portique est un cintre découpé à la façon arabe. Ne pouvant que difficilement donner dans mon texte l'arc triomphal de ce beau portique, j'en redresse la décoration pour en faire, comme M. Champollion-Figeac (pl. V, n° 3), un montant de page, d'un côté mi-partie jaune et vert, en dedans bleu et rouge.

C'est le même motif qui couronne l'arcade romane où se développe une des plus belles miniatures du manuscrit, celle qui se compose du texte et de l'illustration du premier verset de l'Évangile selon saint Luc : *Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem*. (Pl. IV.) Dans l'intérieur de cette arcade, sous les mots : *Incipit Evangelium secundum Lucam*, un grand G, prenant la moitié de la page, s'étale majestueusement sur un pan de mur à assises vertes en haut, blaues en bas. Les courbes elliptiques de la majuscule, outre les entrelacs connus, nous présentent deux médaillons ovales où se dessinent en pied deux Saints nimbés qui professent. Le Sauveur, d'une main bénissant, offrant de l'autre au monde son livre divin, trône dans le médaillon qui forme le centre de la lettre. De sa tête

nimbée part une gloire qui raye le fond du ciel. La figure est juvénile; c'est probablement l'enfant Jésus lorsque, perdu par ses parents, il fut retrouvé par eux enseignant dans le Temple devant les docteurs que sa grande jeunesse et sa grande sagesse plongent dans l'étonnement et l'admiration. Cette magnifique lettre repose sur une base hardiment découpée et dont les panneaux se décorent de ce lacis qu'on retrouve à chaque page de ce manuscrit et qui est un signe d'époque aussi caractéristique que l'onciale elle-même. Cette majuscule est flanquée en haut d'un V, capitale romaine d'or et de pourpre, et plus bas d'un O formant médaillon : c'est la représentation sensible du mystère de la conception sans péché de la mère du Fils de Dieu. C'est le chaste embrassement de ses parents devant le château traditionnel que les miniaturistes des Heures du XVe siècle nous représenteront sous la forme d'un somptueux castel à tourelles pointues et girouettées, à portes gothiques et armoriées s'ouvrant sur le saut-de-loup garni de son pont-levis à bascule : tout le paysage est illuminé de hachures d'or.

Plus bas, le mur se termine en assises alternativement de pourpre et de lilas : sur le pourpre, le reste du verset en majuscules romaines, et sur les assises lilacées, des arabesques formant filets.

C'est, parmi les dix pages peintes, l'une des mieux conservées. Malheureusement, elle est déshonorée par les filets d'encadrement du verso, dont les contours percent l'épaisseur du parchemin et font deux laides taches en long,

X

En tête de l'Évangile selon saint Jean, la miniature où se voit l'apôtre et celle où se lit le premier verset de son texte ont retrouvé la large bordure d'or qui couvre la page en dehors des portiques dont l'arc triomphal offre toute une série de médaillons animés par ces petits hommes et ces animaux que l'artiste dessine de deux coups de pinceau en blanc sur fond sombre et que je signalais plus haut. Sur la bordure de ton clair qui enferme les portiques sont tracées de petites scènes de la vie de Jésus-Chist : le miracle des noces de Cana, l'entrevue sur le bord du puits, la cène.

Dans le portique, l'aigle aux ailes éployées et qui plane au-dessus de l'apôtre de Pathmos ; le Saint se détache sur un fond d'architecture. Des quatre figures d'évangélistes, celle de saint Jean est la moins réussie : traits durs et sans expression, figure vulgaire, carnation d'une laide couleur brune avec des tons et des ombres verdâtres mal posés. C'est toujours la même attitude, la même étoffe aux mêmes plis, la même chaire aux mêmes montants et au même coussin, le même cintre, la même colonne et la monotonie arrive.

Vis-à-vis de cette miniature, l'illustration du premier verset : *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum*, etc., nous montre encore une fois le pan de mur avec assises alternées de couleur : en haut et occupant plusieurs hauteurs de pierres rubannées, les premières

lettres accouplées bizarrement de *IN PRINcipio*, et, plus bas, sur bandes de pourpre clair, le reste du verset en capitales romaines d'or et d'argent, celles-ci du plus odieux aspect comme toujours. Le grand I, comme celui de l'Évangile de saint Marc, affecte la forme d'une colonne dont l'amortissement pyriforme enferme l'aigle symbolique, et dont le fût s'orne d'entrelacs et de médaillons à bustes de personnages nimbés et dogmatisant.

Enfin, le manuscrit se termine par une nomenclature des Évangiles pour les fêtes et dimanches de l'année : *Incipit capitulare Evangeliorum in circulo anni.* L'indication de la solennité est tracée en grosse onciale rouge, et le commencement du texte saint en onciale d'or plus petite, sorte d'expédiée minuscule qui diffère essentiellement de l'écriture du corps des Évangiles eux-mêmes, cette écriture, je l'ai dit, toute en majuscules romaines renouvelées, l'onciale caroline qui reçoit son nom du grand prince à l'influence de qui l'écriture doit une réforme si complète.

XI

Tel est ce livre superbe, relativement parfait et qui frappe et arrête comme toute perfection. A quel art, ou plutôt à quelle influence artistique appartient-il vraiment? Cette question arrive ici tout à fait à sa place.

Les arts, comme les peuples, ont leur histoire, c'est-à-dire leur naissance, leurs progrès, leur développement, leur apogée, leur décadence et leurs éclipses, parfois leur renaissance, mais celle-là chez un petit nombre seulement de nations privilégiées. La critique moderne étudie, sait reconnaître et noter leur formation lente et successive, leur verte adolescence, leur maturité, leur décrépitude. Elle cherche et trouve presque toujours la source et la cause de ces modifications. Ses investigations donnent ainsi à l'art son sens véritable qui, touchant à l'histoire des nations, explique et justifie jusqu'à un certain point, mais toujours accompagne la grandeur et la décadence de celles-ci. Elle éclaire donc le sujet de lumières souvent nouvelles. Dans une étude spéciale comme celle-ci, sur ce terrain en apparence si étroit, elle peut parfois faire produire des fruits précieux. La réflexion fait en effet comprendre que rien ne touche d'aussi près à la civilisation que l'art de la peinture dans les manifestations de laquelle se reflètent les mœurs, les traditions, la religion d'un peuple.

D'habitude, à une époque donnée, un art quelconque, lorsqu'il fournit une preuve éclatante de vitalité, de

force, un chef-d'œuvre, est une œuvre complexe de progrès, c'est-à-dire que son adepte glorieux, le plus illustre de ses représentants, le père de ce chef-d'œuvre, a eu des prédécesseurs, des précurseurs sur place, des maitres, des auxiliaires enfin qui ont déblayé le terrain et par conséquent ont droit à une part de gloire dans sa gloire. La méthode s'est donc faite plus ou moins lentement, par de longs efforts, par un labeur auquel beaucoup ont participé et que couronne la réussite, le chef-d'œuvre d'un seul qui achève le type.

En France et sous les premiers Carlovingiens, c'est-à-dire de la fin du VIIIe siècle au premier quart du IXe, la première manifestation complète et parfaite de la chrysographie et de la peinture à la fois ne s'est pas faite ainsi. Avant cette époque, et surtout quant à la décoration des manuscrits, c'est la barbarie qui règne, cette sauvagerie de motifs et de style que je signalais dans mon *Étude sur les Manuscrits de la Bibliothèque de Laon*. Toute cette décoration, qui, d'ailleurs, ne consiste qu'en majuscules insérées dans les textes, est aussi laide que chétive, aussi horriblement composée qu'horriblement peinte.

Tout à coup, au milieu de ces essais informes apparaît un des plus anciens manuscrits véritablement illustrés dans toute l'acception et la bonne acception du mot. Il a sa date authentique de donation à l'année 827, et très-probablement Louis le Débonnaire l'avait trouvé dans la succession de son illustre père, avec cette patène marquée au coin du monogramme de Charlemagne, *patris sui magni Caroli monogrammate insignita*. Le moine

Odilon ne nous le dit pas, c'est vrai, peut-être parce que l'Évangéliaire ne portait pas de monogramme. Odilon ne pouvait donc savoir si le livre offert par Louis le Pieux avait appartenu au prédécesseur de ce prince; mais nous qui savons que ce texte, *textum*, a deux cent vingt feuillets in-folio; que ces pages ont dû, à elles seules, prendre au chrysographe plusieurs années de labeur; que l'œuvre de l'illustrateur, je parle seulement des quatre cents cadres et plus, a dû demander plus de temps encore, ne sommes-nous pas autorisés à croire que l'Évangéliaire pouvait venir de Charlemagne tout aussi bien que la patène offerte en même temps à Saint-Médard?

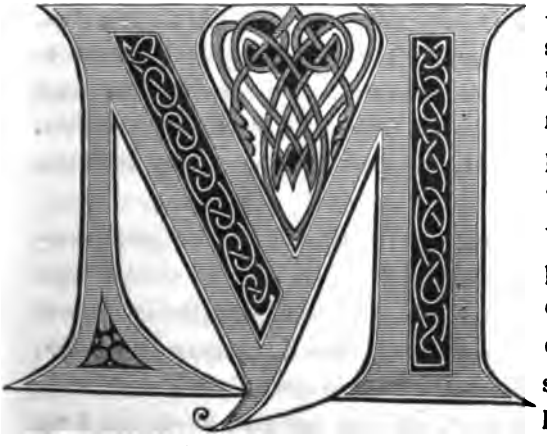

AIS consentons à le tenir, malgré ces probabilités de plus vieil âge, pour avoir été écrit et peint sous Louis le Débonnaire. Ce prince l'offrait en 827 et n'a commencé à régner qu'en 814. Le long temps qu'il a fallu aux artistes pour confectionner cet énorme volume nous forcerait à reporter leur œuvre aux premières années du

règne du fils de Charlemagne. Ne sait-on pas que Gottschalck a consacré plus de sept ans à écrire et illustrer l'Évangéliaire donné par Charlemagne au monastère de Saint-Cernin de Toulouse, et qui estmaintenant conservé au Louvre dans le Musée des Souverains?

Entre les essais informes de l'illustration mérovingienne qui subissait encore l'influence de l'art franc, et la perfection de l'Évangéliaire de Saint-Médard, avec son ampleur, sa hardiesse dans les représentations humaines, son savant emploi des couleurs, il y a tout un abime franchi d'un seul bond. Voilà que s'ouvrent des sillons tout nouveaux. Voilà qu'est mis un terme aux recherches des temps passés. Voici qui vaut mieux que tout ce que produiront une longue série de siècles. C'est donc une individualité glorieuse qui fait saillie sur le fond ténébreux de la barbarie et qui va constituer dans l'Europe septentrionale un type, type de convention, c'est vrai, mais dont l'influence s'exercera sur toute une école.

Or, comme une pareille individualité ne peut procéder d'elle seule et sortir du cerveau du peintre aussi parfaite que la déesse Athéné du polythéisme quand elle jaillit tout armée et savante du cerveau de Jupiter; comme elle n'a pas la moindre relation de parenté et de ressemblance avec l'art alors national, ce peintre, force est de l'affirmer, n'est point un Français.

De 781 jusqu'à la mort de Charlemagne, l'anglo-saxon Alcuin, que l'empereur avait attaché à son palais, avait bien fondé des écoles de calligraphie qui sans

doute avaient fourni d'excellents copistes ; mais étaient-ils assez forts pour exécuter de toutes pièces ces peintures franchement byzantines?

Pour moi la réponse n'est pas douteuse. Je l'ai, d'ailleurs, fait pressentir dans plusieurs passages de cette étude. Si, par exemple, les cadres d'ornementation peuvent avoir été tracés par un peintre sorti des écoles d'Alcuin, les grandes miniatures, surtout les portraits des trois premiers Évangélistes, les portiques des canons et les magnifiques frontispices symboliques appartiennent à un pinceau grec, et non français, encore moins anglo-saxon. L'influence et les souvenirs d'Alcuin n'ont en rien modifié ici l'influence byzantine qui apparait partout et domine en maîtresse absolue. L'architecture des portiques, les chapiteaux d'acanthe de leurs colonnes de marbres qui ne peuvent être qu'orientaux, la forme et l'ornementation du baptistère incontestablement grec, le symbolisme tout oriental aussi avec ses recherches exagérément spiritualistes qu'un esprit septentrional n'eût pas inventées, la perfection de dessin qui marque les lions sur les canons, ces animaux qu'un artiste né dans le nord n'a point assez vus pour les si bien peindre, tout me semble révéler la main d'un de ces exilés byzantins que la stupide fureur des empereurs iconoclastes avait chassés. Bienheureux les calligraphes et les peintres qui ne périrent pas par les flammes des bûchers dont les matériaux se composaient de leurs manuscrits et de leurs images!

L'empire de Charlemagne, qui confinait à l'empire grec, ouvrit toutes grandes ses portes à ces maitres

étrangers fuyant la persécution et la mort, et arrivant juste à temps pour prêter à un prince si ardent ami des lettres son plus puissant instrument de rénovation (775, mort de l'empereur grec Constantin Copronyme, l'un des plus terribles iconoclastes. — 802, déposition de l'impératrice Irène, amie du culte des images, et nouvelle persécution sous Nicéphore. — 820, assassinat de Nicéphore et arrivée au pouvoir de Michel le Bègue, le plus cruel suppôt de l'hérésie des iconoclastes).

Signes plus probants d'origine, parce que ceux-là sont matériels et palpables, je retrouve, je l'ai dit déjà, le coussin caractéristique, la chaire, le tabouret de nos quatre Évangélistes, sur une miniature d'un livre grec du IXe siècle, *Commentaires sur Isaïe*, que Silvestre (1) cite avec fac-simile; les mêmes portiques plein cintre dans les illustrations d'un autre livre grec, du IXe siècle aussi (2); les arabesques connues dans un cadre dessiné par Sylvestre encore et emprunté aux *Homélies* de saint Grégoire de Nazianze, toujours de la même époque; tous livres écrits pendant les intervalles de paix que la persécution accorda aux copistes et aux peintres de manuscrits.

Je crois avoir assez multiplé mes preuves ou, si l'on vent, les présomptions sérieuses d'origine, et je n'ai plus qu'à clore cette étude dont les dimensions ne paraitront peut-être pas exagérées, mais au contraire en relation parfaite avec le mérite du livre, sa respectable

(1) *Paléographie universelle*, t. II.

(2) Ibid.

antiquité, la date et la solennité de son apparition, la haute dignité des personnages qui l'offrirent à une de nos plus célèbres abbayes, son incontestable authenticité et l'admiration qu'il a suscitée depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

CORRESPONDANCE

On donne lecture d'une lettre en date du 17 décembre 1864, par laquelle M. le sous-préfet de Soissons annonce que M. de Laprairie a été nommé, le 6 de ce mois, par M. le préfet, membre d'une commission appelée à statuer sur l'opportunité de la suppression de papiers de la sous-préfecture. Cette commission se compose en outre de MM. Calland, bibliothécaire; Périn, juge au tribunal civil; Deviolaine, receveur des domaines, et Matton, archiviste de la préfecture.

M. le président lit une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique datée du 31 janvier 1865, par laquelle Son Excellence lui annonce que, par arrêté du 23 de ce mois, il a décidé que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, aura lieu à la Sorbonne le 22 avril prochain, à midi, et l'engage à envoyer au ministère les noms de MM. les membres qui se proposeraient d'assister ou de faire quelque lecture à ces réunions.

La Société délègue MM. Fossé-Darcosse, Baldi, Wafflard et Prioux pour la représenter en cette circonstance.

Enfin, M. le président donne lecture d'une lettre de

M. le maire de Filain concernant la restauration d'une ancienne chapelle de Sainte-Berthe.

Le seul avis que puisse donner la Société, et qu'elle charge M. le président de transmettre à ce magistrat, c'est que la restauration ait lieu dans le style de l'édifice et que la direction d'un architecte intelligent est nécessaire pour éviter les fautes si communes en ce genre.

La question concernant l'heure à laquelle il serait plus commode de fixer les réunions de la Société est mise aux voix. Il est décidé qu'elles auront lieu à deux heures comme par le passé.

M. Suin dépose sur le bureau, pour être mis aux archives, un ouvrage intitulé : *Analyse du Songe du Vergier, suivie d'une dissertation sur l'auteur de cet ouvrage, avec conclusion en faveur de Charles de Louviers*, par M. Léopold Marcel (de Louviers), notaire honoraire (Paris, 1863). Il accompagne cet ouvrage d'un travail de M. Prioux, qui se prononce en faveur de Raoul de Presles, auquel le *Songe du Vergier* a été généralement attribué. Cette question intéresse notre arrondissement, puisque la famille de Raoul était originaire de Presles-les-Boves, canton de Vailly.

La Société décide que le travail de M. Prioux et l'ouvage de M. Marcel seront déposés aux archives.

M. Watelet lit une note sur les haches celtiques et autres du département de l'Aisne, qu'il accompagne de planches lithographiques.

M. Watelet a lu dans la séance de ce jour un mémoire ayant pour titre : *L'âge de pierre et les sépultures antéhistoriques du département de l'Aisne*, qu'il publie en colla-

boration avec M. de Saint-Marceaux, de Limé. L'auteur, après des considérations générales sur la marche de la science et ses tendances, examine les travaux qui se font pour fonder la science anthropologique. Il constate que toutes les branches du savoir humain viennent prêter leur concours pour résoudre les problèmes qui intéressent le plus l'homme. La linguistique, la philosophie, l'histoire naturelle en général, l'anatomie en particulier, la géologie, la météorologie, la physique, la chimie viennent tour à tour apporter leur contingent de moyens et de certitude. Il fait remarquer que, pour fixer l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre, on recherche les traces de son existence dans les terrains formés à une époque antéhistorique et qu'il faut reporter à la période des temps géologiques. Ces traces se manifestent soit par des débris de squelette, soit par les instruments de son industrie.

Des instruments en pierre évidemment taillés de main d'homme se retrouvent en contact avec les ossements des animaux de la période quaternaire; on les cite dans les cavernes d'une époque un peu plus récente, dans les tourbières, puis dans les habitations lacustres, et enfin dans les sépultures qui n'ont point de date mais qui sont certainement antérieures aux époques historiques.

M. Watelet fait voir que le département de l'Aisne a été habité par les hommes de l'époque de la pierre, puisque M. l'abbé Lambert a cité des haches qu'il a trouvées lui-même dans le *diluvium* et qu'il a décrites dans son mémoire de Viry-Noureuil; il annonce lui-même ensuite qu'à Cœuvres, des instruments bien authentiques de ma-

tières et formes analogues ont été reconnus pêle-mêle avec des ossements d'éléphants, de rhinocéros, d'ours, de hyènes, de cerfs, de chevaux, de bœufs, et tous en nombre prodigieux. Puis il montre des haches d'un travail plus avancé trouvées à la surface du sol ou à une profondeur peu considérable, à Chavignon, à Vervins, à Mercin et à Cuise-Lamotte. Enfin, M. Watelet récapitule et décrit les haches polies, mais bien plus récentes, qu'on découvre journellement sur la surface du département de l'Aisne.

M. Watelet a enrichi le bulletin de quatre planches des dessins de quelques-uns des instruments de silex trouvés soit à Cœuvres, soit dans d'autres localités.

Voici la légende de ces planches :

Planche I. Silex taillés de Cœuvres.
Fig. 1 à 5. Grattoirs de formes diverses.
» 6. Pointe de lance.
Planche II. Silex taillés de Cœuvres.
Fig. 1. Couteau avec dents.
» 2. Grattoir.
» 3. Couteau ébréché.
» 4. Grattoir.
» 5. Petit grattoir ou éclat.
» 6. Couteau de forme singulière.
Planche III. Silex de Cuise-Lamotte.
Fig 1. Petite hache.
» 2. Pointe de flèche.
» 3. Couteau à plusieurs arêtes.
» 4. Belle hache.

Silex taillés du Soissonnais. PL. 1.

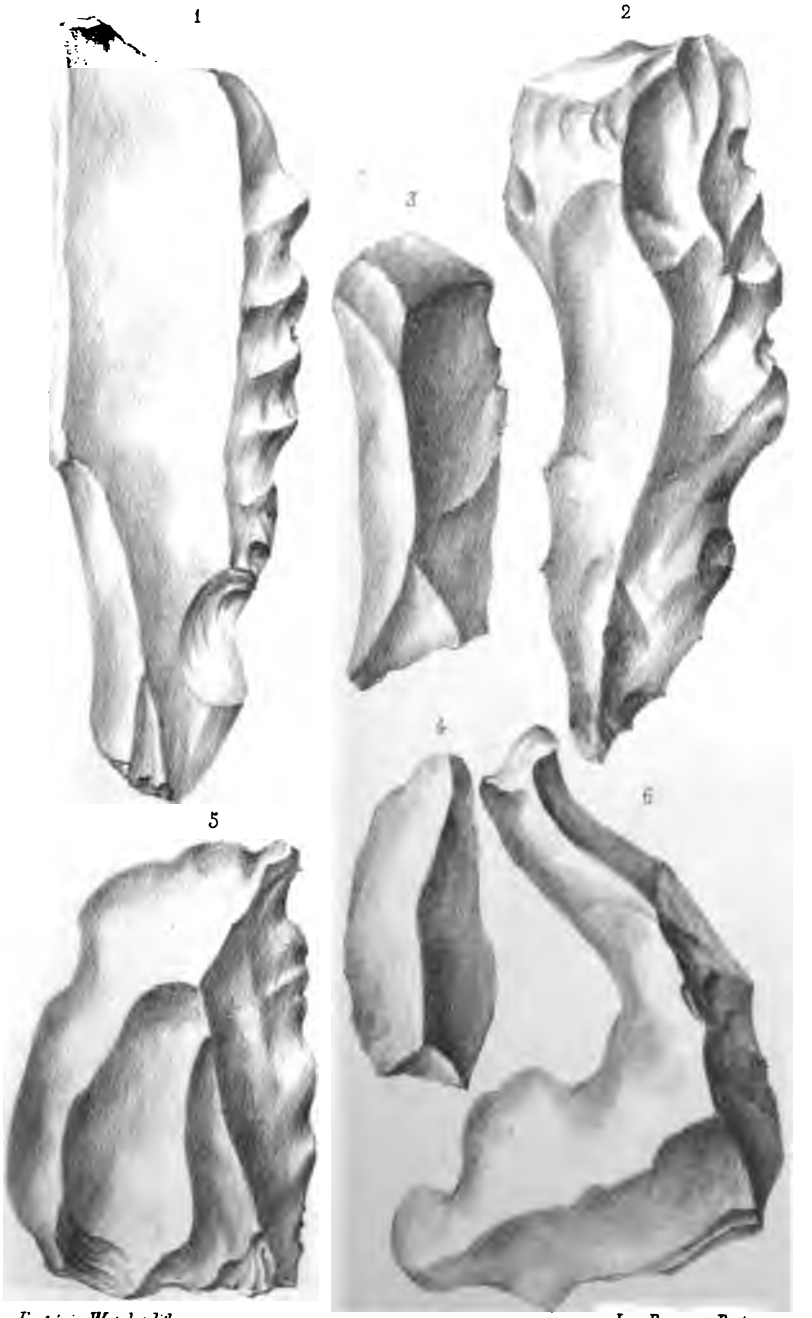

Eugénie Watelet lith. *Imp. Becquet, Paris.*

Silex taillés du Soissonnais. Pl. II.

Eugénie Watelet lith. *Imp Becquet, Paris.*

Eugénie Watelet lith. *Imp. Becquet, Paris.*

Silex taillés du Soissonnais.

Imp. Becquet Paris.

Eugénie Watelet lith.

Planche IV. Silex de localités diverses.

Fig. 1. Pointe de flèche (Cuise-Lamotte).

» 2. Pointe de flèche d'un travail très-fin (Cuise-Lamotte).

» 3. Couteau du camp de Pommiers.

» 4. Hache non polie de Chavignon.

A la suite de ce travail, dont les éléments sont encore pour la plupart inédits, M. Watelet passe en revue les sépultures qu'on peut rapporter à l'âge de bronze. Il cite celle que M. Fossé-Darcosse a décrite, à Montigny-l'Engrain, dans ses *Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais;* puis une autre, au même lieu, où M. Chotin, instituteur, a recueilli des haches à demi polies ; enfin celle de Courtieux, que feu M. Decamp a vue et dont les principaux objets qu'on y a trouvés ont été dessinés par lui. Vient ensuite la sépulture de Saint-Gobain, dont on trouve la description dans l'*Annuaire* du département de l'Aisne.

Après avoir discuté la forme et la substance des objets trouvés dans ces sépultures, M. Watelet en conclut qu'on doit leur attribuer une date fort reculée, dans tous les cas antéhistorique et très-probablement de l'époque du bronze.

M. Watelet rappelle aussi les travaux qui ont été faits sur les tombelles et les dolmens du département de l'Aisne, et qui sont épars dans les volumes du bulletin ou autres recueils. La pierre lithographique qui contient ces planches est chez M. Becquet, rue des Noyers, 37, à Paris. Les instructions sont données pour que la Société

puisse faire tirer, à ses frais, le nombre d'exemplaires dont elle aura besoin.

Il ne reste plus qu'à écrire les numéros des figures et les titres des planches.

M. de Laprairie fait un rapport sur une trouvaille de vases divers envoyés à la Société pour le musée.

M. Wafflard, à propos d'une épitaphe de Jacques Guérin, donne quelques détails sur sa famille, originaire de Soissons.

On trouve, dans la collection Dom Grenier, n° 183, page 310, verso, l'épitaphe suivante, qui se voyait dans la nef de l'église Saint-Léger de Soissons, au troisième pilier à droite en entrant :

HIC JACET JACOBUS GUERIN
IN SUESSIONENSI SENATU
CONSILIARIUS ET REGIUS ADVOCATUS,
VIR ANTIQUÆ VIRTUTIS,
INDEFESSUS REI PUBLICÆ VINDEX,
IMPROBORUM FLAGELLUM,
PROBORUM DELICIÆ,
PATRIÆ ORNAMENTUM.
HEU !
QUAM MODICUS CINIS
CUJUS NOMEN IMPLET GALLIAS.
OBIIT SUO ET SUORUM LUMINE CLARISSIMUS
IIII CALENDAS SEPTEMBRIS ANNO SALUTIS MDCII.
MARIA GEOFFRIN UXOR MŒSTISSIMA
HOC AMORIS ET DESIDERII MONUMENTUM APPOSUIT.

Jean-Baptiste Guérin, avocat du roi au présidial de Soissons, était fils de Jacques Guérin, dont l'épitaphe ci-dessus fait un si pompeux éloge.

Jean-Baptiste Guérin fut un des quatre fondateurs de l'Académie de Soissons, qui commença par de simples réunions hebdomadaires qui se tenaient chez lui et dont faisaient partie Julien de Héricourt, Charles Bertrand, Étienne Morant.

Ces Soissonnais, après avoir acquis à Paris tous leurs grades, revinrent dans leur ville natale, où ils occupaient tous les quatre des postes distingués. Ayant le même goût pour la littérature, ils y consacraient tous leurs loisirs. Leurs conférences attirèrent bientôt l'attention des amis des lettres, et deux ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'ils les avaient commencées, que plusieurs personnages distingués demandaient à y être admis ; de ce nombre furent Hébert, trésorier de France, Hasterel de Préaux, conseiller au présidial ; Lesueur, avocat au parlement, et Antoine Berthemet, aussi avocat au parlement.

Le maréchal d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France et de Soissons, qui passait les hivers en cette ville, ayant assisté à quelques-unes de ces assemblées, promit sa protection en cour à l'Académie naissante, qui, grâce à cette intervention et à celle de Pélisson, de l'Académie rançaise, fut autorisée par lettres patentes de Louis XIV, signées au mois de juin 1674, au camp devant Dôle.

L'Académie de Soissons fut bientôt affiliée à l'Académie française, et prit pour devise un aiglon dressé par sa mère avec cette légende : *Maternis ausibus audax.*

Elle avait le privilége d'envoyer trois de ses membres siéger parmi ceux de l'Académie de Paris; elle était obligée, comme tribut de la fille à la mère, de lui présenter chaque année, à la saint Louis, une pièce en vers ou en prose, dont l'auteur était admis à faire lui-même la lecture.

Je n'ai pas la prétention de faire ici l'histoire de l'Académie de Soissons, je veux seulement rappeler que Jean-Baptiste Guérin fut un des membres qui lui firent le plus d'honneur ; il en fut le secrétaire perpétuel, et lorsque les lettres patentes d'érection furent accordées par Louis XIV, il alla les présenter à l'Académie française, en compagnie de Nicolas Hébert et d'Antoine Berthemet ; il prononça devant la docte compagnie le discours que Julien de Héricourt a inséré en latin dans son *Histoire de l'Académie de Soissons*, p. 84-88, commençant par ces mots : *Quanquam viri Academici*.

On sait que Julien de Héricourt, à qui revient l'honneur d'avoir le premier eu l'idée de former une réunion littéraire à Soissons, n'eut pas la satisfaction de jouir du plaisir qu'il aurait éprouvé de pouvoir assister aux séances de cette réunion transformée en académie. Chargé, à deux reprises, par Colbert d'une mission dans le Midi, il finit par se fixer à Montauban, où il se remaria.

Ce fut dans cette ville qu'il publia son *Histoire de l'Académie de Soissons*, qu'il pouvait à bon droit considérer comme son enfant. On peut regretter qu'il l'ait écrite dans une langue qui n'est pas à la portée de tous, mais

il a expliqué dans son épître *ad Lectorem* qu'il avait choisi le latin pour être certain que son histoire passerait ainsi intacte à la postérité et sans être défigurée par les modifications que subit le langage vulgaire.

Julien de Héricourt mourut à Montauban en 1705. Un de ses fils, chanoine de la cathédrale de Soissons, devint, en 1681, membre de l'Académie de la même ville.

Je ne m'étendrai pas plus sur cette famille, dont M. Choron a retracé l'illustration dans une notice imprimée dans le bulletin de notre Société.

Au XVIe siècle, la ville de Soissons possédait une famille Petit dont les membres se distinguèrent par une grande érudition.

François Petit, médecin, chef de cette famille, eut trois fils dont les deux aînés embrassèrent sa profession. Le premier a succédé à la réputation du père, et le second fut attaché, en qualité de médecin, à la maison du duc d'Orléans, à Paris. Le troisième, conseiller au présidial de Soissons, s'est distingué dans l'étude de l'histoire naturelle, pour laquelle il avait un goût prononcé.

Monnet, auteur de l'*Atlas* et des *Descriptions minéralogiques de France*, fait son éloge, et dit qu'il possédait parfaitement l'histoire naturelle du Soissonnais et que son cabinet en contenait de nombreuses preuves.

Méliand, voulant conserver à la postérité et à sa ville natale la mémoire d'un homme aussi précieux que le fut François Petit, donna à l'hôtel de ville de Soissons,

dont il était échevin en 1737, un portrait du docteur contenant au bas son éloge ainsi conçu :

Ut non omnis moriatur, per quem tot vixere,
Hanc effigiem Francisci Petit, doctoris medici,
Sui et urbis erga concivem tam utilem
Gratitudinis monumentum in hac civilis
Concilii basilica appendi curavit Carolus
Blasius Meliand, regius provinciæ Suessionensis
Præfectus.

Ce portrait, peint par Lorme, fut gravé in-folio par Ingoulf (1).

Un membre de la Société présente un sceau de l'hospice de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, et dont M. Prioux donne l'explication.

SCEAU DU XIVe SIÈCLE.

+ S. AELIDYS. DNE. hOSPIT.
SE. MÆR. ADMONIAL'. SVESS.

Sigillus Ælidis dominæ hospitii Sanctæ Mariæ admonialis suessionnensium.

Sceau d'Alix, dame de l'hospice de Sainte-Marie-aux-Nonnes de Soissons.

M. Fossé-Darcosse offre à la compagnie, de la part de M. de Vuillefroy, une lamelle de *magnesium* dont on fait un essai séance tenante.

(1) Dom Grenier, n° 183, p. 313, verso et suiv.

OBJETS ENTRÉS AU MUSÉE

Depuis le 6 *décembre* 1864 *jusqu'au* 6 *février* 1865.

Le musée a reçu de M. Lecercle, au nom de la chambre des notaire de l'arrondissement, trois jetons en argent de la compagnie des notaires (Dubois, à Paris), deux variétés ; — de M. Leleu, paveur, des grès à empreintes, un fragment de défense d'éléphant (grévière de Saint-Paul), une médaille romaine ; — de M. Veyrières, supérieur du grand séminaire , une petite médaille d'argent (Société d'agriculture de l'Aube, fondée en juillet 1850) ; — de M. Bonnard, receveur de rentes, un portrait de Franklin (gravure) ; — de M. Lévêque, brasseur, un sceau en cuivre, trouvé rue Notre-Dame ; — de l'administration municipale, vingt médailles en bronze des différents types du Soissonnais dont les coins sont au musée de la Monnaie, à Paris, quelques pièces étrangères et autres anciennes, une clef, etc.

La séance est levée à cinq heures.

Le président,
DE LAPRAIRIE.

Le secrétaire,
L'abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 6 Mars 1865.

PRÉSIDENCE DE M. SUIN, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Cabinet historique*, 11e année, 1re livr., janvier 1865.

2° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce*, etc., *de la Marne*, 1864.

3° *Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin*, 1864, t. XIII.

4° *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, 1864, n° 2.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Prioux lit une liste des membres composant l'ancienne Société d'agriculture de Soissons et l'Académie royale de la même ville en 1779.

Composition de l'Académie royale de Soissons en 1779

M. le duc d'ORLÉANS, *protecteur*.

Officiers.

MM. CHARPENTIER, lieutenant général, *directeur*.
GUYOT, doyen de la cathédrale, chancelier.

Académiciens.

MM. GODARD DE CLAMECY.
AUBERT, chanoine de la cathétrale.
PETIT, docteur en médecine.
LOMOIGNE DE REUVE, chanoine official et grand vicaire.
DUPLESSIS DE LOUPEIGNE, chevalier de Saint-Louis.
BRAYER, avocat.
MARTINET DE MONTFÉRAT, avocat du roi.
DE BOURDEILLES, évêque de Soissons.

Capitain, trésorier de France.
Menesson, avocat et trésorier de France.
Brocheton, lieutenant en l'élection.
de Seyelinges.
Dieu.
Chomier, chanoine.

Académiciens honoraires.

MM. Le Scellier, conseiller au parlement de Lorraine.
Montazet, archevêque de Lyon.
Laliat, chanoine de Metz.
de Breteuil, évêque de Montauban.
Lepelletier, intendant de Soissons.
Delaselve, doyen de la cathédrale de Tulle.
Riballier.

Société d'Agriculture de Soissons en 1779

Elle a été établie par arrêt du conseil d'État du roi, du 7 septembre 1761. Ses assemblées se tiennent tous les samedis à quatre heures, dans l'auditoire de l'élection.

M. Riballier, *directeur*.

Membres de la Société.

MM. Carrier, procureur du roi en la maréchaussée.
Génaut, chanoine de la cathédrale.
Petit de la Mothe, conseiller.

Le Bœuf l'aîné.

Labouret, premier président.

Syvert, receveur des tailles.

Vernier, procureur du roi au présidial.

Chapron, lieutenant de la maîtrise.

Adam, élu.

Calais, assesseur.

Le Bœuf de Ville, avocat du roi honoraire au bureau des finances.

Menesson, trésorier de France.

Brayer-Pinton.

Petit, médecin.

Mercier, abbé de Saint-Léger.

Le duc de la Tournelle, *secrétaire perpétuel.*

Médecins.

MM. Petit, — Dieu, — Servat de Pontcarré.

Chirurgiens.

MM. Delabarre, lieutenant, — Verlac, — Bouchot, — Collard, — Doucet, — Despiau.

Apothicaires.

MM. Petit, — Tingry, — Quinquet, — Chomier, — Lecomte (1).

(1) Extrait de l'*Almanach historique et géographique de la Picardie* pour l'année 1779. Amiens, chez J. B. Carron fils, imprimeur du roi.

*

Le même membre donne lecture de l'acte de fondation de l'hôpital de Saint-Louis-des-Français, à Madrid, par Henri de Saureux, ancien religieux de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. La Société décide que cette pièce intéressante sera déposée aux archives.

*

M. Calland donne des détails sur la découverte d'un cimetière mérovingien entre Pommiers et Mercin, auquel il se propose de consacrer une notice spéciale.

*

M. Prioux lit son travail sur le répertoire archéologique du canton d'Oulchy-le-Château.

CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU

PAR M. Stanislas PRIOUX

Correspondant du ministère de l'instruction publique et membre de la Société archéologique de Soissons

Sauf NEUF COMMUNES par l'abbé **PÊCHEUR**, qui sont : *Billy*, *Breny*, *Chaudun*, *Cugny*, *Mongru*, *Oulchy-la-Ville*, *Plessier-Heuleux*, *Vierzy* et *Oulchy-le-Château*.

21	communes	par M. PRIOUX,
9	—	par M. l'abbé PÊCHEUR,
30	communes.	

Ambrief, *Ambriacum*. — Moyen âge : Chapelle jadis dédiée à saint Étienne, aujourd'hui détruite. — Débris d'un château féodal du XVIe siècle, dont il ne reste plus, depuis la démolition qui eut lieu au commencement de ce siècle, qu'une large porte cintrée avec des rainures de herse. — Époque moderne : Sur le bord de la route, au-dessus d'une creutte ou bove, s'élève un clocher de forme quadrangulaire dont les dimensions sont, à la base, 3^m de long sur 2^m 25 de large.

Arcy-Sainte-Restitue ou Restitute, *Arceium*, *Archiacum*. — Époque celtique : Dolmen au lieu dit la Butte de Housse; carrières ou creuttes très-profondes, dont l'une entre autres, dite la Carrière, pouvait contenir toute une peuplade ; deux médailles gauloises, l'une en potin représentant d'un côté une chimère et de l'autre un sanglier, l'autre en bronze portant une tête radiée et un oiseau ; une troisième plus petite, percée par le milieu. — Époque romaine : Au lieu dit le champ de la Briqueterie, substructions d'une fabrique de tuiles, briques et poteries, parmi lesquelles on rencontre toutes sortes de débris de terres cuites à l'usage des habitants de cette époque. — Époque mérovingienne : Cimetière tenant au village entre le mont Beton et le mont Dion, fouillé de 1800 à 1805 et depuis. On a trouvé, dans les nombreuses sépultures, une boucle ou ardillon de ceinturon en cuivre jaune, la moitié d'une agrafe à reliefs argentés, un collier à grains arrondis en pâte de verre jaune, une poignée d'épée et une épée ; trois vases funéraires teintés d'une couleur noirâtre à la mine de plomb ; une grande pierre carrée, dite la Pierre

sacrée, supportée par quatre pieds arrondis, qui a dû servir à recouvrir un tombeau; un cercueil de pierre dont le couvercle était en morceaux, orné de sculptures assez grossières, et renfermant deux squelettes. On a élevé une grande quantité de maisons et de bâtiments avec les débris des tombeaux en pierre tirés de ce cimetière. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, xve siècle, avec des remaniements postérieurs ; plan de forme rectangulaire, avec abside à cinq pans et deux appendices de chaque côté, qui ont dû servir de chapelles; les collatéraux de la nef sont légèrement en saillie. Longueur, 35^{m} 50 y compris l'abside de 4^{m} 80 sur 6^{m} de large; largeur au chœur y compris ses collatéraux, 14^{m} 45; à la nef y compris les bas-côtés. 15 mètres. Hauteur des maîtresses voûtes et de la nef, 11 mètres; des bas-côtés, 6 mèt. Voûtée partout en ogives, piliers à chapiteaux; maître-autel en marbre noir avec retable; boiseries sculptées, dorées et surmontées d'une gloire; de chaque côté, deux autels en face des collatéraux et dédiés à sainte Restitue et à la sainte Vierge; trois chœurs devant ces autels, fermés par une balustrade composée en partie de colonnes doriques ; plusieurs autels de sainte Restitue adossés aux collatéraux; trois panneaux d'évangélistes sculptés; fonts en forme de calice, ornés de têtes humaines, du xvie siècle; vitrail de la même époque, représentant quatre clercs portant la châsse de sainte Restitue. Sculptures en bois, un saint Jean en relief; une croix byzantine, statuette en bois sculpté; un beau tableau de l'adoration de la sainte Vierge, restauré par les soins de Mme A. Moreau en 1857; châsse de sainte Restitue, en ébène, du

XVIe siècle, ornée de plaques de cuivre repoussé et doré; tribune d'orgue au bas de la nef. Au dehors, portail remanié plusieurs fois; abside avec ses fenêtres flamboyantes et son toit à pans aigus; clocher quadrangulaire sur le chœur, avec baies flamboyantes sur chaque face, et surmonté d'un dôme couvert en écailles de poisson et terminé par une flèche en pyramide. Au-dessous de la butte de Housse, au lieu dit la Justice, il y avait autrefois une habitation des templiers dite du Mont-de-Soissons, dont on voit encore les substructions, et remplacée au XVIIIe siècle par des fourches patibulaires que plusieurs habitants se souviennent encore d'avoir vues.

Beugneux, *Bunetum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Pierre ; XIIe siècle pour le clocher, le portail et quelques parties de la nef; XIIIe siècle pour le portail latéral, les voûtes du chœur, du sanctuaire et d'une travée du transept; XVIe siècle pour l'autre travée de ce bras; plan de forme rectangulaire composé d'une nef allongée, avec un bras de transept à deux travées à gauche. Les quatre travées bouchées de la nef, à gauche, laissent supposer qu'il y avait là autrefois un bas-côté, tandis que le portail latéral de la nef à droite montre qu'il n'y en a jamais eu de ce côté. Longueur, 28m 60 y compris le sanctuaire, de 5 mètres; largeur, 5 mètres au sanctuaire, 12 mètres au chœur y compris le bras du transept, 5 mètres à la nef; hauteur aux voûtes du sanctuaire, du chœur et de la travée du XIIIe siècle, 8 mètres; à la voûte de la travée XVIe siècle du bras du transept et au plafond de la nef,

6 mètres. Le sanctuaire et le bras de transept sont éclairés par des fenêtres formées de trois baies ogivales surmontées de rosaces à six lobes, et le mur-pignon du transept est orné dans sa partie basse d'une suite d'arcades engagées sur lesquelles on rencontre encore des restes de peintures polychromes; les tympans de ces arcades ont conservé des écussons mutilés où l'on distingue cependant encore l'écu semé de France de la famille de Montigny; les voûtes ogivales et en arêtes du XIIIe siècle, avec leurs clefs, reposent sur des faisceaux de colonnettes à chapiteaux garnis de feuillages et de crochets. L'arcade principale du chœur et plusieurs autres parties ont été reconstruites au XVIIe siècle. Fragments de vitraux de la fin du XIIe siècle, formés de rinceaux en grisaille, dans les fenêtres du sanctuaire et du transept; les autres parties représentent des personnages et des figures d'anges de la fin du XIIIe siècle. Poutre sculptée, placée à l'entrée du chœur, qui présente les figures de Jésus-Christ et des douze apôtres, parfaitement conservées; on y voit encore des peintures en assez bon état. Au dehors, portail roman, bâti avec du grès, en très-mauvais état; clocher roman quadrangulaire et à bâtières, sur le chœur et la nef, avec baies à plein cintre richement sculptées; corniches de la nef à gauche avec modillons, et celles de droite avec une rangée de dents de scie et une autre composée de modillons, de têtes d'hommes et d'animaux fantastiques; porte latérale à cintre brisé, de l'époque de transition, ornée de deux rangées de trous cubiques; il en est de même à la petite porte qui se trouve au fond et donne entrée dans l'église. Sacristie moderne à

droite du sanctuaire. Pierres tombales renfermées dans l'église ; sur une table de marbre noir contre les piliers du chœur, on lit : « Cy gissent dans cette chapelle de la Vierge, les corps de deffuncts Anthoine Rousseau, sieur de Châtillon, vivant escuier et garde du corps du Roy, dem. à Beugnieux, et damoiselle Marie Crespin sa femme, qui décédèrent sçavoir le dit sieur Rouss..... le 19 août 1661, aagé de 61 ans, et ladite damoiselle Crespin sa femme, le 27 mars 1675, agée de 71 ans. » Dans le mur de gauche de la nef est incrustée une pierre sculptée, représentant un religieux à genoux près d'un écusson effacé et au-dessus duquel on lit en lettres gothiques :

CY GIST VÉNÉRABLE
(deux lignes martelées)
VIVANT CHANOINE
DE L'ABBAYE-SAINT-LÉGER,
CURÉ DE CÉANS
DE SOISSONS
LEQUEL TRÉPASSA LE
IIII AVRIL MIL V
X.....

Sous les bancs de la nef, une autre inscription presque effacée indique qu'elle a recouvert le corps du sieur Dechan.... secrétaire de la maison de France, décédé au mois d'août 1709, à l'âge de 40 ans. Sur une grande table en ardoise incrustée dans le mur de chœur on lit : « Cy devant gist le corps de vénérable et discrète per-

sonne messire Anthoine Le Clercq, chanoine régulier de l'église et abbaye parochialle de Mgr S. Léger de Soissons, et curé de céans, qui décéda le 8 mai 1609. Ce monument a esté dressé à la dévotion de M. François de La Pierre, aussy chanoine régulier de ladicte abbaye, et successeur en ceste cure, qui décéda le (illisible) *Requiescat in pace.* » D'un côté se trouvent les armes du défunt, de l'autre celles de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons. Près de la chaire à prêcher se trouvent les restes d'une inscription indiquant la tombe de Charles Rousseau, laboureur. A l'entrée du chœur, dans le pavage de l'église, existe une grande dalle tumulaire représentant un chevalier revêtu de son armure; à ses pieds sont ses gantelets et son casque. On lit sur cette pierre, qui provient de l'ancien château de Cramoiselles : « Cy gist et repose le corps de François de Montigni, en son vivant escuier seigneur de Cramoiselles, lequel trépassa..... jour d'octobre 1571. Pries Dieu pour son âme. » A droite de ce personnage se trouve l'écusson de la famille de Montigny, qui est semé de France au lion naissant d'argent. L'estampage de toutes ces pierres a été relevé et déposé aux archives de la Société archéologique de Soissons. (Voir pour plus de détails sur l'église de Beugneux le *Bulletin de la Société archéologique* de Soissons, t. XIII, p. 70-74.) —Au hameau de Vallée, débris d'une chapelle dédiée à saint Rufin et saint Valère.

Billy-sur-Ourq, *Biliacus super Urcum.* — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin ; plan en forme de croix

latine, 25 mètres de long sur 11 de large. Sanctuaire du xve siècle voûté à cinq pans, soutenu à l'extérieur par autant de contreforts, percé de cinq fenêtres flamboyantes à meneaux prismatiques, ayant encore des restes curieux de vitraux et notamment d'un arbre de Jessé. Les deux bras du transept paraissent de la fin du xiie siècle. La nef, du xiiie siècle, est séparée des bas-côtés par deux rangs de trois colonnes élégantes, avec chapiteaux ornés de crochets, supportant des ogives élancées; le bas-côté du midi a trois fenêtres flamboyantes comme celles du sanctuaire. Aux clefs de voûte, des armoiries qui sont sans doute celles des seigneurs de la maison de Conflans, vicomtes d'Oulchy, seigneurs de Billy. Fragments de tombes de la femme de Pierre Milet, laboureur, et de Louis Charpentier, curé de Billy, mort en 1711. Le portail est percé de deux portes de la renaissance à cintres surbaissés, surmontées d'une rosace; le clocher est sur le portail, à l'extrémité occidentale du bas-côté de droite. Ce clocher est une tour carrée du xve siècle, portant à partir de la toiture de l'église tous les caractères de la renaissance, des fenêtres allongées à arêtes anguleuses et à plein cintre, et une corniche reposant sur des masques très-espacés.

Branges, *Brangiæ*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, xve siècle; plan de forme rectangulaire avec un bras droit carré en saillie, dans lequel on pénètre par les deux travées du chœur à droite; longueur, 20^m 80 y compris le chevet; largeur, 5^m 90, et 9^m 70 en face le bras droit en saillie; hauteur des voûtes du che-

vet, du chœur et du bras droit, 6m 40, et 5m 50 au plancher de la nef. Le bras droit, qui sert de chapelle de la Vierge, est décoré de colonnes doriques et autres sculptures du XVIIIe siècle, appliquées sur les murs. Fonts en pierre sculptés. La façade principale, en pignon, donne entrée dans l'église par un portail à plein cintre dont l'archivolte est guivrée entre les tores; le clocher n'existe plus; contreforts au-dehors. — Époque moderne : Château du XVIe siècle avec portes en accolade, baies carrées et tourelles à gauche renfermant un escalier pour aller dans la partie supérieure du bâtiment principal. Au milieu de la façade se trouve une porte à angles arrondis, entourée et surmontée de guirlandes sculptées; dans le tympan du fronton existe une statue martelée, assise sur un écusson portant les armes de la famille d'Harzillemont. — Près de l'église et y attenant, on remarque les traces de l'ancienne habitation du prieur, dépendant de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, avec des débris de boiseries provenant du cabinet de l'abbé Manesse, qui y résidait au siècle dernier.

Breny ou Berny-sur-Ourq, *Breniacum super Urcum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, composée d'un chœur, d'une nef et d'un reste de bas-côté à gauche. Le sanctuaire, arrondi en cul de four, soutenu par deux nervures se réunissant au sommet ogival de l'arcade, est de la fin du XIe siècle, ainsi que le chœur; les chapiteaux de leurs colonnes et ceux de l'arc triomphal sont allongés et historiés. Au sanctuaire, trois fenêtres, dont une romane et deux remaniées au XVIe siècle; celle de droite

porte dans ses meneaux une bordure de vitraux où se dessinent en jaune d'or des fleurs et des fruits. Aux deux fenêtres flamboyantes, refaites aussi au XVIe siècle, on remarque des têtes de personnages et des grisailles. Clocher sur le chœur, ayant au nord une fenêtre partagée par une colonnette ; au-dessous, baie étroite, allongée, en plein cintre. L'abside a une bordure composée de rinceaux, palmettes et figures grimaçantes. Dans la nef, deux tombes de laboureurs de Breny, l'une de Anne Thuret avec son effigie.

Busancy, *Buzanciacum*. — Moyen âge : Débris d'un château féodal, avec les restes de ses fossés septentrionaux et d'une tour démantelée, conservant encore deux encorbellements. Des bâtiments modernes ont été ajoutés à ces ruines, qui servent aujourd'hui de ferme. — Église paroissiale de Saint-Martin ; XIIIe siècle pour les murs gouttereaux de la nef; XVIe siècle pour l'abside, le chœur et les bras du transept; plan en forme de croix latine avec abside à cinq pans et une seule nef. Longueur, 12 mètres y compris l'abside, de 5 mètres ; largeur à l'abside 7 mètres, au transept 11 mètres, à la nef 7 mètres ; hauteur aux maitresses voûtes, dont les arêtes sont prismatiques, 7m 50, au plafond de la nef 7 mètres. Deux travées bouchées dans le mur gouttereau à droite indiquent qu'il y avait autrefois une seconde nef, dont les traces sont encore visibles au bras du transept du même côté. Inscriptions modernes sur des plaques de marbre engagées dans le mur sud du transept et indiquant le décès des membres de la famille de Puységur,

avec leurs blasons; caveau de cette famille. Fenêtres de la renaissance à l'abside et au transept. Façade principale remaniée; modillons divers à la corniche de la nef, qui attestent les restes de l'église primitive du XIIIe siècle. Clocher sur le chœur, sans aucun caractère. — Époque moderne : Château récemment bâti et appartenant à la famille de Puységur.

Chacrise, *Chacrisia*, *Carcrisia*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, fin du XIIe siècle, sauf quelques remaniements postérieurs; plan en forme de croix latine. Longueur, 28^m 40 y compris le sanctuaire, de 7 mètres; largeur à l'abside 5^m 15, au transept 13^m 30, à la nef 11^m 50; hauteur, 7 mètres au sanctuaire, 7^m 50 au chœur, 7 mètres aux bras du transept, 7 mètres au plafond de la nef et 4^m 20 au plafond des collatéraux. Maîtresses voûtes en ogive et à plein cintre; quatre travées ogivales assises sur piliers barlongs sans sculptures; les piliers carrés du chœur qui supportent les arcs de la voûte sont cantonnés de colonnes et colonnettes engagées et ornés de chapiteaux à crochets entremêlés de fleurs et palmettes. Débris de pierres tombales dans le sanctuaire et dans les chapelles latérales. Divers tableaux de sainteté sans valeur. Façade principale en pignon, avec une porte ou portail ogival, accompagné de deux fenêtres du même style et d'un oculus au milieu d'une rangée de petites arcatures appartenant à l'époque de transition; à droite de cette façade, tourelle avec toit en flèche renfermant l'escalier des combles et du clocher carré, à flèche octogone, ayant

deux baies romanes sur chaque face, ornées de colonnettes et surmontées d'un bandeau à pointes de diamant.

Chaudun, *Caudunum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Georges ; plan en forme de croix latine ; longueur 13 mètres, largeur 7 mètres ; sanctuaire seul, 5 mètres ; il se compose de trois travées de voûtes de la fin du xve siècle ; son abside est à trois pans percés de quatre larges baies sans meneaux ; nef plafonnée, séparée des bas-côtés par deux piliers et deux demi-piliers dont les chapiteaux, de forme toscane, supportent des cintres avec des commencements de voûtes à nervures prismatiques, dont les analogues se retrouvent dans les bas-côtés avec des demi-colonnes. Cinq tombes des xvie et xviie siècles ; elles appartiennent à des religieux de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, dont Chaudun était un prieuré, et à des cultivateurs de la ferme de la Grand'-Maison. La porte d'entrée est surmontée d'un fronton simple portant la date de 1564. A côté de cette porte est une inscription en caractères gothiques ainsi conçue : « Je qui nourris mes ans à Saincte-Radegonde (Missy-sur-Aisne ou Sainte-Radegonde), octogénaire vins à Chaudun. De ce monde un dimanche partis, vingtième jour de may (M.) cinq cens... fils... je ordonnay pour faire... l'âme rendant à Dieu, le corps à pourriture. Vous qui en ce temple entrez soir et matin, priez pour moi qui fus jadis Thomas Bertin. » — Près de l'église, la ferme de la Grand'Maison, dont la porte d'entrée monumentale est à cintre surbaissé et porte un écusson fruste. Colombier féodal dont le haut est en encorbellement.

Cramailles, *Cramalliæ*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin; XVIe siècle, sauf quelques réparations modernes. Plan de forme rectangulaire avec abside carrée, bras du transept à droite en saillie, nef et collatéral de gauche; voûtée partout et baies flamboyantes. Longueur, 24^m 80 y compris l'abside, de 3^m 20; largeur, 4 mètres à l'abside, 14^m 35 au transept, 9^m 42 à la nef, y compris le bas-côté; hauteur à l'abside 7 mètres, au chœur et à la nef 8 mètres, au bras gauche du transept 8 mètres, à celui de droite 6^m 50, et au bas-côté 4 mètres. On lit sur une clef de voûte du transept à droite la date de 1594. Cette église est surtout remarquable par les pierres tombales et les inscriptions qu'elle renferme. Nous nous bornerons à donner ici les noms et la date du décès des personnages : 1° dame Marie de L'Aubespine, épouse de messire Claude Pinard, décédée le 5e jour de juin 1591; 2° madame Françoise de La Mark, épouse en 1res noces de messire Claude Pinard, décédée le 12e jour de septembre 1592; 3° madame Renée de Saint-Louis de Crennes de Nicorp, décédée le 12 septembre 1592. Au bas du sanctuaire, quatre grandes tombes en marbre noir avec armes et inscriptions martelées pendant la Révolution. Dans le mur du transept de gauche, pierre tombale en marbre noir de messire Antoine Le Camus, décédé le 4 novembre 1619. Sur une pierre de liais, près de celle-ci, on lit : « Cy gît maître Martin de Gland, prestre, curé de céans, décédé le 9 septembre 1600. » Sur un fragment de tombe servant de marche à l'autel du collatéral, on lit : « Antoine de Harlus. » Sur un autre fragment de marbre formant la pre-

mière marche du portail, il reste encore ces mots : « ... décédé le 13 septembre 1615. » Au mur du collatéral se trouvent deux pierres de liais dont la première est pour un bienfaiteur de l'église, Louis Normand, vivant maître maçon, et Marie Prioux, son épouse, décédée le 16 janvier 1610, et ledit Normand le 10 novembre 1625; au sommet de la pierre des ornements encadrent des outils de maçon; l'autre inscription est pour Catherine de Hault-Muret, épouse de Jehan Leselleur, qui décéda le 29 octobre 1622. Deux écussons aux fenêtres de l'abside, dont le premier est « de gueules au lion passant d'or en chef et trois besans d'or en pointe, à une fasce d'argent brochant sur le tout. » Le dernier « party au premier, » le reste comme au précédent. Ornement d'église très-curieux. Clocher quadrangulaire et à bâtières sur le chœur. — Époque moderne : Ruines d'un château féodal en forme de quadrilatère, dont on ne voit plus que des murailles en pierre et en brique, un canal desséché, des fossés, une tour isolée à trois étages dont il ne reste plus que deux voûtes, des caves en ruines, le mur d'enceinte du parc; deux corps de logis, qui se réunissaient par des communs, formaient une cour intérieure, avec des tours aux quatre angles et plusieurs tourelles en encorbellement; porte à trois ouvertures flanquée de deux tourelles; l'entrée principale était surmontée de la statue équestre de François Ier; on remarquait partout la Salamandre s'entrelaçant dans les ornements du médaillon, des bustes et des écussons de la renaissance. On y voyait aussi les armes de la maison de Conflans. D'après l'épitaphe de messire Claude Pinard et Marie

de L'Aubespine sa femme, décédée le 5 juin 1594, et qui se trouve dans l'église de Cramailles, il est dit qu'ils ont fait « réédifier et parachever les bâtiments du château de ce dit lieu de Cramailles. » Le maire de Cramailles possède encore un très-joli plan de ce château que le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* (t. XIII, p. 74) a publié. — Cramoiselles. Hameau de Cramailles où l'on voit aussi les restes d'un château féodal transformé en ferme avec quatre tourelles en grès, de petit appareil, qui soutiennent les angles de son enceinte fortifiée. On remarque autour de cette ancienne habitation, quelques vestiges de la renaissance. Colombier féodal dans un enclos en face le château.

Cugny-lès-Ouches, *Cugniacum.* — Moyen âge : Petite église paroissiale de Saint-Crépin, composée d'un chœur et d'une nef. Le chœur, voûté, est du XIIIe siècle. Abside carrée, ayant deux ouvertures à l'orient et une de chaque côté, toutes ogivales et allongées. A gauche, une petite chapelle du même style formant transept, vis-à-vis un large *oculus* qui s'ouvre du côté opposé. Tous les chapiteaux sont décorés de crochets ayant à leur naissance des feuilles de chêne. Hauteur des voûtes du chœur, environ 8 mètres. Dans la nef, deux pierres funéraires du XVIe siècle qui appartiennent à des curés du lieu, inscriptions à demi effacées. Sur les murs de la nef, à gauche, une petite pierre de liais scellée dans le mur, représentant un prêtre en costume du XVIe siècle devant une croix, fait mention d'une fondation de Sébastien Fenasse, curé de Cugny et chapelain de Saint-Nicolas d'Oulchy. La nef est sans intérêt.

Cuiry-Housse, *Culriacus*, *Cuircium*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, XIIe siècle pour l'abside, le chœur et la base du transept de gauche ; XIVe pour le bras droit du transept, actuellement en ruine ; plan en forme de croix latine, sauf le bras droit du transept qui est beaucoup plus long que celui de gauche ; abside à 7 pans. Longueur, 18 mètres y compris l'abside, de 7 mètres de long sur 5^m 80 de large ; largeur à la nef y compris les collatéraux 12^m 70 ; le transept de gauche a 5 mètres de long, celui de droite 7 mètres sur 9 mètres de large ; hauteur aux voûtes du chœur et de l'abside 8^m 45, même hauteur au plancher de la nef, 5^m 22 au plancher du bas-côté de gauche, et 4^m 40 à celui de droite. Voûtes en ogives au chœur, à l'abside et aux transepts ; celle du chœur est supportée par quatre piliers avec chapiteaux ornés de feuillages et de crochets ; Quatre travées plein cintre à la nef, reposant sur des piliers barlongs avec chapiteaux à tailloirs ; fenêtres en arcades bouchées au-dessus de ces piliers. Une travée du chœur et une de l'abside donnaient entrée dans le bras droit du transept, ou chapelle rectangulaire de droite. Chapelle absidale voûtée en cul de four dans le bras du transept gauche, dont la voûte remaniée est en berceau brisé ; une porte latérale partant de cette chapelle donne entrée à l'escalier qui conduit au clocher. Débris de vitraux du XVe siècle aux fenêtres de l'abside et à l'une des trois fenêtres du bas-côté de gauche. Pierres tumulaires mutilées de chaque côté du chœur, et une autre pierre dans le haut du bas-côté de droite, avec une inscription en lettres gothiques martelées. Fonts

carrés en pierre avec moulures, reposant sur un pied avec base à griffes aux angles. Restes de peintures murales sous le badigeon. Façade du XIIIe siècle remaniée avec croix antéfixe en haut du pignon ; clocher quadrangulaire et à bâtières sur le chœur, percé sur chaque face de deux fenêtres à plein cintre renfermant des fenêtres ogivales géminées et dont la corniche est ornée de modillons de diverses formes; ses pignons sont aussi surmontés de croix antéfixes. — On remarque encore dans le pays les bâtiments de l'ancienne commanderie de Maupas, garnis de contreforts et qui sont utilisés dans les fermes.

Droisy, *Drucciacum*, *Truciacum*. — Époque celtique : Collége de druides, selon Regnault et Lemoine, historiens de Soissons. « C'est encore une tradition dans le pays, dit D. Grenier (p. 189), que les druides avaient un collége où est aujourd'hui ce village. » Il ajoute qu'en 1262 on y connaissait un lieu, nommé *Ceni*, qui rappelait une habitation druidique. — Époque mérovingienne : Lieu dit la Justice ou la Bataille de Frédégonde. C'est là qu'eut lieu, en 593, le combat qu'elle livra à Childebert. — Moyen âge : Ruines d'un château féodal du XIIIe siècle. Frère Jean de Villesavoie, deuxième du nom, seigneur de Droisy, y fit élever une chapelle en 1318, dont on remarque encore les ruines. Il ne reste plus de ce monument féodal qu'une grande tour ou donjon démantelé, conservant encore à la crête des restes d'encorbellement et de machicoulis ; les débris de la voûte d'arête qui supportait les quatre étages de cette tour se sont écrou-

lés en 1848. Ouvertures cintrées au rez-de-chaussée et fenêtres ogivales aux étages supérieurs ; deux tourelles, qui paraissent appartenir au XVIe siècle, sont terminées en poivrières; à l'orient, porte principale en anse de panier, surmontée de machicoulis et accompagnée de tourelles démantelées. Des bâtiments servant aujourd'hui à l'exploitation d'une ferme sont soutenus par des contreforts à larmiers. — Église paroissiale de Saint-Remi, XIIe siècle pour les piliers et la grande arcade de la nef, XIIIe siècle pour le portail, et XVIe siècle pour toute la partie supérieure et le collatéral de droite; il ne reste plus que deux nefs, la troisième ayant été supprimée; plan en forme de croix latine, sauf le collatéral de gauche, qui est à l'alignement du bras gauche du transept. Longueur, 22 mètres, y compris le sanctuaire, carré de 6m 25; largeur au sanctuaire 6 mètres, au transept 11 mètres, à la nef 7m 30 y compris le collatéral; hauteur aux voûtes en arêtes prismatiques du XVIe siècle, 7 mètres; au plafond de la nef, 6 mètres; au plafond en appentis du collatéral, 5 mètres. Pierre tombale martelée, portant la date de 1580; linge d'autel, ornements et ustensiles de la renaissance très-curieux. Porche du XIIIe siècle, à bancs de pierre en avant du portail, qui porte 6 mètres de long sur 4m 50 de large; l'archivolte, à cintre brisé, est supportée par des colonnettes annelées, avec chapiteaux à crochets et palmettes. Le portail roman qu'abrite ce porche possède à son archivolte trois tores, dont l'un, celui de l'extrados, est orné d'une rangée d'étoiles, et l'autre, à l'intrados, est formé de zigzags; cette archivolte repose sur des colonnettes à chapiteaux sculptés, dont

l'une, celle qui supporte l'intrados, est également en zigzags. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, avec double baie à plein cintre.

Hartennes, *Hartenæ*. — Époque celtique : Tombelles. —Époque romaine : Chaussée Brunehaut, de Soissons à Montmirail. —Moyen âge : Ancien château féodal, aujourd'hui presque entièrement détruit, qui existait encore dans son entier en 1718. — Église paroissiale de Notre-Dame, bâtie en grès sur les ruines d'une église romane dont on trouve une forte colonne enclavée dans le portail à l'intérieur ; XVIe siècle, plan de forme rectangulaire, à trois nefs, avec abside à cinq pans. Longueur, 27 mètres y compris l'abside, de 4 mètres ; largeur à l'abside 4^m 40, à la nef 15 mètres ; hauteur à l'abside 7^m 50, au chœur 7^m 75, à la nef 8 mètres ; hauteur moyenne des travées des bas-côtés, 5^m 50. Piliers cylindriques supportant les voûtes aux arêtes prismatiques de tout l'édifice, reposant sur des consoles et des dais aujourd'hui privés de leurs statuettes ; douze fenêtres du style ogival flamboyant, garnies de vitraux de l'époque et de vitraux modernes ; on lit dans cette église la date de 1615, qui est probablement celle d'une restauration. Portail de la renaissance en pierre de taille, orné d'une jolie rosace à meneaux renfermant des écussons et des salamandres fantastiques modernes. Le clocher qui était autrefois sur la voûte du chœur, s'étant écroulé au commencement de ce siècle, a été remplacé par une tour carrée terminée en flèche, qui se trouve dans le bas du collatéral de droite. On remarque dans

l'intérieur de l'église deux inscriptions, l'une gravée sur la pierre tumulaire de Jacques de Garges, chevalier, seigneur d'Hartennes, mort en 1719; l'autre sur celle de Barthélemy Carrelet de Rozay, doyen de la cathédrale de Soissons, supérieur de l'église de Tigny, qui, en 1770, fit quelques dons à cette église.

Launoy, *Alnetum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Notre-Dame; XIIe siècle pour les deux arcades bouchées plein cintre de la nef, conduisant jadis dans le bas-côté gauche démoli; XVe siècle pour quelques parties du portail et de la nef; XVIe pour le chevet et la chapelle de droite. Plan de forme rectangulaire, sauf la saillie au chevet, à droite, qui forme une chapelle; longueur, 18 mètres; largeur, 8 mètres au sanctuaire y compris la chapelle, 4^m 80 à la nef; hauteur, 5^m 50 à la voûte de la partie supérieure et 5 mètres au plafond de la nef. Clocher quadrangulaire avec toit à quatre pans en ardoise. Croix renaissance sculptée, en pierre, dans le cimetière. — Il y avait autrefois des chapelles aux fermes de Glaeu et de Neuville-Saint-Jean, qui sont entièrement détruites aujourd'hui.

Loupeignes, *Lupiniacum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Rufin et Saint-Valère, XIIIe siècle; plan de forme rectangulaire avec un bras droit carré en saillie, dans lequel on entre par la travée du chœur à droite; longueur, 24 mètres; largeur, 6 mètres partout, et 10^m 40 en face le bras droit du transept. Chevet, chœur et bras voûtés en ogives, dont les arcs diagonaux

sont supportés par des piliers avec colonnes engagées, ornés de feuillages et de crochets aux chapiteaux. Autel en bois sculpté, moitié d'une pierre tumulaire sur la première marche du sanctuaire. Épitaphe, au pilier de droite du sanctuaire, de messire François Cardou, prêtre, curé de Loupeignes, qui a donné quelques biens à l'église et mourut en 1619; il est représenté avec son costume en traits incrustés dans la pierre. Façade en pignon avec contreforts et porte remaniée; tour carrée sur le bras droit, terminée par un clocher à bâtières. Toutes les baies sont à plein cintre, sauf un oculus au milieu de la façade méridionale. — Époque moderne : Château Louis XIII avec une chapelle particulière sans caractère.

Maast et Violaine, *Measlum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin; xiie siècle pour le portail, xiiie siècle pour la nef et le chœur, xive pour l'abside; plan en forme de croix latine avec abside à cinq pans. Longueur, 24^m 20 y compris l'abside, de 5 mètres; largeur à l'abside 3 mètres, au transept 16^m 50, à la nef y compris les collatéraux 12^m 50; hauteur, 7^m 50 aux maîtresses voûtes en ogives et à la nef plafonnée, 4^m 70 au plafond du collatéral de droite et 3^m 25 à celui de gauche. Trois travées à la nef en arcs brisés sur piliers barlongs, ornés de feuillages et de crochets aux chapiteaux. Trois autels en bois sculpté, style Louis XV, avec tabernacle du même style; vitraux de couleur, etc. Portail roman extradossé à la façade pincipale; clocher quadrangulaire et à bâtière sur le bras droit du transept, avec fenêtres géminées et en ogives aux façades.

Mont-Gru. — Moyen âge : Ancienne église, autrefois dédiée à saint Hilaire, avec clocher sur la nef, aujourd'hui totalement détruite, et remplacée par une chapelle sans importance, construite au milieu du siècle dernier sur les ruines d'un ancien prieuré; elle sert d'église paroissiale depuis 1750.

Muret, *Muretum*, *Muratum*. — Époque celtique : Un es douze oppides des *Suessiones* (1). Au hameau des Croutes, dépendance de Muret, creuttes en grand nombre ayant servi, dit-on, d'habitation aux Gaulois. — Époque romaine : Camp de César, ou romain, dont on voit encore dans le parc du château, au sud-est, les restes d'un large et profond fossé avec son *vallum*, vestiges d'un mur d'enceinte recouvert de terre (2). — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste; XIIe siècle pour deux travées de la nef, XIIIe pour le portail et XVIe pour le reste; plan de forme rectangulaire avec abside en saillie à trois pans. Longueur, 30 mètres y compris l'abside, de 4 mètres; largeur à l'abside 6 mètres, à la nef 16^m 30; hauteur aux voûtes prismatiques de l'abside et du chœur 8 mètres, à la nef 7^m 20, aux deux premières travées et aux bas-côtés 5^m 60. Cinq travées à la nef dont deux du XIIe siècle, séparées par des piliers carrés reposant sur des bases à griffes et couronnés de chapiteaux ornés de palmes, palmettes et crochets. Vitraux de couleur du XVIe siècle.

(1) L'abbé Lebœuf, *Dissert. sur le Soissonnais*, p. 49.

(2) Lemoine, *Histoire des Antiquités de Soissons*, p. 38.

Il existe dans cette église une chapelle dédiée à Notre-Dame, fondée au commencement du XVIe siècle par la famille de Roye, dont les corps reposent dans un caveau. Anthoine de Roye, mort à la bataille de Marignan, en 1515, y fut inhumé.

On lit dans un manuscrit de cette époque (1) :

« S'en suit l'épitaphe du dict feu seigneur Anthoine de Roye, tant en latin qu'en françois, qui est un tableau ataché et empaté en la leresse d'icelle chapelle de Roye qui est fondée de Notre-Dame-de-Muret.

« *Anthonii de Roya aurati quondam equitis et Suessionnensium precipui decoris epitaphium* (2). »

Pierres tumulaires du XVIIe siècle, dont l'une à la mémoire de messire Nicole Lourdeau, décédé le 7 septembre 1632; l'autre, dans le haut de la nef, à la mémoire d'un habitant du pays, mort en 1624. Très-belle chaire sculptée et dorée, supportée par un pédicule hexagone avec six consoles ornementées, et dans le milieu un support avec balustre double feuillage ornementé, doré et rehaussé; la rampe et la porte de la rampe sont décorées de balustres. La porte de la chaire figure la Présentation au temple; le panneau suivant, l'Adoration des mages, puis l'Adoration des bergers, et sur le retour la Visitation, à deux personnages seuls, et l'Annonciation de la Vierge, où l'ange enlève Marie en prière; le fond de la chaire, décoré de deux pilastres, a

(1) Mathieu Herbelin, *Histoire des comtes de Dreux et de Braine*, ms.

(2) Il n'entre pas dans le cadre du *Répertoire archéologique* de rapporter cette épitaphe, qui trouvera sa place dans une notice sur la famille de Roye.

l'Assomption pour sujet. Le plafond est découpé en compartiments fleuronnés. L'abat-voix est surmonté de huit sujets d'où s'élèvent des fleurs de lis. Cette chaire provient de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Au dehors, la façade occidentale ou portail, en pignon, est percée d'une belle porte en ogive du XIIIe siècle, dont l'archivolte a deux tores supportés par deux colonnettes à chapiteaux bien sculptés ; au-dessus de cette porte un oculus à quatre feuilles. Clocher à flèche sur le portail. On descend par quelques marches dans cette église. en contre-bas.

Château, dit de Montagne, dont les fortifications, qui existent encore aujourd'hui, furent élevées au milieu du XVIe siècle par le prince de Condé, qui s'y défendit avec son armée de huguenots en 1556. Cette construction, en forme de quadrilatère, est entourée de deux enceintes, dont la seconde est un large et profond fossé. Au nord, à droite de celle-ci, se trouve une tour cylindrique de 25 mètres de hauteur environ, sur laquelle s'appuient les bâtiments d'habitation du château ; cette tour est couronnée, à sa plate-forme, d'une rangée de machicoulis supportant des créneaux; à gauche est une autre tour plus petite, terminée en pyramide. Ce château a subi plusieurs restaurations aux XVIIe et XVIIIe siècles, et tout porte à croire que la tour de droite n'était pas dans l'origine couverte d'une plate-forme comme elle l'est aujourd'hui.

NANTEUIL-SOUS-MURET, *Namptolium*, *Nantolium subtus Muretum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Jacques-le-Majeur ; XIIe siècle pour l'abside demi-circu-

laire, le chœur et une partie de la nef ; XIIIe siècle pour le portail et l'autre partie remaniée, et XVe pour la travée du transept à gauche. Plan de forme rectangulaire formant saillie à gauche du transept et rentrant à droite; longueur, 17^m 85 y compris l'abside de 2 mètres; largeur à l'abside 3^m 60, au chœur, y compris le bras du transept, 8^m 50, à la nef 9 mètres ; hauteur, 5 mètres à l'abside voûtée en cul de four, 6 mètres au chœur et au bras du transept, 8 mètres au plancher de la nef, reposant sur six poutres sculptées avec écusson au milieu et engagées aux extrémités dans des gueules. Le bras du transept à droite a été démoli, ainsi que le bas-côté de droite. Deux travées à plein cintre seulement, sur piliers barlongs ; colonnes romanes du chœur, engagées dans un pilier carré et orné au chapiteau d'un rang de palmes et de torsades ; clefs de voûte au chœur avec l'écusson des seigneurs de Muret. Portail en pignon et à tympan supporté par deux pieds-droits de chaque côté, avec un retrait de trois colonnettes maintenant un cordon ogival du XIIIe siècle. Au dehors, l'abside est ornée à sa corniche d'un bandeau composé d'arceaux et de modillons. Clocher carré en bois sur le chœur. Débris de vitraux du XVIe siècle.

Oulchy-la-Ville, *Ulcheium*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Pierre. Abside en cul de four, ornée à l'extérieur d'une corniche simple à modillons. Vieux clocher roman ; toit à double égout. Fenêtres à plein cintre romanes, quatre sur chaque face, ornées de colonnettes et de cordons en billettes.

Oulchy-le-Chateau, *Ulcheium*. — Époque celtique : Lieu dit la Haute-Borne.—Époque romaine : Voie romaine dite Chaussée Brunehaut, de Soissons à Château-Thierry, détruite en beaucoup d'endroits ; au nord d'Oulchy, près du bois Daillot, on voit encore l'arche sur laquelle elle passait un ravin et qui fut restaurée à sa partie supérieure au XVIIe siècle. Près de cette route on découvrit, au XVIIIe siècle, une sépulture où l'on trouva des fibules et des grains de collier (*Histoire du Duché de Valois*). — Moyen âge : Église aujourd'hui paroissiale, autrefois collégiale de Notre-Dame. C'est un grand et remarquable édifice roman, le plus vaste du pays. Plan en forme de croix latine ; longueur, 27 mètres ; largeur au transept, 11 mètres. Le chœur et les transepts, du XIIe siècle, comprennent cinq grandes travées de voûtes ; le sanctuaire carré est à l'orient percé de trois fenêtres à plein cintre, surmontées d'une rose à quatre lobes, et des deux autres côtés de larges fenêtres faites au XVe siècle, dont l'une, celle de gauche, a encore ses meneaux flamboyants. Les groupes de colonnes et colonnettes sur lesquels viennent retomber les fortes nervures des voûtes, sont remarquables par leurs chapiteaux composés de fruits, de feuilles déchiquetées et bien fouillées; celui qui est à l'angle du chœur et du bras gauche du transept a les siens formés de monstres, d'oiseaux à queue de serpent, de lions affrontés. Ce dernier motif se retrouve du même côté, sur la colonne principale du chœur, dans les églises de Lierval et de Nouvion-le-Vineux (arrondissement de Laon); seulement, à Lierval, les lions tiennent sous leurs pattes élevées un fruit de lierre, et à Nouvion-

le-Vineux une grappe de raisin; à Oulchy ils ont la même attitude, mais sans emblême. L'arc triomphal est formé d'une belle ogive bordée d'une bande de feuillages et de palmettes, de rinceaux, etc. La nef, du XIe siècle, est séparée des bas-côtés par trois gros piliers et quatre demi-piliers carrés cantonnés, au-dessous des arcades en plein cintre, de grosses demi-colonnes dont les chapiteaux sont ornés de dessins grossiers, d'étoiles, d'oiseaux, de feuilles. Les murailles des bas côtés ont été refaites en moellons avec fenêtres carrées; l'extrémité de ces bas-côtés donnant sur les transepts, en longeant le chœur, a des arcatures romanes à plein cintre. Dans le bas-côté du nord, au milieu de pavés ordinaires, des pavés émaillés en armoiries, damiers, animaux, tous du XVe siècle. Au milieu de la nef, nombreuses et vastes pierres tumulaires de prieurs d'Oulchy de la collégiale de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, représentés en costume de prêtre dans des encadrements du XVIe siècle; l'une d'elles bien conservée. Stalles du XVe siècle; miséricordes formées de têtes fantastiques grimaçantes, coiffées de bonnets d'âne ou ornées de feuilles de chêne, de houx, dont la tige sort quelquefois de la bouche des petites figures. Chaire sculptée du XVIIe siècle, provenant de Saint-Jean-des-Vignes quant au corps du meuble et à ses pan neaux à sujets; le reste rajouté récemment. Vieux clocher roman antérieur au XIIe siècle, sur le bas-côté droit, près du transept; six fenêtres à plein cintre sur chaque face, formant comme trois étages, surmontées d'un cordon de billettes, chapiteaux de leurs colonnettes ou sans ornements, ou décorés de palmettes, etc. Corni-

che supportant un toit à quatre égouts, formée de gros crochets arrondis. Les baies de la nef, au nombre de trois de chaque côté, sont à plein cintre, surmontées d'un cordon de billettes qui les unit en les contournant, et d'une corniche ornée d'un cable et soutenue par des mascarons. Le portail, soutenu par des contreforts, est percé d'une porte romane dénaturée et de trois fenêtres en ogives. La petite porte du bas-côté de droite est surmontée d'un tympan ogival et en trèfle. — Château dans l'enceinte duquel se trouve l'église. Il n'en reste plus que quelques tours, des fossés et de gros pans de murailles en grès établies sur le roc. — Dans une ferme au-dessus du château, un vieux bâtiment servant de grange, pouvant remonter au XIIIe siècle, attribué aux templiers.

Parcy, *Parciacum*. — Époque celtique : Monnaies gauloises en or trouvées, il y a quelques années, en cultivant la terre. — Moyen âge : Église presque entièrement détruite, de la fin du XVe siècle et dédiée à saint Remi, dont il ne reste plus que la tour du clocher carré et à bâtière, avec fenêtres géminées, sur chaque face, sans moulures ; la porte d'entrée de l'église, percée dans cette tour vers la fin du XVIIe siècle, est un joli morceau de cette époque, terminé par un fronton triangulaire que supportent des colonnes cannelées avec sculptures aux chapiteaux, représentant des feuillages et des fleurs; entre la baie cintrée, à deux colonnettes pour jambages et le fronton, se trouve une frise ornée de fleurs et de griffons.

Plessier-Huleux. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Leu, quelques caractères du XVe siècle ; trois

dalles des XVIe-XVIIe siècles. — Château en ruine du XVIe siècle, dont il ne reste plus que deux tours, entre lesquelles était la porte d'honneur en anse de panier, et une porte charretière avec fronton triangulaire.

Rosières, *Rosariæ*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin; XIIIe siècle pour le mur de la nef à gauche, et le reste moderne; plan de forme rectangulaire; longueur, 17m 50; largeur, 6 mètres; hauteur, 8 mètres au plafond. Le clocher, qui était autrefois sur le chœur, a été démoli et se trouve maintenant à droite du chevet. Pierre tumulaire au maitre-autel, indiquant la sépulture d'Antoine de Gironde, seigneur de Rosières, décédé le 23 mai 1734. — Il y avait autrefois au hameau d'Écuiry un château avec sa chapelle, qui furent détruits et remplacés au commencement de ce siècle par un château et une chapelle modernes sans intérêt archéologique.

Rozoy-le-Grand, *Rosetum majus*. — Époque romaine : traces antiques au lieu dit l'Assaut-de-Cologne, que la tradition donne comme l'emplacement d'une colonie du temps des Romains. On y a trouvé, en 1624, un trésor composé de six boules d'or et de quatre boules d'argent (D. Grenier, *Introd. à l'Histoire de Picardie*). Entre Rozoy et le Plessier-Huleux, au lieu dit Grigny, près de l'ancienne voie romaine, on a découvert des antiquités consistant en monnaies, débris de tuiles, d'armes, répandus sur une grande surface de terrain; on remarquait surtout deux amphores d'une très-grande

solidité (communication de M. Flobert du Tillolet à la Soc. arch. de Soissons. Tome XIII du *Bulletin*, p. 46-47). — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin ; XIIe siècle pour les traces de l'ancien portail, XVIe siècle pour ce qui reste de sa reconstruction postérieure ; plan en forme d'équerre, représentant le collatéral de droite, la chapelle seigneuriale terminant le bas-côté de gauche et le sanctuaire. Longueur du collatéral de droite, 24 mètres, sanctuaire en abside à cinq pans de 7 mètres de long sur 4^m 20 de large, 15^m 30 de long à la partie transversale qui forme équerre ; largeur, 9 mètres au collatéral ; hauteur, 8 mètres aux voûtes prismatiques de l'abside et de la partie transversale, 9 mètres au plancher en bois de la nef. Clocher dont la flèche a été coupée, sur le bas de la nef, laissant des traces de l'ancien portail, orné de pilastres et d'une rosace au-dessus du portail latéral du style de la renaissance. Les vitraux du XVIe siècle représentent la vie de Jésus-Christ et saint Crépin faisant des souliers ; ceux de la chapelle seigneuriale représentent des personnages agenouillés ; ceux du bas-côté de droite le sacrifice d'Abraham, le Père éternel et le couronnement de la Vierge. Pierres tumulaires dans l'intérieur de l'église ; au côté gauche M. Dujay, écuyer, seigneur de Rozoy, 1650, et Anne Dujay, sa fille, 1704 ; demoiselle Madeleine Aubry de la Bretonnière, 1779, avec écusson en lozange, trois trèfles : deux et un ; dame Angeline-Madeleine Dujay, veuve de M. A. Aubry, gentilhomme de la vénerie du roi et seigneur en partie du Grand-Rozoy, 1780 ; deux écussons accolés avec trois, deux avec deux fasces et deux léopards ; à droite de l'é-

glise tombe de « Charles Herviar, prieur de ce lieu, décédé chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes, 1769 » ; à l'abside, Madeleine-Angélique Aubry, dame en partie du Grand-Rozoy, 1780.

Saint-Remy-Blanzy et Ivry, *Sanctus-Remigius ad Blanziacum.* — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Remi, la plus belle et la plus complète du canton, plan en croix latine de 17 mètres de long sur 8 mètres de large. Six travées de voûtes forment le sanctuaire, le chœur et la nef, et deux travées les transepts. Elle a tous les caractères des xve et xvie siècles. Le sanctuaire a trois pans, décorés de trois fenêtres flamboyantes, où l'on remarque les armes mutilées des Conflans, seigneurs de Saint-Remy, caractérisées par un lion élancé ; la nef se compose de deux colonnes de chaque côté. Le clocher, sur le chœur, repose sur quatre gros piliers ronds. Les bas-côtés, voûtés comme le reste, ont aussi des fenêtres flamboyantes avec des fragments de vitraux du xvie siècle. Tout l'édifice est couvert de lambris sculptés en chêne, provenant de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons ; la boiserie du chœur, où l'on admire des groupes de têtes d'anges, des trophées d'objets du culte, calices, ostensoirs, encensoirs, etc., de fleurs, etc., est du xviie siècle. Le grand autel, en bois sculpté, peint et doré, n'est pas moins digne de fixer l'attention des connaisseurs. Tout à l'extérieur porte le cachet du xve siècle, sauf trois ogives élégantes du xiiie siècle, qui forment la porte occidentale et sont le seul reste de l'ancienne église ; ces ogives sont surmontées d'une rosace du style flamboyant. La tour

du clocher est de la renaissance ; elle est carrée et surmontée d'une galerie régnant autour d'un petit dôme en forme de *ciborium*, soutenu par des pilastres corinthiens cannelés et autres ornements du XVIe siècle. Dans le chœur, deux pierres tombales du siècle dernier, en marbre noir, cachées à demi sous des bancs, et deux autres qui appartiennent à deux frères, prêtres, du nom de Durand.

TAUX. — Époque celtique : La tradition veut que ce village tire son origine de Teutatès, qu'on y aurait adoré; les druides y auraient célébré les mystères de leur culte ; aussi la butte sablonneuse qui s'élève près de ce village porte-t-elle le nom de Mont-Dion (*Mons deorum*) ou Mont-aux-Fées (Regnault, *Histoire de Soissons*, et après lui l'abbé Lebœuf, *Dissert. sur le Soiss.*). Les étymologistes font dériver ce nom de *Taf*, *Tav*, *Tau*, *Thau* qui viendraient de *Turvos*, chêne de bois. Dom Grenier (*Introd. à l'Hist. génér. de Picardie*, p. 189) prétend que les druides faisaient l'exercice de leur religion dans le bois de Taf, qui s'étendait d'un côté jusqu'au lieu où a été bâti le village, et de l'autre jusqu'à la Fontaine-au-Chesne, où l'on prétend qu'ils avaient dressé un autel *ad instar* de celui de Chartres, à la Vierge qui devait enfanter. Sur un petit monticule au milieu du village, à côté des ruines de l'ancienne église, se trouve un dolmen composé d'un bloc de grès ayant 7 mètres de long à l'est, 6 mètres à l'ouest, 5 mètres de large partout, et 1^m 50 d'épaisseur, il recouvre une chambre creusée dans le roc, ayant 4 mètres carrés sur 2^m 30 de

haut. La tradition veut que ce soit en ce lieu que les druides aient fait leurs sacrifices. — Moyen âge : Débris d'une chapelle du xve siècle dédiée à saint Remi, dont il ne reste plus que le mur au chevet du sanctuaire et les contreforts aux angles. On a pratiqué au milieu de ce mur une ouverture qui renferme actuellement la cloche. Son plan était de forme rectangulaire, de 23 mètres de long sur 6 de large.

On remarque encore quelques vestiges de peintures murales sur les pierres provenant de la démolition.

Tigny, *Tigniacum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Sébastien, dont il ne reste que des ruines en ogive du ou xive du xve siècle.

Vierzy. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Rufin et Saint-Valère ; plan en forme de croix latine, de 15 mètres de long sur 9 de large. Le sanctuaire, à cinq pans, est percé de cinq fenêtres à nervures prismatiques et meneaux flamboyants ; ses voûtes, du même style, forment avec celles du chœur et des transepts cinq travées ; leurs nervures retombent sur des chapiteaux et des culs-de-lampe de la renaissance ornés de feuillages, de fleurs et de personnages ; des armoiries aux clefs de voûte, dont l'une est l'écu de France à trois fleurs de lis. Le bas-côté droit est détruit ou inachevé ; la nef est séparée de celui de gauche par des piliers simples et des ogives aiguës du xiiie siècle. La porte principale, en plein cintre, est du xiie siècle ; auprès, donnant sur le bas-côté gauche, une fenêtre flamboyante ; ce bas-côté a

deux autres fenêtres de la fin du xve siècle, composées de deux meneaux arrondis surmontés d'un oculus. Petite porte au nord, de la fin du xvie siècle. Le clocher est sur le chœur, peu élevé et porte les caractères de la même époque. Neuf pierres tombales dont quelques-unes sont richement gravées ; elles appartiennent à des curés du lieu, à un receveur de la ferme de Morembœuf et à un personnage de la maison de Chimay, alliée aux d'Estrées. — Au-dessous de l'église, dans le village, ancien château transformé en ferme. On y remarque, accolée contre le mur du midi, une galerie ogivale supposée faussement avoir fait partie d'une lice à tournois, des bâtiments, des tourelles, des portes des xve et xvie siècles — Au sud-est de Vierzy est la ferme de Morembœuf, ancienne dépendance de l'abbaye de Longpont ; on y voit une bergerie dont le mur du côté de l'orient est percé d'abord de quatre fenêtres ogivales rebouchées et paraît avoir été la chapelle des frères servants, puis de trois séries de trois fenêtres moins grandes et en plein cintre séparées par des contreforts ; à l'intérieur, on retrouve une porte ogivale dans le mur qui forme la séparation de la chapelle du bâtiment qui lui fait suite.

Villemontoire, *Vilmontorium*. — Époque romaine : Le grand chemin de Soissons à la Marne traversait le terroir de ce village. Découverte de 2,300 médailles romaines, décrites par M. Willot dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome II, p. 166-167 ; elles sont pour la plupart du règne de Dioclétien, de Maximilien Hercule, de Sévère, de Constance et de Cons-

tantin. Tuiles et substructions antiques. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Hilaire; XVIe siècle; plan en forme de croix latine. Longueur, 18 mètres y compris l'abside à cinq pans de 4m 30 de long; largeur à l'abside 4 mètres, au transept 11m 80, à la nef 4 mètres; hauteur aux maîtresses voûtes prismatiques 6m 25, au plafond de la nef 5m 50. Fenêtres ogivales et flamboyantes ; autel doré de la renaissance. Il y avait autrefois un collatéral à gauche, aujourd'hui démoli, dans lequel on pénétrait par les trois travées de la nef. Clocher carré à bâtière sur le chœur. — Il existait au hameau de Charentigny une chapelle, entièrement détruite.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du duché de Valois, par Carlier. — Richer. — Flodoart. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons*. — *Les Histoires de Soissons*. — *Annales du diocèse de Soissons*, par l'abbé Pécheur; 1 vol. — Houllier, *État du diocèse de Soissons*.

N. B. Toutes les localités des cantons de Vic et d'Oulchy ont été visitées avec soin.

OBJETS REÇUS POUR LE MUSÉE

Depuis le 6 *février* 1865 *jusqu'au* 6 *mars suivant.*

De M. Marlier de la Motte (commune de Fresne, près de Fère-en-Tardenois) des poteries, clous, boucles, trou-

vés dans une sépulture antique. — De M. Martin, entrepreneur du chemin de fer de Laon, une belle épreuve photographique du pont en construction sur l'Aisne à Saint-Médard. — De M. Frique, ancien menuisier, un fragment de pierre tombale (1606), diverses médailles. — De M. E. Tronchet, correspondant à Villers-Cotterets, un portrait d'une dame religieuse de Longpré (peinture sur toile), trois plans et vues de Soissons ancien, deux gravures anglaises représentant Héloïse et Abailard. — De l'Administration, un portrait sur toile d'un religieux de Saint-Jean-des-Vignes acheté au neveu du père Loriquet, bibliothécaire à Reims; un échantillon de minerai (fer sulfuré) de Marle, et trois oiseaux du pays préparés.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président,

SUIN.

Le Secrétaire,

l'abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 3 Avril 1865.

PRÉSIDENCE DE M. SUIN, VICE-PRÉSIDENT

NOMINATION DE MEMBRES

M. Hachette, ingénieur à Château-Thierry et président de la nouvelle Société de cette ville, est nommé membre correspondant.

OBJETS OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. VIII;

2° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 38e vol., 1862-1863 ;

3° *Bulletin des antiquaires de Picardie*, t. VIII, 1862-1863-1864 ;

4° Deux exemplaires du *Rapport* fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. B. Hauréau, lu dans la séance du vendredi 29 juillet 1864 ;

5° *Rapport sur les fouilles de Beuvraignes*, par l'abbé Corblet ;

6° *Congrès scientifique de France*, 32e session, qui s'ouvrira à Rouen le 3 juillet 1865.

CORRESPONDANCE

M. le président lit une lettre de M. Hachette demandant à la Société la collection entière de ses *Bulletins*. Elle regrette de ne pouvoir faire immédiatement une réponse favorable à cette demande, les premiers volumes étant depuis longtemps épuisés, mais elle accepte un échange de publications; au reste, la Société se propose de faire réimprimer les volumes épuisés.

Il donne aussi lecture d'une lettre par laquelle M. le secrétaire de la Société havraise remercie celle de Soissons de l'envoi de plusieurs volumes de ses *Bulletins*.

Enfin il lit une autre lettre, en date du 13 mars dernier, par laquelle M. Gomart, de Saint-Quentin, propose à la compagnie de publier une *Vue à vol d'oiseau du siége*

de Soissons de 1619, en partageant une partie de la dépense. La proposition de M. Gomart est adoptée.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le président instruit la Société que M. de Vuillefroy a non-seulement consenti avec empressement, sur sa demande, à ce que des fouilles fussent faites au cimetière mérovingien de Pommiers, découvert sur son terrain, mais qu'il a encore fourni généreusement des fonds à cet effet.

Il ajoute que M. Prioux a obtenu aussi un secours dans le même but, de la Commission de la topographie des Gaules. La compagnie reconnaissante vote des remerciements à MM. de Vuillefroy et Prioux et à MM. les membres de la commission.

*

M. le président rassure de nouveau ses collègues sur les craintes qu'ils avaient conçues au sujet des tours de Saint-Jean-des-Vignes. M. Maurice Ouradou a été chargé par le ministère de la maison de l'Empereur d'étudier l'état du monument, ce que l'honorable architecte a fait dans le cours du mois dernier. De son côté, le conseil municipal a déclaré persister dans son premier vote de 3,000 francs à affecter aux plus urgentes réparations.

*

M. l'abbé Poquet lit une série de réponses aux principales objections faites contre l'adoption de Mauchamps

comme étant le camp que César établit sur la rivière d'Aisne avant la prise de *Noviodunum*.

*

M. Prioux lit la note suivante sur la découverte, à Quincy-sous-le-Mont (canton de Braine), d'une sépulture qu'il appelle de transition.

« On rencontre dans nos contrées des sépultures gauloises, des sépultures gallo-romaines et d'autres mérovingiennes. Mais il arrive moins souvent qu'on découvre des sépultures des IVe et Ve siècles, que nous appellerons des sépultures de transition, dans le genre de celle de Quincy dont nous allons dire un mot.

« Quincy, dont le nom tire sans doute son origine d'un Romain, *Quintus*, paraît assez riche en antiquités gauloises et romaines. On sait qu'en 1861 M. de Saint-Marceaux, en suivant les travaux du sieur Lepage, tireur de grève pour la réparation des routes, a recueilli dans le *diluvium*, au lieu dit *les Deux-Ormes*, des instruments en silex travaillés, qu'il conserve dans son château de Limé et qui ont fait l'objet d'un intéressant article publié dans la *Revue archéologique*, numéro d'avril 1861. Ce lieudit *les Deux-Ormes* est traversé par une voie antique qui allait autrefois du *vicus* d'Ancy, situé sur le terroir de Limé, à Soissons, en passant sur le plateau de la montagne du Mont-de-Soissons. C'est la voie qu'on appelait aussi le *chemin des Dames*, et qui prenait le nom de la *Creuse-Voye* à l'endroit où elle traversait le chemin du Mont-Notre-Dame à Braine. En élargissant le chemin, l'année 1849, au lieudit le *Pont-*

de-Pierre, on a découvert, dans des substructions, plus de sept cents pièces de monnaies romaines qui ont été dispersées. Les anciens titres et la tradition nous indiquent aussi, dans le village de Quincy, un lieu dit les *Bains-de-César*, situé près d'un ruisseau qui faisait encore tourner un moulin au commencement de ce siècle. Vers la fin de l'automne dernier, le même sieur Lepage, en tirant sa grève, près de l'endroit où les instruments en silex avaient été trouvés, à l'angle des deux chemins conduisant l'un de la ferme de Bruyère à Braine, l'autre de Bruyère à Quincy, a mis à découvert un grand squelette isolé, enseveli dans une couche de grève à soixante-quinze centimètres de profondeur, dont vingt centimètres dans une couche inférieure dite *terre rougière*. Ce squelette, parfaitement conformé et conservé, les bras placés le long du corps, avait environ 1m 80 de long, et se trouvait enfermé dans une maçonnerie en moellons ordinaires et recouvert d'autres moellons plus plats. Le squelette était orienté du sud-est au nord-ouest. Ses ossements ont été brisés et laissés sur place, mais nous avons pu en recueillir le crâne assez bien conservé et dont la mâchoire indique un homme dans la fleur de l'âge et d'une force peu commune. Près du corps se trouvait un pot d'une assez belle forme et d'une terre grisâtre, portant 0m 14 de haut sur 0m 26 de large à la panse, 0m 70 au goulot et 0m 08 à la base. On a également retrouvé des débris de poteries funéraires éparpillées dans les environs du corps, ainsi que plusieurs monnaies en bronze, parmi lesquelles nous avons pu distinguer des Néron, Hadrien, Commode, Dioclétien et Gratien, ce

qui constitue une petite collection de monnaies romaines d'âges différents, puisqu'elles appartiennent aux Ier, IIe, IIIe et IVe siècles de notre ère.

« Il faut donc conclure de la présence de ces diverses monnaies que ce squelette isolé, entouré de moellons pour sépulture, doit appartenir à cette époque transitoire d'inhumation entre le paganisme et le christianisme, c'est-à-dire de la fin du IVe siècle au commencement du Ve. Recueillis par M. de Saint-Marceaux, les monnaies sont déposées au musée de Soissons et le crâne au muséum d'histoire naturelle. »

Après cette lecture, l'honorable membre offre à la compagnie une photographie représentant plusieurs des objets trouvés dans les fouilles du cimetière mérovingien de Pommiers. Des remerciements lui sont adressés, ainsi qu'à M. de Saint-Marceaux pour les monnaies antiques qu'il a envoyées pour être déposées au musée.

M. l'abbé Pécheur donne au même établissement une clef en fer, deux fers de flèches provenant d'Osly-Courtil, et une fibule en bronze provenant du cimetière mérovingien de Chelles, près de Pierrefonds (Oise).

*

M. Pécheur lit la partie du *Répertoire archéologique* concernant le canton de Vic-sur-Aisne.

CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PAR L'ABBÉ PÊCHEUR
Curé de Fontenoy, membre de la Société archéologique de Soissons
et correspondant de la Société archéologique de France

---

27 communes.

AMBLENY, *Amblegniacum*. — Ép. celtique : Pierre druidique détruite (*Mém. de Cabaret*, t. Ier, p. 549, ms.). Près de l'Aisne, la Pierre-Droite. — Vers Cutry, la Haute-Borne. (*Bull.*, t. IX, p. 158.) — Ép. romaine : Au nord d'Ambleny, à un kilomètre et demi, voie romaine de Soissons à Noyon avec embranchement sur Senlis à Pont-Archer. Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, le plus grand et le plus bel édifice de la contrée ; construction de plusieurs époques, plan en forme de croix latine. Le sanctuaire pentagone, éclairé par trois grandes fenêtres à meneaux prismatiques avec restes de vitraux, et une partie des transepts, sont du XVe siècle ; le reste de ceux-ci et le chœur sont du XIIe. La nef, séparée des bas-côtés par douze colonnes cylindriques avec chapiteaux portant des crochets, des feuilles de lierre, de chêne, etc., est du commencement du XIIe siècle ; les nervures des voûtes, dont la hauteur est d'environ douze mètres, se terminent à leur point de *réunion aux clefs par des fleurons et des figurines*. Les bas-côtés, également voûtés, sont soutenus

contre les murs par des faisceaux de colonnettes. Le clocher, sur le chœur, est supporté par quatre piliers dont deux romans soutenant l'arc triomphal et remarquables par leurs chapiteaux à larges feuilles, leurs figures fantastiques, et deux du xve siècle. La tour carrée, à double toit, percée sur chaque face de deux larges fenêtres avec colonnettes élégantes surmontées de chapiteaux à crochets, et à chaque pignon d'une rose élégante au-dessus d'une corniche à modillons, est du xiiie siècle. Les contreforts de la nef, de l'extrémité des transepts et du sanctuaire sont du style flamboyant. Ceux de la nef ont leurs pyramides terminées en bouquets; l'un d'eux porte une statuette à cheval sur son pignon avec cette inscription : A. L. MVCXXXVI (1536), qui rappelle peut-être les restaurations opérées à cette époque. Ceux du sanctuaire et des transepts ont des niches surmontées de dais et de pinacles de la renaissance. La porte latérale du midi est aussi de cette dernière époque. Quant au portail principal, il est roman, à plein cintre; ses voussures profondes retombent sur des colonnettes annelées, dont les chapiteaux feuillagés et ornés d'animaux fantastiques, offrent aussi le martyre de saint Laurent; on remarque au tympan des restes de peinture ou figurent Jésus-Christ, saint Martin et saint Pierre. Ce porche est accompagné de deux ouvertures et d'une fenêtre flamboyantes. Autour du mur extérieur de la nef règne une corniche ou s'entremêlent aux crosses végétales des mascarons. Sous le sanctuaire un caveau du xve siècle. Parmi les pierres sépulcrales on remarque celles de Charles Duchesne, docteur en médecine; de la femme de Lenglet,

censier du Chastel, morte en 1538; de Jehan Duchemin, *chirgien*, époux de la fille de Lenglet; de Louis Brayer, curé d'Ambleny, mort en 1724. On signale aussi dans le transept gauche une petite pierre en losange incrustée dans le mur, portant une inscription curieuse surmontée de la figure du temps ailée, un sablier à la main; aux quatre angles un cerf, un griffon, l'*Agnus Dei* et saint Jean-Baptiste; elle est en l'honneur de Jean Mahon, laboureur, mort en 1559. — A l'est d'Ambleny, emplacement, sur la montagne, du fort appelé le *Châtelet*. — Auprès de l'église, château du XIIIe siècle, dont il reste des traces de fossés, quelques murailles et le donjon; celui-ci consiste en quatre tours rondes réunies par un massif de maçonnerie. Cette forteresse, appelée autrefois *Rondail* ou *Fouace*, avait 31 mètres de hauteur et n'en a plus que vingt, ses créneaux, les flèches, les toitures qui couronnaient les tourelles des angles et le pavillon du milieu n'existant plus. Elle avait à l'intérieur quatre étages dont les voûtes et les escaliers sont démolis. — Également près de l'église, maison dite de la *Mairie*, du XVIe siècle, où l'on remarque une tourelle octogonale, une grande cheminée et des fenêtres à meneaux flamboyants.

Bagneux, *Balneolum*. — Époq. romaine : A un kilom. de ce village passe la voie romaine de Soissons à Vermand. — Moyen âge : Petite église paroissiale de Saint-Martin, du XVe siècle; chapelle de la Sainte-Trinité, à gauche, où l'on voit un vitrail du XVIe siècle. Sur ce vitrail sont représentés : la Vierge aux sept douleurs; un seigneur portant sur

son manteau des cygnes et un phylactère où on lit *gloria tibi Trinitas;* un cygne tenant une croix avec cette légende, *in hoc signo vinces;* des cloches portant le mot *Trinitas*, et enfin cette inscription : « En l'an mil VCXLII du jovr de pasqve ceste chappelle fvt achevée. » Dans la nef on voit encore le cygne et la croix dans un vitrail du côté gauche, et du côté droit, dans un autre, un bœuf sous des arbres; enfin, des grisailles et ornements du XVIe siècle. — Près de l'église, un petit château dont le corps de logis est enclavé dans deux tours, des restes de clôtures, une porte du XVIe siècle.

Berny-Rivière, *Berniacum*, *Bernacha*, *Riparia*. — Époque romaine : Près de l'église, on a découvert des débris d'antiquités romaines, marbres, monnaies, fibules. C'est l'emplacement de l'ancienne villa devenue fisc mérovingien, dont il est question dans les diplômes sous le nom de *Bernaca*, *Bernacum*, *Berneum*. Embranchement de la voie romaine de Soissons à Noyon, aboutissant à cette villa après avoir passé la rivière à l'est de Vic-sur-Aisne, à la croix du Vieux-Pont. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, en forme de croix latine; style roman du XIe siècle. Trois absides en cul de four. Portail roman. Nef séparée des bas-côtés par des piliers carrés et non voûtée. Clocher sur le portail du XVIe siècle. Autour de l'abside principale, arcature à demi enterrée et cachée par des lambris. Longueur, 15 mètres, sur 8 de largeur. — Sur le terroir, ferme fortifiée de Confrécourt, ayant appartenu à Saint-Médard de Soissons ; XIIIe siècle. La grange est remar-

quable à l'intérieur par ses arcades ogivales. Une partie de la muraille, des tours rondes et carrées subsistent encore. Faussement attribuée aux templiers.

Berry-Saint-Christophe, *Berriacum ad Sanctum-Christophorum.* — Époque celtique : Lieudit le *Mont-Brûlant*, ossuaire gaulois contenant des vases grossiers et des haches en silex (musée de Soissons). Pierre Sainte-Anne. — Époque moderne : Église paroissiale du XVIIe siècle composée d'un chœur et d'une nef, bâtie sur une ancienne église romane dont il reste une ou deux colonnes encastrées dans l'édifice moderne. — Au hameau de Berry, débris de tuiles, poteries et autres antiquités romaines. — Sur le terroir, ferme fortifiée de Mouflay, ayant appartenu à Saint-Médard de Soissons.

Bieuxy ou le Petit-Bucy, *Buxitium-Parvum.* — Moyen âge : Petite église sans valeur, qui paraît du XIIe siècle en partie. Petit clocher en pierre sur le chœur.

Micy ou Missy-au-Bois, *Miciacum*, *Missiacum-in-Bosco.* — Chapelle qui n'offre aucune importance.

Cuisy-en-Almont, *Cusiacum, Cuisiacum-in-Alto-Monte* — Époque romaine : Ferme de la *Maison-Bleue*, passant pour avoir été une villa gallo-romaine. — Moyen âge : Cette ferme, fortifiée d'une enceinte soutenue par des tourelles et ayant un vaste enclos, a pu être l'emplacement de la villa carlovingienne du fisc de *Cusiacum.* — Église paroissiale de Notre-Dame, en forme de croix la-

tine. Clocher refait récemment. Sanctuaire, chœur et transept du xve au xvie siècle. Portail roman du xiie siècle. — Près de l'église, enceinte fortifiée du xve siècle appelée la *Prévôté*; l'habitation détruite. — Au sud de Cuisy, ferme de Laval, ancienne prévôté dont on voit la chapelle, reconnaissable à ses caractères romans du xiie siècle conservés sur les murailles extérieures.

Épagny, *Espaniacum*. — Époque romaine : Camp de César sur un promontoire dont l'isthme est coupé par un fossé profond. Longueur, à partir de la pointe du promontoire, environ 150 mètres, largeur 50. Cette surface, creusée, mais relevée un peu au milieu, est livrée à la culture. Les terres et les roches rejetées de l'intérieur du camp sur les bords forment encore une sorte de rempart. A l'orient, le terroir est borné par la chaussée Brunehaut de Soissons à Vermand; au-dessus d'Épagny passe le vieux chemin de Vailly à Noyon par Blérancourt; à 150 mètres du fossé du camp passe un chemin vert qui d'Épagny se perd dans la vallée de Bagneux. C'est près de ce chemin qu'on a découvert des tombes avec des objets romains (musée de Soissons). — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Anseric. Plan en forme de croix latine. Longueur 21 mètres, largeur au transept 15 mètres. Le chœur seul est voûté. Sur le mur du sanctuaire, à gauche, on lit cette inscription en lettres gothiques d'une écriture grossière : « L'an 1584 fut ce mur rebâti et rédifié.» La nef a quatre arcades avec colonnes sans ornements supportant des ogives simples avec moulures prismatiques. Toute cette église est du moyen

xv-xvie siècle, hors la chapelle de gauche, laquelle porte à l'extérieur des caractères du xiie, et dont la clef de voûte porte la date de 1634. Près de l'église, château transformé en ferme; murs de clôture du xve siècle, crénelés et à meurtrières dirigées sur le chemin et sur la place de l'Église; à l'angle du chemin et de la place, tourelle en encorbellement. Grande et petite portes à cintre surbaissé.

Près d'Épagny, Mareuil-les-Tournelles, ferme où l'on voit un donjon composé de quatre tourelles réunies par un mur en courtine. Ses ouvertures en ogives le font remonter au xiie siècle.

Cœuvres et Valsery, *Cova*, *Cauda*, *Qeuves*, *Vallis serena*. — Époque celtique : Hache gauloise découverte en 1861 (au musée de Soissons). — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Médard mutilée, où l'on remarque des parties des xiie, xiiie et xve siècle. L'abside carrée couverte d'une voûte basse du xiie avec fenêtre du xve ; nef et bas-côté du xve ; transept méridional avec fenêtres à plein cintre du xiie, ainsi que le portail ; bras gauche du xve. Clocher sur le chœur, carré, à double égout, ayant sur chaque face quatre rangs de fenêtres, les inférieures bouchées, les supérieures composées de tores reposant sur des faisceaux de colonnettes, avec des voussures à plein cintre. Parmi de grandes pierres tombales à demi usées, on voit celle de « ..... l'artillerie de France, receveur de Cœuvres, » avec un personnage gravé; celle de Jean Dupré, concierge du châtel de Cœuvres, qui servit sous M. de Cœuvres dans l'artillerie;

celles de Jehan de Villers, vidame de Soissons; de Desnoirs, mort laboureur en 1594; de Marie, femme de Léonard Féret, sergent; de Simon de Luise et Marie Tirlet, laboureurs, morts, l'un en 1594, l'autre en 1596; de Guyard de Launoy (transportée de Valsery). Cercueils en pierre contenant des cadavres et de petits vases noirs découverts dans la fondation d'une maison vis-à-vis l'église. —Du château de la famille d'Estrées, il ne reste plus que le pavillon du sud ouest de l'ancien corps de logis, de vastes celliers et cuisines, une porte, des remparts et fossés du XVIe siècle.—Dans le bourg, un vaste bâtiment servant autrefois de magasins au grenier-à-sel et aux recettes du domaine de Cœuvres. Longueur, 66 mètres; double voûte à l'intérieur, fenêtres à croisées de la renaissance; celles des greniers sont décorées de canons sur leurs frontons, et à leurs archivoltes, de vases portant des boulets, qui rappellent le titre de grand maître de l'artillerie; on peut attribuer cette construction et celle du château à Jean d'Estrées. Une pierre provenant des démolitions de ce dernier et employée comme moellon dans le mur du potager porte cette inscription : « Ce logis a esté ... l'an mil cinq cent ... » On lit également sur une tour carrée, transformée en colombier, dans la basse-cour, la date de 1559. (*Bulletin de la Société* de Soissons.)

Valsery. — Abbaye de Prémontré, fondée au XIIe siècle et rebâtie au siècle dernier. Des anciens édifices il ne reste plus qu'un bâtiment en ogive qui sert aujourd'hui de cellier et qui fut l'ancienne salle ca-

pitulaire. Il a 14 mètres carrés et est partagé en trois petites nefs dont les voûtes ogivales retombent sur des colonnes centrales et dont les nervures vont s'appuyer de côté sur des culs-de-lampe. Un autre bâtiment porte sur sa façade les armes de l'abbaye sculptées en pierre. Dans une des dépendances de la maison qui fut la procure et qui est de la renaissance, une tourelle et d'autres ornements, et une cheminée fort jolie du XVIe siècle.

CUTRY, *Cultriacus*.— Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, petit édifice de la fin du XVe siècle, d'un style pur. Il se compose d'une nef, de deux bas-côtés aboutissant à trois absides et est entièrement voûté. Les nervures prismatiques des voûtes retombent sur des colonnes légères et sur des culs-de-lampe délicatement sculptés ainsi que leurs clefs. Quelques restes de vitraux et de grisailles d'une grande finesse de dessin, qui paraissent remonter au règne de Louis XIII; ceux du bas-côté gauche représentent la Tentation de Jésus et la Cène. Les absides latérales sont percées de trois fenêtres flamboyantes; l'abside principale polygonale n'en a pas moins de cinq du même style; la nef est éclairée de nombreuses ouvertures. Cuve baptismale en marbre du XVIIe siècle. Sur un pilier du chœur, fondation de François de Grécourt en 1646. Autel monumental en bois sculpté à quatre colonnes, peint et doré. Clocher sur le chœur. Portail décoré d'une rosace et de deux fenêtres latérales. — A un kilomètre du village, croix de pierre très-élevée du XVIIe siècle, avec un autel à sa base.

DOMMIERS, *Dommaria*. — Moyen âge : Église paroissiale

de Notre-Dame ; plan en croix latine, 13 mètres de long sur 10 de large au transept. Sanctuaire à quatre pans, soutenus à l'extérieur par autant de contreforts, éclairé par trois fenêtres mutilées. Les voûtes du sanctuaire, de la nef et des transepts, à nervures prismatiques, s'entrelacent à leur sommet et forment des culs-de-lampe ; les fenêtres sont à meneaux flamboyants. L'édifice est en entier du XVe au XVIe siècle, hors la porte occidentale, surmontée d'une fenêtre ogivale du XIIIe. Le sanctuaire est entouré de lambris sculptés du XVIIIe siècle et décorés de têtes d'anges accouplées et de faisceaux d'objets relatifs au culte. Dans le chœur et dans la nef plusieurs pierres tombales ; une à demi usée représente un personnage mort en 1636 ; une autre est ornée d'une longue croix gravée accompagnée de deux têtes de mort et est celle de Jean Derbelot, mort en 1539 ; une troisième est celle de Valentin de la Fontaine, *archier* de la garde du corps du roi sous le capitaine Breset, né à Louastre et habitant la Glaüe à Dommiers, mort en 1563, et de sa femme Marguerite Picard, née à Corcy, tous deux représentés en costume du temps, sous une espèce de portique de la renaissance. — La Glaüe, ancienne ferme de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, où l'on voit des restes d'ouvertures en ogive.

Fontenoy, *Fonteneium*. — Époque celtique : Ces années dernières, et de loin en loin, on a découvert au lieu dit les *Bois-Ferains* des pièces gauloises (musée de Soiss.). — Époque romaine : Station d'Arlaines, à l'embranchement des deux voies de Senlis et de Noyon. Cases nom-

breuses, monceaux de tuiles à rebord, poteries grossières et de Samos, médailles en bronze et en argent, styles, chainettes, clefs, phallus, aqueducs, réservoirs, un dépôt d'œufs de pintade dont beaucoup entiers, etc., etc. (Mém. par l'abbé Pécheur, *Bulletin* de la Société de Soiss.) — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Remi. Abside du XIIe siècle en cul-de-four, ornée à l'extérieur de mascaronset de billettes. Nef romane, arcades en plein cintre sur des piliers carrés surmontés de corniches dont la plupart, brisées, ont été refaites récemment. Bas-côtés modernes. Clocher du XIIe siècle à double toit, percé de deux rangs de fenêtres sur chaque face. Il est fortifié à sa base et entouré d'une galerie formant tourelles en encorbellement dominant le chemin ; des trous pour les arquebuses sont dirigés de ce côté et ont été pratiqués dans le parapet à l'époque des guerres de religion. Cette fortification se reliait à une porte sous laquelle passait le chemin et qui paraît avoir été destinée à fermer le village de ce côté ; elle a disparu.

Laversine, *Versinia*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Laurent, petit édifice ayant un chœur, une nef et un commencement de bas-côté à gauche. Les deux travées de ce bas-côté ont des voûtes ogivales à nervures prismatiques tombant sur des piliers de la renaissance. La nef a trois fenêtres de chaque côté, dont les meneaux prismatiques arrondis en cintre à leur sommet et surmontés d'un *oculus* ou d'un cœur, sont de la fin du XVIe siècle. Portail du XVe. Clocher carré avec une ouverture sur chaque face, bâti sur une sorte de fortification domi-

nant le chemin. Cette fortification est elle-même supportée par deux ogives séparées par un pilier portant une arcature romane d'un goût très-pur. Dans le bas-côté, pierre funéraire de Pierre Catherin, curé de Laversine, mort en 1721.

Montigny-Lengrain ou *le Châtetet* (*Montiniacus*). — Époque celtique : Deux ossuaires gaulois contenant des haches et hachettes percées d'un trou. (Musée de Soissons et chez M. Clouet, à Vic-sur-Aisne). — Moyen âge : Le *Châtelet*, château peut-être bâti sur un *castrum* romain dominant à la fois la vallée de l'Aisne et le vallon de Montigny. Il n'en reste plus que les fossés et la base des murailles formant une vaste enceinte de forme à peu près quadrangulaire. Dans l'intérieur, ferme qui était un prieuré de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, pris et repris par Louis d'Outre-Mer et Héribert de Vermandois (Flod. Rich.). — Église paroissiale de Saint-Martin, édifice intéressant en forme de croix latine du XIIe siècle; longueur, 17 mètres sur 7, de large au transept. Intérieur. abside carrée percée de trois fenêtres cintrées, dont les deux latérales ogivales et celle du fond refaite au XVe siècle; transept et chœur voûtés comme le sanctuaire; partout l'ogive s'y mêle au plein cintre. Ils se composent de quatre travées de voûtes dont les nervures tombent aux angles sur des faisceaux de colonnettes qui ne comptent pas moins de 27 chapiteaux dans le chœur, ornés de feuilles allongées et de fruits bien exécutés. A l'extrémité des transepts, arcature assez élégante; ceux-ci ont chacun une petite abside. Toute cette partie de

l'église est d'un style solide et pur. Nef du xve siècle; deux rangs de trois arcades portant sur des piliers et demi-piliers allongés avec commencement de nervures pour des voûtes. Chaire élégante, en bois sculpté, du xviiie siècle; ses panneaux représentent, en relief, saint Martin, saint Sébastien, et l'Annonciation. Cuve baptismale du xiiie siècle, soutenue par quatre colonnettes détachées. Extérieur : clocher carré à double égout placé sur le chœur; deux fenêtres à plein cintre sur chaque face, avec voussures où se fait sentir une nuance ogivale, et nombreuses colonnettes. Autour des transepts et du sanctuaire règne une corniche où les têtes grimaçantes s'entremêlent à une bande de feuillages et autres ornements fantastiques vigoureusement fouillés. Aux deux bras du transept, à l'orient, deux petits frontons à angle aigu et à fenêtre romane correspondent à leurs absides. Aux angles extérieurs des transepts et du chœur s'appuient des contreforts solides à larmiers, sur lesquels on voit, du côté du nord, une statuette de monstre grimaçant. Le portail est percé d'une belle porte surbaissée du xve siècle, enrichie de clochetons, petits dais et autres dessins prismatiques et flamboyants. Deux contreforts y contre battent la poussée des murs de la nef. Dans le mur du bas-côté gauche s'ouvre une petite porte de la renaissance.

Morsain, *Morsenium, Moricinctum, Murocinctum.* — Ép. celtiq. : La Pierre trouée. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Martin, plan en croix latine, 17 mètres de long sur environ 11 de large au transept. Sanctuaire

du XIIe siècle éclairé par trois fenêtres ornées de colonnettes et de tores. Nef composée de piliers et d'arcades simples. Transept voûté comme le sanctuaire et le chœur, XIIe siècle. Clocher sur le chœur tronqué et couvert d'ardoises. Fonts baptismaux à quatre colonnes détachées et portant une cuve ornée de larges feuilles de nénuphar et autres plantes aquatiques, du XIIIe siècle. Pierres tombales d'Adrien de Fons, chev. seign. de Rouy et de ce lieu, de Richebourg et autres lieux, mort le dernier février 1642; de Jean de Grécourt, curé de Morsain, représenté en costume de prêtre, XVIe siècle; de Gislenus, de Laage, curé décédé en 1762.—Au sud de Morsain, près du hameau de Falloise, ruines du petit fief de Champeaux, possédé autrefois par la famille du conventionnel Saint-Just, dont plusieurs membres s'intitulent, dans les actes, receveurs et fermiers du château de Morsain. Au nord-est de Morsain, ferme fortifiée de Forest ayant appartenu au monastère de Saint-Médard de Soissons. XIIIe siècle.

Nouvron-Vingré, *Noverriacum*, *Noveron*. — Moyen âge : Église paroissiale de N.-D.; longueur, 14 mètres; largeur, 7 mètres au transept. Sanctuaire arrondi percé de trois fenêtres en plein cintre décoré de six colonnes espacées soutenant les nervures de la voûte. Chœur voûté en ogive, ses colonnes, comme celles du sanctuaire, ont été refaites sur les anciennes à l'aide de leurs fragments. Toute cette partie est du XIIe siècle. La nef, séparée des bas-côtés, à droite, par des colonnes du XIIe siècle surmontées d'arcades ogivales, et à gauche par des piliers courts et trapus supportant des arcs plein cintre du XIe

siècle. Transept droit du xve siècle, voûte et fenêtre à arêtes prismatiques. Clocher à côté du chœur, du commencement du xiie siècle; on y remarque l'ogive à sa base; toutes ses ouvertures supérieures sont à plein cintre. L'abside, soutenue de contreforts et de colonnes du xiie siècle, est ornée d'une corniche remarquable de la même époque. — Au hameau de Vingré, petite chapelle d'un prieuré changé en ferme, dont la porte seule est architecturale. Dans la nef, contre un pilier à gauche, pierre relative à la fondation d'un obit par Pierre de Ciry, 1663. Autre pierre en marbre concernant aussi un obit pour Michel Neuslin, écuyer, conseiller, secrétaire du roi et receveur général des finances de la Généralité de Soissons (1710). Une pierre semblable se trouve dans les églises de Fontenoy et d'Osly-Courtil.

Osly-Courtil, *Oleium*, *Curtegium*. — Époque romaine : Petit cimetière, à la Croix du Ruisseau, où l'on découvre des tombes en pierre, clefs, fers de flèches et de lances, monnaies romaines. Pierre sur laquelle on lisait le nom *Eurebia* (décrite par M. Le Blant). Église paroissiale de Saint-Martin, petit édifice dont il reste le chœur, du xiie siècle, un bras du transept du xv-xvie siècle. Le reste grossièrement rebâti. Sur la croix du cimetière se trouvait une petite plaque en cuivre émaillé représentant le Père éternel au milieu d'étoiles avec l'*alpha* et l'*oméga*. (*Bulletin* de la Société historique de Soissons.)

Pernant, *Parnantum*, *Parnant*. — Époque celtique : Lieu dit la *Pierre-Laye*. — Moyen âge : Église paroissiale de

Saint-Léger, en forme de croix latine. Longueur, 19 mètres; largeur, 11 mètres. Sanctuaire en cul-de-four soutenu par deux arêtes, percé de trois fenêtres à colonnettes, du XIIe siècle. Le transept est du XIIIe siècle. Colonnes annelées, chapiteaux à crochets. L'arc triomphal en ogive retombe sur des faisceaux de cinq colonnettes à chapiteaux feuillagés. La nef se compose de deux rangs de trois piliers carrés soutenant des ogives du XIIIe siècle remaniées. Sous l'arcade qui sépare le bas-côté de gauche du transept, pierre noire recouvrant le cœur de messire Ange Dupleix, écuyer, seigneur de la terre et vicomté de Pernant, fondateur d'un obit pour lui et ses trois femmes, Jeanne-Henriette Delaleu, Marguerite-Françoise de Rheins, et Marie-Augustine Erard de Rey, le 30 octobre 1750. Portail du XIIIe siècle formant un avant-corps sur une façade du XIIe siècle dans lequel il est incrusté. Au-dessus, trois fenêtres à plein cintre du XIIe siècle. Les colonnes de ce portail sont élégantes et légères, et leurs chapiteaux sculptés purement. Clocher carré sur le chœur, percé de fenêtres à plein cintre sur trois de ses faces, surmonté d'une flèche moderne en ardoise. — Château gothique transformé en ferme, établi sur le roc, dans lequel sont creusés ses fossés à 7 mètres environ de profondeur. Une porte basse et large donne dans les fossés, de chaque côté desquels sont les ouvertures de vastes carrières servant encore de granges et de bergeries. Au fond de la voûte de la porte, l'ouverture pour la herse; à droite de cette porte, une autre plus petite, du style de la renaissance (Henri IV), donnant sur un escalier montant au château Le rempart qui l'accompagne est de la

même époque et ressemble aux vieux remparts de Soissons. Le donjon, qui est la partie la plus curieuse, forme un carré long à toit aigu en ardoise, fortifié de quatre tourelles aux angles, dont les toits coniques se relient au toit principal, et qui sont en encorbellement soutenu par les angles à leur base et par des mascarons du XIIe siècle; sur sa façade du côté du village, des fenêtres en ogives avec tympan. A ce donjon est accolé, à l'ouest, un petit corps de logis à fenêtres en croix, ayant à son extrémité une tourelle avec galerie en encorbellement. Cette partie du château est du XVIe siècle. Dans la cuisine, vaste cheminée décorée des armes peintes de la famille d'Estrées.

Ressons-le-Long, *Ressontium*, *Ressontum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Georges, l'une des plus anciennes du pays. Plan en croix latine ; longueur totale, 20 mètres, sur 8 au transept intérieur. Sanctuaire carré, percé au fond d'une fenêtre romane à deux colonnes. Tout le reste de l'édifice, hors le chœur, dont la voûte ogivale du XIIIe siècle repose sur des chapitaux ornés de crochets, est roman du XIe siècle. La nef, d'une hauteur de 12 à 13 mètres et comparativement étroite, n'est point voûtée. Elle est flanquée de deux bas-côtés dont elle est séparée par deux rangs de trois piliers carrés, ayant leurs corniches décorées de dessins grossiers, et surmontés d'arcades en plein cintre. Extérieur : L'entablement des murs de la nef, orné d'un câble, est soutenu par des mascarons plats à têtes de monstres, ou à petits sujets gravés de forme hiéroglyphique; au-dessous, quatre fenêtres en plein

cintre couronnées d'un cordon de billettes qui les relie en les contournant. Le chœur et le transept sont sans ornements au midi, mais au nord le transept et le bas-côté sont ornementés comme la nef. Le porche est moderne, le clocher est une petite flèche en ardoise sur le chœur. — Au-dessus du village, au sud-ouest, une ferme établie sur le roc, laquelle appartenait au monastère de Notre-Dame de Soissons. Grange soutenue à l'intérieur par une suite d'arcades en ogives. La façade nord du bâtiment principal se fait remarquer par des fenêtres en ogives bouchées du XIIIe siècle, et par une tourelle. Une portion de ce bâtiment servait de chapelle. — Sur le chemin de Ressons à Montigny, auprès de cette ferme, croix de carrefour romane, de deux mètres et demi de hauteur. C'est un fût carré sur lequel court un zig-zag ou chevron brisé, et cantonné à ses quatre angles de quatre demi-colonnettes. Son couronnement est moderne.

Saconin, *Saconiacum*. — Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Gervais et Saint-Protais. Plan en forme de croix latine; longueur totale, 20 mètres. Chœur et sanctuaire voûtés du XIIe siècle ; abside carrée, ayant 3 fenêtres avec colonnettes. Les colonnes qui supportent les voûtes du chœur, surmontées de chapiteaux, chargées de feuillages, animaux et personnages fantastiques et de scènes naïves. Nef séparée des bas-côtés par trois arcades ogivales sur des piliers carrés. Le porche avec ses colonnes à sculpture grossière et le clocher, qui est sur le chœur, sont romans. Dans le sanctuaire et le chœur, pierres tombales d'un prieur de Saconin, religieux de Saint-Jean-des-Vignes

de Soissons, d'un laboureur et de sa femme, avec personnages gravés.

Saint-Bandry, *S. Bandaridus* (autrefois Arthèse, *Arthesia*).—Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Bandry, édifice roman ayant une nef et un bas-côté au nord. La corniche du mur, au midi, est soutenue par des modillons du xie siècle. Chevet carré. Les chapiteaux sur lesquels retombent les nervures des voûtes du sanctuaire, assez bien ouvragés. A l'extrémité du bas-côté, chapelle éclairée par des meneaux prismatiques du xv au xvie siècle. Dans le compartiment du milieu, c'est-à-dire sur une surface de 1 mètre de haut sur 90 cent. de large, vitrail représentant la Vierge les mains croisées sur la poitrine, entourée de petits sujets représentant ses divers attributs. A côté, fragment d'une Nativité. Dans une fenêtre percée au nord du clocher, restes d'une verrière qui représentait saint Hubert et sa légende ; d'autres fragments dans le reste de l'église. (*Bulletin* de la Société archéologique de Soissons. A. 12. p. 170.)

Saint-Pierre-Aigle, *S. Petrus de Hela*. — Moyen âge : Église paroissiale de St-Pierre. Vaisseau de 18 mètres de long sur 12 de large au transept, et de 11 aux bas-côtés ; plan en croix latine. Le chœur et les transepts, composés de quatre travées, sont du xiiie siècle. Le sanctuaire carré a cinq fenêtres, trois au fond et une de chaque côté, surmontées de rosaces. Les piliers de l'entrée du chœur et du sanctuaire sont composés de faisceaux de colonnes, dont une principale sur le devant, reçevant chacune une

forte nervure. Chaque bras du transept a une sorte d'abside carrée formant sanctuaire, éclairée par une fenêtre allongée. L'extrémité est ornée d'une grande et belle fenêtre à trois meneaux de colonnettes, surmontés de trois roses ; et celle du bras droit d'une fenêtre longue et étroite. Restes de bordures de vitraux composés de feuilles et de fleurs, et deux écussons mutilés. Il est à remarquer que toute la partie droite de l'édifice porte des chapiteaux à crochets s'épanouissant en petite tête de chou et des feuilles de lotus, et que ceux de la partie gauche sont sculptés en larges feuilles de chou frisé et en feuilles de vigne. La nef a deux rangs de piliers carrés et de demi-piliers portant des ogives. Dans les bas-côtés on voit enclavés dans les murs des restes de colonnes du xve siècle. Pierre sépulcrale de Henri de Hermant, seigneur de la Bauve, la Grand-Maison, Launoy, Saint-Pierre-Aigle en partie, qui servit Henri le Grand et Louis XIII pendant vingt ans, d'abord comme simple soldat, ensuite dans le régiment des Gardes, commandé par MM. de Mainville, Burosse, Brantès, Luynes et Laborderie, où servit aussi le sieur Daniel de Hermant, escuyer, son père, tué au siége de Lafère, après la mort duquel le sieur de Mainville avait épousé sa sœur....., mort en 1661. A l'entrée du sanctuaire, deux tableaux à l'huile représentant, celui de droite la Vierge et l'Enfant Jésus, celui de gauche une Sainte-Famille; ces peintures, qui ne sont pas sans mérite, sont dans des cadres dorés du xviie siècle. Dans le sanctuaire, deux statues en bois de saint Pierre et saint Paul travaillées avec soin; grand et magnifique autel en

bois sculpté, peint et doré. Le portail de l'église est percé d'une porte du xve siècle, entourée de clochetons appliqués sur la muraille; au-dessus, fenêtre flamboyante. — Dans une maison près de l'église, tour formant colombier, du xve siècle.—Sur le chemin de Saint-Pierre-Aigle à Cœuvres, reste d'un petit château fort, dont on voit trois tourelles à toits coniques, nommé la Bauve. — Dans le village, la ferme ou château de la Grand-Maison : corps de logis du style de Louis XIII; porte d'entrée de la ferme, monumentale.

Tartiers, *Tartigerium*. — Époque celtique : Lieu dit *la Tombelle*, sur le terroir de ce village, au moulin à vent — Époque moderne : Eglise paroissiale de Sainte-Geneviève, ayant un chœur et une nef, consacrée le 6 janvier 1664. On y remarque l'ogive dans le chœur, seul voûté. Le clocher placé sur le chœur est une tour carrée terminée par un clocheton peu apparent et peu élevé. — Dans la vallée au sud, restes d'un village ruiné nommé Milly; c'est avec les débris de son église qu'on construisit celle de Tartiers, qui n'était qu'un hameau de Milly.

Vesaponin, *Vadum ad Ponentem*. — Époque romaine: chemin de Soissons à Noyon remplacé par une route nouvelle.—Moyen âge : Église paroissiale de Saint-Laurent. Cet édifice, du xve siècle, est greffé en partie sur des restes du xiie siècle; la voûte du sanctuaire paraît même du xiiie. La nef a trois arcades de chaque côté; les chapiteaux de gauche sont seuls ornementés; on y voit des dauphins, des personnages dans une barque, des animaux se réu-

nissant en une seule tête de chat, un écusson porté par deux génies, trois masques à longs cheveux coiffés d'un chapeau d'un style qui se rapproche de la renaissance; les chapiteaux de droite sont arrondis en nervures anguleuses et prismatiques; ils supportent des ogives du même genre. Deux pierres sépulcrales du XVIIe siècle. Grande cuve baptismale d'un mètre de haut sur 0^m 70 de large; autour du vase, grosses branches de vignes avec feuilles et fruits partant des mains d'un ange ailé et en longue robe; le support paraît plus ancien que la cuve, qui est de la renaissance. Croix de cimetière du XIIe siècle, d'un côté le Christ; de l'autre saint Laurent; à l'extrémité de chaque branche, un médaillon représentant les emblèmes de quatres évangélistes. Hauteur depuis le piédestal, un mètre environ.

VIC-SUR-AISNE. *Vicus, via ad Axonam, cis Axonam.* — Époque romaine : Voie romaine de Soissons à Noyon, avec embranchement sur Berny-Rivière à la croix du *Vieux-Pont;* elle passait l'Aisne en deux endroits auprès de Vic. Près de la voie, non loin de l'église, on a découvert des débris d'antiquités romaines, meules, tuiles, poteries, médailles et plusieurs vases en airain (déposés à Vic, chez M. Cantois, et à la Grange-des-Moines, chez M. de Lignières). — Borne milliaire, dans le parc du château (H. Martin, *Hist. de Soissons*, t. I, p. 81). — Moyen âge : Château. De la première enceinte il reste encore des fossés et des tours. Le donjon est entier; hauteur, 25 mèt. Les machicoulis remplacés par une toiture en ardoises et les fenêtres dénaturées au XVIIe siècle. L'édifice se

compose d'une tour ou pavillon carré long, flanqué de trois tourelles; il paraît remonter à la fin du XIIe siècle. — Église paroissiale de Notre-Dame, forme de croix latine. Le portail a une porte en plein cintre surmontée d'une sorte de fronton; trois colonnes soutiennent des ornements formant retraite; au-dessus, fenêtre semi-ogivale, enveloppée d'un chevron brisé, venant tomber sur deux colonnettes. Clocher sur le chœur portant la date de 1558; double égout, pilastres de la renaissance. Porte latérale de droite, même époque. Nef romane du XIe siècle, séparée des bas-côtés par des piliers carrés, soutenant des arcs en plein cintre et flanqués de demi-colonnes à chapiteaux ornés de feuillages, de fleurs, de têtes grimaçantes; chœur et transepts, style ogival du XIIIe siècle, sauf les grosses colonnes soutenant le clocher qui sont du XVIe siècle; abside et autels en pierre nouvellement reconstruits sur quelques débris de vitraux datés de 1573 et 1578. Un tableau sur bois et plusieurs autres sur toile. La cloche porte la date de 1588, et a eu pour parrain monseigneur de Villequier, gouverneur de l'Ile de France.

M. le Président invite la Société à émettre son avis sur les lieux qu'elle se propose de visiter dans son excursion au mois de juin prochain. Les uns ayant proposé

Muret, etc., et les autres Saint-Remy, Billy et Chouy, la discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.

Le Vice-Président,

SUIN.

Le Secrétaire,

L'abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 1er Mai 1865.

PRÉSIDENCE DE M. SUIN, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Album du Journal de Vervins*, ouvrage de M. Papillon fils, offert à la Société par M. Papillon père, rédacteur de cette feuille ;

2° *Mémoires et documents publiés par la Société sa-*

voisienne d'histoire, etc., t. VIII, accompagné d'un très-bel album.

3° *Bulletin d'archéologie de la Société de Seine-et-Marne* (Melun), 1re année.

4° *Notice historique sur la ville de Baux en Provence*, par Jules Canonge.

5° *Cabinet historique*, 11e année, 2e et 3e livraisons, février-mars 1865.

6° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1861, 18e vol., 4e trimestre.

CORRESPONDANCE

Par une lettre du 15 avril 1865, M. Charles Gomart remercie la Société d'avoir accepté sa proposition concernant la publication du plan du siége de Soissons en 1617.

Lettre du 27 avril 1865 par laquelle M. Hachette remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants et s'engage à lui envoyer bientôt la première livraison du *Bulletin de la Société de Château-Thierry*, dont il est le président.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président donne lecture de l'inscription suivante, dont la copie a été adressée par M. Collet, greffier

à Soissons, sur une pierre tumulaire qu'on voit au palais de justice.

CY GIT
MESSIRE JEAN DOMINIQUE
LE MOINE DE REUVE
CHANOINE ET PRÉVOT DE
CETTE ÉGLISE, VICAIRE GÉNÉRAL
OFFICIAL DU DIOCÈSE, SYNDIC DE
LA CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE
AN. . . . . TEUR
NO. . . . . .
ES. . . . . .
TE. . . . . .

Cet abbé de Reuve est sans doute le même dont le nom figure dans une liste des membres de l'Académie de Soissons en 1766, imprimée dans le *Bulletin de la Société* de 1864 (séance du 2 mai).

La Société remercie M. Collet de ce renseignement, qui deviendra surtout utile lorsqu'on songera à publier une histoire complète de l'Académie de Soissons.

M. le Président ayant aussi proposé un vote spécial de satisfaction à Messieurs les membres de la Société savoisienne pour l'envoi du bel album qui accompagne le t. VIII de ses publications, sa proposition a été adoptée à l'unanimité, et il a été chargé d'en faire part à la savante compagnie.

M. le Président dépose sur le bureau les plans et devis de restauration de la chapelle de Sainte-Berthe à Filain, par M. Gagnon, architecte à Laon, avec une lettre de M. le maire de cette commune, demandant l'avis de la Société. La compagnie approuve le travail de M. Gagnon; elle trouve, contrairement à un avis opposé, qu'une seule fenêtre suffit pour éclairer le sanctuaire, puisqu'il n'y en avait qu'une primitivement; mais elle fait observer que le nouvel autel ne paraît pas en rapport avec les caractères romans de l'édifice, dont il serait facile à M. l'architecte de le rapprocher.

—

M. Prioux fait passer sous les yeux de ses collègues un livre des cérémonies observées au couvent de Saint-Paul-lès-Soissons, dont voici le titre et la description.

MANVEL

Des cérémonies pour les religieuses de l'abbaye Sainct-Estienne-lès-Soissons, de l'ordre de Sainct-Augustin, divisé en deux parties. La première contient la forme et cérémonies qui s'observent ès vestures et professions, conformément au Rituel ancien. La seconde contient l'administration des sacrements aux malades, les funérailles des trespassez, conforme au Rituel romain en usage régulier.

Revu et corrigé selon la réforme du susdit monastère. A Paris, par P. Mettayer, imprimeur-libraire ordinaire du Roy. M. DC. XV.

« Nous venons de retrouver chez un bouquiniste ce livre, imprimé à Paris, dit M. Prioux, au commencement du XVIIe siècle, en deux couleurs, noir et rouge, dans le texte et dans la notation du plain-chant. Avant d'être rogné et mutilé c'était, si nous en jugeons d'après sa justification, un in-8°.

« La première partie est précédée d'un prologue composé par la révérende mère, madame Anne de Roucy, abbesse de Saint-Étienne, qui a dressé et fait imprimer ce livre pour apporter de nouveaux règlements dans la vesture, profession et administration des sacrements aux malades. Cette première partie devait contenir 52 pages; mais, malheureusement, entre la page 24 et la page 31, dans le cérémonial des professions, il y a une lacune de six pages, que nous regrettons vivement, car les six pages nous auraient donné, comme les autres, des détails sur la profession des religieuses de Saint-Étienne-lès-Soissons.

« La seconde partie de ce livre, composée de 208 pages, est terminée par une approbation de deux docteurs en théologie de la Faculté de Paris, datée du 15 décembre 1615, signée A. Duval et J. Galemant. A la suite se trouvent ajoutés, dans la même reliure, l'office en latin, la fête de saint Augustin, évêque d'Hippone, également imprimée en rouge et noir, commençant à la page 52 et finissant à la page 89. Enfin, le volume se termine par deux fragments manuscrits, aussi rouge et noir, le premier ayant pour titre : *Les saints du Bréviaire de Maux*, 42

pages; le second, *Réponds* pour plusieurs martyrs, 4 pages suivies de 9 pages de plain-chant.

« Les historiens de Soissons ont très-peu parlé de Saint-Étienne-lès-Soissons. Dormay en dit quelques mots et nous donne, d'après Berlette, la liste des abbesses, depuis Marie d'Aunoy, fondatrice en 1220, jusqu'à Charlotte de Roucy-Sissonne, qui transporta l'abbaye à Reims vers 1617. Cette abbesse était nièce de Charles de Roucy, évêque de Soissons, qui pour elle l'avait fait rebâtir vers 1580? »

—

M. Prioux rend également compte des séances tenues à la Sorbonne les 19, 20, 21 et 22 du mois d'avril dernier par les délégués des Sociétés savantes, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique, et où il avait été chargé de représenter la Société de Soissons. Inscrit pour une lecture à la section d'archéologie, M. Prioux a parlé des cimetières mérovingiens du Soissonnais; ce travail sera reproduit dans les mémoires de la Sorbonne.

—

M. Virgile Calland entretient la Société sur un ouvrage intitulé : *Description des plantes fossiles du bassin de Paris* (1) ou *Flore fossile du Soissonnais*, par M. le professeur Wattelet, et donne une appréciation complète de cet ouvrage, où l'art et la science se trouvent réunis.

(1) Publié chez Baillière, rue Hautefeuille, 19, en 6 livraisons in-4. Prix : 60 francs.

LA FLORE FOSSILE DU SOISSONNAIS

PAR M. WATTELET

—

Compte rendu par M. Virgile CALLAND

—

I. — DES PREMIÈRES RECHERCHES GÉOLOGIQUES FAITES SUR LE SOISSONNAIS.

Le sol du Soissonnais, par la variété de ses coupes stratigraphiques et la richesse de ses gisements fossilifères, est un de ceux qui se prêtent le plus agréablement au recherches du géologue.

Toutes les couches dont il se compose peuvent se ramener à deux bancs principaux (1) :

1° Un banc de *calcaire grossier*, de vingt mètres de puissance environ, ancien limon marin qui, durci par les siècles, fournit à nos constructions ces matériaux inépuisables dont sont édifiées nos villes et nos cathédrales.

2° Un vaste banc de *sables marins*, d'une épaisseur de 60 mètres, et dans le sein duquel on rencontre les horizons coquilliers de Mercin et d'Aizy, les géodes de Pasly, les grès à empreintes végétales de Belleu, et ces lits

(1) Comme nous n'étudions ici que les environs de notre ville, nous laissons de côté, pour ne pas compliquer la question, les bancs de *sables moyens* et de *calcaire lacustre* qui surmontent notre *calcaire grossier* dans d'autres parties de notre arrondissement, particulièrement vers Hartennes, Oulchy et Villers-Cotterêts.

d'argiles à lignites, non moins précieux pour la science que pour l'agriculture.

Ce banc de sable s'appuie sur la *craie* placée à quelques mètres au-dessous de la rivière d'Aisne.

La coupe qui suit facilitera à nos lecteurs l'intelligence des détails scientifiques dans lesquels nous allons entrer.

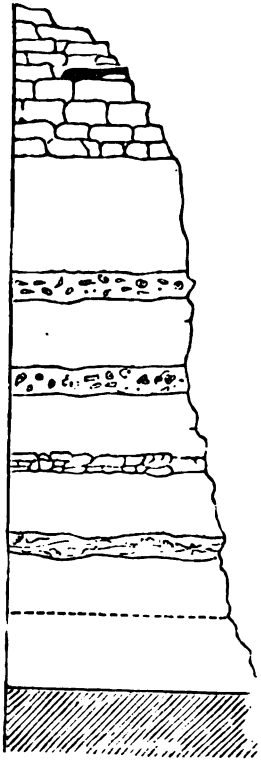

N° I. BANC DE CALCAIRE GROSSIER, contenant, à Jouy, dans sa partie supérieure, un ossuaire de lophiodons.

. . . . . .

N° II. BANC DE SABLES MARINS, contenant :

A. Horizon fossilifère de Mercin.

B. Horizons fossilifères d'Aizy.

C. Grès de Belleu, à empreintes végétales.

D. Argiles à lignites.

Niveau de la rivière d'Aisne.

. . . . . .

N° III. BANC DE CRAIE, base du terrain suessonnien.

Mais, quel que soit l'intérêt qu'il présente, le terrain

suessonnien a jusqu'ici peu préoccupé l'attention de ceux qui l'habitent; et nous foulons journellement aux pieds ces couches de calcaire pétries de mollusques, de poissons et de reptiles, ces sables parsemés de coquilles si avidement recueillies par l'amateur étranger, ces bancs d'huitres si mystérieusement intercalés dans notre sol, ces lits de cendres sulfureuses, résidus d'antiques végétations, et ce dépôt de grève diluvienne remplie d'ossements de mammouths, de rhinocéros et d'autres débris de l'ancien monde, sans même nous demander par quelle suite de révolutions toutes ces couches de terrains, si diverses et si tranchées, se sont ainsi superposées les unes sur les autres.

Mais si notre indifférence va jusque-là au moment même où les découvertes géologiques sont si avancées, on peut se faire une idée de la nuit profonde qui, au moyen âge, régnait chez nous sur ces sortes de questions.

Ce n'est guère qu'au commencement du siècle dernier qu'on osa enfin, en France, se demander comment la terre s'est formée.

C'est aussi à peu près vers cette époque que nous voyons poindre les premières recherches sur la construction géologique du Soissonnais.

En 1741, le célèbre de Jussieu, passant par Soissons, s'arrêta au lieu dit la *Montagne de Paris*, près Vauxbuin, où il fut frappé de trouver du corail et des dents de requins dans une sablière voisine. « Il considéra, dit un auteur du temps, cet assemblage de corail et de glossopètres avec les transports d'un grand naturaliste, et il

dit depuis que c'était une des choses qui l'avaient le plus étonné (1). »

Ce fait, si simple aujourd'hui, de l'enfouissement de dents de poissons dans un banc de sable, devait en effet paraître prodigieux à une époque où l'on n'avait encore que des idées confuses sur la formation de la terre.

Cependant l'attention s'éveillait : nous voyons vers ce temps Étienne Jardel, bibliographe et antiquaire à Braine, et Jacques Petit, conseiller au présidial de notre ville, former chacun une collection de coquilles fossiles du pays, plus au point de vue, il est vrai, de la curiosité qu'à celui de la science.

Mais, au fond, cette curiosité n'était ainsi excitée que parce que l'on soupçonnait instinctivement que derrière ces amas de coquilles brisées se cachait un mystère.

Guettard et Monnet, les premiers, émirent quelques idées saines sur nos terrains. Monnet particulièrement en publia la description en 1781, après un voyage qu'il avait entrepris dans le Soissonnais et la Champagne. Il décrit nos terrains avec assez d'exactitude, mais il est facile de voir qu'il n'a encore aucune idée théorique de l'ordre général qui a présidé à leur superposition.

Il avait parcouru le Soissonnais, plus en minéralogiste qu'en géologue. Le mot de *géologie* n'était même pas encore créé.

Dans sa *Description*, qui néanmoins mérite encore

(1) La célébrité que de Jussieu donna à cette sablonnière la mit à la mode. Peu d'amateurs montaient la côte de Paris sans y aller ramasser des dents de requins. Cuvier lui-même eut la curiosité de la visiter. Mais ce gisement, recouvert par des éboulis, a perdu aujourd'hui presque tout son intérêt.

d'être lue, il signale en passant les grottes pratiquées dans les bancs tendres et friables de notre calcaire et où se sont tapis des malheureux. « Les gens qui vivent dans le luxe à Paris, dit-il, ne s'imaginent pas, peut-être, que si près d'eux il y ait encore des espèces de troglodites. »

Mais ce qui le frappe surtout, ce qui est pour lui une *merveille*, c'est la prodigieuse abondance de ces *pierres lenticulaires*, de ces coquilles numismales qui composent à elles seules des bancs entiers de notre calcaire grossier. Mais il ne peut en déterminer avec précision ni la nature ni le gisement.

Nos lignites ou cendres noires ne pouvaient manquer non plus d'attirer son attention. Il regarde, sous ce rapport, le Soissonnais comme un des pays les plus singuliers de la France, « où il semble, dit-il, qu'ont été autrefois ensevelies des forêts entières. » Mais il ne peut en assigner ni l'âge ni la position géologique. Il les croit de formation récente.

Notre banc d'huîtres surtout l'embarrasse; il ne le trouve pas dans une position naturelle, malgré sa stratification si régulière. A cette époque, en effet, où l'histoire des révolutions de notre planète était encore si peu avancée, une couche de détritus végétaux enfouis sous un banc d'huîtres marines, en un mot, une forêt sous une mer, ne pouvait point paraître une chose *naturelle*.

Après lui, un naturaliste estimé, professeur à l'École centrale de Soissons, Poiret (1) reprit de plus près le pro-

(1) Jean-Louis-Marie Poiret, naturaliste et voyageur, naquit à Saint-Quentin vers 1755, et mourut à Paris en 1834. Il avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique; mais il se maria au commencement de la

blème des lignites et fit faire un grand pas à la question en démontrant, par la nature des coquilles, que les tourbes pyriteuses du Soissonnais, après s'être formées lentement dans des eaux douces, avaient ensuite été recouvertes par l'Océan.

Néanmoins, et malgré les cinq mémoires qu'il publia sur ce sujet, la question de l'âge géologique de ces terres charbonneuses restait encore indécise.

Mais la géologie marchait à pas de géant : Cuvier et Brongniart venaient de publier leur *Description géologique des environs de Paris.*

Les premiers, ils firent connaître avec précision la nature, le nombre et l'ordre de superposition des couches diverses qui remplissent ce bassin ; et comme notre vallée se trouve placée et creusée dans les couches de ce même bassin, et qu'il y a concordance exacte dans l'ensemble de ces couches, il s'est trouvé qu'en décrivant plus particulièrement les terrains des environs de Paris, Cuvier et Brongniart décrivaient en même temps les nôtres, au moins dans leurs lignes principales.

Néanmoins ces deux savants ne purent déterminer avec exactitude la position de nos bancs de sable, qui atteignent dans notre contrée leur maximum de développement.

L'âge géologique de nos lignites leur échappa égale-

révolution. Il fut nommé, en 1795, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale de l'Aisne, et habita longtemps Soissons. Poiret a publié un grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Voyage en Barbarie*, par l'abbé Poiret, 1789. — *Coquilles fluviales et terrestres* du département de l'Aisne, 1801. — *Histoire philosophique et littéraire des plantes usuelles de l'Europe*, 7 vol. in-8, 1825-1829, etc., etc.

ment; ils les crurent modernes et formés après le creusement de notre vallée.

Cette question des lignites du Soissonnais s'agrandissant, finit même par soulever dans le monde savant une discussion longue et animée, à laquelle prirent part les géologues les plus renommés : les uns soutenant que nos cendres noires, postérieures au creusement de la vallée, se terminaient aux pieds de nos collines; les autres assurant, au contraire, que ce dépôt de détritus végétaux devait se continuer et passer sous nos montagnes, et par conséquent être beaucoup plus ancien que nos bancs de sable et de calcaire.

Longtemps débattue sans résultat, la question fut enfin tranchée par le percement de galeries souterraines établies à Montaigu, près de Laon, pour l'exploitation d'une cendrière. Ces galeries, plongeant sous la montagne, démontrèrent aux plus incrédules que les cendres noires s'étendent au-dessous de nos plateaux et les ont, par conséquent, précédés dans l'ordre des formations géologiques.

Un Laonnois, aujourd'hui professeur au Muséum de Paris et l'un de nos premiers géologues, vint enfin compléter, en ce qui concerne plus particulièrement nos terrains, les recherches stratigraphiques de Cuvier et de Brongniart.

Entraîné de bonne heure vers l'étude de la géologie et armé de toutes les ressources dont disposait déjà cette science, M. le comte d'Archiac, après avoir exploré avec soin pendant plusieurs années les principales formations de notre département, publia sa *Description géologique de l'Aisne*, résultat de ses savantes recherches,

et manuel obligé de tous ceux qui veulent avoir une connaissance approfondie des diverses couches dont notre sol est formé.

Ajoutons que notre vallée a été depuis, et à plusieurs reprises, parcourue par d'autres géologues distingués, tels que MM. Deshayes et Hébert, qui, par les lumières qu'ils ont répandues sur leur passage, ont achevé de dissiper les dernières obscurités que présentaient encore certaines parties du sol soissonnais.

II. — PROGRÈS DE LA GÉOLOGIE DANS LE SOISSONNAIS.

Toutes les lignes générales étaient posées; mais beaucoup de questions secondaires restaient à éclaircir; nos bancs coquilliers surtout, encore peu explorés, recélaient des richesses paléontologiques qu'il s'agissait d'en extraire, et dont on ne pouvait s'emparer qu'à l'aide de fouilles persévérantes, unies à des connaissances spéciales et sérieuses.

Un homme parmi nous s'est voué, depuis de longues années, à cette œuvre scientifique.

Un professeur du collége de notre ville, — continuant en cela les traditions laissées par Poiret, professeur à l'ancienne école centrale de Soissons,—M. Wattelet, a parcouru pendant vingt-cinq ans notre vallée et nos plateaux dans tous les sens, sondé le flanc de nos collines, fouillé nos affleurements fossilifères, recueillant chaque jour de nouveaux trésors conchyliologiques, et essayant, par son exemple, d'appeler l'attention de ses concitoyens sur une science qui offre tant d'attraits d'une part, et qui de l'autre présente des aperçus philosophiques si élevés.

La géologie, en effet, est une science qui, en moins de cent ans, nous en a plus appris sur l'origine des choses que toutes les philosophies anciennes et modernes.

« Si jamais, dit M. d'Archiac, le problème de la vie vient à être résolu, même partiellement, ce ne sera que par l'intermédiaire de la géologie, parce que seule elle est assez près de la nature pour soulever le voile qui la couvre. »

Le nombre de coquilles fossiles, — ces médailles commémoratives des révolutions du globe, — que M. Watelet, à force de persévérance, a su extraire de nos sables, et dont il a enrichi la faune du bassin parisien, est vraiment considérable. Un de nos premiers géologues, M. Deshayes, constate ainsi lui-même les services que M. Watelet lui a rendus en lui fournissant d'utiles et abondants matériaux pour sa *Description des coquilles fossiles des environs de Paris:* « M. Watelet, dit-il, dont nous aurons souvent à citer les efforts et les travaux dans l'intérêt de la science, a découvert dans les sables du Soissonnais un grand nombre d'espèces nouvelles fort remarquables; mais, avec un dévouement qui honore son caractère, il nous a abandonné le soin de publier dans cet ouvrage toutes celles qu'il possède dans sa riche et intéressante collection.

Mais il ne suffisait pas de recueillir ces fossiles, ni de les classer, il fallait surtout en bien déterminer la position géologique. Une grande confusion régnait encore dans la position relative que devaient occuper entre eux les bancs coquilliers de Mercin, de Cœuvres, de Sermoise, de Vregny, de Cuise-la-Motte et d'Aisy, lesquels,

malgré leur identité apparente, se différencient par des caractères distincts qu'il s'agissait de déterminer.

Dans un fascicule qu'il publia en 1850, M. Watelet est le premier qui fit cesser enfin cette confusion, en ramenant tous les gisements coquilliers de nos sables inférieurs à deux horizons fossilifères parfaitement distincts, et admis aujourd'hui dans la science.

Le premier est le banc de Mercin (voyez la coupe n° 2 A), pris pour type, et auquel se rapportent les bancs de Cuise-la-Motte, Laversine, Cuisy en Almont, Vregny et Pommiers. On sait que ce banc de Mercin jouit d'une certaine célébrité dans le monde géologique. C'est lui et ses congénères qui sont en possession de fournir aux cabinets des amateurs un nombre considérable d'espèces de coquilles, parmi lesquelles il faut compter la brillante *Neritina conoidea*, la plus caractéristique du terrain suessonnien.

Le second horizon, placé à environ dix mètres au-dessous de celui de Mercin, est représenté par le banc d'Aizy (voyez la coupe n° 2 B), auquel se rattachent ceux de Sermoise, Vauxbuin et Cœuvres. Cet horizon d'Aizy ne le cède en rien à celui de Mercin sous le rapport du nombre et de la beauté des espèces qu'il renferme. C'est même dans ce banc, visité presque journellement par les géologues étrangers, que M. Watelet a rencontré cette magnifique coquille, *la grande rostellaire*, dédiée à Geoffroy-Saint-Hilaire, et qui fit dire à M. Deshayes, quand il en apprit la découverte, que cette trouvaille était une des plus précieuses faites depuis longtemps dans le bassin de Paris.

Mais pour rendre à chacun ce qui lui appartient, nous devons également mentionner ici trois autres géologues qui, aussi de leur côté, contribuaient, par leurs intéressantes recherches, aux progrès de la géologie dans le Soissonnais.

M. Melleville, de Laon, en effet, s'est livré, tant dans les sables du Laonnois que dans ceux de notre localité, à d'utiles explorations, dont il a consigné les résultats, en 1845, dans son *Mémoire sur les sables inférieurs du bassin de Paris.*

Dans son *Étude sur les terrains tertiaires au nord de Paris*, M. l'abbé Lambert, ancien professeur de Saint-Charles à Chauny, aujourd'hui vicaire à Notre-Dame des Victoires, à Paris, a, de son côté, étudié avec soin tous nos bancs, et résumé, avec autant de clarté que de savoir, et en y joignant le produit de ses propres observations, tout ce que la science actuelle peut nous enseigner sur la constitution du sol du Soissonnais.

Enfin, M. de Saint-Marceaux, de Limé, amateur distingué de recherches antéhistoriques, recueillait, à Quincy-sous-le-Mont, dans un *diluvium supérieur*, une vingtaine de magnifiques couteaux en silex, qu'il croit postérieurs à ceux d'Abbeville, quoique diluviens comme ces derniers, ce qui tend à démontrer une fois de plus que la grande époque cataclysmique qui a creusé nos vallées a eu plusieurs périodes bien distinctes.

Cette impulsion donnée dans notre contrée aux études géologiques devait porter ses fruits, et nous ne devons pas craindre d'y rapporter les heureux résultats des découvertes de Jouy et de Cœuvres, qui eussent pro-

bablement été perdues pour la science, si l'attention publique n'avait pas été appelée de longue main sur l'importance de ces sortes de trouvailles.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaitre à nos lecteurs toutes les circonstances qui se rattachent à l'ossuaire antédiluvien rencontré dans le calcaire de Jouy. On sait que ce qui a principalement signalé cette découverte, c'est l'exhumation d'une tête complète de lophiodon, fait qui se produisait pour la première fois dans le bassin de Paris. Cette tête, on le sait aussi, était d'abord destinée au Musée de notre ville, quand, par suite de certaines circonstances sur lesquelles nous croyons devoir nous taire, ce morceau, unique en son genre, au lieu de venir à Soissons, fut dirigé sur Paris. Cette tête, sans doute, était digne des galeries de la Sorbonne, où elle figure maintenant, mais elle n'aurait pas été non plus déplacée dans notre Musée.

On connait aussi la découverte de Cœuvres et l'importance scientifique qui s'y attache. Sur le penchant d'une colline, entre deux couches de calcaire broyées, on a trouvé enfoui dans une espèce de terre végétale un amas considérable d'ossements de chevaux, de bœufs, de cerfs, accompagnés, — ce qui est phénoménal pour notre contrée, — de dents et d'ossements d'ours, de rhinocéros et d'éléphants.

Mais ce qui rend cette découverte encore plus précieuse et plus extraordinaire, ce sont les traces incontestables d'industrie humaine qu'on y a rencontrées. On a, en effet, dans cet amas étrange d'ossements, recueilli des *silex taillés* et *des os carbonisés*.

Ainsi donc, dans le Soissonnais aussi, l'histoire de notre espèce remonterait jusqu'à l'époque du mammouth !

Dans un mémoire adressé par lui à la Société de géologie de France, M. Watelet a déterminé le genre et l'espèce de toutes ces races perdues de Cœuvres et de Jouy, et ses appréciations ont été confirmées par la science.

Mais une autre espèce de découverte, à laquelle M. Watelet doit attacher son nom, s'est produite, il y a quelque temps, au milieu de notre ville dans des circonstances aussi curieuses qu'inattendues, et devient en ce moment l'objet d'une publication scientifique sur laquelle nous croyons de notre devoir d'appeler l'attention spéciale de nos concitoyens.

III. — DÉCOUVERTE D'UNE FLORE ANTÉDILUVIENNE DANS LES PAVÉS DE SOISSONS.

Les grès dont on pave aujourd'hui nos rues proviennent généralement des sables d'Hartennes et de Parcy-Tigny.

Mais nos anciens pavés provenaient en grande partie des grès de Belleu, si remarquables par les empreintes végétales qu'ils contiennent. Toute cette flore fossile était jusqu'ici restée inconnue, inexploitée, quoiqu'on eût, pendant deux siècles, manié, fendu et taillé les grès qui la renferment.

Or, il y a quelque temps, des travaux exécutés dans les rues de l'Hôpital et des Minimesses, ayant amené le remaniement de l'ancien pavage, composé généralement, dans ce quartier, des anciens grès de Belleu, les ouvriers

ne furent pas peu surpris de rencontrer dans le cœur de ces grès des empreintes végétales parfaitement conservées.

On eut l'heureuse chance de rencontrer parmi ces paveurs les frères Leloutre et leur beau-frère Leleu, ouvriers intelligents qui, comprenant tout l'intérêt que cette découverte présentait au point de vue de l'histoire naturelle, se hâtèrent de prévenir le secrétaire de la Mairie, M. Leroux, si connu pour le zèle avec lequel il recueille partout les objets antiques ou curieux qui peuvent contribuer à la richesse de notre Musée.

De son côté, M. Leroux fit part à M. Watelet de cette découverte, qui rentrait plus spécialement dans l'ordre de ses études et de ses recherches.

Stimulés par les encouragements dont ils furent l'objet, nos laborieux paveurs se mirent à l'œuvre avec plus de soin que jamais ; et bientôt, sous leur main active et intelligente, ils virent sortir des pavés de notre ville toute une flore fossile inconnue, des empreintes de feuilles et de fruits conservées avec leurs nervures les plus délicates, toute une série de plantes dont les analogues ne se retrouvent plus que dans la zone tropicale, ce qui nous indique combien la température de notre climat a baissé depuis l'époque où ces végétaux croissaient sur notre sol.

Le banc de grès qui a fourni cette merveilleuse flore se trouve dans les sables de Belleu, à environ dix mètres au-dessus de argiles à lignites.

Ce banc fut visité, en 1781, par le minéralogiste Monnet, au moment où il était encore en pleine exploitation. « La montagne de Belleu, dit-il, est renommée pour les

blocs énormes d'excellent grès qu'elle contient. Il y a très-longtemps qu'on en tire pour le pavé de la ville de Soissons. Ces masses sont *figurées*. »

Ainsi Monnet avait remarqué qu'elles contenaient des figures, des empreintes végétales ; mais il est probable que pour lui ces empreintes n'étaient que des jeux de la nature.

Mais par quel phénomène ces végétaux se trouvent-ils ainsi incrustés dans la pierre vive ?

Entraînées sans doute de quelque rivage voisin et amenées dans nos parages, soit par un fleuve inconnu, soit par un courant marin, à l'époque où la mer déposait lentement les lits de nos bancs de sables, ces plantes auront été peu à peu enveloppées et recouvertes par ces couches de sable fin où leurs formes se sont moulées jusque dans leurs détails les plus fugitifs. Convertis en grès, dans la suite des siècles, par l'infiltration de quelque suc silicique, ces sables solidifiés se trouvent ainsi devenus aujourd'hui, pour notre instruction, comme une espèce d'*album* de botanique antédiluvienne, dont les planches lapidaires défient, en fait de perfection, le burin des plus habiles artistes.

En quelques années, on recueillit ainsi à Soissons un nombre considérable d'échantillons, dont les uns furent déposés à la galerie géologique de notre Musée, et dont les autres enrichissent aujourd'hui la collection particulière de M. Watelet : collection qui, par le nombre, la variété et le choix des échantillons qu'elle renferme, mérite d'être signalée à l'attention des amateurs.

C'est sans contredit la plus complète que l'on connaisse

sous le rapport des fossiles du Soissonnais, particulièrement pour nos sables inférieurs, dont M. Watelet a pu extraire à loisir toutes les richesses.

Tous les horizons fossilifères de Mercin, de Laversine, de Vregny, d'Aizy, de Cuise-la-Motte et de Chéry-Chartreuve, fouillés vingt ans par lui, sont venus successivement déposer leurs trésors paléontologiques dans ses casiers, et y constituent une série de fossiles représentant, couche par couche, la succession de tous les êtres organisés qui ont laissé leurs dépouilles dans nos terrains.

Puisque nous parlons de collections, pourquoi ne dirions-nous pas un mot en passant de la galerie géologique de notre ville, qui serait la partie la plus précieuse de notre Musée si jusqu'ici les connaisseurs ne lui faisaient pas défaut ?

Cette collection de minéraux et de fossiles, aussi remarquable par le nombre des morceaux qu'elle renferme que par leur choix et leur rareté, provient en grande partie de M. le Féron, ancien propriétaire à Cuise-la-Motte, qui a employé une partie de sa vie et de sa fortune à en amasser les éléments.

De nouvelles acquisitions et des dons particuliers ont achevé de lui donner une véritable importance.

L'ossuaire de Jouy, peuplé de lophiodons, et celui de Cœuvres, remplis des débris de rhinocéros et de mammouths, sont venus encore récemment ajouter à ses richesses.

Cette collection n'embrasse pas seulement les terrains du Soissonnais, elle contient encore les principaux fos-

siles de tous les étages géologiques, depuis les terrains primitifs jusqu'à ceux de nos jours.

On peut encore y signaler, sans doute, de grandes lacunes, qui, nous l'espérons, se combleront successivement; mais telle qu'elle est déjà, elle suffit pour guider les premiers pas de l'amateur studieux à travers les principaux étages dont se compose l'écorce du globe.

L'utilité de ce genre de collections n'a sans doute pas besoin d'être démontrée.

Rappelons néanmoins ici que, sans la recherche et la classification des fossiles, l'étude de notre planète eût été impossible, et le mystère de sa formation impénétrable.

Une grande partie, en effet, des couches terrestres ont, minéralogiquement, une telle identité de composition, que la chimie elle-même est impuissante pour les reconnaitre et les classer.

Les fossiles seuls nous donnent le secret de leur âge et de leur position respectives, et cela, avec encore plus de précision que ne le feraient des médailles ou des inscriptions lapidaires.

Ainsi, par exemple, dans quelque partie du monde que vous trouviez un TRILOBITE, vous pourrez affirmer avec certitude que la couche qui le contient appartient au terrain *primaire*, c'est-à-dire aux couches terrestres dans lesquelles la vie a fait sa première apparition.

De même, si, dans le sol que vous parcourez, vous rencontrez une BÉLEMNITE en place, vous pouvez conclure sans crainte que vous marchez sur un terrain *secondaire*.

Également pour les NUMMULITES, ces pierres dites *à liard*, si communes dans le Soissonnais : partout où vous

les rencontrerez, soit en France, soit en Crimée, soit en Égypte (les pyramides en sont bâties), soit sur les flancs de l'Himalaya, vous pourrez de prime abord déclarer que le terrain qui les porte est *tertiaire*.

Il y a mieux : ces humbles nummulites vous apprendront que les couches de sédiments où on les trouve en Crimée, en Égypte et dans l'Inde, sont contemporaines de celles du Soissonnais, et qu'à l'époque où elles vivaient, l'Océan recouvrait, en grande partie, sous une nappe immense d'eau, notre contrée, l'Europe, l'Afrique et l'Asie.

C'est ainsi encore que vainement le sol de Londres semble se différencier de celui de Paris. Les coquilles qu'on y recueille ont trahi le secret de son origine, qui échappait aux minéralogistes. Ces deux terrains sont contemporains, et, en quelque sorte, frères jumeaux. L'emplacement de Paris et celui de Londres ne formaient, à leur origine, qu'un seul et même bassin.

La géographie de ces temps inconnus révélée aux savants par des fragments de coquilles !...

IV. — PUBLICATION DE LA FLORE FOSSILE DU SOISSONNAIS.

La collection d'empreintes végétales de Belleu ayant pris un grand développement et composant à elle seule toute une flore nouvelle, M. Watelet s'occupa de réunir en familles et en genres tous ces fragments précieux de plantes échappées à la destruction générale de leur espèce, et en fit la matière d'une publication scientifique qu'il vient de mettre en vente à la librairie Baillière sous

le titre de : *Description des plantes fossiles du bassin de Paris*, mais dont le véritable nom nous paraît être plutôt celui de *Flore fossile du Soissonnais*, puisque c'est notre vallée qui en a fourni les éléments les plus nombreux et les plus remarquables.

Un grand nombre de FLORES FOSSILES, il est vrai, ont déjà été publiées ; les Anglais, les Italiens, les Suisses, les Allemands surtout, ont doté depuis longtemps leurs pays de travaux importants sur cette matière.

Mais le bassin de Paris, si savamment étudié depuis cinquante ans, au point de vue stratigraphique, est resté presque stationnaire sous le rapport de la botanique fossile.

Si l'on excepte quelques essais de MM. Brongniart et Pomel, rien de sérieux, de complet, n'a encore été publié en ce genre sur cette partie de la France, fouillée avec tant de soin par tant d'habiles géologues.

La flore de M. Brongniart n'embrasse que 35 espèces de plantes ; celle de M. Watelet en contient plus de 250.

Enfin, et c'est surtout ce qui constitue le haut intérêt de la *Flore fossile soissonnaise*, les études publiées sur cette partie de l'histoire naturelle du bassin de Paris n'ont porté que sur les étages moyens et supérieurs de ce bassin. Quant aux étages inférieurs, — parmi lesquels se trouve naturellement placé notre terrain suessonnien, — on avait désespéré d'y trouver jamais rien d'intéressant sous ce rapport.

Les plantes *angiospermes* (qu'on nous pardonne cet affreux mot technique) sont considérées comme les organisations les plus parfaites du règne végétal ; car la

nature aussi aime le progrès : elle n'a débuté ni par les chênes ni par les éléphants. Elle a d'abord produit des mousses, des champignons, plantes privées de tout organe de reproduction distinct, ou du moins apparent, d'où leur nom de *cryptogames;* puis des *gymnospermes*, végétaux doués d'un appareil sexuel bien déterminé; enfin des *angiospermes*, plantes plus perfectionnées que les autres, en ce sens que l'appareil reproducteur est complété chez elles par une enveloppe spéciale destinée à préserver le fruit de leur fécondation.

Or, l'existence dans les assises inférieures du bassin de Paris, et par conséquent dans notre terrain, de ces riches végétaux dits *angiospermes* avait été niée jusqu'ici.

De sorte que, à partir de la craie, où cette brillante flore semble avoir laissé quelques traces d'une première apparition, jusqu'aux étages tertiaires supérieurs, où elle s'épanouit dans toute sa plénitude, se trouvait un immense *hiatus* que les recherches de la science, les fouilles des plus habiles géologues, n'avaient pu faire disparaître.

Or, par un hasard singulier, les grès de Belleu, auxquels on était loin de supposer cette importance scientifique, sont venus justement combler cette lacune, d'une manière aussi complète, aussi merveilleuse qu'inespérée.

Cette découverte, en effet, non-seulement constate l'existence de la flore *angiosperme* dans le terrain suessonnien, qui en paraissait jusqu'ici deshérité, mais en même temps elle vient doter la botanique fossile parisienne d'un nombre d'espèces nouvelles beaucoup plus

considérable que toutes celles qu'on avait recueillies et publiées jusqu'à ce jour.

Quant aux difficultés que présentait la mise en œuvre de tous ces matériaux épars et mutilés, on les comprendra facilement, quand on saura que l'auteur n'avait souvent pour s'éclairer dans ses déterminations que des feuilles tronquées, des fragments de fleurs et des quarts de fruits.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails techniques de la classification des familles, ni des espèces de plantes dont se compose la *Flore soissonnaise*, la langue compliquée des botanistes ne pouvant offrir d'attraits qu'aux initiés. Nous dirons seulement, et pour parler une langue connue de tous, que dans cette flore, extraite principalement de nos grès de Belleu, on trouve des empreintes magnifiques de fougères, de chênes, de hêtres, d'ormes, de châtaigniers, de lauriers, de platanes et de bananiers; des algues marines de 60 centimètres de hauteur, des gousses de légumineuses de 25 centimètres de longueur, des feuilles de figuiers d'un développement énorme, des palmiers à feuilles gigantesques, des cônes de pins saisissants de vérité, et un grand nombre de fruits conservés, pour ainsi dire, avec tout leur velouté, toute leur fraîcheur native.

On y voit même un noyau de pêche avec toutes ses lignes anguleuses : ce qui prouve que ce fruit délicieux n'est pas exclusivement originaire de l'Asie, et que sa chair succulente a, dans notre contrée, délecté le palais du singe quelques centaines de mille ans avant celui de l'homme.

La Flore fossile soissonnaise se publie par livraisons. Elle formera un volume in-4° de texte accompagné de 60 planches lithographiées représentant toutes ces merveilles de végétations restées inconnues jusqu'ici. Ces planches, où la nature est reproduite avec la plus grande fidélité, sont dues au crayon d'une des filles de M. Watelet, laquelle a mis au service de son père un talent d'artiste plein d'avenir.

Cette publication scientifique, qui honore à la fois et l'auteur et notre ville, sera recherchée avec empressement et consultée avec le plus grand intérêt par tous les véritables géologues.

En s'associant chacun par un vote de cinq cents francs à la publication de cet ouvrage, le Conseil général de l'Aisne et le Conseil municipal de notre ville ont donné une nouvelle preuve de leur sollicitude éclairée pour tout ce qui peut provoquer parmi nous le goût et l'amour des études scientifiques (1).

VIRGILE CALLAND.

—

M. Wafflart donne lecture du document suivant sur une maladie contagieuse qui a ravagé Soissons en 1668. C'est un arrêt du Parlement de Paris qui témoigne assez des craintes qu'inspirait le fléau.

« Ce jour, le Procureur général du Roy est entré dans

(1) Cette notice a été lue à la Société archéologique de Soissons dans sa séance du 1er mai 1865, et fait partie des publications de cette Société.

« la chambre, qui a dit avoir eu des advis asseurant qu'il
« y a de la maladie contagieuse dans la ville de Soissons,
« et qu'il est nécessaire d'y pourvoir, en sorte que le
« mal ne se communique par le commerce des hommes
« et des marchandises qui en pourraient venir; lui re-
« tiré, la matière mise en délibération : la Cour a deffendu
« et interdit tout commerce avec ladite ville de Sois-
« sons; fait très-expresses inhibitions et deffences à
« toutes personnes d'y aller, à peine d'être procédé
« contre eux contradictoirement, comme aussi d'en faire
« venir et recevoir aucunes marchandises, qu'elles
« n'ayent auparavant esté mises à l'encant, pendant
« quarante jours, dans les lieux qui sont destinez à cet
« effet, hors les villes, par les officiers de la ville, à la
« réserve des laines estoupes, cotons, fourrures et estof-
« fes de laines de quelque nature qu'elles soient, dont
« le commerce demeurera entièrement interdit, et où
« au préjudice des présentes deffences publiques aucunes
« personnes en feraient venir; ordonne ladite cour que
« lesdites laines, estoupes, cotons et fourrures seront
« brûlez, et les marchands qui les auraient receues ou
« fait venir, condamnez en deux mille livres d'amende,
« et pour les hommes venant de ladite ville, ne seront
« receus qu'ils n'ayent fait auparavant la quarantaine ès
« lieux qui seront à ce destinez par les officiers aux quels
« la police appartient : deffences de recevoir aucunes
« personnes qu'en rapportant des billets de santé des
« lieux desquels ils seront partis, en cas qu'ils soient
« sains; ce qui sera attesté par les officiers des conseils
« de santé les quels y seront incessamment establis, et

« que l'on sera tenu faire viser dans tous les lieux par « les quels l'on passera ; comme aussi que toutes les « lettres venant de la dite ville de Soissons seront passez « par le feu, avant que d'être distribuez : ordonne en « outre que par les dits conseillers de santé il sera « pourvu à toutes les choses nécessaires pour empêcher « le progrès de ladite maladie, et ce qui sera par eux « ordonné pour raison de ce, sera exécuté nonobstant « oppositions ou appellations quelconques, et sans pré- « judice d'icelles, et pour rendre le présent arrêt public, « et que personne n'en puisse prétendre à cause d'igno- « rance, il sera leu, publié et affiché par tous les lieux où « besoin sera, registré ès greffes des baillages et séne- « chaussées des villes de Picardie, Champagne et leurs « ressorts ; enjoint aux officiers des lieux, maires et es- « chevins desdites villes de tenir la main à l'exécution, « et aux substituts du procurer général du Roy d'en cer- « tifier la cour au mois.

« Fait en Parlement le dix-huit avril 1668.

« *Signé :* Robert.

« Collationné à l'original par moi conseiller secré- « taire du Roy, maison et couronne de France et de ses « finances (1). »

Cette peste dont parlent les historiens de Soissons, H. Martin et Lacroix, ainsi que Leroux, commença à sévir au mois de mars 1668, année de l'installation de Chantereau-Lefèvre en qualité de maire électif de la

(1) Collection Dom Grenier, n° 74, p. 6, recto et verso.

ville, nommé par le roi sur les trois candidats présentés par les syndics des paroisses (1).

Le nombre des morts se serait élevé de onze à douze cents, soit environ le septième de la population (2).

—

M. le Président ayant pris l'avis de la Société sur l'excursion qui doit avoir lieu le deuxième jeudi de juin, on décide qu'on visitera cette année Soupir, Aisy-Jouy, Pargny et Filain.

OBJETS ENTRÉS AU MUSÉE

jusqu'au 1er Mai 1865.

M. Laurent, professeur de dessin, un calque d'un beau plan de Soissons (1771), trouvé à Senlis et communiqué par M. Cultru, secrétaire de la mairie de cette ville.

M. Journeaux, propriétaire à Soissons, 2 médailles anciennes (bronze).

M. Stanislas Prioux, une épreuve photographique de quelques-uns des objets trouvés dans le cimetière mérovingien de Pommiers.

M. Alphonse Déquirez, de Soissons, une belle empreinte sur corne d'un médaillon de la Vierge.

M. l'abbé Pécheur, une clef en fer, un fer de flèche, un vireton du cimetière antique d'Osly-Courtil, une fibule en bronze du cimetière des Sarrazins de Chelles (Oise).

(1) H. Martin et Lacroix, *Histoire de Soissons*, t. II, p. 582 à 586.

(2) Leroux, *Histoire de la ville de Soissons*, t. II, p. 285 à 287.

M. Henri Levasseur, de Soissons, une gravure d'après Rubens, sans nom d'auteur, fort détériorée.

M. Charles Moreau, propriétaire à Soissons, le Braconnier, peinture à l'huile, par Betbeder (80 cent. sur 50 cent.), avec le cadre doré.

M. Amand Desbores, de Soissons, une pièce romaine en alliage, petit module, trouvée à Vez.

M. Lebon, de Soissons, un denier tournois (1653), trouvé dans son jardin.

M. Comaille père, de Soissons, un écusson gravé sur pierre, à peu près complet, trouvé dans une cave rue Saint-Godin.

Les héritiers de madame Hagean : les portraits encadrés de MM. Delanoue et Joveneau, anciens membres de l'administration municipale de Soissons (lithographies encadrées).

M. le docteur Morlière, de Vic (Aisne), une clef forée en fer (moyen âge).

M. Dupont, architecte, sept bas-reliefs.

La séance est levée à 5 heures.

Le vice-président,

SUIN.

Le secrétaire,

l'abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIEME SÉANCE

Lundi 12 Juin 1865.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

RAPPORT

SUR L'EXCURSION FAITE EN L'ANNÉE 1865

Par M. l'abbé PÉCHEUR, *secrétaire*.

L'excursion de cette année ne nous a pas offert de ces surprises que l'on éprouve à la vue d'un monument encore inconnu et qui se présente à nous tout à coup dans un

modeste village, dans une ferme antique, dans un vieux prieuré. Les lieux que nous avons parcourus ont déjà fait, pour la plupart, l'objet de nos études. Qui d'entre nous ne connaît ce beau canton de Vailly, où la richesse des monuments le dispute presque partout à l'opulence du sol et au charme des sites les plus variés? Et néanmoins avec quel intérêt n'avons-nous pas revu Vailly, la coquette petite ville dominée par sa ravissante église et dont la situation au milieu des vignes, des prés et sur les bords de l'Aisne ravissait, il y a bien longtemps, le légendaire de Saint-Précord, ce disciple de saint Remy qui y était venu mener la vie solitaire? A Vailly se rattachaient, naturellement et comme d'eux-mêmes, Aisy et Jouy aux noms mythologiques, qui nous ont donné notre statue de Jupiter et ces étonnants débris antédiluviens qui font aujourd'hui l'ornement de notre musée et qui ont été si bien décrits et étudiés par nos collègues MM. Calland et Wattelet. Mais le village de Soupir, inconnu de beaucoup d'entre nous, méritait surtout d'attirer notre attention. Là, en effet, s'élève une église gothique dont la date de construction, chose rare, est écrite dans des monuments graphiques; là on retrouve des souvenirs de Fénelon, le chantre harmonieux de Télémaque, le saint archevêque, l'aimable philosophe; là enfin reposent les cendres d'un modeste et savant naturaliste, l'abbé Manesse, qui, après l'exil de l'émigration, avait trouvé dans l'antique château un asile ménagé par l'amitié.

C'est donc vers ces intéressantes localités que nous nous acheminions le 8 juin pour raviver nos souvenirs, étudier de nouveau les monuments, donner quelques con-

seils pour leur conservation, blâmer sans crainte les restaurations maladroites et louer hautement celles qui portent le cachet de l'intelligence et du bon goût.

Dans l'église de Vailly, dont nous avons encore admiré le ravissant portail, la curieuse abside, produit de cet art merveilleux du XIIe siècle qui réunit la force à la grâce, deux choses ont produit sur nous une impression pénible : l'état déplorable de son clocher, qui menace ruine ; puis ce désolant plafond qui dérobe aux yeux une de ces voûtes en bois si bien travaillées et si rares aujourd'hui dans nos contrées qu'on peut les y regarder comme une curiosité, sans compter qu'il prive la nef de la lumière qu'y projetterait la jolie rosace du portail. Mais, hâtons-nous de le dire, deux honorables habitants de la ville qui dirigeaient notre examen nous ont assuré que l'administration municipale s'occupait activement de préparer la restauration du clocher, et que l'on songeait à faire disparaître le malencontreux plafond. Quant à nous, il ne nous restait plus qu'à émettre un vœu, celui que l'on conservât rigoureusement au clocher son style, et que la voûte en bois fût solidement restaurée et décorée de quelques-unes de ces peintures qui produisent un si merveilleux effet.

La visite que nous avons faite à l'église d'Aisy a été accompagnée d'un complet désappointement. Sa restauration extérieure, déja assez avancée, nous a paru bien conçue, et tous nous en avons désiré la continuation. Mais, après avoir examiné avec une véritable satisfaction cet édifice, qui remonte au XIIe siècle et que son style, ses décorations sculpturales, sa solide construction rapprochent

de l'église de Vailly, quelle ne fut pas notre surprise lorsque, pénétrant dans l'intérieur, nos yeux se sentirent éblouis par des peintures toutes jeunes étendues sur des lambris sans valeur aucune, qu'on aurait dû détruire sans pitié, et par une couche épaisse de lait de chaux dont on a empâté, afin sans doute de les faire disparaître, tous les détails de l'architecture ! Jusqu'aux anges et aux saints tout y a passé, tout a été ignoblement barbouillé. Croirait-on, après les anathèmes réitérés jetés de partout sur le badigeonnage, et lorsqu'il y a autour de nous des modèles des plus intelligentes restaurations, souvent dirigées par nos plus habiles architectes, croirait-on, dis-je, que cela a été fait il y a quelques mois et qu'on y a dépensé plus de quatre mille francs? Hélas! cette somme, qui a suffi pour enlaidir, dénaturer l'édifice, eût suffi pour lui rendre toute sa solidité et son véritable caractère.

La Société profita de la proximité où se trouve Filain d'Aisy pour visiter dans cette localité une petite chapelle ruineuse de Sainte-Berthe. Cet édicule dépend de la ferme de Saint-Martin, située sur la montagne, à un kilomètre au sud-est de la commune. On remarque dans cette ferme, qui a dû appartenir à quelque communauté religieuse, le pignon de l'habitation, portant quelques caractères antiques, et la grange. Celle-ci, composée de trois nefs séparées par des piliers carrés, est soutenue au dehors par des contreforts. Elle est, en somme, bien inférieure à ce que nous connaissons dans ce genre. Non loin de la ferme est une fontaine de Sainte-Berthe où se rendent les pèlerins qui visitent la chapelle pour y

puiser de l'eau à laquelle on attribue une vertu miraculeuse.

Quant à la chapelle elle-même, c'est un assez pauvre édifice roman, sans autre valeur aux yeux d'un archéologue sévère que son antiquité, qui remonte au XIe siècle. Son plan est un parallélogramme ayant, dans des proportions très-exiguës, un chœur et un sanctuaire avec voûtes en berceau de moyen appareil. Une petite fenêtre étroite, allongée et en plein cintre, accompagnée de deux *oculi*, le tout de forme grossière, jette un peu de jour sur un autel en pierres de taille. Le sanctuaire et le chœur sont séparés par une sorte de portique formé de quatre colonnes dont celles du milieu sont cylindriques, et les autres, appuyées contre les murs latéraux, sont à pans coupés. Leurs chapiteaux ont pour décoration des dents de scie, des zigzags, des chevrons et des arêtes de poissons. Le chœur est à son tour séparé de la nef, bâtie en moellons et d'un genre moderne, par une arcade cintrée.

Dans le dessein de raviver l'ancien pèlerinage de Sainte-Berthe, des personnes pieuses du pays conçurent la pensée de restaurer la chapelle. On s'adressa d'abord à un architecte du département, qui, dominé par l'idée d'une reconstruction totale où il faisait entrer toutefois la partie antique et la seule remarquable de l'édicule, donna des plans et devis, lesquels, avec le petit mobilier nécessaire au culte, s'élevèrent à plus de 4,000 francs. La Société, consultée sur les lieux mêmes par M. le maire de la commune de Filain, a été d'avis qu'on pouvait conserver le monument en le consolidant, et en recons-

truisant avec les mêmes matériaux les parties qu'il faudrait démonter. Ce travail, selon notre collègue M. Massé, architecte, présent à la discussion, ne s'élèverait pas au-delà d'une somme de 1,000 à 1,500 francs, laquelle ne dépasserait pas les ressources à la disposition des restaurateurs de la chapelle, et aurait le grand avantage de ne dénaturer en rien son caractère architectural.

Le village de Soupir, ainsi que nous l'avons déjà dit au commencement de ce rapport, étant le but principal de l'excursion et méritant, à cause de ses souvenirs, une attention toute particulière, nous vous demanderons la permission de vous en donner une notice détaillée, que nous tirons en partie du cartulaire de Prémontré, possédé par la Bibliothèque de Soissons.

Soupir. — Ce village est situé sur la rive droite de l'Aisne, vers l'endroit où le vallon de Braye-en-Laonnois vient se fondre dans la vallée arrosée par cette rivière. Il est traversé par un ruisseau qui prend sa source au-dessous de la ferme dite *Cour-de-Soupir* et descend dans un petit vallon parallèle à celui de Braye. Il faisait partie de l'ancien Laonnois, qu'une borne séparait du Soissonnais, aux confins de son terroir et de celui d'Hostel, qui appartenait à ce dernier. Quelle est l'étymologie du nom de Soupir? C'est ce que nous ignorons. On écrivait au moyen âge *Soupi*, en latin *Suppeium*.

Le monastère de Prémontré possédait à Soupir une ferme appelée la *Cour-de-Soupir* (*curtis*, *curia*); celui de Saint-Aubert de Cambrai y avait aussi une maison nommée la maison de *Maidi* : l'archevêché de Cambrai

une autre maison connue aujourd'hui sous le nom de *Vendangeoir de Fénelon*. On doit aussi visiter dans ce village son église du XIIIe siècle, son château du XVIe, sans oublier le tombeau de l'abbé Manesse. Nous allons consacrer à ces divers objets une étude particulière.

Cour-de-Soupir. — L'abbaye de Prémontré se fondait entre 1119 et 1121, et en 1133 et 1134 Barthélemy de Vir, évêque de Laon, qui avait favorisé cette grande entreprise, confirmait à l'abbaye naissante une aumône considérable qui lui avait été faite, avec son agrément, par Baudoin, seigneur de Soupir, époux de la dame Méchaine de Guise. Cette aumône consistait en toute la terre de son domaine, située sur la montagne, dans l'angle formé par le chemin qui de Soupir mène à Hostel et à Chevregny (*Capriniacum*), et comprenait une ferme avec la justice et le droit de pâturage dans les propriétés de Baudoin, trois charrues de terres labourables pouvant recevoir 45 muids de blé de semence, une culture au-dessus du bois et une autre au-dessus de la fosse de Braye, dite de Ribodon (*Roiboldi*), que le seigneur de Soupir avait donnés *au vénérable prêtre Norbert et à ses frères*, et qu'il tenait en fief de l'évêché de Laon (1).

Dans le même temps, Ursion, autre chevalier de Soupir, sa femme Agnès, ses enfants Pierre, Hugues et Simon, son gendre Albéric et sa femme Emmeline, Lambert

(1) Chartes de 1133 et 1135 portant les seings de Barthélemy, du doyen Guy, de l'archidiacre Raoul, des abbés Geoffroy, Renaud, André et Simon. Celle de 1135 porte de plus ceux du chantre Bliard, de Hugues *Poivre*, de Herbert *Poile-vilain*, de Hamon *Bretel*. (*Cartul. premonst.*

et sa femme Fressende, dite *dou Misun*, leur fils Drogon et leur fille Gila, cédèrent à Prémontré *pour le remède de leur âme* deux parts qu'ils avaient sur la petite dîme de la ferme (*curia*) du mont de Soupir, avec l'agrément de Létauld Galerne, de Renauld de *Poûeci* (Paissy) et du seigneur de Montaigu, de qui il tenait ce fief de Soupir, dans les limites duquel se trouvait la ferme. Barthélemy de Vir donna à ce sujet une charte de confirmation qui reçut les seings de Baudoin de Soupir, de Robold ou Ribodon, de Thibauld, de Robert, de Fromentin, d'Albert Mallet et du chancelier de Notre-Dame de Laon, Énault.

Baudoin de Soupir ne s'en tint pas à sa première donation, car, en 1135, il donna à Prémontré une place sur l'Aisne pour y construire un moulin avec tout ce qui serait nécessaire à l'usine, terre, eau, tant au-dessus qu'au-dessous et en travers de la rivière, l'espace d'un jet d'arc. Après sa mort, son fils, Guy de Soupir, approuva cette concession nouvelle, ainsi que ses chevaliers et servants (*servientes*), expressions qui indiquent assez que le seigneur du château de Soupir avait sous lui, comme les principaux barons, des chevaliers possédant des fiefs dans sa seigneurie et qui étaient par conséquent ses vassaux. On borna les terres respectives de Baudoin et de l'abbaye, et l'on pratiqua à travers les vignes, au-dessous de la maison, un chemin pour aller au moulin. Quant à celui-ci, il était construit, dès 1136, par Hugues, abbé de Prémontré, près du village libre de *Cis*, en partie sur le domaine du comte de Champagne, Thibauld (*in fluvio Etne juxta villam firmam.... Cis*). Ce comte dut, en effet, approuver cette construction par une charte de 1136, da-

tée de Vertus et donnée en présence de Raoul, son chapelain, du clerc Evrard, précepteur (*magister*), du jeune comte Henri, son fils, de Gauthier de Bernou, de Baudoin Colomel, de Drogon de Lachi, de Herluin, prévôt d'Épernay. Quelques années après, selon une charte de l'abbé Hugues de 1144, Hersende de Braye et ses enfants, Adon, Jehan, Beaudoin, Marie et Berthe firent don, *sur l'autel*, à Prémontré, d'une terre située près d'une culture de l'église de Soupir, moyennant le terrage de la 9e gerbe.

Prémontré avait un autre moulin à Soupir, le moulin de *Ribodon*, situé sur le ruisseau qui descend de la vallée de Braye et se rattachait au domaine de la *Cour-de-Soupir*. Il l'avait reçu en 1173 de Garnier *Curaus*, ainsi qu'une terre donnée par Robert de Bar, avec l'approbation de Nicolas, son neveu, de Gille de Fai, de Hugues de Pierrepont, de Clémence, femme de ce dernier, de Robert, leur fils, desquels ce fief descendait, et en présence de Gauthier, trésorier de Laon, de Britelle, chanoine, de Me *Anglicus*, de Me Arnoul, chanoine de Saint-Pierre au Marché (1).

En 1156, Guy ajouta aux aumônes faites à Prémontré par son père. Il donna à l'abbé Hugues les *aisances* de ce moulin ; le cours d'eau qui traverse Soupir pour l'usage de leurs prés, jardin et vivier, moyennant 12 livres de bonne monnaie, une vigne, et enfin tout ce qui dépendait de son domaine dans la vallée de Soupir et de Maidi, en présence du doyen du chapitre de Laon, Lysiard, de

(1) Charte de Gauthier, évêque de Laon. *Ibid.*

Hugues, abbé de Saint-Nicolas au Bois, de Guérin, abbé de Saint-Martin de Laon, et de Raoul, abbé de Braine. Il ne s'en éleva pas moins une querelle entre Prémontré d'un côté, et Guy de Soupir avec Barthélemy Ballène de l'autre, au sujet des moulins de l'Aisne ; mais, sur la demande des religieux, Henri, comte de Troyes, se déclara pour l'abbaye et manda en conséquence à B..., sénéchal d'Oulchy, et à ses successeurs les sénéchaux, qu'il avait pris sous sa protection, leur servant (*serviens*), son cheval et ce qui lui appartient, avec ordre à lui et au maréchal (*marescalco*), et à Ertard de Troyes, de prendre leur défense (1). Plus tard, d'autres difficultés s'élevèrent entre Prémontré et Milon de Sissonne et sa femme, Agathe de Soupir, au sujet de la pêche auprès des moulins de l'Aisne. Elles furent terminées l'an 1233. Milon concéda des vinages à Prémontré, et Prémontré céda la pêche à Milon, à condition toutefois qu'il ne pêcherait pas autour des moulins et ne ferait pas de vannes dans le canal de la petite île qui était au-dessus de l'écluse.

La *Cour-de Soupir* s'augmenta, en 1163, sur la montagne, d'une terre inculte et couverte de bruyères que, suivant une charte de Gauthier, évêque de Laon, lui donna Robert dit *Bretiaus* pour être mise en culture moyennant la redevance de la 13e gerbe. Cette propriété lui venait de sa femme, veuve de Payen *Pourcelot*, dont il avait eu deux fils, Raoul et Adon, clerc. Raoul, étant devenu chevalier, voulut attaquer la donation faite par son père lorsque lui était encore en bas âge, mais l'affaire se termina

(1) Charte sans date en forme de circulaire.

par un arrangement qu'approuvèrent ses fils Ingelrand et Raoul, et dont furent les témoins : Lysiard, doyen de Laon, Wautier, trésorier du chapitre, Me Hugues, sans doute l'écolâtre, Anselme, doyen de Cerni, Gerbert, prêtre de *Nougent*, Gilbert de *Nougent* (Nogent), oncle de Raoul, Cécile, son épouse, Adon de Braye et Jehan, son père.

Prémontré possédait aussi, selon une charte de 1158, de Nivelon, évêque de Soissons, des bois et des pâturages dépendant de sa ferme, dans la vallée d'*Hostel* du côté de Vailly, et par conséquent sur le diocèse de Soissons, que lui avait donnés Robert de Chivres, Gilbert de *Salchio*, Rose sa femme et Hugues leur fils, pour un cens annuel de 2 s. Or il arriva que les hommes de Chavonnes voulurent s'en emparer avec violence. La cause fut portée devant la cour ecclésiastique de Soissons, laquelle, voyant que les donateurs tenaient fermement à la donation, ainsi qu'Adon de Courlandon, représentant de Gilbert, l'assura à l'abbaye. Les gens de Chavonnes, se voyant ainsi réduits à implorer un adoucissement aux arrêts de la justice, promirent au prélat de faire les satisfactions qu'il exigerait et s'engagèrent, par l'organe de trois d'entre eux, Robert Payen, Herbert et Geoffroy, à ne plus vexer Prémontré. Les seings de l'évêque, de l'archidiacre Jehan, de Guy de Garlande, du prévôt Payen, de Thierry de Buci, de Simon et de Vaultier de Soupir corroborèrent la charte qui contenait leur promesse.

Une autre querelle fut encore suscitée quelques années après à Prémontré. Letald ou Létauld de Braye ayant

donné, et vendu en partie, une portion d'une manse de terre qu'il tenait des moines de Saint-Nicolas de Roucy « aux moines qui habitent la Cour-de-Soupir, » Pierre, prieur de Saint-Nicolas, attaqua Létauld devant l'abbé de Saint-Martin de Tours, de qui dépendait son prieuré, et devant l'abbé de Prémontré. Le premier finit par ordonner au prieur de laisser les choses telles quelles étaient moyennant un cens annuel de deux livres, payable au fermier que Saint-Nicolas avait à Braye (1). C'est ce qui résulte d'une charte de Gauthier de Laon, de 1163. Un autre monument, qui n'a guère de valeur que pour les noms qu'il renferme, et qui est émané de Ives, comte de Soissons, seigneur de Nesle, constate, en 1174, un autre arrangement entre Prémontré et Jean Chevalier, seigneur d'Hostel, concernant diverses propriétés. Il fu consenti par Bernier de Messemi et Marie, sa fille, femme de Jean, et eut pour garants et témoins Jehan, châtelain de Noyon, Guy d'Erblencourt, son frère, Pierre de Pont-Saint-Mard, Garnier de Juvigny. Yolende, comtesse de Soissons, Simon-Bouteillier de Péronne, Robert de Chilli, Albéric, chevalier de Nesle, dit *Gaians*, y apposèrent leurs seings.

En 1175, ce fut entre Prémontré et Guy de Soupir lui-même que s'élevèrent des difficultés au sujet de terres que l'abbaye possédait depuis longtemps. On eut recours pour les résoudre à Agnès, comtesse de Braine, et à

(1) Cet arrangement fut consigné dans une charte de 1163 de Gauthier, évêque de Laon, en présence de Hugues, abbé de Cuissy, de Gauthier, trésorier, et de Gérard, sous-trésorier du chapitre.

Simon de Montaigu, chargé des affaires du roi. Guy fut amené à faire toutes les concessions possibles, mais à la condition que le couvent n'acquerrait plus rien sur son domaine sans le consentement des seigneurs de Soupir. La comtesse, Oilard de Braine, Simon de Neuville et Mathieu, officiers du roi (*ministeriales regis*), et ses représentants furent *plèges* de l'arrangement qui se fit en la ferme des *frères* à Soupir, fut reconnu en la maison de Guy par lui, sa femme Agnès, ses enfants Baudoin, Guy, Philippe, Marsilie, Cécile, Richance, et corroboré des seings de Barthélemy, abbé de Laon, de Wille, abbé de Cuissy, de Baudoin, abbé de Braine, d'Élebauld, abbé de Lieu-Restauré, de Simon de Montaigu, de Payen, son frère, de Jean d'Hostel, de Baudoin son neveu, de Pierre et Raoul, fils de.... (*de Caprino*), de Mathieu, prévôt du roi, d'Odon de Bruyères et d'Albert de *Comi* (Comin) (1).

Henri de Troyes, comte palatin, que nous avons déjà vu apparaître dans nos chartes, n'en agit pas moins noblement envers Prémontré, dans son domaine de Soupir, que n'avait fait son père Thibauld. En 1178, il lui confirma une terre qu'il avait acquise de Pierre de Courcelles. « Ensuite ayant pris la croix, et étant venu visiter les frères et leur maison, il *loua*, étant à Château-Thierry, tout ce qu'ils pourraient acquérir dans la *poëste* (seigneurie) de Cis et à Saint-Mard, Rû et Presle, en présence de Henri, comte de Grandpré, de Geoffroy, son père, de Guillaume, *maréchal*, de Thibauld Révelars,

(1) Charte d'Agnès de Braine, de 1175.

d'Arthaud, camérier, et de Milon de Provins (1). Marie, comtesse de Troyes, leur donna aussi une confirmation du même genre l'an 1193; et l'an 1186, Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, cardinal du titre de Sainte-Sabine, légat du Saint-Siége, faisait consigner dans une charte la concession qu'Odon de Soupir avait accordée à l'Abbaye d'un four et d'un pressoir, avec l'abandon de tous ses droits, sauf celui de vinage, qui restait au seigneur de Soupir, et celui de roage, qu'il conservait pour lui.

Tels furent les donations que reçut Prémontré, au XIIe siècle, en son domaine de la *Cour-de-Soupir*. De nouvelles lui furent faites également dans le cours du XIIIe siècle. Elle avait reçu de Robert de Chavonnes, qui s'était fait convers dans son cloître, la moitié d'une maison, des vignes, un bois. Les enfants de Robert, Gilles, Raoul, Aëlis, femme de Baudoin, et Éremburge, femme d'Hébert, qui avaient consenti à la donation, ayant demandé qu'on leur rendît ces biens, l'abbaye y consentit moyennant une rente de 6 muids de vin blanc, mesure de Vailly, pris à la cuve, sur des vignes sises aux lieux dits *les Ruissiaux*, *en la Loë*, *en Marés*, *sous la maison du prêtre* (du curé), *la Sentelle*, *en Sarnuel*, *Glatergny*, *Osches*, *en Val*, *en Cercians*, etc. Ce fut Nivelon, évêque de Soissons, duquel dépendait Chavonnes, qui reçut cet échange, et le fit consigner en 1206 dans une charte que

(1) « Postea signo dominicæ crucis assumpto cum eosdem fratres et domum visitaturus illuc venissem eis laudavi quidquid apud Cis et in potestate de Cis et apud domnum Medardum et apud Rû et apud Praellam, etc. .. »

signèrent Alard, doyen, prêtre de Chavonnes ; Raoul, prévôt de Vailly ; Renaud, fils de Payen ; Odon de Cerni, échevin d'Urcel ; Riches, maïeur ; Arnoul *Cokenbrip* et André, fils de Thibauld.

Deux ans après, selon une charte de Renaud, évêque de Laon, noble homme Philippe de Soupir remit à l'abbaye un certain nombre de paniers de raisins (*panarios racemorum*) qu'il avait de rente sur les vignes de Prémontré en la vallée de *Maidi*, et 26 deniers de cens quelle lui devait sur le *champ Bardoul*, *sur la vigne Pautart*, sur *le champ à la Rue*, sur *le pré Richer Frestèle*, sur *le pré des Lépreux* (*pratum Leprosorum*), etc. Un autre seigneur, Baudoin, chevalier de Montigny, et sa femme Emmeline, donnèrent à Prémontré, devant la cour de l'évêché de Laon présidée par l'official et chanoine, Prieur, moyennant 140 livres laonnoises, toute leur dîme grosse et menue du terroir de Soupir, dont l'abbaye, par privilége apostolique, avait déjà une partie. Leurs enfants, Clérembaut, Albéric, Mathilde, Cécile, Milesende et Elisabeth ; Nicolas, chevalier de Hamont, de qui venait ce fief, moyennant 20 livres qu'on lui assura sur les 140, consentirent à cette vente, et l'investiture de la dîme fut donnée à Gervais, abbé de Prémontré. Robert de Châtillon, évêque élu de Laon, approuva la charte de Baudoin (1). Selon une autre charte de 1215, d'Odon, seigneur de Ham, Pierre dit *Bacheleirs*, frère *de*

(1) Robert, selon le catalogue des évêques de Laon donné par D. Vyard dans son *Histoire de saint Vincent*, p. 27, aurait succédé en 1210, à Renaud, mort la même année. Or, cette charte le donne comme déjà élu en 1208.

son fidel Geoffroy de Brochi, chevalier, abandonna ses droits et ceux de sa femme sur la dîme de la ferme de Soupir.

Le successeur de Robert de Châtillon, Anselme, était monté en 1215 sur le trône épiscopal de Laon, et en 1217 il donnait en sa chapelle (*in capella nostra*), à Laon, une charte par laquelle Philippe de Soupir, chevalier, attribuait la moitié de la terre qu'il avait sur le mont de Soupir à Prémontré, moins un *sextretée*, et lui vendait le reste en présence de ses enfants, Henri, Jacques, Bertrann et Élisabeth, et d'Ade sa femme, fille de Baudoin, qui la lui avait apportée en dot et à qui on assura, en compensation, des biens de Philippe, entre le ruisseau du moulin et le village de *Moissi* (Moussy-Verneuil). Baudoin, de qui ce dernier tenait la terre en fief, tandis que lui-même la tenait de l'évêque de Laon, consentit à la concession, renonçant à tous droits d'avouerie, de justice et autres, et c'est alors que le prélat put donner l'investiture de la terre à Gervais, abbé de Prémontré. Un autre Baudoin, dit de Reims, seigneur de Gueus, ainsi que sa femme Aëlide, dut néanmoins louer aussi l'acte de *son cher* Philippe de Soupir.

Nos chartes nous conduisent ensuite à l'année 1226, où un clerc nommé Remi, fils de Chanud, vend une vigne à Prémontré, au village de Cis ; puis à 1229, où noble homme Gilles, chevalier, fils de Gilles, seigneur de Marchais, et sa femme Béatrix de Soupir, font une concession sur la pêche des moulins de l'abbaye ; ensuite à 1230, où Colard, prévôt de Soupir, et sa femme Sibille, lui vendent une terre à la *sente de Chavonnes*, *près du*

champ à l'Épine, venant de noble seigneur Milon de Sissonne par sa femme Agathe, qui la tenait de l'évêque de Laon, ce qui nécessita leur approbation, laquelle fut accordée avec exemption de toute charge, droit de fief, d'assise, d'héritage, etc.

Ce seigneur Milon de Sissonne et sa femme Agathe, héritière d'une partie du domaine de Soupir, et Gérard, l'aîné de leurs enfants, furent encore appelés à approuver en 1232 : 1° un achat de terre fait par Prémontré à Hugues, frères du seigneur Léger, prêtre de Soupir (?), sur la montagne près de l'Épine; 2° un arrangement intervenu entre Henri, clerc, son frère Jakers de *Maiwel*, sur des pâturages de la vallée de Maidi (1), et le moulin de Ribaudon. L'affaire, portée devant le bailli du Roi, fut arrangée en ce sens que les animaux de la maison de Soupir et du moulin de Ribodon pourraient paître dans toute la vallée et dans toute la *manse seigneuriale* des deux frères, depuis Braye, vers Soupir, et jusqu'à Pontarcy (*Pontem de Arceio*), hors un grand pré, les jardins et vergers de *Maiwel*. Jakers ajouta à cette concession une rente de trois muids de vin. Agathe, qui n'avait pas de sceau, apposa celui de son mari sur leur charte d'approbation avec cette déclaration : « *Sigillo domini mei usa sum et contenta* (2). »

Prémontré conclut en 1236 un autre arrangement avec les mêmes Henri de Maiwel (*clericus de Maiwel*) et

(1) La vallée de *Maidi*, qui doit avoir la même étymologie que *Maiwel*, s'étend entre Braye et Soupir. On y voit la ferme de *Metz*, non loin de laquelle il y avait une chapelle de saint Nicolas.

(2) *Ibid.* Chartes de 1226, 1229, 1230 et 1232.

Jakers, héritiers de *Maucrues*, pour des terrages que l'abbaye leur abandonna moyennant une rente de 2 muids de vin blanc sur des vignes *en Biauvoir*, près de la maison de *Maiwel*, qui appartenait à Henri, et que Remy de *Toegni*, bourgeois de Laon, lui avait achetées, et un autre muid et demi que Jakers assigna sur le clos *desseur* Maizières, dans la même vallée vers la *Folie*, clos sur lequel Wibert de Crandelain devait une rente de 8 setiers et trois lots, et *Baudechons li Flamens* 3 quartiers (1).

Trois chartes de l'an 1250 ferment la série des monuments que nous trouvons sur Soupir dans le Cartulaire de Prémontré. On voit par la première que Robert, trésorier du chapitre de Noyon et chanoine de Laon, donna aux Prémontrés de la ferme de Soupir une vigne sise à l'entrée du village du côté de Vailly et qu'il avait achetée de Rocher de Soupir, à la condition qu'ils lui rendraient à sa maison de Laon la moitié du produit de la vigne, et qu'après son décès, le *maître de la ferme* en rendrait 60 s. parisis destinés à faire une pitance à Prémontré le jour de la saignée en usage à certaines époques de l'année dans les monastères. Les deux autres chartes, émanées, l'une de l'official de Laon et l'autre d'Albéric de Fontenoy, official de Soissons, nous apprennent que Marthaud de Soupir et Isabelle sa femme d'une part, et Albéric de Soupir, cordonnier (*alutarius*), et sa femme Berthe de l'autre ont un cens sur une maison sise à Soupir, avec un courtil et une vigne appartenant à Geoffroy de Chavonne, pêcheur, et qu'Isabelle, veuve de Jean

(1) Charte de 1236 de l'official de Laon.

Morel, tenait le moulin de Ribodon pour 100 s. de monnaie forte.

Église de Soupir. La construction de l'église de Soupir étant liée à la formation de la ferme de Prémontré, nous avons cru devoir la faire précéder de tous les documents concernant cet établissement agricole. La date de construction de nos anciens édifices religieux est si rare que rien ici n'était à négliger.

Le seigneur Baudoin, avons-nous dit, donna à l'abbaye naissante de Prémontré la ferme et les terres qu'il possédait sur la montagne de Soupir. Des *hommes* du village y possédaient aussi, les uns justement, les autres injustement, des parcelles de terrain, depuis un petit bois appartenant au seigneur de Soupir jusqu'au chemin d'Hostel et de Chevregny, « et depuis la fosse appelée par les gens du pays *fosse* de Richard à la croix (*de fossa quæ dicitur ab indigenis fossa Richardi ad crucem*), comme va le chemin jusqu'à la borne qui séparait les diocèses de Laon et de Soissons, et tout le chemin blanc jusqu'au petit bois (*ubi fixus est lapis qui dividit Laudunensem et Suessionensem episcopatum et totam albam viam usque ad sylvulam*). » Ces terrains étant mal divisés, un partage régulier fut fait par Baudoin entre ces hommes dont voici les noms, conservés par la charte de Barthélemy de Vir, de 1124 : Robert fils d'Énold, Raoul son frère, Bernard Charlez, Bernard fils de Tangriez, Albert Malez, Thiébauld fils de Sorold, Tielde de Viliers, Dodon fils d'Albert, Albert le Roux, Robert Colombe, Robert fils de Boson, *Gozumus*. Ils appartien-

ges de l'édifice bâti avant 1162. Selon les prévisions de la charte de cette année, l'église de Soupir, bâtie sans doute avec peu de solidité, aura été reconstruite à nouveau dans le cours du siècle suivant. Elle est dédiée à la sainte Vierge sous le titre de la Nativité. Comme originairement l'*autel* de Soupir appartenait au chapitre de Notre-Dame de Laon, avec le tiers de la dîme, le doyen Guy fit avec Hugues, abbé de Prémontré, un arrangement à cet égard consigné dans une charte de 1134, et réglant les droits de l'abbaye, du chapitre et du curé de Soupir. Le chapitre de Saint-Pierre-au-Marché, à Laon, dîmait aussi sur le terroir de ce village. L'église renferme les inscriptions suivantes :

« Cy gist vénérable et discrète personne Me Pierre Coquermet en son vivant prêtre et nagueres recepveur de Souppir qui a fondé en ceste eglise de Soupire ung obit annuel et une messe à notte vigilles et recommandaces et suffrages des morts que le célébrant chantera au 3e jour de septembre à prendre sur une pièce de vigne au lieu dit au Terroy, et lequel défunt est décédé le 3e jour de septembre 1590, priez Dieu pour son âme. »

Au-dessus de l'inscription on lit ces mots :

« Domine miserere mei et salva me. »

« Ici gist Messire Seraphin Baudouyn, chevalier seigneur de Soupire, Lislet et Verneuil, Courtonne, Chivy, Beaune et autres lieux, conseiller du roy, son chevalier d'honneur au baillage de Vermandois et siége présidial de Laon, lequel est décédé en son château de Soupire le 2e jour de novembre 1712, âgé de 70 ans et 10 mois. »

« Priez pour le repos de son âme. »

En dehors de l'église, du côté méridional, la Société a visité la tombe de l'abbé Manesse et en a voté la restauration. Elle devait cet hommage à ce savant joanniste, qui avait passé une bonne partie de sa vie dans la contrée, où l'on n'a pas perdu le souvenir de ses bienfaits. Un article spécial devant être consacré ici même à l'abbé Manesse, nous nous abstiendrons de donner d'autres détails sur sa vie et sa mort.

Maison de Saint-Aubert de Cambray. — Cette maison, située à Soupir, fut donnée à l'abbaye de Saint-Aubert, par Simon de Paissy, village peu éloigné du premier. La donation fut approuvée en 1266 par Guillaume, évêque de Laon. Ce Simon de Paissy, selon des chartes de 1242, 1243 et 1244 rendues par Guillaume d'Antogni, chanoine, et Clément de Saint-Germain, official de Laon, racheta des enfants de Cholard ou Colard, prévôt de Soupir, son frère, des vignes et des terres au terroir de *Maidi*, près du *Camp de Riller* à *Annexon*, et au terroir de Soupir, à *la Glesière*. Selon une dernière charte de 1248, donnée par Guillaume Chay, official de Laon, Simon acquit encore de Henri *le Chaveaus*, de Soupir, une vigne située à Soupir au *camp Bauduin* (champ Baudoin ou Baudon). Ces acquisitions ne sont ainsi relatées aux archives de Saint-Aubert que parce qu'il en fit don sans doute à l'abbaye. (Bulletin, t. 17, p. 256.)

Vendangeoir de Fénelon. — Cette maison, qui ne doit être autre que la précédente, consiste en un corps de logis formant équerre et dans le style du XVIIe au XVIIIe

siècle. Elle parait avoir été rebâtie vers 1705. La révolution n'a laissé que les traces des écussons qui la décoraient. De vastes celliers règnent sous l'édifice, et plus bas des caves, dont une partie remonte au XIIIe siècle. L'intérieur, d'un goût très-simple, est décoré dans le genre Louis XV. La maison a été affectée à une école de filles, fondée par Madame de Lavilleheurnois et tenue par les sœurs de Notre-Dame de Bon Secours de Charly. Cette heureuse destination l'a sans doute sauvée de sa ruine.

Le nom de *Vendangeoir de Fénelon*, qui lui est resté, vient de ce que ce grand prélat y faisait quelque séjour lors des vendanges, ainsi que le témoignent deux de ses lettres; mais comment arriva-t-elle en sa possession ou plutôt en celle de l'archevêché de Cambrai ? c'est ce qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de décider. On avait d'abord cru que c'était en qualité d'abbé commendataire de Saint-Aubert de Cambrai que Fénelon possédait la maison de Soupir ; mais son nom ne figure pas dans la liste de ces abbés donnée par le *Gallia Christiana*. D'ailleurs, cet éminent prélat ne voulut jamais posséder d'autre bénéfice que son archevêché. Aussitôt après sa nomination à Cambrai il se démit de son abbaye de Saint-Valery, faisant observer au roi que cette nomination lui interdisait la pluralité des bénéfices, condamnée par les canons (1). C'était flétrir d'une manière éclatante la conduite de tant de prélats qui n'avaient pas honte de cumuler scandaleusement des évêchés, des abbayes, des prieurés dont les revenus servaient à entretenir leur amour effréné du luxe et des plaisirs.

(1) *Vie de Fénelon*, par le cardinal de Bausset.

Quoi qu'il en soit, voici les lettres où ce grand homme parle de son séjour à Soupir. Elles sont adressées au vidame d'Amiens, fils puiné du duc de Chevreuse, capitaine-lieutenant de chevau-légers. La première est datée de Cambrai, le 2 octobre 1710 (1).

« Je pars enfin, monsieur, pour la vendange. Mon affaire du chapitre ne m'a pas permis de partir plus tôt. M. Cromelin, gros commerçant de Saint-Quentin, me fera tenir votre lettre, si vous voulez bien me faire l'honneur de m'écrire dans mon vignoble. Surtout, ne me retardez pas ce plaisir en cas que le tant désiré vienne chez vous. Quoique je soupire après lui, il n'est pas le seul que je cherche. Vous savez combien j'ai le cœur plein de vous. D'ailleurs je trouve dans la dame de votre grand château : douceur, bonté, gaieté, noblesse, délicatesse, vertu sans façon. Le petit comte (fils du vidame), de son côté, est fort aimable, et je suis du goût de la grand'maman duchesse. Comment vous portez-vous? Et vos remèdes, que font-ils! Aimez toujours, monsieur, l'homme du monde qui vous est le plus dévoué, mais à toute épreuve. »

Une autre lettre, du 7 octobre 1710, nous apprend qu'il fallait au moins sept ou huit jours au prélat pour faire la vendange de son vignoble. Elle est adressée, comme la précédente, au vidame d'Amiens et porte la date de Soupir.

« Je suis ici, monsieur, dans l'usage de la vendange,

(1) *Correspondance de Fénelon*, t. Ier, 401-402, des œuvres complètes.

que je finirai dans quatre ou cinq jours. J'envoie un homme exprès à Chaulnes pour vous demander si vous y demeurez, si rien ne change vos mesures pour votre séjour en ce lieu-là, et si M. le duc de Chevreuse y doit aller. La lettre qu'il avait écrite et que vous me lûtes me fait douter de son voyage. Je ne voudrais pas être cause d'un attirail trop grand qui vous gênerait dans un lieu de liberté et de repos. Au reste, supposé que M. le duc de Chevreuse aille à Chaulnes, je ne vois nul inconvénient de le laisser arriver deux ou trois jours avant moi. Il est bien juste de vous laisser un peu ensemble les premiers jours, et il est nécessaire que je fasse mon remède dans toute son étendue pour tâcher d'en tirer le fruit, puisque je suis venu le chercher si loin. Il me faut quatre ou cinq jours pour pousser à bout la vendange. Ce temps-là suffit pour voir revenir mon courrier à pied, et pour prendre mon parti sur votre réponse.

« Mille et mille respects à madame la vidame; autant de propos badins du vénérable comte, que j'aime tendrement; M. l'abbé de Langeron, qui est venu de Paris me joindre ici, me presse de vous dire des merveilles pour lui. Je ne vous en dirai aucune pour moi, me contentant de vous être dévoué sans compliment et sans mesure. »

Chateau de Soupir.— Il ne nous reste plus, pour compléter cette notice sur Soupir, qu'à dire un mot de cette belle demeure seigneuriale. Le château de Soupir devait comprendre dans son enceinte crénelée et garnie de tourelles l'espace embrassé par les fossés actuels. Aujourd'hui ce n'est plus une forteresse féodale à remparts et à

donjon, mais un manoir du XVIe siècle avec son corps de logis et ses ailes embellis plutôt que fortifiés de vastes tours. C'est Chambord, c'est Villers-Cotterets, moins la ravissante architecture du premier et les curieuses sculptures intérieures du second. Malheureusement, nous n'avons pu visiter en détail cet édifice élevé par la féodalité expirante. Qu'il nous suffise donc de signaler le genre d'architecture sous l'inspiration duquel il a été bâti. N'oublions pas non plus la vieille porte qui est encore debout près de l'église et qui devait faire partie des dépendances de l'ancienne forteresse. On l'appelle *la Porte de ville*, sans doute parce qu'elle donnait sur le village. Elle a été heureusement restaurée par la commune, d'après l'avis de la Société consultée par M. Papillon de la Ferté, alors sous-préfet de Soissons.

Nous aurions pu et peut-être dû compléter cet aperçu sur le château de Soupir par la liste des seigneurs qui l'ont occupé ; mais, outre que ce travail existe, c'eût été donner encore plus d'extension à un rapport qui a déjà de beaucoup dépassé les bornes ordinaires et celles que nous nous étions d'abord prescrites.

L'abbé Pêcheur.

La séance est levée à cinq heures.

Le président,

de Laprairie.

Le secrétaire,

L'abbé Pêcheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 3 Juillet 1865.

PRÉSIDENCE DE M. SUIN, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, M. Auvie, 53 et 54e livraisons.

Le Cabinet historique, avril 1865.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, 1864-65.

COMMUNICATIONS

M. Suin communique à la Société un acte faisant connaître le prix d'entrée du vin dans Soissons en 1622. On payait alors douze sols par muid. Il fait également passer sous les yeux de la Société un traité entre Charles de Hacqueville, évêque de Soissons, et un boucher de la ville pour la fourniture de la viande à l'évêché.

—

M. de Laprairie donne ensuite lecture de l'examen qu'il a fait d'un partage du comté de Muret en 1399.

MESSIEURS,

Je me suis chargé, il y a plusieurs mois, d'examiner un ancien acte communiqué à la Société par M. Suin et ayant ce titre : *Transaction portant partage pour la terre* et seigneurie de Muret. Ce partage est daté du 26 novembre 1399. Mais ce n'est pas l'original que nous avons sous les yeux, ce n'est qu'une copie collationnée faite par MM. Dauvergne et Chollet l'aîné, notaire à Soissons, le 8 novembre 1768, et déposée à Guynot, également notaire à Soissons, le 29 juillet 1777, par haut et puissant seigneur messire Charles François Antoine de Barbarret de Mazirot, comte de Muret et conseiller du roi en tous ses conseils, et président à mortier honoraire du parlement de Metz.

Les personnes présentes au partage sont : Mathieu de Roye (fils de Jean de Roye) et Raoul de Gamourt, ainsi que sa femme Ailleaune de Berguis, auparavant femme de Jean de Roye.

Nous n'avons pas l'intention d'établir la suite des seigneurs de Muret, puisque nous nous sommes chargé seulement d'extraire de l'acte produit par M. Suin les clauses qui présenteraient quelque intérêt comme s'écartant de nos coutumes actuelles. Nous nous bornerons à une simple remarque à ce sujet : M. Melleville, dans son dictionnaire historique du département de l'Aisne, dit : « Jean Ier, « seigneur de Quierzy, donna Muret en dot à sa fille « Jeanne, laquelle avait épousé, vers 1345, Mathieu de « Roye, vicomte de Buzancy. Ce domaine passa ensuite « dans la maison de Bourbon Condé... »

D'après le partage que nous analysons, il faut compter comme seigneurs de Muret : 1° Jean de Roye, qui paraît avoir été tué à la bataille de Nicopolis, ou au moins avoir péri dans l'expédition du duc de Nevers, puisque l'on trouve un passage où il est dit que l'un des copartageants « aura la terre d'Aubigny, que possédait « M. d'Aunoy (c'est-à-dire J. de Roye), que Dieu con- « forte, quand il alla au voyage de Hongrie (1396) (1) ; » 2° et Mathieu de Roye son fils, à qui écheoit la terre de Muret (1399).

Et comme dans l'énonciation des villages où se trouvent les biens et droits sur lesquels on transige on ne rencontre pas Buzancy, il est probable que Jean de Roye n'a pas été seigneur de cette vicomté.

(1) Une autre phrase semble laisser du doute sur sa mort; sa femme énonce certains droits qu'elle aurait « à cause du *droit* qui nous appartient ou pourrait appartenir à cause de notre dit seigneur et mari, que Dieu console, s'il était ainsi qu'il fût allé de vie à trespas que Dieu par sa grace ne veuille. »

Ces villages, qui sont toujours appelés *villes*, sont pour le Soissonnais, le Plessiers, Braisne, Maret, les Crocettes, Nantheuil, Violaine, Acy, Serches, Villemontoire, Charentigny, Vauxbuin et les propriétés ou droits qui font l'objet du partage consistant en terres, châteaux, cens, rentes, terrages (1), fiefs, droits de feu, de forage, de vinage, de rouage, de mairie, de corvées, de moutonnage, de four banal, de moulin banal, du *ban* de la ville, de journées dues, de tailles sur les hommes et sur les chevaux.

Toutes ces redevances sont stipulées de diverses manières, tantôt en nature, tantôt en argent. Quand il s'agit d'argent, on trouve la livre et le sol tournois, la livre et le sol parisis et le denier neret. Les mesures qui servent pour le bled et l'avoine sont l'essein, le septier et le pichet. L'on voit en outre figurer comme redevance : une poule, un lapin, un pain de *bois* et un pain de *pays*, plusieurs muids de vin.

Une observation qui se reproduit plusieurs fois constate une diminution sur les produits actuels, sur les produits antérieurs; nous citons celle-ci : M... aura dans *sa part la mairie de Nantheuil que tient Jean de la Porte, c'est à savoir tout cens d'argent, rentes de grains, de poules et autres droits, profits et émoluments, appartenant à ladite mairie avec 27 esseins d'avoine que le curé de Maast doit chacun an sur la cure et toutes amendes jusqu'à 60 sols, et pouvoit valoir ledit marché chacun an*

(1) Il semble que le cens, la rente ou le terrage frappaient en général tout le monde, cependant certaines terres en étaient exemptes.

8 *livres parisis, et à présent n'est loué audit Jean de la Porte que* 6 *livres* 8 *sols parisis.*

Nous ajoutons, 1° que le four de Muret, auquel tous les habitants étaient banniers et qui avait valu 4 livres parisis, ne valait plus que 64 sols parisis (1) ; 2° que le fief de Charastigny, qui, *d'après les vieux dénombrements*, avait rapporté *huit-vingt livres* parisis, ne rapportait plus, *comme la terre était baillée*, que 70 livres parisis.

Nous espérions trouver quelques données sur le prix de la location des terres à la fin du XIVe siècle, mais nous avons été trompé dans notre attente ; quand il y a la mesure des terres il n'y a pas leur produit, et quand il y a la redevance, il n'y a pas la contenance. Relativement à ce qui regarde la location, j'ai vu seulement qu'une terre dont on n'indique pas la quantité rapportait 4 setiers pour l'année où elle était mise en bled, et également 4 septiers pour l'année où elle était mise en avoine ; l'année où elle restait en jachères elle ne payait rien.

Les renseignements sur la situation des terres manquent également, parce qu'elle n'est pas indiquée ordinairement par des lieux-dits, mais seulement par les noms des propriétaires voisins. Nous n'avons en quelque sorte à relever que le nom de la Tour-Roland, située sur le terroir du Plessier.

Il y aurait au contraire beaucoup à recueillir pour l'étude des noms de famille dans notre pays. Et par une confrontation avec l'état civil actuel des communes de Muret,

(1) Les habitants de Maast étaient également banniers au four seigneurial, *mais des maisons en étaient franches.*

de Crouttes et du Plessier, on pourrait vérifier si la persistance dans les noms des habitants de nos campagnes est un fait aussi général que le pense M. Suin, l'un de nos confrères, et qu'il l'a encore été vers la fin du XVIe siècle.

L'acte de partage contient en effet un très-grand nombre de noms, on pourrait dire tous les noms alors portés par les paysans de ces trois villages.

Nous allons ajouter quelques remarques sur différents droits que nous avons simplement indiqués plus haut.

Nous trouvons d'abord cette phrase : « Il est dû en « icelle ville de Maast par chacun chef d'hôtel une rente « appelée moutonnage qui vaut chacun chef d'hôtel trois « deniers neret et croît et décroît. »

Nous avouons notre ignorance sur la signification de ce mot moutonnage.

Le *ban de la ville* était le droit qu'avait le seigneur, à l'exclusion de tous autres, de vendre ou faire vendre du vin pendant quatre semaines chaque année.

Il y avait à Muret un moulin banal et tous les habitants de Muret, de Crouttes, de Maast et de Nantheuil en étaient *bannés*.

Nous dirons en passant qu'il existait sur la terre de Muret un autre moulin à fouler le drap.

A cette époque de 1399 tous les droits dont le produit était variable, comme ceux de four banal, de moulin banal, de ban de la ville, de mairies (Nantheuil, Vauxbuin), etc., étaient affermés moyennant un prix fixe (1).

(1) La mairie de Vauxbuin était louée 24 sols parisis.

Les corvées sont de différentes espèces. Il est question d'un pré que le seigneur doit faire faucher ; mais les habitants de Muret doivent *le fanner et mettre en mosles à leurs frais et périls*, et les habitants de la ville de Crouttes, *c'est-à-dire ceux qui ont chevaux et harnais tirant*, le doivent amener en la grange de Muret quand ils en sont requis.

La même disposition est reproduite pour un autre pré situé sur le terroir de Nantheuil et dont le foin doit être conduit à la grange de Muret.

Tous les habitants des Crouttes *ayant chevaux et harnais tirant* devaient quatre corvées par an, et on *baillait à chaque corvée un pain de deux deniers neret*.

Les maisons de la rue Neuve du Plessier doivent *une journée du chef d'hôtel*, et il est dit que si des femmes étaient envoyées *il faudrait qu'elles y fussent par deux journées, parce qu'en ce cas deux femmes n'acquittent qu'une journée*.

Il est attribué à l'un des copartageants *les hommes et femmes de corps ci-après dénommés* avec toute *leur postérité, sequelle et lignée venant issus de leur corps*. Suivent les noms des hommes et femmes *de l'hommage* de Muret, de l'hommage de Maast et de l'hommage des Crouttes. Il est à remarquer que ces hommes ou femmes n'habitent pas tous ces trois villages. On en trouve qui demeurent à Arcy, à Braine, à Jouaignes, à la Ferté-Milon et même à Paris. Deux femmes sont indiquées comme demeurant *partout*.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des charges qui pesaient sur les habitants des communes où la famille de

Roye avait des propriétés ; nous voudrions pouvoir citer une longue liste des avantages dont ils jouissaient ; mais les éléments en font défaut, et nous ne pouvons citer qu'un privilége, important il est vrai, postulé clairement sur profit des habitants de Muret.

Nous citons en entier les termes mêmes du partage :

« La mairie de ladite ville de Muret est de telle ordon-
« nance que les habitants d'icelle ville ont franchise d'é-
« lire entre eux et d'eux-mêmes un maire, des jurés,
« échevins et sergent tel que bon leur semble et qu'au-
« dit est métier sans y appeler le seigneur ou ses gens,
« ils ont les dits maire et échevins connaissance sur tous
« les bourgeois habitants de cette ville tant de meubles
« que de..... et de toutes amendes, excepté qu'ils
« n'ont pas la haute justice, moyenne et basse dudit lieu,
« et sont tenus lesdits maire et échevins de rendre
« compte au seigneur de tous les exploits, forfaitures et
« amendes qui viennent à leur connaissance. Il est à sa-
« voir que les habitants de ladite ville de Muret ne peu-
« vent ni doivent afforer vin dans ladite ville pour ven-
« dre au détail, que ce ne soit par les dits maire, jurés
« et échevins, et qui fait le contraire échoit envers le dit
« seigneur de 60 sols neret d'amende, et les dits maire,
« jurés et échevins doivent avoir pour leur peine à leur
« profit deux lots de vin de forage pour chacune pièce de
« vin qu'on affore dans ladite ville pour vendre au détail ;
« et sont de présent les dites amendes en la valeur et pri-
« sées par eux de quarante sols parisis. »

Quoique les priviléges dont jouissent les habitants de

Muret fussent assez restreints, ils nous paraissent avoir constitué une variété de *commune* du moyen âge. Comment s'était-elle établie ? C'est ce que l'histoire ne nous dit pas.

La séance est levée à cinq heures.

Le président,

DE LAPRAIRIE.

Le secrétaire,

L'abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

HUITIÈME SÉANCE

Lundi 7 Août 1865.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. I, janvier février 1865.

2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 47.

3° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences du Rhin*, t. III, 1er fascicule 1865.

4° *Le Cabinet historique*, 11e année, 5e et 6e livraisons, mai-juin 1865.

5° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, 5e vol., 15e de la collection.

6° *Les manuscrits de la bibliothèque de Soissons*, étudiés au point de vue de leur illustration, par M. E. Fleury.

La Société vote des remerciements unanimes et justement mérités à M. E. Fleury, dont elle admire le travail, où le sentiment élevé de l'art se joint au goût de l'érudition.

CORRESPONDANCE

Lettre de M. Legris, notaire à Vailly, en date du 5 août 1865. Dans cette lettre, M. Legris, annonce à M. Suin, vice-président de la Société, que de nouvelles découvertes s'opèrent à la carrière de Jouy, que de très-belles dents fossiles ont été recueillies, mais que malheureusement ces objets paraissent devoir être portés à Paris. La Société remercie M. Legris et engage ceux de ses membres qui s'occupent de géologie à se transporter sur les lieux pour voir au moins les échantillons s'ils ne doivent point entrer dans son Musée.

Lettre en date du 10 août 1865, par laquelle M. Babled de Vaudesson (Saint-Guilain) signale une découverte qu'il croit gallo-romaine et demande la visite de quelques membres de la Société.

Lettre de M. de Vuillefroy, membre titulaire, concernant l'inscription de Nisy-le-Comte que possède le Musée et où se lit le mot *proscœnium*, qui a été déjà l'objet de plusieurs discussions. L'intérêt qu'offre cette lettre ne permet pas d'analyse. La voici en entier.

A Monsieur de Laprairie, Président de la Société archéologique et historique de Soissons.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le calque de l'inscription de Nizy-le-Comte, que vous avez pris sur la pierre que nous possédons, a été, selon votre intention, remis, par un de mes parents, à M. le commandeur Rosa, savant archéologue romain, avec qui vous vous en étiez entretenu, et en même temps la notice que j'ai écrite dans le temps sur la signification du mot *proscœnium* qui figure dans cette inscription.

Mon interprétation avait donné lieu entre M. Fleury, au nom de la Société académique de Laon, et moi, à une discussion assez vive dont j'ai rendu compte à la Société archéologique de Soissons, dans les séances des 1er mars et 7 juin 1852 (t. VI de notre *Bulletin*, p. 32 et 98). Votre voyage à Rome m'a fourni l'occasion de provoquer de la part d'une autorité imposante un jugement sur ce débat; ce jugement vient d'être prononcé par l'Institut archéologique de Rome : il me donne gain de cause. J'ai l'honneur de vous transmettre l'extrait imprimé du *Bulletin* qui le contient (séance d'avril 1865). Il est fort laconique et formulé dans des termes qui ne me laisseraient que le mérite d'avoir eu l'instinct de deviner

juste avec des données sans valeur aux yeux des archéologues romains.

Voici la traduction de ce *Bulletin*, écrit en Italien.

« M. Henzen, rapporteur. — Calque d'une pierre trouvée à Nizy-le-Comte, et conservée au musée de Soissons, présenté par M. le commandeur Rosa.

NVM. AVG. DEO. APO
LLINI. PAGO. VENNECTI.
PROSCAENIVM. L. MA
GIVS. SECVNDVS. DO
NO. DESVO. DEDIT.

« Cette pierre, importante pour les Français en raison « de la désignation du lieu, a motivé une polémique entre « plusieurs savants, polémique au sujet de laquelle il a « été fait appel à l'opinion de notre collègue.

« En effet, tandis que MM. Rouit et Bretagne ont voulu « rapporter à un théâtre le *proscœnium* dont il est fait « mention sur l'inscription, M. de Vuillefroy, dans un « article publié par le *Bulletin* de la Société archéolo- « logique de Soissons, soutient qu'il était une espèce de « portique placé devant un petit temple ou édifice du « même genre.

« M. Henzen, tout en démontrant, avec l'assentiment « de l'assemblée, que les autorités sur lesquelles s'appuie « M. de Vuillefroy sont trop vagues pour mériter aucune « attention, se prononce cependant pour son opinion, « en citant une très-remarquable inscription (*bellissima*)

« qui existait autrefois à Saint-Alexis sur le mont « Aventin et où le mot *proscœnium* était manifestement « employé avec le sens qu'il lui donne (*Accursius sched.* « *Ambros. D.* 420 f. 4 *onde murat..*, 126 1 : *ex præcepto* « *I. O. M. D..*, *L. Tellius Hermes... tabula* (*m*) *cum pro-* « *cœnio*, *etc.*, *columnis d. d.*). »

Ainsi se trouve confirmée, Monsieur le Président, la signification que j'ai attribuée au mot *proscœnium* de Nizy-le-Comte. En s'appuyant sur cette inscription, rapportée par Muratori, non-seulement l'Institut romain nous fait connaître un document qui m'avait échappé, mais l'interprétation formelle donnée par cette société savante au mot *proscœnium*, qui s'y rencontre dans les mêmes circonstances que sur notre inscription, est décisive en faveur de la manière dont nous l'avons comprise. J'avais été guidé par des renseignements qui me paraissaient très-précis, recueillis à Rome même et aux environs par notre confrère M. l'abbé Devic. Or, sans autre explication, l'Institut romain dit que les autorités sur lesquelles je me suis appuyé ne *méritent aucune attention*, tandis que lui-même, en adoptant mon opinion, se fonde sur un document qui paraît être identiquement du même genre! Serait-ce qu'il n'a pas cru devoir tenir compte des faits énoncées par M. Devic, ne les ayant pu vérifier par lui-même, ou que, malgré leur conformité apparente, ils ne présentent pas les mêmes caractères? C'est ce qui n'est pas expliqué : il ne faut donc s'attacher qu'au fond même de la décision, d'après laquelle nous pouvons maintenant nous arrêter avec confiance sur une interprétation que nous n'avions d'abord émise qu'avec une certaine réserve,

et qui fait tomber l'argumentation par laquelle nos confrères de la Société académique de Laon avaient cru pouvoir trouver dans l'inscription de Nizy-le-Comte la preuve de l'existence d'un théâtre dans cet antique établissement romain.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

De Vuillefroy.

Soissons, 8 août 1865.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Wattelet, après avoir rendu compte sommairement d'une excursion géologique qu'il a faite à Cœuvres, en compagnie de M. Dupuis, supérieur lazariste du séminaire de Saint-Léger, fait passer sous les yeux de la compagnie plusieurs silex taillés, trouvés avec des ossements d'éléphants et de rhinocéros, et du même genre que ceux de M. de Saint-Marceau de Limé. Ces pierres, en forme de haches et de flèches, forment une série de diverses grandeurs. D'autres silex de ce genre trouvés sur différents points de l'Aisne et de la Somme, à Viry-Noureuil, à Vervins, l'ont engagé à donner un travail d'ensemble sur ces objets.

La séance est levée à 5 heures.

Le président,

De Laprairie.

Le secrétaire,

L'abbé Pêcheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 2 Octobre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1865.

2° *Bulletin de la Société des sciences, etc., de l'Yonne*, année 1865, 19e vol.

3° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. 37.

4° *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes*, le 22 avril 1865.

5° *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. 1, mars-avril 1865.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Prioux dépose sur le bureau un sceau représentant un chanoine en habit de chœur et portant la légende suivante :

S. PETRI AREMIRE CAN. SCI PETRI SVESS.

qu'il lit ainsi : « *Sigillum* Petri Aremire, canonici Sancti-Petri suessionensis. »

Cet objet appartenait donc à un chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis.

—

M. le Secrétaire lit ensuite un travail du même membre sur l'inscription de Lucius Cassius, qui se trouve au musée de Lyon.

Inscription de l'inquisitor Galliarum Lucius Cassius Melior.

Strabon rapporte qu'en l'an 752 de Rome (12 ans avant J.-C.), soixante cités gauloises résolurent d'élever à l'empereur Auguste un temple monumental en reconnaissance de sa bonne administration dans les Gaules : « Devant Lugdunum, dit le célèbre géographe, à l'endroit où la Saône se joint au Rhône, est construit le temple que

les Gaulois en commun ont dédié à Auguste. On y voit un autel magnifique sur lequel sont gravés les noms de soixante peuples, représentés par autant de statues. Cet autel est d'une hauteur considérable... »

On sait que ce temple fut inauguré le jour de la fête d'Auguste, c'est-à-dire le 1er août 742 de Rome. La dédicace en fut faite par Caius Julius Verecundari Dubius, prêtre éduen, assisté sans doute de tous les prêtres que les cités fondatrices du temple déléguèrent à cet effet, et dont les noms furent gravés sur l'autel, probablement au-dessous des soixante statues qui les représentaient.

Les *Suessiones*, l'un des peuples les plus considérables de la Gaule Belgique, ne pouvaient manquer d'être représentés à cette fête nationale et patriotique. Un monument retrouvé à Lyon, en 1824, dans des fouilles faites sur l'emplacement du temple primitif, ne laisse aucun doute à ce sujet et nous fait même connaitre le nom de l'*inquisitor Galliarum* qui fut délégué par les *Suessiones* pour assister à la consécration du temple d'Auguste.

M. Alp. de Boissieu est le premier qui, dans son grand ouvrage sur les *inscriptions antiques de Lyon*, ait rapporté le *fac-simile* exact de l'inscription relative aux *Suessiones*. « Le titre honorifique *d'inquisitor Galliarum*, dit-il, est resté longtemps ignoré ; on ne l'a découvert que le 18 juillet 1824, en creusant des fondations pour le prolongement du chœur de l'église Saint-Pierre. Voici, du reste, la représentation exacte du dessin d'après le *fac-simile* de M. de Boissieu :

L·C ASSIC
MELIOR
SVESSI Q·NI
OMNIBVS·HO
NORIBAPVD S
OSFVNCTO·I N
QVISITORI·GA
III·PROVGALI

L. CASSIO MELIORI SVESSIONI OMNIBVS HONORIB. APVD SVOS FVNCTO INQVISITORI GALL. III. PROV. GALLIAE.

« Lucio Cassio Meliori Suessioni omnibus honoribus apud suos functo inquisitori Galliarum tres provinciæ Galliæ. »

Ce monument porte en hauteur 2 mètres 10 centimètres, en largeur 1 mètre, et en épaisseur 0 mètre 70 centimètres.

Dans un savant travail consacré au temple d'Auguste, M. A. Bernard, de la Société des antiquaires de France, établissant que Lucius Cassius Mélior a été d'abord prêtre des Suessions, délégué auprès de l'autel d'Auguste, rapporte à son tour l'inscription en la faisant précéder de quelques lignes ainsi conçues : « Le quatrième *inquisitor Galliarum* à nous connu était de la cité des *Suessioni* (Belgique). Il s'appelait Lucius Cassius Melior. » Le Musée lapidaire de Lyon possède encore son monument, qui a été recueilli en 1824, ainsi qu'il est dit plus haut. lors du prolongement du chœur de l'église Saint-Pierre.

Ce monument me paraissant très-curieux et très-intéressant pour l'histoire de Soissons à l'époque gallo-romaine, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous supplier de faire une démarche auprès de l'administration municipale de la ville de Soissons, afin d'obtenir de faire prendre un moulage de cette inscription, qui serait si bien placée dans notre Musée.

—

M. Suin donne à la Compagnie communication d'une note manuscrite du docteur Godelle, servant d'explication à celle que cet archéologue a fait imprimer (avec

lithographie) de la *Pierre d'Isis*, déposé au Musée de Soissons.

—

M. Prioux dépose sur le bureau trois copies de pièces originales, en faisant les observations suivantes :

A notre séance du mois de novembre de l'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous remettre la copie d'une pièce authentique émanant du roi Henri II, écrite sur parchemin, le 22 avril 1558, au connétable de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, au sujet des fortifications de la ville de Soissons. Nous avons dit que cette pièce est authentique, quoiqu'elle ne porte pas la signature du roi, parce qu'elle est certifiée par le notaire de sa prévôté, qui a signé, après l'avoir copiée sur l'original : Brisset. — Aujourd'hui je viens vous apporter la copie de quatre autres pièces, signées de trois rois différents et concernant le Soissonnais. Deux sont de Henri II, la troisième de Henri III et la quatrième de Louis XIV.

Le roi, en considération des maux soufferts par les gens du clergé du diocèse de Soissons, par le fait de la guerre, leur fait remise du payement d'une partie des impôts pour l'année 1557.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France. A nostre amé et féal conseiller le trésorier de France et général de noz finances, estably à Paris, M. Jehan Grollier, et trésorier de nostre espargne, salut et dilection. Sçavoir vous faisons que nous, ayans égard et considération aux grandes pertes et dommaiges que les gens du clergé du

diocèse de Soissons ont souffertz et endurez, au moïen de la guerre qui a eu cours audit pays; et mesmes pour le passaige et hébergement de noz gens de guerre, tant de pié que de cheval; en quoy ils ont été tellement travaillez et molestez qu'il est bien raisonnable que nous les deschargions, de tant qu'il nous sera possible, de charges à eux importables : iceulx du clergé, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons affranchiz, quictez et exemptez, affranchissons, quictons et exemptons, par ces présentes, du païement et contribution des décimes mis et à mectre sus en ceste présente année; en payant seulement, c'est assavoir, par les cures, colléges et abbayes monialles dudict diocèse de Soissons deux des dictz decimes, et par les autres abbayes et prieurez non curez, quatre, pour toutes choses; et du surplus à quoy se feussent peu monter leurs pars, cottes et portions contingentes des dictz décimes mis et à mectre sus, comme dict est, en ceste présente année, leur avons faict et faisons don par ces présentes, par lesquelles voullons et vous mandons et à chacun de vous, si comme à luy appartiendra, que en faisant les dictz du clergé joïr et user de noz presens exemption, don, quictance et modération, vous, par le receveur des décimes dudict diocèse ou autres qu'il appartiendra, les faictes tenir quictes, paisibles et deschargez du païement et contribution desdictz décimes; en païant, comme dict est, seulement par les cures, colléges et abbayes monialles, deux; et par les autres abbayes et prieurez non curez, quatre; ainsi que dessus est dict; et en rapportant ces dictes présentes signées de nostre main, avec quic-

tances des dictz du clergé sur ce suffisantes; seulement nous voullons nostre dit receveur des dictz décimes, ou autres qu'il appartiendra, en estre semblablement tenu quicte et deschargé en ses comptes; et la somme à quoi se pourra monter ceste nostre présente quictance et modération estre passée et allouée, en la despence d'iceulx, par noz amez et feaulx les gens de noz comptes ausquelz nous mandons ainsi le faire, sans difficulté. Car tel est nostre plaisir; nonobstant que la valleur n'en soit cy autrement spécifiée et déclairée, que telz dons ne deussent estre faictz, passez ne vériffiez que pour la moictié ou le tiers; les ordonnances tant anciennes que modernes, faictes sur l'ordre et distribution de noz finances et l'apport des deniers d'icelles en noz coffres du Louvre; que par les ecditz par nous faictz sur l'érection et établissement des trésoriers de France et généraulx de noz finances, vous ayons expressément deffendu passer ne vériffier tel et semblables dons, quelque mandement patent ou expresse jussion que vous en puissions faire expédier, en quoy ne voullons le present estre aucunement comprins ne entendu; ains l'en avons excepté et réservé, exceptons et réservons, et ausdictz ecditz et ordonnances, ensemble aux dérogatoires des dérogatoires y contenues, pour ce regard, sans y préjudicier en aultres choses, dérogé et dérogeons, et à quelzconques aultres ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné à Fontainebleau le xxxe jour de mars, l'an de grâce mil cinq cens cinquante sept et de nostre regne le unziesme.

« Henry.

« Par le Roy, Bourdin. »

On lit au dos : « Contrerollé et enregistré par moy, contrerolleur général des finances, le XXVIIe jour de mars, l'an mil cinq cens cinquante sept, avant Pasques.

« BLONDET. »

Ordre de Henri II aux trésoriers de son épargne, de payer à Jean de Lyonne, receveur et payeur des dépenses de son écurie, la somme de 9478 livres 18 sols tournois, pour pourvoir au payement de 21,677 francs 18 sols tournois qui avaient été assignés audit de Lyonne, l'année précédente, pour qu'il pût satisfaire à ses obligations de payeur.

« HENRY, par la grâce de Dieu, Roy de France. A noz amez féaulx conseiller et trésoriers de nostre espargne et à celluy d'eux qu'il appartiendra, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que ès présences des commissaires par nous préposez et establiz sur le faict de noz finances qui seront mises ès coffres de nostre chastel de Louvre à Paris, ou de deux d'entre eulx en l'absence des autres, vous païez et délivrez comptant des deniers estans ou qui seront ès dicts coffres du présent quartier d'avril, may et juing, à nostre cher et bien amé receveur et païeur du faict et despence de nostre escuirie, messire Jehan Lyonne, la somme de neuf mil quatre cens soixante dix huict livres dix huict sols tournois, que nous luy avons ordonnée et ordonnons par ces présentes, pour convertir et emploïer au faict de son dict office, au parfaict païement de la somme de XXI^m. VI^c. LXXVIII francs XVIII sols tournois, dont nous le feimes assigner en l'année derrenière par mandement de vous

trésorier de nostre espargne, qui estiez en charge et exercice en la dicte année dernière, portant quictance de semblable somme à l'acquit de Me Jehan Courtin, receveur général de noz finances, estably en la ville de Paris, sur les deniers de sa charge provenans de la plus valleur des aydes de l'année finie en décembre mil cinq cens cinquante six dernier passé.

« Et ce pour partie du païement des retranchemens par nous faictz en nostre dicte....., jusques au dernier jour de décembre mil cinq cens cinquante quatre. Sur lequel mandement ledit Courtin a seullement païé la somme de XIIm. IIc. francs, et quant au surplus montant la dicte première somme de IXm. IIIIc. LXXVIII francs XVIII sols, il n'y a peu satisfaire, parce que les deniers provenans des dictes plus valleurs ne l'ont peu porter, ainsi que ledit Lyonne nous a et aux gens de nostre conseil privé faict deuement apparoir.

« Et par rapportant ces dictes présentes signées de nostre main, avec quictance dudit Lyonne sur ce suffisante seullement, nous voullons icelle dicte première somme de IXm. IIIIc. LXXVIII francs XVIII solz estre passée en la despence des comptes de celluy de vous qu'il appartiendra et qui l'aura païée, et rabattue de vostre recepte, par nos amez et féaulx les gens de nos comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire, sans difficulté. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens et deffences à ce contraire. Donné à Fère en Tardenoys, le XXVIIIe jour de may, l'an de grâce mil cinq cens cinquante sept et de nostre regne le unziesme. HENRY.

« Par le Roy, ROBERTET. »

On lit au dos : « Contrerollé et enregistré par moy contrerolleur général des finances, le xxxe et pénultième jour de may, l'an mil cinq cens cinquante.

« v^c xxxix. BLONDET. »

Ordre du roi au trésorier de l'épargne de payer à Barbe Castraton, Écossaise, veuve de Guillaume Lesly, et à Georges Lesly, son fils, une somme de deux mille écus qui seront pris sur les amandes infligées aux usuriers du diocèse de Soissons.

« HENRY, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Pologne. A nostre amé et féal conseiller et trésorier de nostre Espargne, Me Jacques le Roy, salut. Nous voulons et vous mandons que des deniers provenans de la recherche et correction des usuriers estans au dedans de l'évêché de Soissons, et les assignations précédentes préallement payées et acquictées, vous payez, baillez et délivrez comptant, ou assignez par vostre mandement portant quictance à nostre chère et bien amée Barbe Castraton, damoiselle escossoise, vefve de feu Guillaume Lesly, l'un de nos gentilz hommes servantz, et à George Lesly, son filz, la somme de deux mil escuz sol à départir entre eulx par moitié et égalle portion. De laquelle sommo nous leur avons faict et faisons don par ces présentes, tant en considération des bons et agréables services que le dict desfunct, son mary, a faictz aux feux Roys noz prédécesseurs et à nous, et pour lui donner moyen d'entretenir la charge d'enffans qu'il luy a laissée, que aussy pour, au lieu et en rescompence des arreraiges qui lui peuvent estre deubz de la pension de quatre cens escus

que ledit feu Lesly, son mary, souloict avoir et prendre sur nostre espargne. Et en rapportant ces dictes présentes signées de nostre main, avec quictance de ladicte damoiselle Castraton et dudit Lesly son filz, sur ce suffisante, tant seulement, nous voulons ladicte somme de deux mil escus sol estre passée et allouée en la despence de voz comptes et rabattue de nostre dicte espargne par nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris, ausquelz mandons ainsy le faire, sans difficulté. Car tel est nostre plaisir; nonobstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandements, défences et lectres à ce contraires. Donné à Paris, le troisième jour de mars, l'an de grâce mil cinq centz quatre vingtz quatre et de nostre regne le dixiesme. HENRY.

« Par le Roy, PINART.

« Enrégistré au contrerolle général des finances par nous soubsigné Marc des Fossez le XIII jung mil cinq centz quatre vingtz quatre. Vu, TULON. »

Ordre du roi au bureau des finances de Soissons de payer à Guillaume de Presselle ce qui lui est dû des gages de sa charge de contrôleur de Crepy-le-Valois, dans laquelle il a succédé à Jean Boisart.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A noz amez et féaux conseillers les gens de nos comptes à Paris, présidens et trésoriers généraux de France au bureau de noz finances à Soissons, salut. Nous aurions pourveu nostre cher et bien amé M. Guillaume de Presselle de l'office de nostre conseiller contrerolleur esleu en l'eslection de Crepy en Valois, dont estoit pour-

veu M. Jean Boisard, sur la nomination de sa veuve; mais, daultant que vous pourriez faire dificulté de lui faire payer les gages et droits audit office et appartenances, écheuz depuis le décedz dudit Boisart, qui fut le deuxiesme décembre M.VI^c. quarante quatre, jusques au jour de sa reception audit office du quatriesme du mois de may M.VI^c. quarante six, qui sont dix sept mois de temps intermédiat : s'il n'avoit noz lettres sur ce nécessaires. A ces causes, de l'advis de la Reyne regente, nostre très-honorée dame et mère, par ces présentes signées de nostre main, nous voulons, vous mandons et très-expressément enjoignons que par les receveurs et payeurs des gaiges et droicts des officiers de la dicte eslection vous ayez à faire païer audit de Presselle ceux audit office appartenans, escheuz depuis ledit jour deuxiesme décembre M.VI^c. quarante quatre jusques audit jour quatriesme du présent mois, et rapportant quitance dudit Presselle sur ce sufisante, nous voulons lesditz gages estre passez et allouez en la despence des comptes desditz receveurs et payeurs; et desquelz gages, en tant que besoin est ou seroit, nous luy avons fait et faisons don par ces dictes présentes, pourveu que le fondz soit encore ez mains desdictz receveurs et payeurs. Car tel est nostre plaisir.

« Donné à Paris, le XIe jour de may, l'an de grâce mil six cens quarante six et de nostre regne le troysième.

« LOUIS.

« Par le Roy, la Reyne regente, sa mère, presente

« PHELYPEAUX. »

M. Virgile Calland, bibliothécaire de Soissons, lit son travail sur le cimetière de Pommiers.

LES SÉPULTURES DE POMMIERS

NOUVEAUX DÉTAILS

Comment le cimetière de Pommiers a été découvert. — Résultat des fouilles. — Progrès des études anthropologiques. — Anciennes fabriques de sarcophages. — Découverte de la station mérovingienne. — Antiquitée comparée des sépultures de Pommiers. — Les ossements des anciens avaient-ils plus de consistance que les nôtres? — Que nous n'avons pas dégénéré de nos ancêtres, ni pour la taille, ni surtout pour la moralité. — Un poignard qui peint les mœurs de cette époque.

Le cimetière de Pommiers a été fouillé de nouveau la semaine dernière, pendant plusieurs jours.

Par un heureux hasard, il s'est rencontré que ces sépultures se trouvaient placées dans un terrain appartenant à l'honorable M. de Vuillefroy, dont l'esprit de bienveillance et de libéralité est si connu. M. de Vuillefroy s'est empressé d'offrir à la Société archéologique de Soissons, qui s'honore de le compter parmi ses principaux membres, tous les débris antiques que l'on pourrait extraire de son terrain, voulant, de plus, que les frais de fouille fussent à sa charge.

Nous avons dit dans quelles circonstances s'est effectuée cette découverte (1). Le soc de la charrue, en plongeant plus profondément dans le sol qu'à l'ordinaire, entr'ouvrit tout à coup une tombe d'où s'échappa, en rou-

(1) Voir l'*Argus soissonnais* du 7 mars 1865.

lant sur la terre, une tête et des ossements, tableau saisissant que le poëte Delille a si bien rendu dans sa traduction des *Géorgiques :*

> Un jour le laboureur, dans ces mêmes sillons
> Où dorment les débris de tant de bataillons,
> Heurtant avec le soc leur antique dépouille,
> Trouvera sous ses pas des dards rongés de rouille,
> Entendra retentir les casques des héros,
> Et d'un œil effrayé contemplera leurs os.

Mais l'ouvrier, dont l'imagination est moins poétique, crut à la découverte d'un crime, ou, comme on dit à la campagne, à un *assassin*. Ces ossements cachés sous une pierre, dans un endroit isolé et sur le bord d'une grande route, ne pouvaient être dans son esprit que la révélation d'un sombre mystère. Dans son effroi, il courut prévenir son maître, qui, partageant ses préoccupations, se mit avec lui à déblayer le terrain, ce qui amena la découverte d'une tombe, puis de plusieurs autres qui lui étaient contiguës. Le mystère se compliquait. C'est alors que M. Benoît, au lieu de s'en tenir là, comme le font tant d'autres, eut le bon esprit de prévenir de sa découverte plusieurs membres de la Société archéologique de notre ville.

Notre sol est plein de débris du passé ; il en est même peu d'aussi riches en antiquités gauloises, romaines et gallo-franques. Que de trésors historiques on en exhumerait si chacun dans l'occasion y apportait plus d'empressement !

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce lieu de sépulture important ait pu demeurer si longtemps inconnu. Et

cependant, ce terrain est resté pendant des siècles plante en bois ; on a dû vingt fois, soit pour planter les arbres, soit pour les abattre, creuser assez avant la terre ; on a même dû défoncer le terrain quand on l'a défriché il y a une dixaine d'années. D'un autre côté, les tombes ne sont souvent enfouies qu'à une profondeur de 30 centimètres ; et cependant plus d'un millier d'années s'est écoulé sans qu'on ait soupçonné l'existence de ce cimetière qui n'a pas même laissé un nom dans les traditions du pays.

Les fouilles, qui ont duré quatre jours, n'ont pas amené sans doute des trouvailles aussi abondantes ni aussi riches que celles que présente le cimetière mérovingien d'Arcy-Sainte-Restitute, cette nécropole qui compte comme vingt mille tombes en pierre, ni même que celles trouvées dernièrement dans celui de Nizy (canton d'Anizy), et dont tous les objets ont été offerts au musée de Saint-Germain, par leur propriétaire.

Ces fouilles, néanmoins, n'ont pas été sans résultat, puisqu'elles nous permettent maintenant de déterminer avec précision l'époque où ont eu lieu les inhumations de *Bacancourt*, car Bacancourt est le véritable nom de l'emplacement de ce cimetière, qui ne se rattache en rien à la commune de Pommiers ni à celle de Mercin.

On y a trouvé : plaques nombreuses de ceinturons, couteaux, poignards, sabres menaçants et bien trempés, vases, boucles, boutons, bague, colliers, bracelets, un briquet à feu, deux médailles, etc., objets portant tous l'empreinte bien caractérisée de l'époque *mérovingienne*.

Ce qui est surtout intéressant, ce sont certains signes

que nous avons pu saisir sur une tombe, et qui nous ont montré le christianisme commençant à pénétrer dans les rangs de l'armée franque. En effet, nous avons découvert, sous le couvercle d'un sarcophage et au-dessus de la tête d'un squelette, quatre croix bien distinctes et ayant la forme simple des premiers temps; ce qui nous amènerait à faire remonter ces sépultures vers les commencements du VIe siècle, et probablement à l'époque même de Clovis, dont l'armée, généralement païenne, ne comptait encore, dans les premiers temps, que quelques chrétiens.

Malheureusement, ce couvercle, document historique si précieux, salpêtré par les siècles, s'est décomposé en grande partie dans la main des ouvriers. Néanmoins une croix a pu être conservée.

Ne nous plaignons pas cependant du résultat de nos recherches. Ce n'est pas le grand nombre des objets, mais leur valeur historique qui en fait l'intérêt. Sous ce rapport, le but a été complétement atteint.

On a mis aussi de côté un grand nombre de têtes; on les sèche à l'ombre, car le soleil les fait éclater. Elles sont déposées dans une chambre de ferme voisine, comme dans un musée provisoire, où les curieux abondent.

Il est quelques-unes de ces têtes dont les mâchoires, contournées par les siècles, font d'horribles grimaces; ce sont les plus goûtées.

Il est difficile de soupçonner que sous son masque vivant l'homme cache une physionomie si terrible. « Jamais, dit un ostéologue, le rugissement ni les colères du tigre n'ont pu réaliser une image de la férocité compa-

rable à celle qu'offre une tête décharnée. Allez voir, dans nos musées d'anatomie, ce qu'il y a de farouche dans ces carcasses immobiles. En les contemplant, vous aurez l'idée d'un monde à part, où tout est fureur, terreur, menace, convoitise inassouvie. La face de l'homme décharné se distingue entre toutes : rire amer qui ne finit jamais; orbites fixes, comme une vision énorme; le sarcasme et l'épouvante. »

Une partie de ces têtes figureront dans notre musée; les autres sont destinées pour le Musée de Saint-Germain et pour la galerie anthropologique du Muséum. Car aujourd'hui les têtes de mort sont partout demandées et courues; elles sont devenues un objet d'étude, une passion; et pour peu que ce goût se propage, il n'y a même pas de raison pour qu'un jour le fossoyeur, exploitant ce nouveau besoin scientifique, ne vende comme mérovingienne votre tête ou la mienne.

Pendant les travaux, la foule n'a pas cessé de se porter sur les lieux, au point même de gêner l'action des travailleurs. Le public, avide d'émotion, foulait sans cesse cette terre fraichement remuée et qui, au lieu d'être piétinée, aurait eu besoin d'être passée au crible; car, que d'objets échappent par leur ténuité ! Mais comment contenir une foule dont l'ardente curiosité veut épier les secrets de la tombe?

Ces débris humains, qui frappaient de terreur les anciens, sont un objet de distraction pour les modernes : l'archéologue y cherche une page d'histoire, l'ostéologue un angle facial, le phrénologue des bosses, l'homme du monde une émotion, l'industriel de l'engrais.

Audax Japeti genus. Voici des gens qui, trouvant que ces tombes ne pourraient les contenir, veulent en mesurer la capacité et s'étendent complaisamment dans ces auges encore tout imprégnées des parfums de la mort.

Heureux encore quand quelque chiffonnier, flairant sa proie et rôdant la nuit comme un chacal à l'entour de ces tombes, ne vient pas entasser dans sa hotte Mérovingiens et Gaulois, pour les livrer au fabricant de noir animal.

Le cimetière de Pommiers contient sans doute un bien plus grand nombre d'objets précieux; cinquante tombes seulement ont été ouvertes; il en reste beaucoup plus à fouiller, mais il a fallu s'arrêter devant la dépense. Ajoutons que beaucoup d'objets enfouis avec les morts, comme médailles, fibules, bagues, etc., ont disparu, consumés par la rouille; d'autres se sont perdus dans la terre. Et puis ces sortes de fouilles exigent un savoir-faire que, malgré leur bonne volonté, les ouvriers ne peuvent acquérir en quelques jours.

Un antiquaire célèbre, qui exploite depuis vingt ans, en Normandie, tous les monuments de ce genre, M. l'abbé Cochet, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Lorsque, dans une fouille, vous en êtes arrivé à ce point important (le dégagement du squelette), arrêtez-vous; faites tomber la bêche des mains de l'ouvrier, qu'il s'incline presque jusqu'à terre et qu'il ne marche plus qu'avec la plus grande précaution; au lieu de bêche, il ne doit plus se servir que d'un sarcloir, d'une truelle, d'un couteau, de ses doigts; car c'est ici la mine précieuse, c'est dans ce terrain noirci par le bois du cer-

cueil, rougi par le fer ou verdi par le bronze, que gisent et les richesses de l'art et les trésors de la science. Cette cendre humaine, c'est l'enveloppe de la pensée antique, elle va s'envoler avec la poussière qui la recouvre ; c'est à vous de la saisir au passage. Ici vous pouvez voir revivre les idées du passé, et dans une poignée de terre retrouver la vie de vos pères ; dans les grains de cette poussière, non-seulement vous saisirez la peau, le cuir, le chanvre, la laine et les étoffes, mais encore la disposition exacte et pour ainsi dire l'emploi des épingles, des agrafes, des fibules, des boucles, en un mot, de tous ces objets divers qui, vus dans un musée, ne proclament plus que l'art et l'industrie de nos pères, mais qui, ici, redisent leurs coutumes, leurs idées, leurs mœurs et leur religion. C'est là qu'est tout le secret d'une fouille, tout le mystère de l'exploration : ce moment précieux, c'est le quart d'heure de la jouissance pour l'archéologue. »

Tous ces débris d'un passé resté encore si obscur dans notre histoire ont été recueillis avec soin. Nous en donnerons une description complète et raisonnée dès que nous les aurons étudiés et comparés complétement.

Ce cimetière, qui a près de la valeur d'un arpent, a dû renfermer plus de 400 inhumations, dont 150 environ en pierre. Les tombes contenaient quelquefois des enfants et des femmes ; mais généralement les ossements indiquaient des hommes dans la force de l'âge. Les sabres, les poignards, les nombreuses plaques de ceinturons trouvés à leur côté disent assez que c'étaient des soldats francs, campés dans le voisinage, et dont les chefs avaient près d'eux leurs femmes et leurs enfants.

Nous sommes même parvenu, après bien des recherches, à retrouver l'emplacement de cette station militaire, parfaitement choisie d'ailleurs pour couvrir Soissons, alors capitale du royaume.

Des fouilles pratiquées en cet endroit, rempli de substructions et de tuiles antiques, amèneraient sans doute d'heureux résultats. En nous promenant seulement sur les lieux, nous avons recueilli un fragment de meule à moudre portative, en pierre dure du pays, et qui n'a déjà plus le cachet romain.

Toutes les tombes, comme nous l'avons déjà dit, sont tournées vers le levant. On s'est demandé souvent pourquoi ce genre d'orientation pratiqué par presque tous les anciens peuples. Nous n'en avons pas encore trouvé une raison bien satisfaisante. La plus probable, selon nous, c'est que tous les anciens peuples adoraient le soleil, surtout à son lever, c'est-à-dire au moment où il vient par son retour sur l'horizon animer et réjouir la nature. On ensevelissait donc les morts le visage tourné vers ce soleil levant, qui, par la majesté et la splendeur de ses rayons, leur paraissait être l'âme de la nature.

Quant à la provenance des sarcophages de Pommiers, c'est un point qui n'est pas encore éclairci. Ils pourraient fort bien provenir des carrières mêmes de Pommiers, dont le grain est assez fin. On extrait même, en ce moment, dans le banc supérieur, des bornes, des dalles d'une fort belle qualité; mais il est plus probable qu'on se procurait ces tombes dans quelque fabrique établie pour cet usage dans nos environs. Ce qui paraitrait l'indiquer, c'est que certaines tombes mérovingiennes, re-

trouvées par M. Prioux, à Cerseuil, portent la même bordure que celles de Pommiers.

Il existait, dans chaque localité importante, de ces fabriques de cercueils en pierre, dont l'usage s'est conservé jusque vers le XIVe siècle. On en a même retrouvé les traces dans une carrière des environs de Laon, à Colligis. Cette carrière a quatre ou cinq kilomètres de profondeur, et peut-être cinquante de replis tortueux. « Comme je visitais cette belle carrière, dit M. Édouard Fleury, ancien rédacteur du *Journal de l'Aisne*, les ouvriers qui me servaient de guide me conduisirent, à travers des couloirs abandonnés depuis longtemps, vers une galerie qu'ils appellent la galerie des cercueils. Au milieu d'un entassement incohérent de roches brisées, soit par la pioche du carrier, soit par les éboulements de la voûte elle-même, on aperçoit six ou sept pierres à peine dégrossies sur leurs côtés, creusées en forme d'auge et plus larges à la tête qu'au pied. Elles ont environ deux mètres de long. A la place où la tête du mort devait être posée, on voit comme un petit bourrelet conservé dans la pierre. Ces tombes adhèrent encore par leur partie inférieure au sol, dont le ciseau de l'ouvrier ne les a pas détachés, ce qui indiquerait une cause violente à l'abandon de la galerie, probablement un effondrement du plafond. Les carriers montrent, comme preuve d'une grande ancienneté, les traces du ciseau de leurs prédécesseurs; elles sont plus larges et en même temps plus aiguës que celles que laisse sur la roche le travail moderne. »

Les sépultures mises à nu à Pommiers peuvent avoir

quatorze cents ans de date, ce qui est une antiquité déjà respectable; mais elles sont pour ainsi dire d'hier si nous les comparons, sous le rapport de l'âge, aux sépultures romaines, qui les ont précédées de quatre ou cinq cents ans, et surtout aux sépultures gauloises, qui se perdent dans la nuit des temps.

Le caveau funéraire placé sous le dolmen de Vauxrezis, et fouillé il y a quinze ans, contenait des squelettes qui pouvaient avoir trois mille ans de date.

Le camp gaulois de Pasly contient, sur l'une de ses pentes, une suite de tombelles, véritable cimetière celtique, dont l'origine doit également remonter très-haut. Espérons que notre Société archéologique et historique en entreprendra prochainement l'exploration. Dans les flancs entr'ouverts de l'une de ces tombelles, nous avons extrait des moellons qui la composent une pierre taillée, ce qui prouve que ces tombelles sont construites de main d'homme, et doivent par conséquent renfermer dans leur centre les dépouilles d'anciens chefs gaulois.

Mais ces sépultures elles-mêmes, quelque antiques qu'elles soient, que sont-elles à côté de celles de l'époque dite *antéceltique*?

Infatigables pionniers, les archéologues, à force d'interroger la poussière du sol, sont parvenus à se mettre sur la trace d'une ancienne race d'hommes qui n'a laissé aucun nom dans l'histoire, et dont l'existence était restée inconnue jusqu'ici.

Dans toute l'Europe, on fouille les cavernes qui servirent de demeure à ces aborigènes, véritables sauvages,

dont la condition ne paraît guère s'être élevée au-dessus de la vie animale.

On trouve dans ces cavernes des silex grossièrement taillés, dont ils se faisaient des haches, des casse-tête, des couteaux, tant pour se défendre contre les bêtes féroces qui les entouraient que pour dépecer les animaux qui leur servaient de pâture.

Ces races d'hommes ont aussi habité le Soissonnais. Ils s'étaient creusé, dans les flancs friables de notre calcaire, des demeures souterraines, encore connues aujourd'hui dans le Soissonnais, qui en abonde, sous le nom de *Creuttes* et de *Boves*.

Un des plus curieux spécimens en ce genre ce sont les grottes de Pasly, situées aux portes de notre ville, et sur lesquelles l'attention des savants commence à se porter. Elles ont été visitées l'année dernière par plusieurs archéologues parisiens, et nous savons particulièrement que l'un d'eux prépare sur ces grottes, vraiment mystérieuses, tant par leur nombre que par leur forme aux caractères symboliques, un travail qui promet un haut intérêt et sur lequel nous ne voulons pas anticiper.

Le hasard, qui est souvent le plus habile des archéologues, nous a fait rencontrer, près de Mercin, sur un terrain vierge de toute exploration, un véritable atelier d'armes en silex et semblable à ceux que l'on découvre aujourd'hui en France dans beaucoup de localités. Nous y avons recueilli, en grand nombre, des têtes de flèche, des haches et des couteaux, le tout en silex et probablement à l'usage des sauvages habitants des grottes de Pasly.

Ces aborigènes, de race inférieure, ont été exterminés par les Celtes, qui eurent sur eux l'avantage d'instruments en bronze. Les Celtes, à leur tour, les Gaulois, ont été vaincus par les Romains, qui eurent sur eux la supériorité que donne le fer.

Nous n'osons aller plus loin sur ce terrain, tant les découvertes archéologiques dépassent en ce moment toutes les idées reçues.

Pourquoi taire cependant ce que nous avons tous intérêt à connaitre?

Or donc, au-delà de ce monde *antéceltique*, la science vient de découvrir, de ressusciter l'époque *antédiluvienne*. Dans les couches de limon et de gravier déposées par le cataclysme diluvien qui a creusé nos vallées on trouve, on exhume une race d'hommes dont l'origine vient renverser tous les chiffres de nos chronologies.

Les traces de ces premiers humains commencent à se retrouver partout. Les grèves de notre vallée nous en fourniront, quand nous aurons la patience de les fouiller.

Déjà même, à Cœuvres, dans un dépôt marneux, on vient de découvrir, mêlés à des ossements de rhinocéros et d'éléphants, des silex taillés et des ossements appartenant à l'homme *antédiluvien*.

Mais, pour n'en avoir pas le vertige, revenons à nos vieux Francs de Pommiers.

On s'est étonné de la belle conservation de leurs os; mais les ossements des Gaulois, une fois plus vieux, sont dans le même état; ceux mêmes de l'homme *antédiluvien* ont parfaitement résisté au temps.

Quelques archéologues ont prétendu expliquer ce fait

par cette raison que les ossements des peuples anciens contenaient une proportion relativement plus considérable de *fluorure de calcium* que les mêmes parties solides appartenant aux animaux vertébrés de l'époque actuelle. Nos terrains, selon eux, plus épuisés de *fluor* qu'aux époques historiques, ne paraissent plus céder aux eaux servant à notre alimentation qu'une proportion restreinte de ce principe nécessaire à la solidification de la charpente osseuse; de là, dégénérescence croissante de notre espèce, tant dans la vigueur que dans la taille des membres.

Mais cette théorie est réfutée par les faits.

Les ossements des peuples modernes se conservent et paraissent devoir acquérir la même durée que ceux des peuples anciens.

Si, d'un autre côté, le sol a été plus pénétré autrefois de *fluor* qu'aujourd'hui, il s'ensuivrait que plus on remonterait le cours des âges, plus les ossements présenteraient de force et de développement, ce qui est démenti par toutes les découvertes récentes.

Rien de plus répandu que ce préjugé qui veut que l'espèce humaine aille sans cesse en dégénérant.

On a même été jusqu'à supposer l'existence, dans les anciens âges, d'une race d'hommes à dimensions gigantesques.

Un père jésuite a écrit un gros traité sur l'histoire des géants : il donne la mesure de leurs bras, de leurs jambes et de leurs dents monstrueuses; il raconte même avec certitude leurs exploits.

Or, il s'est trouvé que les débris osseux sur lesquels

s'appuyaient ses savantes déductions appartenaient à l'éléphant fossile.

Loin d'avoir été des géants, les premiers humains paraissent, au contraire, s'être rapprochés du Lapon par la taille et du nègre par l'intelligence.

Cette vérité se confirme chaque jour par la nature des ossements que l'on recueille aujourd'hui, tant dans les cavernes qui servaient de refuge aux peuplades *antéceltiques*, que dans le limon et les graviers de nos vallées où se trouve enfoui l'homme *antédiluvien*.

Non, les peuples modernes n'ont pas dégénéré de leurs ancêtres.

Les Francs étaient assurément une race des plus robustes. Mais leurs ossements, qui sont là exposés sous les yeux de tous, nous disent que leur taille n'avait rien au-dessus de la nôtre. Et cependant il est à croire que ce ne sont pas les rachitiques qui avaient suivi Clovis, et que son armée, au contraire, devait se composer des plus beaux hommes de la nation franque. Les tombes n'avaient généralement en dedans que 1 mètre 70 centimètres de long, ce qui n'accuse qu'une taille ordinaire.

Ces hommes étaient braves; ils l'ont prouvé en taillant en pièces, de leur terrible *sramasax*, et tour à tour, les Romains, Attila, Alaric et les Sarrasins.

Mais leurs enfants n'ont-ils pas, dans nos temps modernes et sous Napoléon, étonné le monde par leur valeur et leur audace?

Nous ignorons si leurs os contiennent plus ou moins de *fluor;* mais ce qui est reconnu, c'est qu'ils se sont montrés sur tous les champs de bataille, au nord comme

au midi, dans les champs glacés de la Russie comme sous les ardeurs tropicales du Mexique, les premiers soldats du monde.

Quant à la question de moralité et de civilisation, soyons généreux, et laissons dans l'ombre cette longue suite de crimes qui ont souillé les annales des premiers siècles de notre monarchie.

A cette heureuse époque, on pouvait tuer un homme pour cent sous d'or, et on ne s'en faisait point faute.

Ne rabaissons pas nos pères; ils ont fait aussi de grandes choses; ils ont rempli leur tâche comme ils ont pu; mais enfin, en comparant seulement le Code Napoléon avec la Loi salique, et même avec les Capitulaires de Charlemagne et les Institutions de saint Louis, il nous est facile d'apprécier combien, en fait de civilisation et de sens moral, nos temps modernes l'emportent sur ces époques barbares.

Si, d'ailleurs, il en était autrement, si l'humanité avait rétrogradé moralement depuis les Romains et les Francs, à quoi donc aurait servi l'établissement du christianisme?

Nous voilà peut-être bien loin de notre sujet : mais, le moyen de ne pas philosopher un peu devant cette poussière de nos aïeux, à moins de ne voir dans leurs ossements, comme certains industriels, que du phosphate de chaux?

« Ce que je cherche, dit un antiquaire distingué, M. l'abbé Cochet, dont nous avons déjà signalé le nom au commencement de cet article, ce que je cherche au sein de la terre, c'est une pensée. Ce que je poursuis à chaque

coup de pioche de l'ouvrier, c'est une idée ; ce que je désire recueillir avec ardeur, c'est moins un vase ou une médaille qu'une ligne du passé, écrite dans la poussière du temps, une phrase sur les mœurs antiques, les costumes funèbres, l'industrie romaine ou barbare ; c'est la vérité que je veux surprendre dans le lit où elle a été couchée par des témoins qui ont à présent douze, quinze ou dix-huit cents ans. Je donnerais volontiers tous les objets possibles pour une révélation de ce genre. Les vases, les médailles, les bijoux n'ont de prix qu'autant qu'ils révèlent eux-mêmes le nom et le talent d'un artiste, le caractère et le génie d'un peuple, en un mot, la page perdue d'une civilisation éteinte. Voilà surtout ce que je poursuis au sein de la terre ; je veux y lire comme dans un livre : aussi j'interroge le moindre grain de sable, la plus petite pierre, le plus chétif débris ; je leur demande le secret des âges et des hommes, la vie des nations et les mystères de la religion des peuples. Le sol est un volume de dix mille ans, dont chaque siècle a écrit une page avec de la cendre et de la poussière. »

La nouvelle de la découverte de Pommiers est parvenue à Paris jusqu'à la commission de la topographie des Gaules. A raison du haut intérêt qui s'attache aux monuments de l'époque mérovingienne, sérieusement étudiée aujourd'hui, nous espérons obtenir une allocation qui nous permettra de terminer les fouilles.

Les Francs, qui étaient plus occupés à combattre qu'à écrire, ne nous ont laissé que des documents incomplets sur leur histoire.

Clovis, par exemple, est resté vingt ans à Soissons,

première capitale du royaume franc; il n'a laissé au milieu de nous ni monument, ni tradition qui pût même constater les traces de son séjour dans notre ville.

C'est dans le sol qu'il faut espérer retrouver les vestiges de cette ancienne époque. Sous ce rapport, les sépultures de Pommiers, placées aux portes de notre ville, méritent donc toute notre attention.

Nous avons adressé à M. Prioux, membre de la Société archéologique de Soissons, plusieurs morceaux d'antiquités dont la détermination appelle le concours des maîtres de la science. M. Prioux a dû les présenter à l'examen des membres de l'Académie des inscriptions.

Nous l'avons prié d'appeler surtout l'attention de cette Académie sur un certain débris qui mérite d'être signalé.

Parmi plusieurs objets rongés par la rouille et presque informes, recueillis dans une tombe par les ouvriers, il s'en trouvait un auquel nous n'attachions d'abord aucun intérêt et qui s'était même brisé entre nos mains. Ayant néanmoins, et à tête reposée, essayé d'en rapprocher les fragments, nous fûmes bien étonné de reconnaître dans ces débris informes un petit poignard, mais conçu dans les conditions les plus atroces. Il est armé de chaque côté de crochets placés en sens inverse, de manière à lacérer les chairs en entrant et à les déchirer encore en sortant. Pour peu que cette arme fût empoisonnée, comme c'était alors assez l'habitude, la blessure qu'elle ouvrait était infailliblement mortelle.

Cet instrument est vraiment impie. Si Frédégonde ne l'a pas inventé, elle a dû au moins en armer la main de ses sicaires. VIRGILE CALLAND, *bibliothécaire.*

ACQUISITIONS FAITES PAR LE MUSÉE

Cet établissement a reçu de MM. Lomouvriées frères quelques grains de fibules trouvés à la Maison-Rouge (Route de Compiègne). — Ensuite ont donné :

M. Déhu (Alfred), de Port-Fontenoy, un mereau du xve siècle.

MM. Deviolaine frères, de Nauzerot, une molaire et une défense fragmentée d'éléphant fossile de leur grévière.

M. Ruet, mouleur, différentes pièces et médailles anciennes.

M. Alf. Planchard, de Pommiers, 3 médailles gauloises du camp de Pommiers, dont une bien conservée.

M. Moutenécourt père, une pièce en argent (moyen âge).

M. Cordier, vétérinaire, une topaze montée, une amulette russe, une pièce moyen âge.

M. Dupont, architecte, divers objets trouvés dans une fouille, rue des Minimesses.

M. Pille, propriétaire à Soissons, une lettre autographe du général Pille, son oncle.

Mlle De Noirfosse, 2 papillons du Bombyx-Cristhiæ.

M. Sorel, receveur municipal, 38 pièces (argent et cuivre) de diverses monnaies françaises et étrangères.

M. Martin, plombier, un jeton (1620) avec cette devise : *Discite justitiam moniti* .

M. Cahier, conseiller à la cour impériale de Douai, portrait de son père, artiste graveur à Paris (photographie).

M. Gohory, une mesure ancienne du Soissonnais (préfet), poinçonnée.

M. de Laprairie, une tête trouvée dans une grotte, près d'Épernay, donnée par M. Decaisne.

M. Laurent, professeur de dessin, une hache en silex taillée, trouvée dans les grèves.

M. Lallart, imprimeur, une petite toile peinte par lui. (Paysage des environs d'Arras).

L'Administration, un portrait de jeune fille (pastel), par Marchal.

Une clef antique en fer, trouvée dans un puits à Sermoise; un *torques* en bronze, brisé; une dague en fer avec poignée (trouvés aussi dans les environs de Sermoise).

La séance est levée à 5 heures.

Le président,
DE LAPRAIRIE.

Le secrétaire,
l'abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 6 Novembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres, etc., de la Belgique*, 34e année, 2e série, t. XIX, 1864 et 1865.

2° *Annuaire de la même Société*, 1865.

3° *De l'orthographe géographique*, par E. Cortambert.

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1865, nos 1 et 2.

5° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1865, 19e vol., 22e trimestre.

6° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. I, 3e série, 1864.

7° *Le pour et le contre sur la culpabilité des Templiers*, par J. Corblet.

CORRESPONDANCE

Lettre adressée d'Amiens, en date du 9 octobre, à M. le secrétaire de la Société par M. l'abbé Jules Corblet. Ce savant, s'occupant de la Vie de saint Godefroy, natif du Soissonnais et mort à Saint-Crépin-le-Grand, après avoir été abbé de Nogent et évêque d'Amiens, se trouve arrêté dès les premiers pas dans la recherche du lieu précis de la naissance de cet important personnage. Selon le moine Nicolas de Soissons, il naquit *in pago Suessionnensi... in prædio Moulicurtensi* que le *Gallia Christiana* écrit (t. IX, col. 605) *Monticurtis*. M. Corblet inclinerait à croire qu'il s'agit ici de Moulins-sur-Aisne, qui, dit-il, existait déjà au xe siècle et qui n'est pas éloigné de Nogent-sous-Coucy, dont le monastère fut enrichi de biens territoriaux appartenant aux parents de Godefroy; mais il observe que Moulins est dans l'ancien Laonnois. En conséquence, il demande que cette difficulté soit soumise à la Société de Soissons.

La Société repousse d'abord Moulins-sur-Aisne, comme étant du Laonnois et trop éloigné de Nogent, ensuite

elle charga M. le secrétaire de répondre d'une manière plus explicite à l'honorable correspondant.

Lettre datée de Paris, le 27 octobre 1865, par laquelle M. Cortambert demande à la Société s'il ne faudrait pas adopter l'orthographe qu'il propose, à la 3e page de son opuscule de l'*Orthographe géographique*, pour le nom de l'Aisne, et dire *Aîne* au lieu de *Aisne*.

Plusieurs membres de la Société sont d'avis que l'on conserve l'orthographe *Aisne* comme représentant très-bien l'*Axona* de César, l'*s* remplaçant l'*x*, et font observer qu'autrefois on écrivait souvent *Aixne* par un *x*. Cette observation est appuyée par M. Suin, qui a trouvé ce nom ainsi écrit dans des actes d'il y a trois cents ans. M. le président est prié de répondre en ce sens à M. Cortambert

—

M. Leroux expose sur le bureau une statuette en bronze de Mercure donnée au Musée par M. le baron Gondalier de Tugny, président honoraire du tribunal de Soissons. Cette statuette a été trouvée à Urcel, lieu dit *le Champ de la croix*. Elle porte environ 10 centimètres de hauteur ; un des pieds et les mains sont mutilés. La Société vote des remerciements à M. de Tugny.

—

M. Choron continue la lecture de ses recherches sur l'instruction primaire dans le Soissonnais.

—

La Société, dans l'intérêt de l'actualité et de la régularité de ses publications, nomme, sur la proposition d'un

membre, une *commission d'impression* composée de MM. Congnet, Prioux et Pécheur.

—

M. Suin donne lecture de son travail sur les Célestins de Soissons.

SUPPRESSION DU COUVENT DES CÉLESTINS DE VILLENEUVE, PRÈS SOISSONS, FONDÉ PAR ENGUERRAND VII, SIRE DE COUCY, A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

M. Suin, notaire, donne lecture de plusieurs actes reçus par Me Guynot, l'un de ses prédécesseurs, concernant la suppression, vers 1782, du couvent des Célestins de Villeneuve, et la répartition des biens et revenus de ce couvent entre diverses paroisses et divers établissements religieux du diocèse de Soissons.

Il résulte de quelques-uns de ces actes et d'autres passés devant le même notaire, notamment d'un acte du 13 mai 1781, relatif au logement du clerc laïc de la paroisse de Clamecy, que les habitants des villages délibéraient tous, le dimanche, devant l'église, à l'issue de la messe, sur les affaires et intérêts de la paroisse, ou plutôt de la communauté des habitants, comme le font aujourd'hui, dans les salles de mairie, les conseillers municipaux.

La Société invite M. Suin à donner, pour être insérés dans le bulletin de l'année 1865, des extraits des actes qu'il vient de lire, concernant la suppression du couvent des Célestins.

Les recherches dans les minutes de Me Guynot sont très-faciles ; ces minutes sont reliées en registres, et deux registres composent une année.

Les extraits demandés à M. Suin ont été faits par lui de la manière suivante et remis au bureau de la Société :

Paroisse de Saint-Remy, à Soissons.

Assemblée des prieur, curé, marguillier, syndic et habitants de St-Remy.

9 décembre 1781.

« Cejourd'huy dimanche *neuvième* jour du *mois de décembre* mil sept cent quatre-vingt-un, issue de la messe de paroisse célébrée en l'église de *Saint-Remy de la ville* de Soissons, l'assemblée de la fabrique et des habitants de ladite paroisse, au lieu et en la manière accoutumée, après avoir été annoncée cejourd'huy au prosne de ladite messe et *au son de la cloche*, à laquelle se sont trouvés Me Henry Leblanc, prieur curé, messieurs les marguilliers d'honneur et en charge de ladite église et fabrique, et les syndic et notables habitants de ladite paroisse, et à laquelle assemblée, nous *notaires* du roi résidant à Soissons soussignés ayant été mandés, mon dit sieur Leblanc, prieur curé, a représenté sur le bureau 1° une lettre en date du vingt-huit novembre dernier, à lui adressée et aux dits sieurs marguilliers, syndic et habitants de la part de monsieur Geoffroy, prieur curé de Vailly, au nom et comme promoteur en la cause concernant les suppression et extinction des monastère et conventualité des Célestins de la sainte Trinité de Villeneuve lès Soissons, et union des biens et revenus en dépendant au profit des divers établissements dans ladite ville et diocèse de Soissons ; 2° un extrait du décret rendu le douze may dernier par monseigneur l'archevê-

que duc de Reims, portant lesdites suppression, extinction et union, desquelles pièces il a requis la lecture; laquelle faite, et la matière mise en délibération, il a été déclaré par mon dit sieur Leblanc, prieur curé dudit Saint-Remy, qu'il acceptait avec la reconnaissance la plus respectueuse la donation, faite par l'article quatre dudit décret, à sa dite cure de Saint-Remy du prix d'un muid de bled froment.....

« Observent mes dits sieurs curé, marguilliers, syndic et habitants, qu'il conviendrait d'augmenter la dotation du vicaire de leur paroisse et de luy faire un sort pareil à celui des autres vicaires des paroisses de cette ville, avec d'autant plus de raison que, d'un côté, la dotation primitive du vicaire de la paroisse de Saint-Remy ne se portant qu'à cent cinquante livres, chargées de l'acquit des obits et fondations de ladite paroisse jusqu'à la concurrence de près de quatre vingts livres, ce qui reste de ladite somme de cent cinquante livres est trop modique pour qu'un ecclésiastique puisse vivre avec la décence qui convient à son état, et que, d'un autre côté, le décret porte en termes formels, que les vicaires des paroisses de Soissons ne pourront plus être attachés à aucune des collégialles de ladite ville, d'où il s'ensuit qu'un vicaire étant privé de cette unique ressource est dans l'impossibilité de vivre avec cent cinquante livres de revenu, attendu l'excessive augmentation du prix des objets de première nécessité; pourquoi, mes dits sieurs curé, marguilliers, syndic et habitants de ladite paroisse supplient très-humblement mon dit seigneur archevêque duc de Reims, par les décrets de suppression et d'extinction des

maisons des Célestins de Saint-Pierre à la Chartre et de Sainte-Croix d'Offemont, à intervenir, et de l'application de leurs biens et revenus à des usages pieux en faveur du diocèse, il lui plaise appliquer une portion des dits biens et revenus suffisants pour augmenter convenablement la dotation du vicaire de ladite paroisse de Saint-Remy de Soissons et l'assimiler aux autres vicaires des paroisses de cette ville. . . . . »

Du 11 décembre 1781, protestation par les révérends pères Lallier et Cousin, religieux célestins, restés seuls au monastère de Villeneuve.

Du 13 du même mois, dépôt d'une délibération du chapitre de l'église Saint-Wast de Soissons, qui accepte la donation de certains biens et revenus provenant des Célestins. Cette donation est faite à la condition que le chapitre de Saint-Wast sera supprimé et remplacé par une communauté de prêtres dans ladite église.

Du 16 du même mois, délibération des administrateurs de l'Hôpital général de Soissons, pour accepter certains biens et revenus provenant des Célestins. A ce document est joint un extrait du décret rendu au sujet de la suppression du monastère de Villeneuve par l'archevêque de Reims, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord.

Du 26 du même mois, délibération dans le même sens par les habitants du village de Crouy. A la suite est copié un autre extrait du décret rendu par l'archevêque de Reims. Il en résulte que le collége Saint-Nicolas de Soissons devait recevoir aussi quelques immeubles ou rentes provenant des Célestins.

Du 30 du même mois, délibération dans le même sens par les habitants de Bray-sous-Clamecy.

Du 10 mars 1782, délibération dans le même sens par les habitants de Couvrelles. Le procès-verbal contient un état détaillé des revenus et des charges de la fabrique.

Du 17 mars, même année, délibération dans le même sens, mais beaucoup plus longue, des habitants de Clamecy.

Voici deux extraits de cette délibération :

« Les habitants répondent que pour satisfaire aux vues du dit décret, par rapport à l'instruction des enfants des pauvres, il plaise pareillement à nos seigneurs ordonner que sur la dite quantité de trente pichets de bled, concédée pour les dites œuvres pies, il en sera distrait la quantité de dix pichets qui seront payés directement en nature, par le fermier et détempteur des biens provenant des dits Célestins résidant à Clamecy, au clerc laïc de la dite paroisse de Clamecy, au moyen de laquelle rétribution annuelle sera tenu le dit clerc laïc : 1° de tenir gratuitement le registre nécessaire pour inscrire les délibérations relatives aux affaires de la communauté, et de rédiger sur icelui les actes qui pourront intéresser les dits habitants et communauté ; 2° et instruire gratuitement dix des enfants des plus pauvres habitants de la dite paroisse, lesquels enfants seront nommés et désignés, le jour et fête de la Toussaint, chacun an, par le curé, par le syndic et par le premier des marguilliers en charge de la dite paroisse et leurs successeurs.

. . . . . .

« Et à l'instant, maître Jean-Baptiste Flamant, prestre, curé du dit Clamecy, a dit et représenté qu'au lieu de lui adresser, ainsy qu'à toutes les parties intéressées, copie du dit décret et des dites lettres patentes, au désir de l'arrêt préparatoire de la Cour, on s'est contenté de luy envoyer un extrait fort court des articles premier et sept du dit décret, par lesquels on donne aux pauvres de Clamecy le prix de trente pichets de bled froment, mesure de Soissons, à percevoir chaque année sur une communauté de prestres qui n'existe pas encore.

« 2° Qu'à peine a-t-il été question de la suppression des Célestins, que monseigneur l'évêque de Soissons s'est empressé de dire à quiconque a voulu l'entendre, que l'intention de Sa Majesté étoit qu'on augmentât les cures d'un revenu médiocre, surtout celles des paroisses où étoient situés les biens des Célestins; que la paroisse de Clamecy est de ce nombre, que les Célestins y ont un fief et un corps de ferme considérable; que le revenu de la cure de Clamecy n'excède pas la somme de sept cent cinquante livres, comme on peut le prouver par le pouillié du diocèse et par le dernier bail de tout le domaine de la cure de Clamecy, passé devant notaire, le dix-huit avril mil huit cent soixante-quatre, depuis l'expiration duquel bail, luy, sieur curé, faisant valoir par lui-même; qu'on peut ajouter en preuve de ce que cy-dessus, que quoique luy, sieur curé, soit actuellement seul décimateur dans toute l'étendue de sa paroisse, le terroir en est si petit et le revenu si modique, que les sieurs abbés et religieux de l'abbaye de Saint-Crespin-le-Grand, faubourg de Soissons, autrefois gros décimateurs, ont mieux

aimé abandonner les dixmes aux sieurs curés de la dite paroisse que de payer les trois cents livres de portion congrue prescrite par l'ordonnance de mil sept cent vingt-neuf.

« 3° Que la paroisse de Clamecy est en païs de vignobles dont le vin n'est pas en grande réputation ; qu'elle est composée d'environ quatre-vingt-dix feux ; qu'exceptés le seigneur, le curé, le fermier et dix à douze autres particuliers, tout le reste est dans la plus grande indigence; que la fabrique a tout au plus deux cents livres de revenu, ce qui suffit à peine pour acquitter les charges, de sorte que l'église est très-peu pourvue d'ornemens, et qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle soit ornée avec la décence convenable; qu'elle aurait besoin d'être réparée en entier; que le plancher et la charpente de la nef, dans toute leur étendue, sont dans un état fort périclitant, et que l'on ne sait comment on viendra à bout de faire des réparations si urgentes, si dispendieuses pour une communauté très-pauvre.

« 4° Que le maître d'école, qui a femme et quatre enfants et peut en avoir davantage par la suite, tenu en outre de payer un loyer de maison, n'a pour tout revenu annuel que dix sols par an, un morceau de pain par semaine par chaque ménage et quatorze livres huit sols par an, à prendre sur la fabrique, pour l'acquit des obits; que les habitants sont si pauvres qu'ils aiment mieux, pour la plupart, laisser leurs enfants sans éducation que de payer au maître d'école trois, quatre ou cinq sols par mois pour les faire instruire.

« 5° Qu'il convient qu'à la rigueur il n'a aucun droit sur les

biens desdits Célestins, mais que, puisque les deux autorités les plus respectables, la royale et la pontificale, ont concouru pour leur en ôter l'administration et ordonné que lesdits biens seraient employés aux bonnes œuvres, principalement au soulagement des pauvres paroisses où ils sont situés, il ne peut dissimuler sa surprise en voyant qu'on donne à plusieurs curés de la ville de Soissons, où lesdits Célestins n'ont aucuns biens, à chacun cinq muids de blé et deux muids à chaque vicaire, tandis qu'on ne destine à sa paroisse que très-peu de chose, relativement à ses besoins et à la convenance; et qu'on donne à la maîtresse d'école de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, faubourg de Soissons, où les Célestins n'ont aucun revenu, tandis qu'on ne donne rien au maître d'école de Clamecy; qu'on peut ajouter que monseigneur l'évêque de Soissons a donné depuis plusieurs années aux plus pauvres curés de la ville chacun un canonicat de Pierrefont du revenu de trois cens livres pour forme d'augmentation.

« 6° Que quand on parle de convenance, elle semble être autorisée par la nature et la situation des biens des Célestins; qu'en effet, une ancienne tradition nous apprend que, dans des temps de troubles, les seigneurs se faisant la guerre les uns aux autres usurpaient sans scrupule les biens des églises, et qu'ensuite se voyant près de la mort, songeant à la crainte des jugements de Dieu, ils donnaient ces biens mal acquis à des moines, à la charge de prier pour eux; que la même convenance semble aussi être autorisée par l'exemple de monseigneur l'évêque de Soissons, à qui le décret accorde la

maison et dépendances des Célestins de Villeneuve, ce qu'on peut estimer au moins cinq à six mille livres de revenus.

« 7° Enfin, qu'il ne peut dissimuler la surprise que luy a causée une lettre qui luy a été écrite et aux marguilliers, syndic et habitants de Clamecy par ordre de monseigneur leur évêque, en date du 23 janvier présente année, signée Guynot, greffier de l'officialité, dans laquelle on *menace* la paroisse de Clamecy *d'être privée totalement du bénéfice de la donation en faveur de leur fabrique, si on ne répondait pas au plus tôt conformément aux intentions dudit seigneur évêque.* »

Du 10 avril 1782, main-levée par M. Delaporte, curé cardinal de l'église Saint-Germain-lès-Villeneuve, près Soissons, de l'opposition qu'il avait formée à l'enregistrement du décret qui supprimait les Célestins.

Un procès-verbal dressé par Patté, notaire à Soissons, le 23 décembre précédent, contenait les représentations faites, au sujet du même décret, par les habitants de Villeneuve.

Du 14 juin 1782, acceptation par Nicolas-Louis Fournier, curé de la paroisse des Fonts de la ville de Soissons, de la donation qui lui est faite, en raison de la suppression des Célestins, de la rente d'un muid de blé par année, à prendre sur les rentes que le séminaire de Soissons devait au couvent des Célestins de Villeneuve.

—

M. l'abbé Henri Congnet lit son travail sur les reliques de saint Victrice et de saint Yved ou Évode.

NOTICE

SUR LA TRANSLATION DES RELIQUES

DE S. YVED ET DE S. VICTRICE

EN LA VILLE DE BRAINE

Par M. l'abbé Henri CONGNET

DOYEN DU CHAPITRE DE SOISSONS

(16 et 17 octobre 1865)

Les translations de reliques ont toujours été, dans l'Église catholique, l'occasion de grandes solennités et d'un nombreux concours d'ecclésiastiques et de fidèles; les princes mêmes de l'Église se faisaient un honneur d'y assister. Il est souvent arrivé que Dieu, pour récompenser la foi et l'empressement des populations, y a manifesté sa puissance par des miracles, dus à l'intercession des saints dont on vénérait les ossements.

Les reliques qui sont conservées à Braine, et dont nous allons nous occuper dans cette dissertation, sont celles de saint Victrice et de saint Yved ou Évode, tous deux évêques de Rouen.

Saint Victrice est un des pontifes qui, à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve, ont le plus illustré l'église des Gaules. Devenu évêque de Rouen, il eut des rapports d'amitié avec les saints les plus vénérés de son

temps : saint Martin, saint Ambroise et saint Paulin de Nole, etc. Il mourut vers l'an 407. Son corps fut inhumé dans son église cathédrale.

Saint Yved ou Évode (*Evodus*) fut un des successeurs de saint Victrice, et il occupa le siége de Rouen probablement de 533 à 550. Dieu le favorisa du don des miracles. C'est aux Andelys, où saint Yved était allé remplir, avec son zèle accoutumé, les fonctions épiscopales, que le Seigneur l'appela à lui pour le récompenser de ses travaux. Son corps fut transporté avec grande pompe dans la cathédrale de Rouen.

Les ossements de ces deux pontifes furent conservés à Rouen jusqu'au milieu du IXe siècle, époque où le chapitre les retira de leur crypte pour les mettre en lieu de sûreté. Nous essayerons, dans cette courte dissertation, de répondre aux questions suivantes :

1° A quelle occasion les reliques de saint Victrice et de saint Yved ou Évode ont-elles été portées à Braine (1), et pourquoi cette ville a-t-elle été choisie de préférence pour conserver ce précieux dépôt ?

2° A-t-on des raisons suffisantes de penser que les reliques soit de saint Yved, soit de saint Victrice, sont

(1) Depuis 1853, le conseil municipal de Braine réclame en vain de l'administration le rétablissement de la véritable orthographe du nom de cette ville. — Le *Dictionnaire des postes* écrit : Braisne. Il en est de même sur les murs de la station du chemin de fer. — Cette orthographe est contraire à l'usage et à l'étymologie, puisque le nom latin de cette localité est : *Brana*, *Brenna* ou *Brennacum*, mots où l'*s* ne se trouve pas. — Voyez les *Bulletins* de la Société archéologique de Soissons, tome VII, pages 60-98-104.

restées à Braine depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à l'époque de la révolution française?

3° Que sont devenues les reliques de saint Yved depuis 1793 jusqu'à présent?

4° Quelles sont les preuves que les reliques de saint Victrice ont été conservées à Braine jusqu'à ce jour?

5° A quelle occasion et comment s'est faite la nouvelle translation et le partage desdites reliques, en 1865?

I

Pourquoi les reliques de saint Victrice et de saint Yved ou Évode ont-elles été transportées à Braine vers le milieu du IXe siècle?

Quiconque a parcouru seulement quelques volumes de l'histoire de l'Église catholique sait parfaitement jusqu'où nos pères portaient la vénération pour les reliques des martyrs et des saints confesseurs. Ils les recueillaient même au péril de leur vie; et quand une fois ils étaient parvenus à en obtenir quelques portions, ils mettaient toute leur vigilance à les conserver, à les préserver de toute avarie, et surtout à empêcher qu'elles ne fussent dérobées ou profanées.

Pour peu que l'on soit instruit de la doctrine catholique au sujet des reliques, on conçoit cet empressement pour honorer des corps qui ont renfermé des âmes si nobles et si sublimes, des corps qui ont été l'instrument de tant d'actes de vertu et de charité. L'humanité a toujours retiré des avantages réels du culte des reliques, entendu

et réglé selon l'esprit de l'Église. A la vue de ces fragiles débris de si saints personnages, les plus imposantes figures de leur siècle, nous sentons notre propre courage se fortifier; nous sommes portés à marcher sur leurs traces et à nourrir dans notre mémoire le souvenir de leurs vertus.

Ces idées, ces considérations justifient suffisamment la sainte avidité de nos ancêtres pour s'assurer la possession de quelques saintes reliques.

Or, au IXe siècle, des hordes d'hommes inconnus et féroces s'abattent tout à coup sur la Neustrie; partout où ils passent, le pillage, l'incendie, le carnage les accompagnent. Ils brisent les châsses pour s'emparer de l'argent, de l'or, des pierres fines qui les entourent. — La cathédrale de Rouen a toutes raisons de craindre la profanation des corps de plusieurs de ses vénérés pontifes et choisit le moyen le plus naturel pour les soustraire aux regards de ces nouveaux barbares :

La terre de Braine avec son château fort, s'est-on dit, appartient en propre (1) à l'église de Rouen (2) et en est éloignée de plus soixante lieues. C'est un héritage que lui a légué un de ses évêques, saint Ouen. Les soldats normands, jusqu'à présent, ne paraissent pas songer à diriger de ce côté leurs incursions. — Après de mûres réflexions, le chapitre de Rouen prit donc une détermi-

(1) *Brana ecclesiæ Rotomagensis juri subjacuit ad seculum X, quo intervallo nobilitata fuit sacro B. Evodii pignore.* (*Gall. Christiana*, t. IX, p. 489.)

(2) Le domaine de Braine fut enlevé à l'Église de Rouen, en 931, par un comte nommé Hugues.

nation. Les corps de saint Victrice et de saint Yved ou Évode furent retirés de leur crypte et transportés à Braine. — Tous les historiens (1) sont d'accord sur ce fait, dont on fixe la date vers 841.

II

Nous avons les plus fortes raisons de penser que depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la révolution française les reliques de saint Yved ou Évode sont restées à Braine.

Les documents historiques ne nous font pas défaut; nous en trouvons d'incontestables qui se succèdent et s'échelonnent de siècle en siècle, et témoignent clairement de la présence des reliques de saint Yved et de saint Victrice à Braine. — Parlons d'abord de celles de saint Yved ou Évode.

Au commencement du XIIe siècle (de 1130 à 1137), l'évêque de Soissons, Joslein de Vierzy, d'accord avec André de Baudiment, seigneur de Braine, remplace les chanoines de la collégiale du château, gardiens du corps de saint Yved, par des chanoines réguliers de Prémontré; et Agnès de Braine, sa femme, conçoit aussitôt le projet

(1) Lecointe, *Annales ecclesiastici*; — *Gallia Christiana*, t. IX et XI; — *Bollandistes*, t. IV, octob, et t. II, august; — Pommeraye, *Histoire des archevêques de Rouen*; — Carlier, *Histoire du Valois*, t. I; — Hugo, *Annales Præmonstratenses*, in-fol., t. I; — Baillet, *Vies des saints*; — Godescard, *Vies des saints*; — Fallue, *Histoire politique et religieuse du diocèse de Rouen*, 4 vol. in-8°; — Longueval, *Histoire de l'église gallicane*; — *Breviarium Rothomagense*; — Giry, *Vies des saints*.

de construire pour ces religieux une église plus vaste et plus majestueuse, afin d'y placer le corps du glorieux pontife saint Yved ou Évode. Si elle-même n'a pas eu le temps de mettre son projet à exécution, ses descendants auront à cœur d'élever le temple magnifique, objet de tous ses vœux. Et en effet, la nouvelle église fut commencée vers 1180, par Agnès de Baudiment (1), et consacrée en 1216.

Et c'est cette même année 1216, que l'archevêque de Reims, Alberic, et Haymard de Provins, évêque de Soissons, transportent solennellement, *pompatico apparatu*, de l'ancienne église dans la nouvelle, *ex vetere ecclesia*, le coffre renfermant le corps de saint Yved, *feretrum sancti Evodii in recentiorem deportarunt* (*Annal. Præmonstr.*, t. Ier, p. 394-412). Donc les reliques de saint

(1) Vers l'an 1100 la terre de Braine était devenue la possession d'André de Baudiment et d'Agnès, fille de Thibaut, comte de Champagne. Tous deux embrassèrent la profession religieuse en 1137. Leur fils Guy, marié à une dame Alix, eut trois enfants, dont deux fils qui se firent religieux. Leur fille se nommait Agnès, comme son aïeule, et était, comme elle, comtesse de Braine. Elle avait hérité de la terre de Braine en 1144 et s'était mariée. Après la mort de son premier mari elle épousa, en 1152, le frère du roi Louis VII, Robert, comte de Dreux. — Ce fut cette deuxième Agnès de Braine, petite-fille de la première, qui mit à exécution le vœu de ses grands parents en commençant la construction de la nouvelle église, tant admirée aujourd'hui, et dont on entreprend, avec intelligence, la restauration sous la direction de M. Viollet-le-Duc ; restauration à laquelle contribuent généreusement le conseil municipal, la fabrique et la population tout entière. — On voit au presbytère de Braine une représentation exacte en relief de l'église de Saint-Yved, telle qu'elle était avant la révolution. Ce précieux fac-simile a été exécuté par M. Féry, et donné à sa mort, par sa légataire universelle, aux doyens successifs de Braine.

Yved étaient restées pendant deux cent cinquante ans dans la collégiale du château.

Quelques années plus tard, en 1244, Gérard, seizième abbé du monastère de Braine, ne trouvant pas sans doute l'ancien coffre assez digne du précieux dépôt qu'il contenait, fit faire une nouvelle châsse, et invita l'évêque de Soissons, Raoul de Loudun, et l'évêque de Laon, Garnier, à venir faire la translation solennelle (1) du corps de saint Yved ou Évode ; ce qui eut lieu en effet, au milieu d'un grand concours de peuple (*Annal. Prœmonstr.*, ibid.).

Le fait et la date précise de cette translation ont été relatés dans les vers suivants, lesquels sont transcrits dans le *Gallia Christiana* et les *Ann. de Prémontré.*

Præsule Rothomago sed et hospite Brana beato (2)
Gaudeat Evodio capsa præsente locato :
Quem Florentinus Celinaque, regna regente
Gallica Clotario, Domino genuere favente.
Hoc vas fecisti gemmis auroque decorum,
Anno milleno ducenteno quoque quarto,
Cum quadrageno Domini pariter sociato.

La vénération que les reliques de saint Yved inspiraient aux populations devint si générale que, quoique le nouvel édifice dans lequel elles reposaient fût dédié à Notre-Dame, on ne le désignait cependant que sous le nom d'*Église de saint Yved*, dénomination qui lui est défini-

(1) *Gerardus I, an. 1244, corpus S. Evodii ab. episc. Suess. et Laudun. in capsam ornatiorem transferri curavit.* (*Gallia Christ.* t. IX, p. 491.)

(2) Le *Gallia Christ.* écrit : *sedet..... vocato..... hic vas.....* — Sauf meilleur avis, nous proposons : *sed et..... locato..... hoc vas.*

tivement restée, sans que la principale patronne, la sainte Vierge Marie, ait été dépossédée de son titre primitif.

Ce culte des ossements sacrés du saint pontife de Rouen ne fit que s'accroître avec les années, à tel point que, malgré les troubles qui agitèrent souvent le Soissonnais, les reliques de saint Yved inspiraient le respect aux plus forcenés.

C'est ce dont on a eu une nouvelle preuve au milieu du XVIIe siècle. L'historien du Valois rapporte qu'une armée composée d'Allemands et de Français, sous la conduite de Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche, s'étant emparée de Braine (1650), y commit toutes sortes de désordres. La ville ainsi que l'abbaye fut livrée au pillage, l'église servit d'écurie, beaucoup de tombes furent brisées, et néanmoins, comme l'affirme expressément l'abbé Carlier (tom. III, p. 8 et xxij), les soldats respectèrent la châsse de saint Yved.

Dom Martène publia en 1724 le *Voyage littéraire*, qu'il avait entrepris en 1718; dans cet ouvrage il fait mention de la châsse de saint Yved, que l'on portait en procession dans les rues de Braine, le mercredi après la Pentecôte; lui-même avait assisté à cette cérémonie.

En 1734, Hugo, abbé d'Estival et évêque *in partibus* de Ptolémaïs, énumérant, dans les *Annales de l'ordre de Prémontré*, les reliques conservées alors dans l'abbaye de Braine, atteste qu'on y vénérait le corps de saint Yved ou Évode, *corpus integrum sancti Evodi ibidem honorifice asservari.*

Il existe encore aujourd'hui à Braine quelques vieillards qui, dans leur enfance et immédiatement avant

l'époque de la révolution française, ont été témoins du culte rendu aux reliques de saint Yved.

C'est donc un fait incontestable que la présence à Braine des reliques du saint pontife de Rouen, d'une manière constante et non interrompue, depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la révolution française.

Notre assertion n'est pas infirmée par deux documents dont nous allons parler.

Au monastère de Saint-Loup de Troyes on voyait quelque portion des reliques de saint Yved; elles furent visitées en 1496, et la vieille châsse fut renfermée dans une nouvelle par le curé Guénin. (Bolland., tom. IV d'octobre.)

En 1670, le prieur de l'Ile-Adam ayant proposé à l'église métropolitaine de Rouen un échange de reliques, le chapitre cathédral y consentit, à condition que ledit prieur enverrait des ossements de saint Yved; ce qui suppose qu'à l'Ile-Adam on en possédait au moins quelque portion. (M. Fallue, *Histoire de l'église de Rouen*, t. IV, p. 217.)

Tout ce que l'on peut conclure de ces deux faits, c'est que l'église de Rouen, avant d'envoyer à Braine le corps de saint Yved, en avait peut-être déjà distrait quelque mince portion pour en gratifier quelques autres monastères; ou bien, depuis la translation, au IXe siècle, les moines de Saint-Yved ont consenti à céder quelques ossements du saint pontife à des églises amies, sans qu'il soit parvenu jusqu'à nous aucun acte constatant cette concession.

Enfin, nous pouvons, pour corroborer notre thèse,

présenter un dernier argument, argument négatif, à la vérité, mais qui n'est pas sans valeur; il est tiré du silence absolu gardé par les histoires du diocèse de Rouen sur le retour des reliques de saint Yved à l'église métropolitaine de Rouen.

En effet, tous ceux qui ont écrit l'histoire de la métropole de Rouen n'ont jamais manqué de mentionner les nombreuses translations de reliques qui ont été faites dans cette ville, et d'en relater la date précise.

On y lit, par exemple, qu'en 914 Rollon manda au roi de France (Charles le Simple) qu'il eût à lui rendre *son prêtre* (c'est-à-dire le corps de saint Ouen), s'il voulait conserver la paix; et le corps de saint Ouen fut ramené en triomphe dans sa ville épiscopale. Il en fut de même pour les reliques de plusieurs autres saints. On vit successivement arriver à Rouen les corps de saint Lô et de saint Romphaire; celui de saint Sever, en 989, et, pendant la peste de 1053, celui de saint Wulfrand. En 1079, Guillaume Bonne-Ame fait une translation des restes de saint Romain. Eudes, abbé de Saint-Médard de Soissons, envoie, en 1091, à l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, la tête de saint Romain et un bras de saint Godard. Vers la fin du XIIe siècle (1176), l'archevêque Rotrou met dans une nouvelle châsse le corps de saint Romain, etc., etc. (M. Fallue, *passim*).

Nous croyons inutile de multiplier davantage les citations, et nous terminerons en disant :

Puisque les histoires de la métropole de Rouen ne manquent jamais de relater les translations de reliques qui ont eu lieu à Rouen; que, d'un autre côté, elles af-

firment que le corps de saint Yved a été transporté de Rouen à Braine; et qu'enfin elles ne parlent jamais du retour de ces reliques, il est permis de conclure que ce retour n'a jamais eu lieu et que les reliques du saint pontife sont, en effet, restées dans la localité où l'église métropolitaine les avait envoyées, c'est-à-dire à Braine, dont le château était regardé avec raison comme un lieu de sûreté.

Cette conclusion probable devient une certitude pour quiconque pèse la valeur des documents historiques rapportés plus haut.

III

Ce que sont devenues les reliques de saint Yved depuis 1793 jusqu'à présent.

Personne n'ignore quelle guerre à outrance a été déclarée par les révolutionnaires aux châsses contenant des reliques de saints. La cupidité y eut autant de part que l'impiété. La dévotion sincère et généreuse de nos pères avait fait de ces pieux monuments élevés à la gloire des serviteurs de Dieu des chefs-d'œuvre de sculpture et d'orfévrerie, des joyaux resplendissants d'or, d'argent, de perles, de pierreries, d'ivoire, d'émaux, de peintures, etc. Tous les arts, en un mot, y avaient apporté leur tribut. Quelle proie plus attrayante pour des voleurs? Et quelle facilité pour s'en emparer! Il suffisait de le vouloir. On s'associait quelque prétendu patriote, on forçait les portes d'une église ou d'un monastère, et on enlevait tout ce qui paraissait avoir quelque valeur.

Quant aux reliques, on en faisait peu de cas, on les jetait dans la poussière ou dans le feu, et on ne se mettait guère en peine de savoir ce qu'elles deviendraient. On venait de mettre la main sur de l'or, sur de l'argent, sur des pierres précieuses, on se tenait pour satisfait.

Que d'admirables œuvres d'art ont été brisées par les municipaux d'alors! Que de reliques précieuses ont été perdues! Soissons a été ainsi privé pour toujours des restes de ses premiers évêques, saint Sixte et saint Sinice, de saint Prince, de saint Onésime, de saint Gaudin et de bien d'autres. A peine a-t-on pu sauver quelques minces fragments des martyrs soissonnais saint Crépin et saint Crépinien.

La châsse de saint Yved, à l'abbaye de Braine, était d'argent doré, longue d'un mètre soixante centimètres, sur une hauteur de soixante-dix centimètres. Le toit était surmonté d'un élégant clocheton; les parois étaient divisées en petites niches garnies chacune de statuettes en vermeil, qui étaient debout et tenaient un livre à la main (1). Dans la niche du milieu, on voyait assise la statuette de saint Yved, en crosse et en mitre. Des vieillards de la localité nous ont dit, dernièrement, qu'ils se souvenaient fort bien d'avoir vu cette châsse dans leur jeunesse, et que la description que nous venons de donner était entièrement conforme à la vérité.

Il ne faut pas confondre la châsse qui renfermait le corps ou une grande partie du corps de saint Yved avec un *reliquaire en ivoire sculpté*, conservé au musée de

(1) Un fragment de main tenant un livre est encore conservé au presbytère de Braine.

Cluny sous le n° 399, et désigné sous le nom de « *Châsse de saint Yvet, de l'abbaye de Braisne en Soissonnais.* » Travail admirable présentant quarante-deux figures en relief sous des arcades en plein cintre. On y voit les trois mages, la sainte Vierge, saint Siméon, saint Joseph, le Christ entouré de ses apôtres. Sur le couvercle sont des patriarches, des prophètes et des rois de l'Ancien Testament. Très-certainement, ce n'était pas là la châsse de saint Yved; ce joli reliquaire était beaucoup trop petit pour renfermer la plus grande partie de son corps (*corpus integrum sancti Evodi*). D'ailleurs, Hugo, abbé d'Estival et évêque de Ptolémaïs, nous apprend ce que contenait cet ivoire; c'était une portion, assez restreinte sans doute, des reliques de saint Barnabé, de saint Luc et de saint Nicaise, *sanctorum Barnabæ, Lucæ et Nicasii martyris in theca eburnea, arte eleganti elaborata* (p. 403). Cette petite châsse (1) était déposée dans la chapelle sépulcrale de l'abbé Barthelemy.

Au contraire, la grande châsse renfermant la plus grande partie du corps de saint Yved était placée au fond de l'abside de l'église et au-dessus du maître-autel.

C'est là que les révolutionnaires vinrent la prendre pour la traîner dérisoirement dans les rues de Braine, au milieu d'une foule de spectateurs, les uns attristés, les autres honteusement joyeux, selon les divers sentiments dont chacun était affecté.

(1) Les conservateurs du musée de Cluny pourraient rectifier l'étiquette de ce joli reliquaire en ivoire, et l'intituler : *Châsse provenant du trésor de l'abbaye de saint Yved ou Évode de Braine en Soissonnais.* — Ivoire sculpté, XIIe siècle.

Ce riche monument d'orfévrerie fut brisé, sous une grande porte, à l'angle de la rue du Martroy, et les débris furent, dit-on, envoyés à la Monnaie. Quant aux ossements de saint Yved ou Évode, ils furent jetés à terre. Plusieurs fidèles s'empressèrent de recueillir rapidement quelques-uns des saints ossements et les remirent à M. l'abbé Maugras, remplissant alors les fonctions de curé. — M. Maugras les transmit à M. Soher, le premier curé-doyen de Braine, après le concordat (1802). A la mort de ce dernier (1812), les reliques de saint Yved ou Évode passèrent entre les mains de son successeur, M. Jean-Baptiste-Jacques Petit de Reimpré, qui s'empressa (1813) d'attirer sur ce précieux dépôt l'attention de Mgr Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons. Une enquête fut faite auprès des témoins oculaires de la préservation des reliques en 1793, et, après un examen sérieux de leurs dépositions, les reliques furent déclarées authentiques, c'est-à-dire qu'on reconnut que c'étaient celles qui avaient été recueillies par des fidèles au moment où on les jetait hors de la châsse de saint Yved. L'acte épiscopal d'authenticité est daté du 1er août 1813. Un médecin appelé pour dénommer les ossements recueillis alors et conservés jusqu'en 1813 les désigna ainsi :

Les deux os fémurs, l'un de droite, l'autre de gauche; les deux os des hanches ou os iliaques; deux tibias; les deux humérus; une vertèbre dorsale; une partie des osselets des mains ou des pieds et trois morceaux du chef, dont un fort considérable (qui depuis à été cassé en deux).

De ces ossements, on mit de côté, pour être offerts et

envoyés à la cathédrale de Soissons : un tibia entier, un autre tibia en deux morceaux, une vertèbre dorsale et trois osselets des mains.

Les ossements qui restèrent à Braine, c'est-à-dire deux fémurs, deux os iliaques, deux humérus, une grande partie des os de la tête, une partie des os des mains et des pieds, et quelques fragments des côtes, furent aussitôt renfermés dans une châsse de bois et scellés avec de la cire rouge. Mgr Leblanc de Beaulieu permit de les exposer à la vénération publique (Procès-verbal du 1er août 1813). C'est cette même châsse que, depuis une vingtaine d'années, on a porté en procession, chaque année, autour de la ville de Braine, le lundi de la Pentecôte. (L'ancienne châsse était, de temps immémorial, portée en procession le mercredi d'après la Pentecôte, jour anniversaire du miracle dit du *vrai corps Dieu*).

IV

Quelles sont les preuves que les reliques de saint Victrice, évêque de Rouen, ont été conservées à Braine jusqu'à présent ?

Les reliques de saint Victrice ont été, au IXe siècle, apportées de Rouen à Braine en même temps que celles de saint Yved ; tous les historiens s'accordent sur ce point. On les déposa d'abord dans l'église du prieuré de Saint-Remi de Braine (1). Agnès, femme de Robert de

(1) Les auteurs du *Gallia christiana* se trompent en disant : *Corpus S. Victricii Branam delatum fuerat IX sec., depositumque in eccle-*

Dreux, donna : 1° Une portion des ossements de saint Victrice à l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Braine (Procès-verbal de Mgr Lefebure de Laubrière, évêque de Soissons de 1732 à 1738).

2° Une autre portion à l'abbaye de Saint-Yved (*ibid.*).

3° On sait aussi qu'au commencement du XII° siècle un bras de saint Victrice fut porté au monastère de la Charité-sur-Loire (Nièvre), monastère auquel fut soumis plus tard le prieuré de Saint-Remi de Braine (*Ex chronic. mss. Richardi Monachi*. Lebeuf, *Recueil de divers écrits*).

4° Dans la suite, on prit dans la châsse de l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Braine quelques ossements de saint Victrice, qui furent donnés tant aux Célestins de Soissons qu'aux religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de la même ville (Procès-verbal de M. de Laubrière). Et, en effet, dans l'histoire de l'abbaye par D. Germain. au chapitre « *l'Isle des saintes reliques*, » on lit : « Un ossement de saint Victrice, archevêque de Rouen, dans un coffre d'or enrichi de pierres précieuses. » (Page 403.)

Ces libéralités de faveur avaient tant soit peu diminué le saint dépôt de Braine, qui resta dès lors moins considérable que celui de saint Yved. On ignore ce que sont devenus ces ossements donnés à diverses églises.

sia tunc S. Remigii, n nc S. Evodii dicta. L'église de Saint-Remi était située dans le faubourg de Braine, du côté du chemin de Soissons. L'église de Saint-Yved est située au côté opposé, à l'autre bout de Braine. En aucun temps l'église Saint-Remi n'a changé son nom en celui de Saint-Yved. — Quiconque veut écrire l'histoire f. rait bien de visiter les lieux dont il doit parler.

Quant aux ossements de saint Victrice, dont il s'agit en ce moment de rechercher et de reconnaître l'identité et l'authenticité, ce sont ceux qui, avant la révolution, étaient vénérés dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Braine.

Nous avons sur cette question un document certain, existant encore aujourd'hui. Nous l'avons tenu entre nos mains; et, après l'avoir lu, nous en avons nous-même fait une copie, afin de conserver un témoignage authentique des soins minutieux que prenait en ce temps-là l'autorité épiscopale avant de déclarer l'authenticité d'une relique. Ce document est une enquête et un procès-verbal fort détaillés, sur douze pages écrites sur parchemin. L'évêque de Soissons, Mgr Lefebure de Laubrière, conseiller du roi en tous ses conseils et d'honneur en tous les parlements du royaume, se transporta au presbytère de saint Nicolas, accompagné de MM. de Laubrière et Chauvelin, ses grands vicaires et tous deux docteurs en théologie, pour procéder à l'enquête et entendre les témoins au sujet des reliques de saint Victrice. Les séances durèrent trois jours, et le procès-verbal en est le résumé.

On y lit :

1° Que les témoins requis étaient tous natifs de Braine, et âgés de soixante-dix à quatre-vingts ans, ce qui fait remonter leur déposition personnelle, et *de visu*, au milieu du XVIIe siècle. Mais il faut reculer de deux siècles en arrière si l'on veut les considérer également comme témoins auriculaires, ne déposant que ce qu'ils ont entendu dire bien des fois à leurs pères et à leurs aïeux.

C'est qu'en effet ils affirmèrent qu'ils avaient appris de leurs ancêtres, par audition de père en fils, que les reliques de saint Victrice avaient toujours été honorées à Braine, de temps immémorial, et que de tout temps elles avaient attiré un grand concours de fidèles qui faisaient toucher des linges à sa châsse, dans l'espérance d'obtenir la guérison des malades par l'intercession de saint Victrice.

2° Que le prieur et le sous-prieur de saint Yved, après avoir mis la main *ad pectus*, attestèrent que depuis plusieurs siècles les chanoines réguliers de Prémontré de Braine ont été et sont encore dans l'usage de se rendre en corps à l'église de Saint-Nicolas le jour de la fête de saint Victrice, d'y chanter une messe très-solennelle (*ritu majori triplici*) et de faire, en portant la châsse de saint Victrice, une procession autour de l'église.

3° Qu'on présenta à Mgr de Laubrière une copie collationnée d'un règlement du 3 juillet 1531 où l'on détermine à quoi on doit employer les offrandes qui se font à la châsse de saint Victrice; ce qui suppose nécessairement la présence de cette châsse et des reliques de saint Victrice qui y sont renfermées.

4° Que Mgr Languet de Gergy, évêque de Soissons de 1715 à 1731, prélat fort-instruit, membre de l'Académie française et du Conseil d'État, ayant, pendant son épiscopat, examiné lui-même la châsse de saint Victrice, loin d'avoir conçu aucun doute sur l'authenticité de ses reliques, avait contribué de ses deniers à l'acquisition d'une nouvelle châsse, et avait ensuite ordonné une quête à ce sujet.

5° Qu'il est de notoriété publique que les reliques de saint Victrice, envoyées de Rouen à Braine vers le milieu du IXe siècle, ont été, dès le XIIe, transportées dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de la même ville, par les soins d'Agnès, comtesse de Braine, et que depuis ce temps, elles y ont toujours été en grande vénération et honneur.

6° Qu'un médecin et deux chirurgiens, ayant été appelés par Mgr de Laubrière, trouvèrent dans la châsse cinq ossements qu'ils dénommèrent ainsi : un os de la cuisse, un tibia, un péroné, une omoplate et le coccyx (on soupçonne qu'ils auront dit un *coxa*).

7° Que Mgr de Laubrière, jugeant, d'après les raisons ci-dessus exposées, que l'authenticité desdites reliques et ossements était suffisamment constatée, les a transférés de l'ancienne châsse de bois dans une autre boîte de bois de sapin, sur les mêmes linges et étoffes sur lesquels ils reposaient auparavant, fit chanter un *Te Deum* et ordonna une procession où l'on porterait la châsse de saint Victrice à l'abbaye de Saint-Yved. Il régla ensuite que, pour conserver le souvenir de ce qu'il venait de faire, on ferait chaque année, dans l'office, mémoire de cette translation. — Voilà pourquoi le rit soissonnais avait fixé la fête de saint Victrice au 5 mai. Aujourd'hui, on la célèbre à Braine le dimanche le plus rapproché du 5 mai.

Telles sont les preuves péremptoires que les reliques de saint Victrice existaient à Braine dans l'église de Saint-Nicolas avant la révolution et de temps immémorial.

Néanmoins, à ces preuves, ce semble, si palpables, on

oppose le sentiment de deux auteurs fort graves : le bénédictin dom Pommeraye et les savants bollandistes :

« La châsse de saint Victrice, dit Pommeraye, tomba entre les mains des hérétiques, qui firent pareil traitement à ses ossements sacrés qu'ils avaient fait à quantité d'autres, les ayant jetés au feu, où ils furent consumés et réduits en cendres. » (*Histoire des archevéq. de Rouen*, éditée en 1667.)

Les bollandistes, au tome II du mois d'août (édité en 1734 ou 1735), après avoir dit que le corps de saint Victrice a été porté à Braine, *corpus ejus Brennam translatum*, ajoutent qu'il a été brûlé en 1561 par les hérétiques, *combustum anno* 1561 *ab iconomachis*.

Qui ne voit que, dans l'espèce, ces deux autorités ont peu de valeur? Les bollandistes paraissent avoir adopté de confiance et sans vérification l'opinion du bénédictin D. Pommeraye.

On peut sans doute les excuser d'avoir ignoré à Anvers ce qui se passait à Braine l'année même où ils composaient ou commençaient à éditer leur deuxième tome du mois d'août (de 1733 à 1735). Néanmoins, si, avant l'impression, ils avaient eu la bonne pensée d'écrire à Braine, ils auraient appris ce que pensait des reliques de saint Victrice l'évêque diocésain, le célèbre M. Languet, qui, après les avoir examinées lui-même, avait contribué de ses deniers à l'achat d'une nouvelle châsse, comme nous l'avons déjà dit.

Quant à dom Pommeraye, il écrivait soixante-six ans avant l'enquête de Mgr de Laubrière; et il est bien probable qu'il s'est contenté de répéter des ouï-dire, sans

prendre la peine d'écrire aux religieux prémontrés de Braine, qui l'auraient exactement renseigné sur ce point important.

Les auteurs du *Gallia christiana*, dans le tome XIe, publié en 1759, se sont bien gardés d'adopter le sentiment de Pommeraye et des bollandistes sur l'incinération prétendue des reliques de saint Victrice. Après avoir cité, ironiquement sans doute, le sens du passage des jésuites d'Anvers : *In cineres redactum est, ex eruditis bollandis, anno* 1561, *a furentibus calvinistis*, ils reprennent d'abord les savants hagiographes sur la date : *melius dicendum fuisset, ann.* 1562 ; et ensuite ils combattent l'opinion de la destruction des reliques de saint Victrice par le feu, en citant un long passage de la dissertation de l'un des hommes les plus instruits sur les détails de l'histoire de France, l'abbé Le Beuf, chanoine et sous-chantre de l'église d'Auxerre. Dans son *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, se fondant sur la connaissance qu'il avait de l'enquête de Mgr de Laubrière, et en faisant allusion à la phrase des bollandistes : *Corpus sancti Vitricii combustum ab iconomachis ann.* 1561, déclare leur assertion non fondée : *at rumor iste falso nititur fundamento quoad sancti Victricii corpus integrum. Quinque nimirum inter grandiora ossa corporis sancti præsulis apud Branam, sub altari ecclesiæ parochialis Sancti Nicolai, etiam a bellorum istorum temporibus asservata sunt in sarcophago ligneo* (*ibid.*). — Les calvinistes, qui saccagèrent le prieuré de Saint-Remi, ont peut-être brûlé les ossements du saint pontife qui y étaient conservés ; mais les cinq ossements

qui étaient sous l'autel de l'église de Saint-Nicolas ont été certainement préservés. Ce sont ceux que nous avons décrits ci-dessus.

L'objection tirée de Pommeraye et des bollandistes croule donc d'elle-même, faute de fondements solides.

Aussi nous ne doutons pas que les savants et consciencieux continuateurs des *Acta sanctorum* n'aient à cœur de rectifier l'erreur de leurs devanciers, aussitôt qu'ils en trouveront l'occasion.

Que sont devenues les reliques de saint Victrice depuis leur reconnaissance faite par Mgr de Laubrière, en 1733, jusqu'à présent ?

De 1733 à 1793, la nouvelle châsse en bois de sapin, scellée par Mgr de Laubrière, a été vue et vénérée constamment par tous les habitants de Braine. Ainsi l'ont attesté beaucoup de personnes qui résidaient à Braine avant 1793. Ainsi l'attestent encore les vieillards qui ont survécu jusqu'à ce jour.

A l'époque désastreuse de 1793, le curé constitutionnel Maugras, desservant alors la paroisse, a recueilli *précisément les cinq ossements* décrits par les médecin et chirurgien nommés dans le procès-verbal de Mgr de Laubrière. M. Maugras les a transmis à M. Soher, curé-doyen de Braine, de 1802 à 1812. A la mort de ce dernier, M. Petit de Reimpré, son successeur, en fit reconnaitre l'authenticité par Mgr Leblanc de Beaulieu, le 1er août 1813, et céda à la cathédrale de Soissons un fémur et un tibia. Les autres ossements de saint Victrice, au nombre de trois, furent renfermés et scellés dans une châsse de bois, et jusqu'en 1865 ils y sont restés tels que les avait

placés Mgr de Beaulieu et M. Petit de Reimpré, curé-doyen de Braine.

V

Quelles circonstances ont déterminé à faire une nouvelle translation des reliques de saint Yved et de saint Victrice, et à céder à l'église de Rouen une partie de ces précieux ossements?

Le hasard ou plutôt un heureux concours de diverses circonstances ont tout naturellement amené l'église métropolitaine de Rouen à demander à Braine quelque portion des reliques de ses deux pontifes, saint Victrice et saint Yved ou Évode.

Deux ecclésiastiques, l'un soissonnais (1) et ayant habité Braine dans son enfance, l'autre rouennais (2), se rencontrent fortuitement, il y a quelques années, dans une maison tierce. C'était chez M. l'abbé Lequeux, chanoine de la métropole de Paris. — La conversation s'engage, on entre en connaissance, puis on se sépare. — En 1863, M. l'abbé Vincent est appelé à Braine pour y prêcher, le lendemain de la Pentecôte, à l'occasion de la procession commémorative du miracle du *vrai corps Dieu*, procession dans laquelle on porte la châsse de saint Yved. — L'orateur, en faisant l'éloge du saint pontife, félicite la ville de Braine de posséder les reliques de deux grands évêques de Rouen; mais remarquant la vétusté de leurs châsses, il exhorte les fidèles à contribuer par

(1) M. l'abbé Vincent, missionnaire apostolique.

(2) M. Ma'ais, curé de Saint-Martin-Église, au diocèse de Rouen.

leurs pieuses largesses à l'acquisition de châsses plus convenables. Ces paroles frappent le doyen. « Si la métropole de Rouen, dit-il, voulait bien nous venir en aide pour l'acquisition de nouveaux reliquaires, Mgr de Soissons consentirait peut-être à rendre à l'église métropolitaine de Rouen quelques portions des reliques de ses saints pontifes. » — M. Vincent se rappelle alors le savant et intéressant Rouennais avec lequel il s'était entretenu à Paris. Il lui écrit. — Quinze jours après, M. l'abbé Malais était à Braine, visitant les reliques de saint Yved et de saint Victrice. De retour à Rouen, il négocie l'affaire; M. le chanoine Robert s'en fait le patron très-actif et très-intelligent. Deux châsses magnifiques et d'un prix élevé, produit des offrandes de Son Ém. le cardinal de Bonnechose et de plusieurs membres de son clergé, sont envoyées en présent à Braine, et l'on prend jour pour vérifier l'authenticité et opérer le partage des précieux ossements de saint Victrice et de saint Yved ou Évode.

M. Henri Congnet, doyen du chapitre de Soissons, et M. Barthélemy Delaplace, chanoine official, secrétaire général de l'évêché, sont délégués par l'Ordinaire pour ouvrir les châsses, en présence du curé-doyen de Braine, M. l'abbé Lecomte, chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis, entouré de plusieurs ecclésiastiques, de plusieurs membres du conseil de fabrique, des membres de la confrérie de Saint-Yved et d'un docteur en médecine, M. Benoit. Les sceaux sont rompus. On découvre, sous les coussins sur lesquels reposaient les reliques, les procès-verbaux de Mgr Leblanc de Beaulieu, du 1er août 1813, et, en outre, dans la châsse de saint Vic-

trice, le procès-verbal (en douze pages in-4° sur parchemin) de l'enquête faite en 1733 par Mgr Lefebure de Laubrière. Les ossements sont retirés un à un par le docteur Benoit, qui les dénomme au fur et à mesure, et tout est trouvé conforme à la teneur des procès-verbaux; les reliques tant de saint Victrice que de saint Yved sont identiquement les mêmes que celles qui ont été déclarées authentiques en 1813 par Mgr Leblanc de Beaulieu.

On procède ensuite au partage; nous en donnerons le détail un peu plus bas.

Cependant toutes les démarches avaient été faites, au nom de Mgr l'évêque de Soissons, pour obtenir que Son Éminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, vînt présider en personne la cérémonie de la remise des reliques de ses bienheureux prédécesseurs, saint Victrice et saint Yved ou Évode. M. l'abbé Lecomte avait même fait à cette intention le voyage de Rouen. Enfin, le cardinal, surmontant tous les obstacles, arriva directement à Braine (1) par le chemin de fer, le lundi 16 octobre. Mgr l'évêque de Soissons vint le rejoindre à la gare. Le soir même, les deux prélats se rendirent en procession du presbytère à l'église.

Dans l'allocution adressée à Son Éminence le cardinal de Bonnechose, M. Lecomte, curé-doyen, a fait ressortir les rapports qui se trouvent établis depuis le v° siècle entre l'église de Rouen et l'église de Soissons.

(1) M. Leblanc, maire de la ville de Braine, avait préparé un appartement pour Mgr le cardinal et Son Éminence fut reçue d'une manière splendide. — Mgr de Soissons prit son logement au presbytère.

« Un de vos plus illustres prédécesseurs, a dit M. Lecomte, saint Ouen, est né dans cette contrée, au château de Sancy; une fontaine du pays porte encore son nom. Le château et la terre de Braine lui ont appartenu, et par son testament ils sont devenus une des possessions de l'église de Rouen; et c'est à cette heureuse circonstance que nous devons le bonheur d'avoir reçu en dépôt les saints ossements qu'il va nous être donné de toucher et de vénérer. L'abbaye de Saint-Médard de Soissons fut aussi dépositaire du chef de saint Romain et du corps de saint Godard; mais, moins heureuse que l'abbaye de Braine, elle dut rendre ces saints dépôts à l'église de Rouen. Rappellerai-je encore d'autres titres d'union entre les deux églises? Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons, fut sacré dans la cathédrale de Rouen, dont il était grand vicaire. Mgr Leblanc de Beaulieu, qui scella de son sceau les châsses que vont remplacer les nouvelles, dut arroser de ses larmes les ossements qu'il y déposa et qui lui rappelaient des années qu'il regretta toujours (1). Mgr de Simony, de si sainte mémoire, se consacra pendant dix ans au ministère des campagnes à Monterollier et à Saint-Martin-Osmonville, paroisses du diocèse de Rouen. Enfin, mon prédécesseur, M. Nicolas-Pierre Beaucamp, que je suis heureux de nommer dans

(1) M. Leblanc de Beaulieu, ancien génovéfain et vicaire de Saint-Léger de Soissons, était curé de Saint-Séverin, à Paris, lorqu'il fut nommé, en 1799, évêque métropolitain constitutionnel de la Seine-Inférieure. Il pleura jusqu'à sa mort cet acte schismatique, et mena la vie la plus édifiante pendant les vingt-quatre ans qu'il gouverna le diocèse de Soissons, après le concordat de 1801.

cette circonstance, vint du même diocèse pour nous conserver ce temple majestueux et en solliciter la restauration, etc., etc. »

M. Lecomte termina son discours en indiquant rapidement les bienfaits et les merveilles dont la ville de Braine était redevable à la présence des reliques de saint Yved et de saint Victrice.

On lut ensuite au peuple rassemblé dans l'église les procès-verbaux de la reconnaissance et du partage des reliques.

Les portions que Braine devait conserver furent déposées dans les deux splendides châsses données par l'église de Rouen.

Dans celle de saint Yved, on a renfermé : un fragment d'humérus, un fémur entier, un os iliaque entier, deux morceaux de crâne, cinq osselets des mains et des pieds.

Dans celle de saint Victrice : une omoplate, un péroné et la tête d'un fémur rendue par la cathédrale de Soissons.

On y a ajouté un fragment d'humérus provenant de la spoliation d'une châsse de saint Victrice, ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Yved. M. Beaucamp avait donné ce fragment à M. l'abbé Vincent, qui le restitue aujourd'hui à l'église de Braine.

Après la bénédiction du très-saint Sacrement, le chanoine curé-doyen de Braine, ayant pris successivement dans ses mains les ossements de saint Yved (1) et de saint Victrice (2), enveloppés dans de la soie blanche, se pré-

(1) De saint Yved : un os iliaque, un fémur entier, les deux tiers d'un humérus et deux fragments du crâne.

(2) De saint Victrice : un os iliaque.

senta devant le trône de Mgr de Bonnechose, et le pria d'accepter, pour son église métropolitaine, ces ossements sacrés de deux de ses bienheureux prédécesseurs que lui offrait l'église de Braine, heureuse d'avoir pu conserver intact le précieux dépôt qui lui avait été confié il y a tant de siècles. Mgr le cardinal, touché jusqu'aux larmes d'avoir le bonheur de tenir dans ses mains les ossements de ses saints prédécesseurs, les baisa avec respect en présence de tous les fidèles, très-édifiés de sa foi et de sa piété.

Le lendemain, mardi, Mgr Jean-Jules Dours, évêque de Soissons, célébra pontificalement la grand'messe, pendant laquelle Son Éminence adressa à l'assemblée une instructive et touchante exhortation.

La cérémonie de l'offrande offrit une particularité qui surprit agréablement la plupart des fidèles réunis dans l'église. Au milieu de la longue file des confrères de Saint-Yved et de Saint-Victrice marchait lentement, tenant un cierge à la main, une femme de très-petite stature et paraissant fort avancée en âge. Elle-même avait demandé instamment à présenter le pain bénit au jour solennel de la translation des reliques dans les nouvelles châsses.

Elle voulait, par cet acte religieux, donner un témoignage public de sa reconnaissance pour la grâce insigne qu'elle avait autrefois reçue de Dieu par l'intercession de saint Yved, et voici en quelle circonstance :

Catherine Lacour, veuve Mignot, née à Braine et âgée aujourd'hui de quatre-vingt-sept ans, était restée jusqu'à sa septième année sans pouvoir marcher ; elle était nouée dans tous ses membres, surtout aux genoux et aux arti-

culations des pieds. Il fallait la transporter partout où l'on voulait l'avoir. Sa mère, qui était pieuse et qui désirait sa guérison, ne manquait pas, chaque année, au jour de l'exposition de la châsse de Saint-Yved, d'aller à l'église de l'abbaye et de faire passer sa fille sous les reliques vénérées du saint. —En l'année 1785, elle la porta, comme à l'ordinaire, le mercredi d'après la Pentecôte, anniversaire du miracle du *vrai corps Dieu*, jour de grande solennité dans le monastère. Pendant la grand'-messe, à laquelle assistaient ce jour-là dans leur tribune le comte et la comtesse d'Egmont, la jeune enfant (Catherine Lacour) était assise sur la marche de la balustrade du chœur et se tournait sans cesse vers la châsse de saint Yved, regardant les fleurs dont elle était entourée, et priant sa mère de lui en donner quelques-unes. — Va en chercher toi-même, répéta plusieurs fois la mère. —L'enfant, excitée par ces paroles, fait un effort, se lève, et va, d'une marche assurée, passer sous la châsse du saint pontife, au grand étonnement de toute l'assistance. La comtesse d'Egmont, vivement émue de ce prodige, descend rapidement de sa tribune, court vers la petite Catherine, la serre dans ses bras, et, aussitôt que l'office est terminé, elle la prend par la main et l'emmène en triomphe au château, suivie d'une partie de la population, d'autant plus émerveillée de ce qui venait d'avoir lieu qu'il était de notoriété publique que pendant les sept années écoulées depuis sa naissance l'enfant n'avait jamais pu se tenir sur ses jambes. Dans les salons du château plusieurs se plaisaient à jeter à terre devant l'enfant des bonbons ou de petites pièces de monnaie pour

essayer sa force et s'assurer de la réalité de sa guérison ; et Catherine, pour les ramassser, se baissait et se relevait aussi aisément qu'auraient pu le faire les autres enfants de son âge. Ce fut fête au château en l'honneur de l'enfant pendant le reste de la journée.

Un rapport sur cet événement fut envoyé à l'évêque diocésain, Mgr de Bourdeilles, lequel, après une enquête faite par son ordre dans la ville de Braine, où la jeune enfant était connue de tous les habitants, ordonna de chanter, le dimanche suivant, un *Te Deum* en actions de grâces de la guérison subite de l'enfant devant la châsse de saint Yved.

Depuis cette époque (de 1785 à 1865), c'est-à-dire depuis quatre-vingts ans, l'infirmité de Catherine Lacour n'a jamais reparu. Mariée à l'âge de vingt-sept ans au maitre d'école Mignot, puis devenue veuve, elle n'a jamais manqué d'assister aux processions faites, chaque année, avec la châsse de saint Yved, et de faire brûler des cierges en l'honneur du saint pontife. Toujours pénétrée d'un profond sentiment de reconnaissance, elle a orné, il y a quelques années, l'autel du saint pontife d'un tabernacle sculpté et doré, et, lors de la translation des reliques dans la nouvelle châsse, elle a demandé que sa croix d'or fût attachée sur le coussin où reposent les précieux ossements du saint évêque de Rouen, et cette faveur lui a été octroyée.

En cette même année 1865, il existe encore à Braine des témoins de la guérison miraculeuse de Catherine Lacour, et tous les habitants de la ville l'ont toujours entendu raconter par leurs parents et grands parents.

La présence de la veuve Mignot au milieu de la pompe des cérémonies de la messe pontificale servit singulièrement à réveiller dans le cœur des assistants la foi en la puissance de Dieu et la confiance en l'intercession des saints Yved et Victrice, protecteurs de la ville, qui a conservé avec tant de soin et vénéré si pieusement leurs ossements sacrés pendant plus de dix siècles.

Les cérémonies religieuses à l'occasion de la translation des reliques de saint Yved et de saint Victrice se terminèrent, dans l'après-midi du mardi 17 octobre, par une procession solennelle, qui parcourut les principales rues de la ville. Les deux nouvelles châsses, don de l'église métropolitaine de Rouen, furent portées par les membres de la confrérie de saint Yved.

Chacun put admirer ces deux chefs-d'œuvre d'orfévrerie, sortis des ateliers de la maison Poussielgue et exécutés d'après le modèle choisi par M. Viollet-le-Duc lui-même.

Ces deux châsses sont en cuivre doré, décorées d'émaux et de pierres fines, percées de huit ouvertures en plein cintre, et portées sur huit lions. Sur le devant de chacune est gravée l'inscription suivante :

In honorem Dei et beati Evodi (et sur l'autre : *beati Victricii*) *ecclesia Rothomagensis, Normanniæ primitialis, memor præpositorum suorum hoc feretrum dono dedit ecclesiæ Regali et Conventuali Branensi, anno* 1865.

M. l'abbé Lecomte, curé-doyen, n'avait pas attendu jusqu'en 1865 pour raviver le culte rendu à saint Yved et saint Victrice de temps immémorial dans la ville de Braine. Dès l'année 1844, il avait sollicité et obtenu de

Mgr Jules-François de Simony, évêque de Soissons, une ordonnance en date du 20 avril, qui rétablissait, avec la procession en l'honneur du miracle dit du *vrai corps Dieu*, la confrérie de Saint-Yved et de Saint-Victrice, sur le modèle de celle établie dans l'ancienne abbaye et dont les statuts, donnés par le prieur Delasalle, le mardi de la Pentecôte 1729, sont encore conservés, en original, dans les archives de la paroisse. — La seule différence entre les deux règlements consiste dans le changement du jour fixé pour la procession commémorative du miracle, laquelle se fait maintenant le lundi de la Pentecôte, au lieu du mercredi, qui était le véritable jour anniversaire de cet événement à jamais mémorable.

Les populations qui environnent la ville de Braine ont conservé la pieuse habitude de faire un pèlerinage à saint Yved pendant l'octave de la Pentecôte ; — et à saint Victrice le dimanche le plus près du 5 mai et les jours suivants, époques où les châsses restent exposées chacune pendant huit jours à la vénération des fidèles.

Les pompeuses cérémonies de la nouvelle translation des reliques de ces vénérés pontifes, les 16 et 17 octobre 1865, laisseront une profonde impression chez les habitants de Braine et fourniront quelques pages de plus aux annales du pays, déjà si riches en souvenirs historiques.

HENRI CONGNET.

—

M. Prioux lit son travail sur Gervais de Bazoches.

GERVAIS DE BAZOCHES

PRINCE ET GOUVERNEUR DE TIBÉRIADE

PAR M. Stanislas PRIOUX

I

Dans la séance de juin 1862, j'ai eu l'honneur de vous faire une communication concernant Guibert de Nogent et Gervais de Bazoches, en vous faisant espérer que nous étions sur la trace d'un document curieux, écrit par Guibert lui-même et nous donnant la relation complète qu'il n'avait fait que rapporter en quelques lignes à la fin de son histoire des croisades (1), et dans laquelle il fait allusion à l'un des plus nobles chevaliers du Soissonnais.

Je vous avais annoncé que, d'après une indication d'un savant belge, la perte de la fin du manuscrit de Guibert de Nogent allait peut-être être réparée. Ce savant belge, M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Bruxelles, signalait en effet, par un mémoire publié dans le *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles* (2), un manuscrit de la bibliothèque de cette ville contenant le complément désiré. Je me suis donc mis à examiner

(1) Deuxième série, tome X, n° 3.

(2) Dom L. Dachery. Paris, MDCLI. *Venerabilis Guiberti abbatis gestorum Dei per Francos liber* VIII, cap. XIII.

le manuscrit, si intéressant surtout pour notre histoire locale; mais je dois vous dire que cet examen n'a pas répondu à toutes les espérances que faisait justement concevoir la découverte dont M. Kervyn se félicitait.

Ce savant académicien nous dit, dans son Mémoire, qu'il a retrouvé un passage de Guibert de Nogent dont Dachery déplore la perte. L'examen du manuscrit de Bruxelles sur lequel il se fonde ne permet pas, ce semble, une affirmation aussi positive. Ce manuscrit, n° 9825, est un in-f° du XII° siècle, écrit vers 1155, comme nous l'apprend le f° 146 v°, où le dernier pape inscrit est Adrianus III, 1154-1159 (bien qu'une autre main ait ensuite continué jusqu'à Honorius III), et aussi le f° 148 v°, où, en parlant des rois de France, on met *Philippus genuit Ludovicum, Ludovicus genuit Ludovicum.* Puis une autre main a aussi continué *Ludovicus genuit Philippum, Philippus genuit Ludovicum.* C'est donc sous Adrien III, et entre la naissance de Louis VII et de Philippe-Auguste, que ce manuscrit a été écrit. Au XVI° ou au XVII° siècle, il a appartenu à la maison des Jésuites de Bruges, à laquelle il avait été donné par le révérend Jacobus Pameli.

Nous ferons observer d'abord que le fragment que M. Kervyn dit avoir retrouvé est publié dans sa plus grande partie. Seulement Bongars (1) l'avait imprimé à part, à la suite du texte de Guibert de Nogent, avec cette indication : *auctore incerto*. Ce fragment est incomplet, mais le manuscrit de Bruxelles permet de le com-

(1) *Gesta Dei per Francos*, p. 559.

pléter, et nous en ferons l'objet d'une étude spéciale. Maintenant nous dirons quelques mots sur le lieu où est né Gervais de Bazoches, et comment ce chevalier arriva en Palestine.

II

Bazoches est un village situé dans l'ancien *Pagus Tardanensis* (1), près de la Vesle, entre cette rivière et la voie romaine de Milan à Boulogne, dans la partie qui va de Reims à Soissons. Son antiquité n'est pas douteuse. C'est là qu'était le palais du préfet de la Gaule belgique, *palatium regium Viduolæ situm*, et l'établissement des greniers impériaux destinés à l'alimentation des armées romaines.

Aussi trouve-t-on, dès l'apparition du christianisme, ce pays illustré par le martyre de Rufin et de Valère, mis à mort par Rictiovare. De plus, le sol renferme encore aujourd'hui d'innombrables débris gallo-romains attestant son ancienne importance, et l'on montrait, au commencement de ce siècle, un pont dit *de César*, dont l'appareil justifiait assez bien cette appellation. Enfin, dans tout le cours du moyen âge, Bazoches eut un château féodal et une enceinte fortifiée, en partie conservée jusqu'à nos jours. Selon Duchesne, Bazoches appartint d'abord à l'église Notre-Dame de Reims, et saint Remi, selon les uns, saint Loup son neveu, selon les autres, y établit une collégiale de soixante-douze clercs ou chanoines en l'honneur des martyrs Rufin et Valère, sur

(1) Canton de Braine (Aisne).

l'emplacement même où avait eu lieu leur supplice. Plus tard, l'église de Reims laissa passer cette terre dans la maison de Châtillon, dont une branche, qui du temps de Duchesne en était déjà séparée depuis plus de cinq cents ans, prit de là le nom de seigneur de Bazoches.

C'est ainsi, du moins, qu'on explique l'origine de Milès de Bazoches, issu de la maison de Châtillon, dont il portait les armes, et qui mourut vers l'an mil quatre-vingts, laissant la garde de ses enfants à son frère Manassès. Les enfants de Milès de Bazoches étaient Hugues, qui devint seigneur de Bazoches, de Vauxceré et de Coulonges ; Gervais, duquel nous allons parler ; et enfin Gaucher, qui fut prieur de Sainte-Gemme, au diocèse de Soissons, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs de Paris.

III

Gervais, en sa qualité de second fils de Milès, n'ayant aucun droit à la succession paternelle, prit la résolution de se faire soldat, pour aller défendre la foi chrétienne et mieux répondre ainsi au nom de son père *Milès*, nom d'origine franke ou latine qui signifie chevalier ou soldat. Les exhortations chaleureuses de Pierre l'Hermite, qui, au commencement de l'année 1095, enflammaient tous les cœurs chrétiens des princes et des populations de la France occidentale, entraînèrent naturellement Gervais, qui prit part à la première croisade, en 1096, pour la délivrance de Jérusalem. Si nous consultons les chroniqueurs et particulièrement Albert d'Aix, nous voyons qu'il y

avait à la croisade, en l'an 1100, plusieurs personnages de l'Ile-de-France, sous la conduite de Hugues le Grand, comte de Vermandois et de Valois, parmi lesquels se trouvaient des nobles et des prélats tels que : Enguerrand de Coucy, évêque de Laon, Hugues de Pierrefonds, évêque de Soissons, Renaud de Soissons, Jean de Pierrefonds, Peil de Laon, Galbert, châtelain de Laon, Gérard de Cherisy, qui se signala d'une manière si remarquable, Gaultier de Vervins, Baudouin de Grandpré, Dudon de Clermont et plusieurs autres chevaliers de cette province. Bien que le nom de Gervais ne soit pas spécialement mentionné, il n'est pas douteux qu'il ne dût être présent à la grande affaire qui eut lieu au pays de Nicodémie et de la Romanie, lorsque les chevaliers venus de France se furent réunis aux Lombards, et dans laquelle, on le sait, les croisés éprouvèrent un premier échec qui coûta la vie à Baudouin de Grandpré, à Dudon de Clermont, à Galbert de Laon, « gardien et défenseur de cette ville, dit la chronique, ami de Dieu, d'une taille élevée, et à beaucoup d'autres encore. » Ceux qui survécurent se hâtèrent de gagner Constantinople, pour rassembler leurs forces et reprendre l'offensive.

Nous n'avons pas à rapporter ici les différentes rencontres qui eurent lieu entre les croisés et les infidèles; mais nous pouvons dire que Gervais de Bazoches s'était acquis dans ces batailles une gloire sans égale, puisque Baudouin, roi de Jérusalem, comme nous allons le voir, le choisit entre tous les nobles et illustres chevaliers qui l'entouraient pour lui confier un des postes les plus difficiles et les plus importants de son royaume.

IV

Tibériade, en effet, qui faisait autrefois partie du royaume de Jérusalem, est une ville de la Palestine située au sud-est du lac de Génésareth ou de la mer de Tibériade, qui a deux milles en longueur et autant en largeur. Elle fut fondée en l'an 17 avant Jésus-Christ, par Hérode Antipas, en l'honneur de Tibère. La forteresse qui existait au moyen âge, et qui était située au sommet d'une montagne, fut rebâtie après la prise de Jérusalem par le duc Godefroy de Bouillon, qui l'entoura d'un fossé et de fortifications inexpugnables. Le duc, voulant récompenser les services de Tancrède, la donna à ce brave chevalier, qui la garda jusqu'à la mort de Godefroy, arrivée en 1100, dans la ville de Jérusalem. Baudouin, son frère, le remplaça alors et fut reconnu roi et seigneur de Jérusalem par tous les chrétiens. Sur ces entrefaites et par suite de la captivité de Bohémond, Tancrède fut appelé à prendre possession du royaume d'Antioche, et remit alors dans les mains du roi Baudouin la citadelle et la tour de Tibériade, qu'il avait reçues en don du duc Godefroy, mais à condition que si Tancrède revenait d'Antioche dans l'espace d'un an et trois mois elles lui seraient données en bénéfice. Baudouin, de son côté, donna Tibériade à Hugues de Falkenberg pour être tenue de lui en bénéfice, à condition aussi que si Tancrède revenait dans le délai convenu elle rentrerait entre ses mains à titre de don du roi. Mais, peu de temps après, à la suite d'une expédition contre les Turcs et les Sarra-

sins, sur le territoire des *gros paysans*, près de Belinas dans le pays nommé la Suète, Hugues, s'étant lancé sans cuirasse au milieu des ennemis, fut frappé d'une flèche qui, l'atteignant dans le dos, lui traversa la poitrine, et il expira bientôt, entouré des siens. Après cette déplorable mort, le roi Baudouin prit la résolution de remettre à un autre temps le siége de la ville de Sidon, et de renvoyer tous les soldats de son armée vers les lieux de leur naissance. Ayant reçu quinze mille byzantins que les habitants lui offraient pour la rançon de cette ville, il se rendit alors à Tibériade avec tous les chevaliers de sa maison, pour y établir un poste d'hommes vaillants avec la charge de défendre cette ville et son territoire, d'en éloigner les ennemis et de leur interdire le passage par les montagnes, de même que Hugues l'avait fait depuis que le duc Geoffroy lui avait donné cette place.

Gervais de Bazoches, dit Albert d'Aix, originaire du royaume occidental de la France (c'est-à-dire du Soissonnais) homme illustre, très-noble et très-habile à la guerre, fut désigné par le roi (1107) pour remplacer Hugues de Falkeuberg, et le roi Baudouin, connaissant sa fidélité et son zèle à combattre les gentils, les Sarrasins, les Turcs et les habitants de Damas, lui donna le commandement de la ville de Tibériade et de tous les pays environnants (1). Quoique jusque-là les chroniqueurs n'aient pas fait spécialement mention de Gervais de Bazoches, qui combattait aux premiers rangs des chevaliers croisés et avait sans doute assisté les années précédentes à la

(1) *Apud* Bongard et Guizot, *Collection des Mémoires*, tome XXI, p. 105-106.

prise de Jérusalem et à tous les combats livrés pour la délivrance de la Terre sainte, il n'est pas douteux que sa valeur et son courage ne fussent des plus signalés, puisqu'il fut choisi, comme on le voit, pour être institué par le roi lui-même prince et gouverneur de Tibériade et de toute la province qui en dépendait.

La confiance et l'affection particulière que lui portait le roi Baudouin se trouvent, de plus, confirmées par le choix qu'il fit presque aussitôt de la ville de Tibériade pour y aller en toute sécurité célébrer les fêtes de la naissance du Seigneur : « L'année suivante, dit Albert d'Aix, qui était la huitième de son règne, le roi Baudouin, après la mort de Hugues, célébra le jour de la naissance du Seigneur à Tibériade, dans le pays de Suète, et se rendit de là à Ptolémaïs pour se reposer de ses fatigues. Il ne tarda pas à être informé que le prince et roi de la ville de Damas, de la race des Turcs, rassemblait des forces pour aller assiéger Tibériade et en expulser Gervais (qui avait remplacé Hugues), sans craindre les secours que le roi pourrait lui donner.

« Aussitôt Baudouin, prenant avec lui quarante chevaliers environ, partit pour aller s'opposer à la marche des Turcs; il quitta les bords de la mer, et, choisissant quinze jeunes chevaliers, habiles à manier les armes et les chevaux, il s'avança audacieusement avec eux pour faire une reconnaissance sur l'armée turque. Celle-ci était forte de trois mille combattants. Après s'être assuré de leur nombre et avoir examiné leurs tentes, Baudouin, confiant dans le courage et la vigilance de Gervais, retourna auprès des siens, en prenant toutes ses précautions

et passant par des sentiers détournés qui lui étaient connus. »

Gervais de Bazoches fut ainsi chargé pendant quatre ans du gouvernement de Tibériade, qu'il dirigea à la grande satisfaction du roi. Mais un jour, n'ayant pas pu répondre à l'appel du roi Baudouin, celui-ci s'irrita contre lui et lui retira sa confiance. Voici comment Guibert de Nogent, son compatriote et son contemporain, rapporte cette disgrâce imméritée, qu'une mort héroïque termina presque aussitôt. « Un chevalier, dit ce chroniqueur, que « le roi avait fait gouverneur de la ville de Tibériade, « s'étant montré trop insolent envers ce prince, le roi, « irrité de son audace, lui ordonna de sortir de la terre « qui reconnaissait sa domination. Celui-ci s'étant hâté « de partir avec deux autres chevaliers et deux écuyers, « rencontra tout à coup un corps considérable de gen- « tils. Ne pouvant compter sur le petit nombre d'hommes « qui le suivaient, mais mettant toute sa confiance en « Dieu, il déchira sa chemise, l'attacha au bout de sa « lance en guise de bannière, et ordonna à ses compa- « gnons d'en faire autant ; ils lui obéirent, et alors pres- « sant leur chevaux de leurs éperons et poussant de « grands cris, ils se lancèrent sur les ennemis. Ceux-ci, « effrayés de cette attaque soudaine, et croyant que les « chevaliers marchaient en avant d'un corps plus consi- « dérable, prirent aussitôt la fuite, et se livrèrent ainsi « à la fureur de ces trois chevaliers. Ils leur tuèrent, en « effet, plusieurs hommes et leur enlevèrent beaucoup « plus de dépouilles qu'ils ne pouvaient en emporter. « Touché de componction à la suite de cet heureux évé-

« nement, et rendant grâce à Dieu, le chevalier revint se « prosterner devant le roi et lui promit d'obéir désor- « mais fidèlement (1). »

Gervais ne tarda pas, en effet, à donner au roi de nouvelles preuves de son courage et de sa fidélité. Après l'abandon du siége de Sidon, qui eut lieu dans l'automne suivant, aux approches des Rogations, les Turcs étaient sortis de la ville de Damas au nombre de quatre mille cavaliers cuirassés, et s'étaient rendus dans le pays de Tibériade. Après avoir dressé des embuscades de divers côtés, ils envoyèrent en avant trois cents cavaliers chargés d'aller, selon leur usage, provoquer les chrétiens enfermés dans la place, afin de les attirer dans leurs embuscades. Gervais de Bazoches, dit Albert d'Aix (2), homme très-renommé et très-noble du royaume de France, à qui le roi avait donné la ville et la forteresse de Tibériade et qui y commandait alors, ayant appris l'arrivée des Turcs, rassembla aussitôt ses compagnons d'armes au nombre de quatre-vingts chevaliers environ, couverts de leurs cuirasses, bien équipés, et prenant en outre deux cents hommes de pied, pleins de courage dans les combats, il se lança à la poursuite des Turcs avec une ardeur plus qu'ordinaire, sans que personne pût le déterminer à attendre l'arrivée des hommes de pied, qui ne pouvaient suivre que de loin.

Les Turcs, feignant de prendre la fuite, retournèrent

(1) Guibert de Nogent, *apud* d'Achery, p. 452-453.

(2) *Hist. de la Chronique de Jérusalem*, publiée par Reinerus, liv. X et chap. V, LIII, LV, LVI. Guizot, *Collection des Mémoires*, tome XXI, p. 136-138.

vers le lieu où étaient placées les embuscades, attirèrent Gervais au milieu de ses ennemis, à travers des rochers et dans des montagnes presque impratiquables; les chevaliers et les fantassins chrétiens y arrivèrent excédés de cette course démesurée. Aussitôt les Turcs, sortant de leurs retraites, enveloppèrent de toutes parts Gervais et les siens, les accablèrent à coups de flèches et les empêchèrent surtout de retourner en fuyant vers les montagnes. Effrayé à la vue de cette multitude d'ennemis, Gervais voulut prendre la fuite avec sa petite troupe à travers une plaine dont le terrain était bourbeux; mais, fatigués et hors d'haleine à la suite de leur première course, ne pouvant même marcher sur cette terre remplie d'eau et de fange, les chrétiens furent de nouveau enveloppés par les Turcs, qui, reprenant leur avantage, les frappèrent encore de leurs flèches et de leurs glaives; Gervais et les siens, désespérant de leur salut et se voyant déjà entourés par les Turcs, lancèrent vigoureusement leurs chevaux dans les rangs opposés, et quoiqu'ils fussent en petit nombre, ils se vengèrent du moins en répandant beaucoup de sang, renversèrent une foule de Turcs et moururent d'une mort honorable au milieu de leurs féroces ennemis. Nul d'eux ne s'échappa, si ce n'est deux écuyers qui allèrent à Tibériade raconter ce désastre; tous les autres furent pris ou tués. Gervais, fait prisonnier, fut conduit à Damas, chargé de chaines et déposé en lieu de sûreté. Tous ceux qui apprirent ce cruel événement, la défaite de cet illustre chevalier et la mort de tous les siens, furent saisis d'une vive douleur, et versant des larmes en abondance et se répandant en

lamentations, ils déplorèrent longtemps cette catastrophe. Le roi Baudouin lui-même, quoiqu'il se montrât toujours farouche comme le lion ou le sanglier, et inébranlable par l'adversité, éprouva alors dans le fond de son âme une profonde consternation; mais son visage demeura souriant, et il sut encore dissimuler sa douleur. Quelques jours après, les députés des Turcs se rendirent à Accon, auprès de Baudouin, et lui parlèrent en ces termes : « Nous tenons Gervais prisonnier et vivant; si tu veux le revoir encore sain et sauf, remets entre nos mains trois villes, Ptolémaïs, Caiph et Tibériade; sinon, sache que rien ne peut le soustraire à la mort. » A la suite de ce message, le roi tint conseil avec les siens, et répondit aux messagers : « Si vous désirez de l'or, de l'argent ou des objets précieux pour la vie et la rançon de Gervais, ne doutez point que vous pourriez obtenir de nous plus de cent mille byzantins; quant aux villes que vous me demandez, eussiez-vous dans vos fers mon propre frère, tous mes parents et tous les princes du peuple chrétien, jamais elles ne seraient rendues pour racheter leur vie; encore moins le seront-elles pour un seul homme; si vous le tuez, nos forces n'en seront pas diminuées, et il n'est pas impossible que Dieu notre Seigneur nous fournisse en un autre moment l'occasion de venger sa mort. »

Après avoir reçu cette réponse, les Turcs perdirent tout espoir de recouvrer les villes qu'ils avaient redemandées, et alors ayant fait conduire Gervais au milieu de la ville de Damas, et l'accablant d'insultes, ils le percèrent à coups de flèches et le firent enfin périr. Après la

mort de cet illustre chevalier, Soboas, l'un des puissants parmi les Turcs, donna l'ordre de lui couper la tête, d'enlever de dessus cette tête la peau avec sa belle chevelure blonde, qui depuis longtemps n'avait été coupée, et de la faire sécher, afin de les attacher ensuite à l'extrémité d'une lance, en témoignage et en souvenir de cette victoire, et pour animer de plus en plus la douleur des chrétiens.

Guibert de Nogent (1) nous donne une autre version au sujet de la mort de Gervais de Bazoches, à la fin du septième livre de son histoire des croisades. Voici comment il s'exprime : « Vers les fêtes de Pâques de l'année dernière, le chevalier dont je viens de parler, qui avait été, comme j'ai dit, gouverneur de Tibériade, et avait remporté cette victoire contre les Turcs, fut fait prisonnier dans une rencontre moins heureuse, et emmené vivant en captivité dans une ville appartenant aux gentils. Tandis qu'on célébrait dans cette ville je ne sais quelle fête sacrilége, les gentils firent sortir le chevalier et le pressèrent de renoncer à sa propre croyance et d'abjurer sa foi.

« Mais lui, avec une fermeté d'âme bien légitime, rejetant un si grand crime, eut horreur même d'en entendre la proposition. Aussitôt cet homme, dont le nom ne doit plus être prononcé qu'avec éloge, fut saisi, attaché, à ce qu'on rapporte, contre un arbre au milieu d'une plaine, et

(1) Guiberti *Opera omnia*, studio domin... Lucæ Dachery; *Gestorum Dei per Francos*, lib. IX, cap. XIII, p. 452. Collection de M. Guizot. Mémoires relatifs à l'histoire de France, *Histoire des Croisades*, liv. VII, p. 335.

percé de mille flèches; puis on lui coupa le crâne avec une scie, et afin de répandre la terreur parmi les nôtres, on donna à ce crâne la forme d'un vase.

« Ainsi mourant pour maintenir intacte la confession de sa foi, ce chevalier devint un martyr digne d'être illustré dans tous les siècles. Il se nommait Gervais, et était noble et originaire d'un château du pays de Soissons. »

Fratellus (1) écrit que « ce fut Tudequine, roy de Syrie, qui le prist; qu'après luy avoir faict trencher la teste, il en décora le crâne d'or et de pierres précieuses pour boire dedans au lieu de couppe, estimant ainsi honorer beaucoup la mémoire d'un si vaillant et généreux prince. »

On voit d'après ce récit, tiré de l'histoire des croisades écrite par des chroniqueurs contemporains, Albert d'Aix et Guibert de Nogent, combien ce chevalier sut vaillamment défendre sa foi, son drapeau et la gloire de son nom comme fils de Milès, seigneur de Bazoches. Il a donc bien mérité, selon la belle parole du chroniqueur, que son nom ne soit plus prononcé qu'avec respect.

Le village de Bazoches, ainsi que le Soissonnais, doivent être fiers de pouvoir montrer dans Gervais un de ces beaux exemples de foi religieuse et de dévouement patriotique qu'on ne saurait trop, de siècle en siècle, offrir et transmettre à l'admiration des générations qui s'élèvent.

(1) Fratellus, en sa description des lieux saints. *Histoire de saint Louis*, par Joinville, p. 165, in-4°. Paris, 1617.

C'est ainsi qu'on retrouve en la compagnie de saint Louis un membre de la même famille, Guy de Chastel, issu de la maison de Châtillon-sur-Marne par sa mère Agnès de Bazoches, épouse de Raoul de Château-Portien, dont Joinville nous trace le portrait en ces termes : « Il y avoit, dit-il, ung moult vaillant homme en nostre ost, qui avoit nom messire Jacques de Chastel, evesque de Soissons; lequel, quand il vit que nous en revenions vers Damiette, et que chacun s'en vouloit revenir en France, il ayma mieulx demourer avec Dieu, que de s'en retourner au lieu dont il estoit né. Et se alla fropper lui seullet dedans les Turcs, comme s'il les eust voulu combatre tout seul. Mais tantoust lenvoierent à Dieu, et le misdrent en la compagnie des martyrs. Car ils le tuèrent en peu d'eures. »

La maison de Braine ne se distingua pas moins que celle de Bazoches dans ces lointaines et courageuses expéditions. Car à la suite de la croisade prêchée par saint Bernard à Vézelay, en 1146, nous trouvons parmi beaucoup de seigneurs du Soissonnais qui prirent la croix : Robert de Dreux, plus tard comte de Braine, frère du roi; Ives de Nesle, comte de Soissons, « homme puissant, sage et habile, qui avait une grande autorité dans le royaume des Français, » et Enguerrand, sire de Coucy. En 1191, la maison de Dreux et de Braine fournit de nouveau deux de ses membres les plus vaillants au siége et à la prise de Saint-Jean d'Acre : Robert II comte de Dreux et de Braine, et Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, son frère, qui y fut fait prisonnier. Raoul, comte de Soissons, combattait à leurs côtés. — Enfin, en 1248,

Pierre de Dreux et de Braine, dit Mauclerc, comte de Bretagne, partit pour la seconde fois avec le roi saint Louis, fut blessé au combat de la Massoure et mourut au mois de mai 1250, en revenant en France. Son corps fut rapporté par son fils Jean le Roux et inhumé dans l'église Saint-Yved de Braine, où il est encore.

Stanislas PRIOUX.

—

M. Massé, architecte à Soissons, présente un plan accompagné de devis pour la reconstruction du tombeau de l'abbé Manesse, dans le cimetière de Soupir. La Société se propose de l'examiner à l'une de ses prochaines séances.

—

OBJETS ENTRÉS AU MUSÉE

Depuis le 1er Octobre 1865.

Ont donné : M. Ruel, fondeur, une petite croix en bronze trouvée sous Sainte-Geneviève, un jeton.

M. Clame, propriétaire, un coquillage du Sénégal (cône moucheté).

M. Rochart, de Pontarcher, une monnaie d'Auguste en argent, d'une belle conservation, trouvée aux environs d'*Arlaines* (station romaine).

M. le baron Gondalier de Tugny, président honoraire

du tribunal civil, une statuette de Mercure en bronze, de 0,10, trouvée à Urcel.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'abbé Pêcheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

ONZIEME SÉANCE

Lundi 3 Décembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRES

M. Wadington, conseiller général de l'Aisne pour le canton de Neuilly-Saint-Front, et membre de l'Institut, est nommé membre titulaire de la Société.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.* 3e série, 3e vol. 33e de la collection.

2° *Société académique des sciences et arts de Saint-Quentin.* 3e série, t. V, 1863et 1864.

3° *Mémoires.de la Société d'émulation de Cambrai.* T. 27, 3e partie, et t. 28, 2e partie.

4° *Bulletin des sociétés savantes.* 4e série, t. I, mai, juin et juillet 1865.

5° *Cabinet historique.* 11e année, 9e et 10e livr., septembre et octobre 1865.

CORRESPONDANCE

M. le Président lit une lettre de M. Marcel, notaire à Louviers et membre de la Société des antiquaires de Normandie, laquelle a pour but d'attirer l'attention de la Société de Soissons sur les publications de l'histoire de France de 1865, où se trouve un compte du XIVe siècle dont quelques points concerneraient Soissons et Vailly. La Société remercie M. Suin, auquel cette lettre est adressée et qui en a donné communication. Elle charge en même temps M. Wafflart de faire des recherches dans la collection entière et d'en extraire tout ce qui aurait rapport à notre pays.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Suin dépose sur le bureau, au nom de M. Gomart, de Saint-Quentin, le fac simile du siége de Soissons de

1617, d'après Abel Bérault, qu'il a fait exécuter pour la Société. Il accompagne ce plan d'un travail manuscrit concernant ce siége et destiné à lui servir d'explication. La compagnie adresse des remerciements à M. Gomart, tant pour le plan que pour le travail qu'il a bien voulu y joindre.

—

M. de Laprairie lit un rapport sur une excursion archéologique qu'il a faite à Saint-Guilain, près Allemans, en compagnie de M. Suin.

« Dans le courant de l'été dernier, M. Babled, cultivateur à Saint-Guilain, commune de Vaudesson, nous a écrit qu'il avait découvert, sur des terres dépendant de sa ferme, des vestiges d'anciennes constructions, et il engageait en même temps quelques membres de la Société à venir faire des fouilles pour constater en quoi consistaient et à quelle époque appartenaient les habitations dont quelques fondations existaient encore sous terre.

Nous nous sommes rendus à Saint-Guilain, M. Suin et moi, dans le mois d'octobre de cette année; M. Babled, avec une très-grande complaisance, nous a conduits au lieu dit *les Vallons*, entre la ferme de Saint-Guilain et celle du Grand Vivier. La végétation, bien plus pauvre au-dessus des anciennes murailles que partout ailleurs, lui avait permis de dresser une espèce de plan des substructions; d'après ce plan, il aurait existé deux murs parallèles, placés à 5 mètres l'un de l'autre, et l'espace compris entre les deux murs aurait été partagé en plusieurs compartiments par des murs de refend.

Les fouilles que nous avons faites, sur une petite échelle il est vrai, n'ont pas produit de résultats importants. Nous avons retrouvé, en effet, plusieurs portions des murs signalés par M. Babled; nous avons trouvé aussi des tuiles à rebords, des fragments de poteries grossières et, ce qui a un peu plus de valeur, les restes d'un *plancher*, ou plutôt d'une aire, composée de morceaux de briques noyés dans du mortier.

Vous voyez, Messieurs, que notre excursion s'est bornée à nous permettre de constater qu'au lieu dit *les Vallons*, il avait existé, à l'époque gallo-romaine, l'habitation de gens appartenant sans doute à la classe pauvre de la société.

Existait-il dans le voisinage un établissement plus important?

Je ne sais.

Mais si on voulait admettre comme règle générale que là où il y a des habitations il a dû y en avoir dans tous les temps; que la ferme actuelle de Saint-Guilain ayant remplacé le prieuré du même nom, le prieuré, à son tour, avait dû remplacer un établissement plus ancien; et pourquoi ne serait-ce pas une villa romaine?

Je ne veux pas insister sur mes suppositions, que vous trouvez, sans doute, et que je trouve moi-même un peu hasardées.

Quant au prieuré de Saint-Guilain, voici ce que nous lisons dans les *Annales du diocèse de Soissons*, par l'abbé Pécheur (t. 1er, p. 500) : « Les Normands détruisirent le petit monastère d'Allemant, près de Pinon, fondé par Éléphans, neveu de Charlemagne, abbé de Saint-Guilain,

et qui, ayant été mis par cet abbé sous la dépendance de son abbaye, s'appelait le Petit-Saint-Guilain ; après sa ruine, il devint un prieuré de prêtres séculiers, dont les biens furent aliénés au XVIe siècle par Charles de Croy, évêque de Tournay.

« L'empereur Henri Ier confirma, par un diplôme, la donation d'une terre du lieu faite par Éléphans au monastère. »

Je croyais que le plus grand nombre des prieurés, fondés dans le cours du moyen âge, avaient fini par être réunis à d'autres établissements religieux, et j'étais persuadé que celui de Saint-Guilain était supprimé complétement depuis longtemps.

Cependant je trouve cette mention dans l'*État du diocèse de Soissons*, imprimé en 1783 :

« Prieuré de Saint-Guilain, dit d'Allemant, dans les « états du diocèse, quoique de la paroisse de Vaudes- « son, de la juridiction épiscopale. Taxe, 6 livres. »

(*Gallia Christiana.*)

L'enceinte actuelle de la ferme doit être celle de l'ancien prieuré.

Les bâtiments sont modernes. On nous a montré des voûtes souterraines qui n'ont pas d'autre caractère que celui des caves de toutes les époques.

Il ne reste de construction ancienne, pouvant remonter au XIIe ou au XIIIe siècle, qu'une grande porte ogivale, et le mur dans lequel elle est percée, sur une longueur de 15 à 20 mètres. Une moulure d'un beau profil et descendant jusqu'au sol orne cette porte, qui regarde le midi et

qui est opposée à celle par laquelle on entre maintenant dans la ferme.

Enfin, pour ne rien omettre, je dois ajouter que nous avons vu un chapiteau trouvé dans des ruines. Son état de mutilation nous a permis cependant de le rapporter à la même époque que la porte. »

—

M. le président lit également une note sur un ouvrage important de M. E. Fleury, membre titulaire de la Société, sur les manuscrits de la Bibliothèque de Soissons.

« Il y a quelques mois, dit M. de Laprairie, je vous rendais compte d'un ouvrage que M. Fleury, notre collègue, venait de composer et qu'il avait intitulé *les Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Laon*.

« Ce que je vous en disais était un éloge que vous avez trouvé bien mérité.

« Ce travail de reproduction, d'explication et d'appréciation que M. Fleury avait fait pour Laon, et qui paraissait devoir épuiser même le courage d'un homme habitué aux études littéraires et artistiques, n'a fait que l'exciter d'avantage à poursuivre une œuvre dont le but est de vulgariser la connaissance des manuscrits du moyen âge, c'est-à-dire de ces chefs-d'œuvre de calligraphie et de peinture en miniature dont les auteurs se succédèrent dans les monastères, durant les huit siècles qui commencent par le neuvième et finissent par le seizième.

« Aujourd'hui que nous avons l'imprimerie, multipliant à l'infini les livres les plus mauvais comme les meilleurs,

nous n'avons plus pour les copistes cette considération dont ils jouissaient autrefois, et l'on est trop porté à oublier que c'est à eux que l'on doit la conservation de tout ce qu'a produit l'esprit humain depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVe siècle.

« C'est donc une idée heureuse et digne d'être louée que d'étudier et d'apprécier le travail de cette armée de copistes, qui n'avaient pas, il est vrai, de génie, mais qui consacraient leur vie à faire connaître celui des autres.

« Le nouveau livre que M. Fleury nous a offert a pour nous un intérêt tout particulier, puisqu'il est consacré aux manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Soissons.

« La richesse de notre bibliothèque n'est pas comparable à celle de Laon.

« Ce qu'elle possède de manuscrits des IXe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles a fourni cependant à M. Fleury la matière d'un très-bon volume, pour lequel je puis répéter tout ce que j'ai dit de favorable à propos de sa publication antérieure.

« Je crois même que je pourrais ajouter quelque chose à mes éloges : les *Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Soissons* me paraissant l'emporter, sous certains rapports, sur ceux de Laon ; la reproduction des vignettes est plus soignée, et le texte présente aussi plus d'intérêt.

« Si, dans les œuvres d'art, la couleur ne jouait pas un rôle considérable, si elle ne leur donnait pas en quelque sorte la vie, il serait permis de dire de M. Fleury qu'il a mis sous nos yeux les manuscrits eux-mêmes.

« Le manuscrit le plus important dont notre collègue s'est occupé est le fameux évangéliaire donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Médard, manuscrit que l'on a cru longtemps perdu, mais qui s'est retrouvé à la Bibliothèque impériale.

« Quoiqu'il ne soit plus à Soissons, l'auteur l'a compris dans son travail et il a été pour lui le sujet d'une savante et très-intéressante dissertation sur la destinée et le mérite d'un des plus remarquables manuscrits du IXe siècle. (Voir page 00 de ce volume.)

« Après l'Évangéliaire de Saint-Médard, voici le manuscrit des *Miracles de la sainte Vierge* qui appartient au grand séminaire de Soissons. M. l'abbé Poquet ayant publié cet ouvrage, composé par Gautier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne, et l'ayant accompagné de nombreux dessins et de notes savantes, M. Fleury a eu moins à s'étendre sur sa beauté et sur tout ce qui lui fait reconnaitre une grande valeur.

« Je n'ai pas besoin de faire remarquer que le nom de l'auteur, véritable Soissonnais, donne pour nous aux *Miracles de la sainte Vierge* un bien plus grand prix que celui qu'il peut avoir pour des étrangers

« On voit que, malgré son titre, M. Fleury a compris dans son examen deux manuscrits qui ne font pas partie de la Bibliothèque de la ville. Il a sans doute pensé que, si en effet ils ne s'y trouvaient, ils devraient y être.

« Les autres, quoique moins précieux, sont encore d'un grand intérêt. L'auteur y a trouvé le sujet d'observations ingénieuses et souvent très-justes.

« Lorsque l'on se représente les nombreux livres ma-

nuscrits que devaient posséder tous les grands établissements religieux de Soissons et de ses environs, et que l'on voit le petit nombre relatif de ceux qui sont conservés à la Bibliothèque publique de la ville, on ne peut se défendre d'un sentiment de profonde tristesse.

« Les guerres et les siéges avaient-ils beaucoup détruit, ou bien, la révolution de 1793 a-t-elle été seule coupable de toutes les destructions ? »

—

Un membre donne pour le Musée, de la part de M. Boitelle de Dienval, une hachette celtique trouvée sur le terroir de Cœuvres, du côté de Soucy. Remerciements.

—

M. le secrétaire, conformément à la décision prise par la Société à sa dernière séance, a répondu à M. l'abbé Jules Corblet sur la position géographique de *Molicurtensi... in pago Suessionensi* (*alias Monticurtis*) lieu de naissance de saint Godefroy, évêque d'Amiens, en ce sens :

« Qu'il fallait chercher strictement ce lieu dans le Soissonnais, c'est-à-dire dans le diocèse de Soissons, ou même dans le *pagus Suessionensis* proprement dit, correspondant au comté de Soissons, par la raison que, bien avant l'époque où écrivait le moine Nicolas, qui, étant sur les lieux, n'a pu se tromper, et dès celle de Charlemagne, on distinguait parfaitement dans le diocèse de Soissons les *pagi Urcensis*, *Vadensis*, *Briegius*, *Suessionensis*, *Tardanensis*, formant de véritables circonscriptions, mises sous la surveillance de *missi* spéciaux.

« Or, dans le diocèse de Soissons on ne trouve que les localités suivantes paraissant correspondre à *Monticurtensi* ou à *Monticurtis*, et encore d'une manière peu satisfaisante, savoir : *Miancourt* (près de Chavigny, canton de Soissons); *Mont de Courmelles* (ferme près de Soissons); *Montcour* (hameau d'Essomes, près de Château-Thierry); *Cormont* (hameau de Marigny-en-Orceois, canton de Château-Thierry); *Courtemont-Varennes* (canton de Condé-sur-Marne). »

—

M. Edouard de Barthélemy communique à la Société son travail intitulé :

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ÉLECTION DE SOISSONS

Publié pour la première fois d'après le recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV, en 1696; complété par les décisions de l'intendance de Soissons, lors de la recherche des nobles en 1662; par Édouard de Barthélemy, membre titulaire du Comité impérial des travaux historiques.

Par un édit du mois de novembre 1696, Louis XIV ordonna l'enregistrement de toutes les armoiries portées par ses sujets et les communautés et corporations de son royaume. Ce fut une mesure fiscale qui produisit une assez forte somme; il y avait, en effet, 50 livres à payer par écusson de communauté et de corporation, 25 livres par établissement religieux ayant des armoiries contenant des fleurs de lis 20 livres par personne ayant des armoiries sans fleurs de lis. Une grande maîtrise, avec des maîtrises par généralité, fut créée pour l'exécution de l'édit, et la ferme de la perception des droits fut concédée

à Adrien Vanier, bourgeois de Paris, moyennant la somme de 7,000,000 de livres.

Ce recensement dura de 1697 à 1709, mais il ne fut déclaré clos que le 26 juin 1718. Il fut dressé en quatorze listes. Chaque liste était arrêtée par un des agents du fermier, qui la transmettait à ce dernier, lequel la soumettait à son tour aux commissaires généraux députés, qui prescrivaient l'enregistrement, donnaient reçu des sommes et délivraient certificat dudit enregistrement. A dater de 1700 ces certificats furent délivrés par d'Hozier, qui se fit nommer seul juge d'armes.

Il est bon de savoir que le port d'armoiries n'implique nullement la noblesse au profit du porteur. On pouvait avoir des armes et être simplement bourgeois : nous rencontrerons dans ces armoiries des mentions d'individus appartenant aux classes les plus modestes de la société; souvent aussi les fermiers imposaient des écussons pour recueillir les 20 livres du tarif.—Je dirai encore que les commissaires attribuèrent souvent d'office des armes aux personnes qui tardèrent à s'exécuter; c'est ce qu'il est facile de reconnaître par des attributions d'écussons différents à des membres d'une même famille noble, et même d'armoiries totalement dissemblables de celles portées réellement par la famille.

Je publie ici les listes de l'élection de Soissons telles qu'elles existent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, en rangeant seulement les noms suivant l'ordre alphabétique, et en mettant ensemble les corporations et communautés civiles et religieuses. Toutes les notes sont tirées d'un manuscrit contenant le sommaire des décisions

prises par M. Dorieux, intendant du Soissonnais, à la suite de la recherche des faux nobles, exécutée de 1661 à 1669; j'en dois la communication à notre confrère regretté M. Stanislas Prioux.

—

François d'Almany, écuyer.

Porte tranché d'argent sur azur, l'azur chargé d'une cotice d'argent.

Noblesse florentine, naturalisée de 1595.

Germain Arnaud, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Vaast de Soissons.

Porte d'azur à un Saint-Esprit en forme de colombe d'or.

Jean Arnould, prêtre, curé de Juvigny.

Porte parti de sable et d'or à quatre huchets de l'un en l'autre, brochant en pal sur le tout.

F. d'Arsenval, sieur de Tournelles. Noblesse prouvée depuis 1518.

Robert Athénas, substitut au présidial de Soissons et avocat audit siége.

Porte d'azur à une muraille ou enceinte de ville crénelée et flanquée d'une haute tour aussi crénelée au milieu de deux petites couvertes en pavillon avec leurs girouettes, le tout d'argent maçonné de sable, la haute tour sommée d'une Pallas de carnation, armée d'un casque et d'une cuirasse à l'antique d'argent ornée d'or, tenant de sa main droite une lance élevée en bande, et de la gauche un bouclier aussi d'argent surmonté d'une étoile d'or.

Jacques-Samson Athénas, chanoine de la cathédrale de Soissons.

Porte de même.

Toussaint Athénas, conseiller du roi, grainetier au grenier à sel de Wailly.

Porte d'azur à la ville d'Athènes entourée de murailles crénelées d'argent, fortifiée d'une grosse tour de même et de deux tourelles pavillonnées et girouettées d'argent et maçonnées de sable; la porte de la grosse tour garnie de sa herse d'or, une Pallas paraissant sur la

grosse tour, ses armes d'argent enrichies d'or, et tenant de sa main dextre une lance d'argent ferrée d'or, et de sa senestre un bouclier d'argent garni d'or, le tout sur une terrasse de sinople surmonté d'une étoile d'or, au côté senestre du chef.

Jean-Baptiste Athénas, seigneur, en partie du fief de Doffilieux, situé à Vilet-en-Prière, avocat au parlement et au présidial de Soissons.

Porte de même.

Marie Athénas, veuve d'Antoine Quinquet, avocat à Soissons.

Porte de même.

Claude Athénas, fille.

Porte de même.

N. d'Azery, sieur de Cocheret. Noblesse prouvée depuis 1520.

Charles-Daniel Aubry, prêtre, curé et prieur de Saint-Barthélemi de Bihanne.

Porte d'azur semé de flammes d'or à un sautoir ancré et nilé de même brochant sur le tout.

Louis d'Aumale, comte du Mont-Notre-Dame, et Marie-Charlotte Doucet, son épouse.

Portent d'argent à une bande de gueules chargée de trois bezans d'or, accolé de gueules à un rencontre de bélier d'argent, écartelé de lozangé d'argent et de sable.

Jean Bachelier, archidiacre de l'église de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois faisceaux de flèches d'or, chacun une en pal et deux en sautoir, empennés de gueules et liés d'argent, les pointes en bas, deux en chef et un en pointe.

Nicolas de Baillart, écuyer, seigneur de Son.

Porte de gueules à un cavalier armé de toutes pièces, la visière de son casque abaissée, portant un guidon ou cornette, le tout d'argent sur une terrasse de sinople.

Valérien de Baillart, écuyer, sieur du Sart.

Porte de même.

Catherine Baillon, veuve de Martin Boullet, garde de Monsieur, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois boulets de même, deux en chef et un en pointe.

Jacques Bannecrain, prêtre, curé de Berwarde.

Porte d'azur à un lion d'or, au chef cousu de sinople, chargé d'une croisette d'or mouvante de la pointe.

Martin Barbreux, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel de ville de Soissons.

Porte d'argent à une foi de carnation mouvante des flancs de la pointe de l'écu, accompagnée de deux nuées d'azur, et tenant trois barbeaux d'azur tigés et feuillés de sinople, au chef de gueules chargé de deux étoiles d'or.

Pierre Barbier, conseiller du roi au bailliage provincial et siége présidial de Soissons, seigneurs de Toulets.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois tourteaux de gueule.

Madame de Bartet, veuve de Ph. de Rochefort. Noblesse prouvée pour elle.

Noël-Thomas du Baril, conseiller du roi, lieutenant civil criminel en la justice royale d'Auchy.

Porte de gueules à trois barils d'or posés deux en chef et l'autre en pointe, surmontés d'une étoile d'argent.

M. de Basanes maintenu « mais pas jugé noble dans le pays. »

Magdelaine Bazin, dame du Ploisy, femme d'Antoine de Chastenet, chevalier, seigneur de Puisségur, seigneur de Ploisy et autres lieux.

Porte d'azur à trois couronnes d'or deux et une.

Noblesse prouvée depuis 1532. — V. Bayard. Noblesse prouvée depuis 1556

Roland de Beaucousin, bourgeois de Soissons.

Porte de gueules à un lion d'argent.

Georges Beaudouin, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Soissons, prieur de Saint-Lubin de Flacey, diocèse de Chartres.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux mo-

lettes de même, et en pointe d'un cœur sommé d'une croix d'argent et soutenu d'un croissant de même.

Charles de Beauvais, écuyer.

Porte d'argent à une croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, écartelé d'un échiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules.

Noblesse prouvée depuis 1540. — Jean de Beauvais fut condamné et forma appel.

Chestien de Beine, ancien conseiller et procureur de Sa Majesté au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'or à un massacre de cerf de gueules, au chef aussi de gueules chargé de deux roses d'argent.

Louis Bellebezierres, prêtre, curé de Saint-Macre de Longueval.

Porte d'azur à une fasce vairée d'or et de gueules, et accompagnée de trois vanets d'argent, deux en chef et un en pointe.

Philbert-Antoine Bellone, écuyer, sieur de Précy, gentilhomme de la maison du roi, trésorier de France en la généralité de Soissons.

Porte de gueules à un loup rampant au naturel et une fasce d'or.

Feu Salomon du Bellay, seigneur de Soisy-aux-Bois, suivant la déclaration de Marie de Salvone, sa veuve.

Portait d'argent à une bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur, trois en chef, posées deux et une, et trois en pointe mises en bande.

Charlotte de Belloy, fille.

Porte d'argent à quatre bandes de gueules.

Philippe-François de Blois, sieur de la Suze, trésorier de France en la généralité de Soissons, et Marie-Françoise Marquette, son épouse.

Portent d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or, accolé d'argent à trois molettes de sable, au chef de gueules chargé de deux roses du champ.

Charles Bertherand, receveur général des fermes du roi.

Porte d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.

Charles Bertrand (Bertherand), trésorier de France.

Porte de même.

Famille encore existante à Reims. (E. de B.)

Claude Bernard, secrétaire de M. Pelletier de la Houssaye, maître des requêtes, intendant de ladite généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chien rampant d'argent, accolé de gueules, bordé et bouclé d'or, soutenu d'un monde d'argent et surmonté de deux étoiles d'or.

Charles Berthemet, procureur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à une licorne d'argent.

Antoine Berthemet, avocat au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de sable à un croissant d'or accompagné de trois étoiles de même rangées en chef, et de deux branches d'olivier d'argent passées en sautoir en pointe.

F. de Berthélemy (de Guise), maintenu.

Antoine Bertrand, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Soissons.

Porte d'azur à deux gerbes d'or passées en sautoir, au chef d'argent chargé d'un raisin de sable, tigé et feuillé de sinople.

Geneviève Berson, veuve de N. Bedelle, officier de madame la Dauphine.

Porte de sable à un château sommé de trois tours d'or.

N. Besnard, sieur du Bouchard.

Guillaume de Bezannes, chevalier, seigneur de Prouvay.

Porte d'azur semé de bezans d'or, à un lion lampassé et armé de gueules brochant sur le tout.

Famille encore existante. (E. de B.)

Marie-Thérèse de Bezannes, fille noble.

Porte de même.

Pierre Beuge, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

François-Jules Bienvenu, prêtre, curé de Notre-Dame de Fresne.

Porte d'argent à une fasce d'azur chargée de cinq pièces de monnaie d'or, et accompagnée en chef de deux bourrées d'azur et en pointe d'une coup · de gueules.

Louis de Billy, chanoine de Saint-Gervais de Soissons.

Porte d'argent à huit billettes de gueules posées en orle.

Cl. de Billoy; noblesse depuis 1540. « On ne les croit pas nobles dans le pays.»

François Binet, docteur en médecine.

Porte parti et coupé, le premier d'azur à un croissa t montant d'argent, le second d'argent échiqueté à cinq pointes d'argent équipolées, à quatre de sinople, soutenu de gueule à une croix patée d'or.

Jean de Boffle, écuyer.

Porte écartelé aux premier et quatrième de sinople à deux bandes d'or, aux deuxième et troisième échiqueté d'argent et d'azur de trois traits, coupé de gueules.

Noblesse prouvée depuis 1522.

François-Annibal de Boffles, écuyer, sieur d'Aubraine.

Porte de même.

Charles de Blondy, sieur de Bourseuille. Noblesse prouvée depuis 1538.

François Bonnet, seigneur d'Épagny, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres et directeur général des fermes de Sa Majesté au département de Soissons.

Porte d'argent à une fasce d'azur accompagnée de trois tortues de sable lampassées et armées d'azur, accolé d'argent à un lion naissant de gueules, coupé d'azur à une rose d'argent.

Jean-Baptiste Bonnet, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'argent à une fasce d'azur accompagnée de trois tortues de sable lampassées et armées de gueules, deux et une.

Feu Jean Bonnet, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, suivant la déclaration de Marie Hébert, sa veuve.

Porte de même.

Gilbert Bonnet, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres.

Porte de même.

Sanson Bonzeré, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons.

Porte de gueules à trois têtes et cols de licorne d'argent coupées, deux et une.

Ch. de Bossu, sieur de Franlier, condamné.

Nicolas Bottée, chapelain canonial de l'église cathédrale Soissons.

Porte de gueules à cinq étoiles d'argent posées en sautoir.

Cl. de Bosseur, sieur de la Baume, condamné.

Pierre Boudin, conseiller du roi, grainetier au grenier à sel de Wailly.

Porte d'argent à une trainée de gueules, accompagnée de cinq barillets de même, le tout posé en barre.

Louis Bouchart, chanoine de Saint-Pierre à Soissons.

Porte de sable à deux pals enclavés d'argent, au chef de gueules chargé d'une couronne d'argent.

Marie-Anne Bouchel, femme de Claude Regnault, écuyer, seigneur de Baucancourt, président trésorier de France à Soissons.

Porte de gueules à un lion d'argent.

Jean-Baptiste Bouchel, écuyer, conseiller du roi et son avocat au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.

Etienne Bouchel, commis au bureau des aides de la ville de Soissons.

Porte d'argent à une rencontre de bœuf de sable.

N. Boucher, prêtre, curé de Montier.

Porte d'azur à un mouton passant d'argent sur une terrasse d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une croix dentelée d'argent.

Jean Boude, prêtre, curé de la paroisse de Coulonges.

Porte d'azur à un entonnoir d'or.

Alexandre Boujot, licencié ès droits, bailli de la ville de Wailly et autres lieux.

Porte d'argent à deux palmiers de sinople, rangés en pal sur une terrasse de même.

Jean-Hyacinthe Boujot, prêtre, curé de Sainte-Marie-Madeleine de Marigny.

Porte coupé denché de gueules sur or à trois croisettes d'argent rangées en chef et une coupe d'azur en pointe.

Etienne Boully, notaire royal de Soissons.

Porte d'azur à trois couronnes d'or, deux et une.

Ant. Bourgeois, sieur de Saint-Martin; maintenu après contestation.

Claude de Bourlon, abbé régulier de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons.

Porte d'or à une bande d'azur chargée de trois anneaux d'or.

Alexandre Boutillier, bourgeois de Soissons.

Porte palé d'argent et d'azur de six pièces.

Nicaise Boutteville, prêtre, curé de Notre-Dame de Laffaune.

Porte d'azur à deux jumelles ondées d'argent, à l'arbre arraché d'or, brochant sur le tout.

Antoine Bouzeré, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de gueules à trois têtes de licornes d'argent, deux en chef et une en pointe.

Elisabeth-Marguerite de Bovelles, veuve de défunt messire Fleurimond Bruslard, seigneur de Genlis.

Porte de gueules à une bande d'or chargée d'une traînée de cinq barillets de sable. (Armes des Brulart.)

Nicolas Branche, bourgeois de Soissons.

Porte d'azur à une branche de chêne de sinople posée en pal.

Claude Branche, bourgeois de Soissons.

Porte de même.

Jean Brayer, greffier des rôles des tailles de la paroisse de Saint-Vaast de Soissons.

Porte d'argent à un quatre de chiffre de marchand de sable accosté d'un J et d'un B de même.

Nicolas Brilliart, conseiller du roi, grainetier au grenier à sel de Soissons.

Porte d'or à une hart ou branche pour lier de sinople, feuillée de même, surmontée de trois étoiles de gueules, posées deux et une.

Antoine Brisbarre, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Oulchie-le-Villoy.

Porte d'argent à quatre barres de sable, à la masse de forgeron de gueules brochant en bande sur le tout.

François Brisset, procureur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte écartelé aux premier et quatrième de gueules à un serpent d'or, et aux deuxième et troisième d'azur à une colombe d'argent.

Françoise Brisset, veuve de Jean du Metz, avocat au parlement et au bailliage et présidial de Soissons.

Porte de gueules à un aigle d'argent. (Armes des du Metz.)

Maurice-Nicolas de Brodart, écuyer, seigneur de Saint-Guilain.

Porte d'azur à trois fasces d'argent, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

Noblesse prouvée de cinq races.

François-Maurice de Brodart, écuyer.

Porte de même.

F. de Brouilly, marquis de Vuartigny.

A. de Brossart, sieur de Bienville. Noblesse prouvée de 1540.

Anne de Brucelle, femme de Simon Hébert, conseiller honoraire au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de sable à un lion d'argent.

Simon Bruncamp, prêtre, chanoine de Saint-Pierre-aux-Parvis de Notre-Dame de Soissons.

Porte de gueules à une montagne d'or accostée de deux étoiles de même.

Fabie Bruslard de Sillery, évêque de Soissons, abbé des abbayes du Jard, de Saint-Basle et Plicé.

Porte de gueules à une bande d'or chargée d'une traînée ondoyante de sable, accompagnée de cinq barils de même.

Robert Bucquet, juré-crieur de Soissons.

Porte d'azur à une grenade d'or enflammée de tous côtés de gueules, cantonnée de quatre lettres aussi d'or, une R et un B en chef, un B et un Q en pointe.

Bernard Buirette, conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à trois têtes et cols de lévrier d'argent accolés de gueules et bouclés d'argent.

N. Buirette, femme de N. de Maupreux, ci-devant receveur des tailles de Soissons.

Porte de même.

Marie-Marguerite Buirette, femme de Jean Charles, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons.

Porte de même.

Elisabeth Buirette, femme de Pierre Prevost, président trésorier de France à Soissons.

Porte de même.

Ch. Buirette, sieur de Rochefort, « a renoncé de lui-même à la qualité d'écuyer. »

Isac-Charles Buisson, prêtre, curé de Saint-Félix d'Ary-Bonneille.

Porte d'argent à un buisson de sinople ardent de gueules et sommé d'une croix haussée d'azur.

Marie-Jeanne du Buret, femme de François Quillier, écuyer, conseiller du roi et son avocat au bureau des finances à Soissons.

Porte fascé d'or et d'azur, au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent.

Pierre Cabaret, procureur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'or à un chien braque de gueules, accolé d'or et bouclé d'argent.

Philbert de Calandre, écuyer.

Porte de gueules à trois fasces d'argent, chargées chacune de deux filets de sable.

Nicolle de Cambray, veuve de Jacob de Saint-Maurice, écuyer, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à trois lions d'or lampassés et armés de gueules, deux en chef et un en pointe.

François de Capendu de Boursonne, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen et chanoine de l'église cathédrale de Soissons, prieur d'Autheuil.

Porte d'argent à trois fasces de gueules et trois merlettes de sable en chef.

Jean du Carin, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Vailly.

Porte d'or à un chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople.

François du Carin, marchand et ancien consul à Soissons.

Porte d'argent à une fasce d'azur chargée de trois pièces de monnaie appelées ducats d'or, accompagnée en chef d'un duc de sable ayant la queue de renard, et en pointe d'un buste de reine de gueules couronné d'une couronne à l'antique d'or.

Jacques-Barthélemy Carlus, directeur et receveur des aides de l'élection de Soissons.

Porte de gueules à trois poissons appelés carrelets d'argent posés deux et un.

Marie-Geneviève Carpentier, veuve de Jean-Baptiste Le Gras, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances.

Porte vairé d'or et d'azur, coupé de gueules à trois molettes d'or et une trangle d'argent sur le trait du coupé; accolé d'azur à un che-

vron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent.

François Carpentier, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France, général des finances et grand voyer en la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et d'un croissant d'argent en pointe.

Famille encore existante à Soissons. (E. de B.)

R. de Cassart, sieur de Montigny; noblesse prouvée de 1522.

Charles-Antoine de Cauchon, chevalier, seigneur de Vignieux, et Charlotte-Françoise de Sugny, son épouse.

Portent de gueules à un griffon d'or, accolé d'azur à un écusson d'argent chargé d'un bâton écoté péri en bande alézée d'azur.

C. de Castel, condamné : appel.

C. de Castelnau, condamné. « A quitté le pays depuis. »

Jean de Cauvry, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Ham.

Porte de gueules à un lion d'argent, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable.

A. de Marle, veuve de T. Cavelion, sieur de Vignieuxy; noblesse de cette dernière famille reconnue comme issue des barons de Terne.

Françoise Cayé, veuve de feu Nicolas Cuiret, avocat au parlement, a présenté l'armoirie qui

Porte de vair à un chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or accosté de deux étoiles de même.

Nicolas de Chabrignac de Coudée, capitaine des carabiniers du roi, brigade d'Aubeterre.

Porte d'argent à trois pals de gueules, au chef aussi d'argent chargé de deux trangles d'azur.

Pierre Chamblin, hôte du Lion d'or d'Oulchy-la-Ville.

Porte d'argent . . . . .

F. de Chanon, sieur de Jouy; noblesse prouvée de 1508.

F. de Champgrand, originaire de Gascogne : jugé bon par M. Dorieux. « On ne les croit pas gentilshommes. »

Gabriel Chantereau-Lefèvre, conseiller du roi, premier

président au bureau des finances de la généralité de Soissons, et Madeleine de Tournay, son épouse.

Portent de gueules à une fasce d'or accompagnée de deux têtes de limier d'argent, une en chef et l'autre en pointe, accolé de gueules à une tour d'argent maçonnée de sable.

Nicolas Chapelet, prêtre, curé de Saint-Michel de Brécy.

Porte d'azur à un chapelet d'argent posé en orle, la croix en bas, et une croix recroisettée d'or en cœur.

Adrian Charbonnier, prêtre, curé de Lucy-le-Bocage.

Porte de gueules coupé d'or à un lion d'argent, brochant sur le tout.

Pierre-Antoine Charmoliée, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France en ladite généralité.

Porte de gueules à deux bars adossés d'or.

Pierre Charpentier, greffier au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent, et en pointe d'un croissant de même.

Michel Charpentier, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux croissants de même en chef et d'une rose d'argent en pointe.

Anne Charpentier, veuve de Jean de Rocquevert, chevalier, premier lieutenant des grenadiers à cheval.

Porte de gueules à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'une tête et col de licorne de même.

Marie Charpentier, veuve de Pierre Charrée, conseiller du roi, receveur des décimes du diocèse de Soissons, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent, et en pointe d'un croissant de même.

Nicolas Charré, prêtre, curé de Rozière.

Porte d'or à trois fasces de gueules.

Pierre Charrée, conseiller du roi et son procureur au bailliage provincial et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à trois étoiles d'or et un croissant d'argent en abîme.

Catherine Charrée, femme de Louis Piercot, conseiller au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de gueules à un lion d'argent.

Jean Charton, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois chardons d'argent tigés et feuillés de même.

S. Chassiers, sieur de Bierge. Condamnation : appel.

Antoine de Chastenet de Puységur, seigneur d'Acouin, de Ploisy et de Branége en partie, subdélégué de messieurs les Maréchaux de France dans le Soissonnais.

Porte d'azur à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopardé d'or et un chef de même.

Noblesse depuis 1542.

Jacques de Chastenet, chevalier et seigneur de Puységur, vicomte de Busancy, quar-comte de Soissons, seigneur de Bernoville, lieutenant-colonel du régiment du Roi d'infanterie, brigadier et maréchal général des logis des camps et armées du roi.

Porte écartelé au 1er d'azur à trois étoiles d'or, deux et une; au 2e d'or à un lion de gueules et une bordure de sinople, chargée de sept écussons d'or; au 3e de gueules à trois pommes de pin d'or, les tiges en haut, deux et une; au 4e de gueules à trois dards d'or rangés en pal, les pointes en bas; et sur le tout d'azur à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopardé d'or, au chef de même.

François Châtre, greffier au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à trois étoiles d'or et un croissant d'argent en abîme.

Nicolas Chauveau, commis à l'exercice des aides de l'élection de Soissons.

Porte d'argent à un cheval de sable et une bordure de même.

Noble comme fils de garde du corps du roi pourvu de lettres de vétérance Ph. de Chenelle, marquis de Meun, maintenu.

Remy Chertemps, ancien religieux de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, ordre de saint Benoît, et prieur de Wailly.

Porte d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'un croissant de même, accolé d'or à une givre d'azur tortillée en pal.

Simon Chertemps, prieur, curé de Saint-Baudry.

Porte d'azur à un agneau pascal d'or.

Claude Chétiveau, conseiller du roi, garde des sceaux des juridictions royales de Soissons.

Porte d'azur à un cygne d'argent embrassant avec son col une croix haussée d'or, accompagné de trois raisins de même, deux en chef et un en pointe, au chef de gueules chargé d'une gerbe d'or acostée de deux étoiles d'argent et soutenue d'or.

Antoine Chevalier, prêtre, curé de la Croix-Berny.

Porte écartelé au 1er d'argent à une aigle de sable ; au 2e d'azur à trois étoiles d'argent, deux et une; au 3e d'or à une ancre de sable; au 4e d'azur à un lion d'or.

Adrian Chollet, procureur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à trois croix potencées d'or, deux et une.

Pierre Chrestien, ci-devant capitaine de milice du Soissonnais.

Porte d'azur à une fasce d'or, chargée de trois quintefeuilles de sable et accompagnée de trois œillets d'or, deux en chef et un en pointe.

Autre famille originaire de Crespy, condamnée, puis maintenue.

Michel Clipet, prêtre, curé de Saint-Pierre de Mont-Saint-Père.

Porte parti d'argent et de sable à une croix de l'un en l'autre, cantonnée de quatre tiercefeuilles aussi de l'un en l'autre.

Claire du Clozel, épouse de Robert de Beuvry, écuyer.

Porte d'argent à une fasce de gueules chargée de deux coquilles d'or, accompagée de deux têtes de mortes de sable tortillées d'argent, posées une en chef et l'autre en pointe.

Noblesse prouvée de 1425.

Remiette Cocquebert, femme de Charles Cousin, conseiller, avocat du roi au bailliage et présidial de Soissons.

Porte de sable à un lion contourné d'argent.

Christophe de Cocquillette, écuyer, sieur de Saint-Aubin.

Porte de sinople à une bande d'or, accompagnée en chef de trois coquilles posées en orle et en pointe de trois merlettes aussi posées en orle de même.

Antoine de Coquillette, maintenu. « On ne les tient pas pour gentilshommes dans le pays. »

Robert Colas, prêtre, curé de Notre-Dame de Civry-en-Almoin.

Porte d'argent à un corbeau de sable, accompagné de trois étoiles d'azur, deux en chef et une en pointe.

Gaspard de Collet du Quesnay, chanoine de l'église cathédrale Soissons.

Porte d'azur à une bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules.

Nicolas Collier, seigneur de Plessis-Brion, et Marie Lefèvre, sa femme.

Portent d'azur à trois fasces d'or; accolé d'or à un pairle de sable.

P. Collet, condamné.

Étienne Compein, prêtre, curé de Notre-Dame de Crincy.

Porte de sable à un chevron échiqueté d'or et d'azur accompagné de trois bezans tourteaux échiquetés de même, deux en chef et un en pointe.

J. Commelin, sieur de Lalain, condamné.

Jacques de Condé, écuyer, capitaine au régiment de Courtandon, seigneur de Coémy et de Villers-Hagron.

Porte d'or à trois haches de gueules.

Magdelaine de Condé, veuve de Louis Picot d'Éguisy, seigneur d'Éguisy en partie.

Porte de même.

P. de Comps, sieur de Mérignan, chevau-léger du roi avec lettres de vétérance.

Eustache de Conflans, chevalier, comte de Vezilly.

Porte parti de trois et coupé d'un, au premier d'azur semé de fleurs de lis d'or, au deuxième de gueules à un lion d'argent, au troisième de gueules à deux lions passants l'un sur l'autre d'or, au quatrième d'azur à une bande d'argent cotoyée de deux doubles cotices potencées et contrepotencées d'or, au cinquième d'argent à une croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même, au sixième d'or à trois comètes de gueules enguichées et liées d'argent, au septième de gueules aux rais d'escarboucle pometés et fleur de lis d'or de huit pièces, soutenu, cousu de gueules à une fasce d'argent, au huitième de sable à un lion d'or; et sur le tout d'azur semé de billettes d'or à un lion de même, écartelé de gueules à trois pals de vair et un chef d'or.

Godefroy-Maurice de Conflans, chevalier, capitaine au régiment de Sainte-Ermine.

Porte d'azur semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout.

Louise-Antoinette Cordelier, femme de N....., président, prévôt.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'une croisette de même surmontée d'une rose d'argent et un chef aussi d'argent chargé de deux merlettes de sable.

N. Cordier, prêtre, prieur et curé de Crouttes-sur-Marne.

Porte d'argent à un cœur de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermine, deux en chef et une en pointe.

Nicolas Cordier, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à une bande d'argent chargée de trois lozanges de gueules et accompagnée de six molettes d'or posées en orle.

Jean Cornélius, écuyer.

Porte d'azur à un lion d'or issant d'une cuve de même, accompané en chef de deux étoiles d'argent.

Pierre Coulon, prêtre, curé de Saint-Martin de Jaulsy.

Porte d'azur à un chevron d'or.

Louis de Courtignon, écuyer.

Porte de gueules à un lion naissant d'or, coupé d'argent.

« Maintenu, quoique bâtard d'un chevalier de Malte. Jugement qui fait l'étonnement de toute la province. »

Charles Cousin, avocat du roi au bailliage provincial et siége présidial de Soissons.

Porte de gueules à une fasce d'argent chargée de deux moucherons appelés cousins de sable.

David-Jean Coudray, prieur, curé d'Hostel.

Porte de sable à une croix engrélée d'argent, chargée d'un nom de Jésus de gueules et cantonnée de quatre étoiles d'or.

Philippe de Courson, seigneur d'Audeville.

Porte d'azur à une cloche fêlée d'or, accompagnée de trois étoiles de même, rangées en chef.

Jacques Couvent, procureur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de sable à une bande d'or accostée de deux molettes de même.

François de Crécy, écuyer, seigneur de Leury.

Porte d'argent à un lion de sable armé et lampassé de gueules et couronné d'or.

Noblesse prouvée de 1506.

Valérien de Crécy, écuyer, seigneur de Pargnant en partie.

Porte de même.

Roland Crespin, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons.

Porte d'argent à une R et un C de sable.

François de Crestien, écuyer, sieur de Bonneville.

Porte d'azur à une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules et accompagnée de trois fleurs de lis au pied coupé d'or, deux en chef et une en pointe.

Jean de Crestien, écuyer.

Porte d'azur à un cygne d'argent.

Robert Croisette, avocat en parlement.

Porte d'azur à trois croisettes pattées d'or, deux et une.

Hiérosme de Crouy, bourgeois de Soissons.

Porte de gueules à une croix d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur.

Claude Cuyret, ancien receveur des tailles en l'élection de Soissons.

Porte de vair à un chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or.

Rierre Cuyret, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte de vair à un chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or accosté de deux étoiles de même.

Charles Cuiret, greffier au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte vairé d'azur et d'argent, et un chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or.

Jeanne-Françoise Cuiret, femme de N. Bouchet, avocat du roi au bureau des finances de Soissons.

Porte d'azur à 14 pièces de vair d'argent posées 5, 4, 3 et 2, et un chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or acosté de deux étoiles de même.

Louis Cuiret, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte de même.

François Danré, écuyer, conseiller du roi et son procureur au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux têtes de serpent d'azur arrachées et armées de gueules, et en pointe d'un chêne de sinople terrassé de même.

Famille connue à Soissons dès 1590. Elle a formé deux branches : l'une, des seigneurs de Chezelles, à Paris, éteinte dans la famille Le Scellier de Chezelles; l'autre, à Soissons et Reims, des seigneurs d'Armancy et de Loupeigne, éteinte dans les familles Deu de Vieux-Dampierre, Carpentier et Cliquot de Toussicourt. (E. de B.)

Charles Danré, écuyer, conseiller du roi, procureur honoraire de Sa Majesté au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte de même.

Charles Darroye, chevalier, seigneur de Coucherez.

Porte de gueules à neuf croissants d'argent posés 3, 3 et 3, soutenant chacun une larme de même.

Jean Darsonnal, écuyer, seigneur d'Estourviller.

Porte tranché d'azur sur or à une étoile à huit rais occupant tout l'écu, aussi tranchée de l'un en l'autre et chargée en cœur d'une croisette de gueules.

N. Debayne, prêtre, curé de Seringe et doyen du doyenné de Ferre.

Porte d'or à un massacre de cerf de gueules, au chef de même chargé de deux roses d'argent.

Henry Delfaut, premier président au bailliage et siége présidial de Soissons, et Magdelaine-Denise du Fresne, sa femme.

Portent de gueules à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion de même, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or; accolé d'or à un frêne arraché de sinople.

Feu Denis Delfaux, receveur des tailles de l'élection de Soissons, suivant la déclaration d'Antoinette Descharons, sa veuve.

Portait d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion de même, et un chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur.

Louis Samson Dequen, greffier du bailliage du comté de Soissons.

Porte d'argent à un sautoir d'azur.

P. Demerval. Noblesse prouvée de 1546.

François-Elisabeth Desaunay, écuyer, seigneur de Limez.

Porte de gueules à trois barres d'argent chargées chacune d'un serpent ondoyant de sinople.

A. Dorrotte, sieur de Bon. Noblesse prouvée de 1530.

Eustache Desfossez, écuyer, seigneur de Jouagues.

Porte d'or aux deux lions de gueules adossés et passés en sautoir, leurs queues passées deux fois en sautoir de même.

Jean Desgret, écuyer, sieur des Silieux.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigrettes arrachées d'argent, deux en chef et une en pointe.

J. Desjardins, condamné.

Jean Desmarque, écuyer, sieur de Toury.

Porte d'argent à un lion de sable lampassé et armé de gueules.

J. Desprez; a renoncé.

Antoine Dollé, lieutenant criminel en l'élection de Soissons.

Porte d'azur à trois couleuvres d'or ondoyantes en fasce l'une sur l'autre, accompagnées en pointe d'une molette d'argent.

Nicolas Dombras, prêtre, curé de Saint-Frond de Nully et doyen du doyenné dudit Nully.

Porte d'or à une tour de gueules.

Louise Doucet, veuve de Jean de Conflans, marquis de Fouilleuse.

Porte de gueules à une rencontre de bélier d'argent, écartelé d'un lozangé d'argent et de sable.

Hiérosme de Douvil, écuyer, seigneur de Merval.

Porte d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef d'un lion passant de même.

Philippe Driencourt, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à une croix d'argent, cantonnée de 4 billettes de même.

Jean Drouault, garde du roi de la prévôté de l'Hôtel, servant près M. l'intendant de la généralité de Soissons.

Porte d'or à un bouc passant de sable ferré d'argent.

Nicolas-Louis Drouin, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte écartelé aux 1er et 4e d'azur à une gerbe d'or liée d'argent, accostée de deux croissants d'azur; aux 2e et 5e de gueules à une bande d'or cotoyée de six étoiles de même et sur le tout d'or à un arbre de sinople.

Marie-Élisabeth du Bois, damoiselle.

Porte d'argent à un lion de sable armé et lampassé de gueules.

Pierre du Bois, prêtre, prieur et curé d'Arcy-Sainte-Restitute.

Porte d'or à quatre chevrons partis et entremêlés d'azur et de gueules.

Nicolas Duchesne, écolastre de l'église de Soissons.

Porte d'azur à trois glands d'or et une étoile d'argent mise en cœur.

François Duchesne, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel de ville de Soissons.

Porte de même.

Sanson Duchesne, conseiller au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de même.

Claude du Chesne, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre-aux-Parvis de Soissons.

Porte de même.

N. Duchesne, qualifié écuyer comme chevalier du guet. — A. Duche ne, sieur de Neuville. Noblesse prouvée de 1541.

Jean-Louis de Cordonnoy, prêtre, prieur-curé de Saint-Jacques.

Porte écartelé d'or et de sable à un chevron accompagné d'un tourteau et d'un bezant en chef, et en pointe d'un besant tourteau, le tour de l'un à l'autre.

Charles-Simon Dumont, conseiller honoraire au bailliage et présidial de Soissons.

Porte d'argent à un mont de sinople herbé de sable.

Jacques Duduit, sieur de Jussière, condamné.

G. Duglas, sieur de Rugny, provenu de la maison Douglas d'Écosse.

Marie Dupire, fille majeure.

Porte d'azur à trois sautoirs d'argent, deux et un.

Robert Dupire, bourgeois de Soissons.

Porte d'or à trois pals d'azur.

Charlotte Dupont, veuve de ...., sieur du Val, capitaine d'infanterie au régiment de....., a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à trois molettes d'or, deux et une, écartelé de gueules à une rose d'argent.

Antoine Dupuis, prêtre, curé de Saint-Georges de Villeneuve-sur-Terre.

Porte d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois roses de même.

Charles Durand, conseiller et procureur du roi en l'élection de Soissons.

Porte d'azur à une vire ou cercle d'or et deux palmes d'argent passées en sautoir brochant sur le tout.

Robert Durand, prêtre, curé de Saint-Martin de Billy-sur-Oure et doyen du doyenné d'Ouchy.

Porte de même.

Jean Dutôt, chevalier, seigneur de Villefort, lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie, et N. Charpentier, son épouse.

Portent de gueules à trois têtes de griffons arrachées d'or, accolé d'écartelé de gueules et d'argent.

N. Dutour, veuve de N. Vuarel, avocat du roi.

Porte de gueules à un léopard d'or.

Guillaume Dutour, dit de Noirefosse, conseiller du roi, commissaire aux revues et logements des gens de guerre de la ville de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or, accompagné en pointe d'une tour d'argent maçonnée de sable, au chef d'or chargé de deux têtes de more de sable, liées d'argent.

Claude Dutour, président en l'élection de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une tour d'argent maçonnée de sable.

Bernard Dyart, prêtre, curé de Vauseillon.

Porte de sable à un chevron d'argent accompagné de trois croisettes de même.

Elisabeth d'Erqueri, femme de René Fretté, chevalier, seigneur de Lignières, colonel d'infanterie, gouverneur de Château Porcien.

Porte de gueules à neuf larmes d'argent posées trois, trois et trois, chacune soutenue d'un croissant de même.

N. d'Erqueri, femme de Jacques de Garges, chevalier, seigneur d'Artanne.

Porte de gueules à un château d'or.

N....., femme de François d'Espinoy, chevalier, seigneur de Chavignon.

Porte de gueules à une croix dentelée d'argent.

Charles-François d'Espinoy, chevalier, seigneur de Chavignon, Nanteuil, La Fosse, Marigny et autres lieux.

Porte d'azur à trois besans d'or posés en bande.

Maintenu par M. de Caumartin.

Crespin d'Étain, prêtre, curé de Saint-Martin de Maast.

Porte tiercé en fasce d'or, de sinople et d'hermine, à la jumelle de sable brochant en bande sur le tout.

B. d'Euly, sieur de Novion : maintenu. « N'est pas tenu gentilhomme dans le pays. »

Anne du Fay d'Athies.

Porte d'argent semé de fleurs de lis de sable, écartelé d'azur semé de fleurs de lis d'or, à un lion naissant de même, et sur le tout d'argent à trois fasces d'azur chargées d'une bande de gueules brochant sur le tout.

Estienne Guy Favereau, écuyer.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe.

Anne-Elisabeth de Faverolles, veuve de Jean Le Gras, président, lieutenant général de la ville de Soissons.

Porte de gueules à trois molettes d'or posées deux et une, au chef vairé d'or et d'azur, soutenu d'une trangle aussi d'or.

A. de Faveuse, sieur de Pringy. Noblesse prouvée de 1500.

Pierre Fertillière, commis à l'exercice des aides de l'élection de Soissons.

Porte d'argent à une anguille d'azur.

P. Ferrault, sieur du Vousset, maintenu par ordre du roi, après condamnation.

G. Féron, maintenu.

Marie de Fienne, abbesse de l'abbaye de Saint-Remy-Saint-Georges, ordre de saint Benoît.

Porte d'azur à un lion d'argent.

Catherine de Fiesque, abbesse de l'abbaye royale de Soissons.

Porte bandé d'azur et d'argent de six pièces.

Christofle de Flavigny, écuyer, seigneur avoué de Chacrise.

Porte échiqueté d'argent et d'azur, et sur le tout un écusson de gueules, le grand écu avec une bordure de sable.

Melchior Fleury, conseiller, médecin ordinaire du roi.

Porte d'azur à un lis d'argent tigé et feuillé de même.

Gilles Fontaine, commis aux exercices de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une fontaine d'or et une bordure de même.

F. des Fossés, sieur de Longuisque, condamné.

Marc Forestier, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à un chiffre d'or composé des lettres de son nom.

Jean Foucard, greffier en chef au bureau des finances de la généralité de Soissons

Porte d'azur à un chevron d'or surmonté d'une colombe d'argent perchée sur la pointe et accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'une gerbe de même en pointe soutenue d'une rose d'argent.

Jean-Jacques Fouin, prêtre, curé de Notre-Dame de Nouvron.

Porte d'azur à trois étoiles d'argent rangées en chef, et en pointe une fouine passante d'or.

L. de Fouquet, sieur de Sonzicourt, maintenu après condamnation.

N. Fournier, prêtre, curé de Saint-Remi de Gland.

Porte de sinople à quatre fasces d'or chargées chacune d'un tourteau de gueules accosté de deux merlettes affrontées de sable.

Bernard de Fours, abbé de Clairefontaine.

Porte d'azur à une croix dentelée d'or.

Charles François, prêtre, curé de Hautevesne et doyen du doyenné de Château-Thierry.

Porte d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'une croix alézée d'or, et en pointe d'un faon aussi d'or sur une terrasse de même.

F. de Frade, condamné sur appel.

François Fréret, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons.

Porte d'or à un vase d'azur rempli de trois tiges de fraisier de sinople, feuillées de même et fruitées de quatre fraises de gueules posées trois en chef et la quatrième en cœur, chargée d'une mouche de sable miraillée d'argent brochant sur la tige du milieu.

Louis Fréret, docteur en médecine.

Porte d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux fraises de même, tigées et feuillées de sinople, surmontées d'une étoile de sable, et en pointe d'un croissant d'azur.

Antoinette Fréret, fille majeure.

Porte d'or à une fasce de gueules.

Antoinette Frion, veuve de Jacques Mosnier, marchand à Soissons.

Porte d'or à trois fasces ondées d'azur.

Jacques Fricques, prêtre, chanoine de Saint-Gervais de Soissons.

Porte d'azur à une bande d'or chargée de trois trèfles de sinople.

Nicolas de Frontigny de la Tour, prêtre, curé de Saint-Martin d'Armentières.

Porte d'argent à deux fuseaux de gueules posés en sautoir et accompagnés de deux trèfles de sinople en chef, et d'une couronne d'épines de même en pointe.

Marie-Barbe Gaigne, femme de Robert Racquet, président trésorier de France à Soissons.

Porte d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux corneilles de sable, et en pointe d'une rose de gueules tigée et feuillée de sinople.

Michel Gailliard, sieur du Breuil, condamné comme issu d'un bâtard de Lonjumeau, ayant fait appel en produisant des lettres de légitimation.

Pierre Galloys, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Bohain et garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Quentin, réunis à la Fère, et receveur des traites foraines.

Porte de gueules à un chevron abaissé d'or surmonté d'un croissant d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Marie-Antoinette de Garges, femme de N. Condé, capitaine des carabiniers du roi.

Porte d'or à un lion de gueules.

Ch. de Gannes, sieur du Chesne, condamné, a appelé.

Hugues de Garges, chevalier, seigneur de Noroy.

Porte de même.

J. de Gargan, sieur de Grandine, condamné; appel.

Jacques de Garges, chevalier, seigneur d'Arthanne et autres lieux.

Porte de même.

Paul-Guillaume de Garsaulan, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte burelé d'argent et de gueules à un chef d'or chargé de deux lionceaux affrontés de gueules.

Jean Gautron, prêtre, curé de Saint-Georges de Courmont.

Porte d'argent à une fasce échiquetée d'azur et d'or, et une double torchère fleuronnée et contre-fleuronnée de gueules brochant sur le tout.

Prudent Genée, prêtre, curé de Basseville-en-Brie.

Porte d'azur à deux aigles d'or en chef et un genêt de même sur une terrasse de sinople en pointe.

L. Gedouin, sieur de Chereuse; noble par son père, secrétaire du roi

François Gilbert, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Wailly.

Porte d'argent à six burelles d'azur, au chardon de gueules tigé et feuillé de même, brochant sur le tout.

François Gilluy, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'argent à une rose de gueules.

Nicolas Girost, conseiller du roi et de S. A. R., prévôt de Villiers-Cotterêts et avocat au parlement.

Porte de gueules à un lion d'argent.

Marguerite Gobeau, veuve d'Antoine Vaillant, maire de la ville de Chauny.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles, deux en chef d'or et une en pointe d'argent.

Louis Godin, prêtre, curé de Saint-Brice de Sergy.

Porte écartelé aux premier et quatrième d'argent à trois fusées en bande de gueules, au deuxième d'argent à une croix potencée d'or cantonnée de quatre croissants de même, et au troisième d'or à une feuille de chêne de sinople posée en pal.

Louis Godot de Mouy, commis à l'exercice des aides de l'élection de Soissons, département de Blérencourt.

Porte de sable à quatre trèfles d'or posés deux et deux.

Suzanne de Gonnelieu, veuve de Guillaume de Bezannes, chevalier, seigneur de Poulandon, a présenté l'armoirie qui

Porte d'or à une bande de sable.

Henry-Armand Gosset, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons et grainetier au grenier à sel dudit lieu.

Porte d'azur à trois cosses de pois jointes à une même tige d'or, et un chef d'argent chargé d'un aigle le vol abaissé de sable.

Zacharie Gosset, chanoine de Saint-Gervais de Soissons.

Porte d'azur à une bande d'or chargée de trois trèfles de sinople.

Simon Gosset, notaire royal au bailliage de Soissons.

Porte d'azur à deux cosses de pois pendantes d'or, écartelé d'azur, à une tour d'argent maçonnée de sable.

Jean Grégoire, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Sauveur de Choisy.

Porte d'argent à un cœur de carnation chargé d'une étoile d'or, et accompagné de trois alérions d'azur, deux en chef et un en pointe.

C. de Gresle, veuve de Ch. d'Harzillemont, sieur de Loupeigne. — La famille d'Harzillemont, branche de la maison de Châtillon; preuve faite depuis 1434.

Jean-François Grevin.

Porte de gueules à une tête et col de licorne coupée d'argent, traversée d'une flèche d'or en barre et accompagnée en chef de trois étoiles de même, mal arrangées.

J. de Grest, sieur des Filieux, maintenu après condamnation.

N. Grissolet, prêtre, curé de Vierzy.

Porte d'argent à un chevron, parti de sable et d'azur, accompagné de trois tourteaux partis de même, deux en chef et un en pointe.

F. Grisson, condamné.

Claire de Grossine, veuve de Théodore de Bardaux, écuyer, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe.

Noblesse prouvée de 1527.

Louise de Grossine, fille.

Porte d'azur à deux épées passées en sautoir d'argent, les poignées d'or, la pointe en bas.

Jean Grou, conseiller du roi, commissaire de la maréchaussée de Soissons.

Porte d'azur à une aigle le vol abaissé d'or, surmontée au canton dextre d'un croissant d'argent.

Sébastien Guérin, chanoine de Saint-Pierre et chapelain de la cathédrale de Soissons.

Porte de gueules à une bande d'or accompagnée de six annelets d'argent mis en orle.

Ch. de Gueldrap, maintenue du 18 juin 1663 sur noblesse prouvée de 1562.

Feu Jacques Guérin, écuyer, conseiller du roi, prévôt, provincial au bailliage et siége présidial de Soissons, suivant la déclaration d'Anne Petit, sa veuve.

Portait d'azur à un lion d'or.

Charles Guérin, chanoine de la cathédrale de Soissons.

Porte de même.

Antoine Guérin, chanoine de Saint-Pierre de Soissons.

Porte de même.

G. de Guery, condamné.

N. Guillaume, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Chauny.

Porte d'azur à deux haches d'armes adossées et passées en sautoir d'argent, chacune fichée dans son faisceau de verges à la romaine, d'or, lié de sable, et liées ensemble d'un cordon aussi d'or, au chef de même chargé de trois merlettes de sable.

Claude Guinet, commis aux exercices de la ville de Soissons.

Porte de gueules à un léopard d'argent, au chef de même.

C. de Guignicourt, sieur de la Francheville, maintenu après dispense de preuve.

Michel Hambie-Duchemin, contrôleur ordinaire des guerres à Soissons.

Porte d'azur à trois aigles d'argent, deux et une.

Noël Hamby, prêtre, religieux de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, prieur et curé de Saint-Remi de Nully.

Porte échiqueté d'argent et de sable, chargé en cœur d'une fleur de lis d'or, l'écu avec une bordure de gueules.

Pierre de Hangest d'Argenlieu, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prévôt de l'église cathédrale de Soissons, prévôt et seigneur de Chivres, abbé de Bellozane, demeurant audit Soissons.

Porte d'argent à une croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.

Gabrielle de Hangest d'Argenlieu, fille noble.

Porte de même.

Nicolas Hanisset, conseiller du roi, contrôleur des octrois, deniers communs et patrimoniaux de la ville de Soissons.

Porte d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux roses de gueules pointées de sinople, et en pointe d'une étoile de gueules.

Claude de Hannivel de Mannevillette, abbé de Valsery.

Porte de gueules à un barbeau d'argent posé en fasce, au chef cousu d'azur chargé de trois molettes d'argent.

Marie Harancdet, dame de Vauxbuin et Chaudun, veuve de Jean-Paul de La Fitte, lieutenant des gardes du roi, gouverneur de Guise et maréchal des camps et armées de Sa Majesté.

Porte d'azur à une bande d'argent chargée de trois lozanges et deux demi de gueules, accompagnées de deux cornets d'argent liés de même, les embouchures en pointe; accolé d'azur à un chevron d'or accompagné de trois gerbes de même.

Mathurin Hardy, directeur et receveur général des aides et formules de l'élection de Soissons.

Porte d'or à un chevron d'azur accompagné en pointe d'un lion de gueules, au chef de même chargé de trois étoiles d'argent.

Feu Antoine de Harlus, chevalier, seigneur de Givray, suivant la déclaration d'Henriette de la Vizée, sa veuve.

Portait de sable à un lion d'argent, la crinière ou jube d'or, couronné de même, lampassé et armé de gueules.

Noblesse prouvée de 1512.

Adrienne de Harmant, femme de N. de Villiers-Saint-Genest, seigneur de Villiers Saint-Genest.

Porte d'azur à une croix d'argent cantonnée aux premier et deuxième cantons de quatre étoiles d'argent posées deux en chef et deux en pointe, celles-ci ne paraissant qu'à moitié, l'autre moitié étant cachée dans le bas de la croix; au troisième de deux demi-étoiles d'argent soutenues d'une fasce d'or, et au quatrième d'un pal d'or acosté à dextre de deux demi-étoiles d'argent, l'autre moitié étant cachée sous la croix.

Marguerite d'Harzillemont, veuve de François de Wolbock, écuyer, sieur de Limay.

Porte de gueule à une fasce d'or.

Antoine d'Harzillemont, seigneur de Lhuy.

Porte de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de trois merlettes de gueules.

Jacques d'Harzillemont, prêtre, prévôt et seigneur de Blanzy.

Porte de même.

Claude d'Harzillemont, prêtre, curé de Saint-Jean de Chacrise.

Porte de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de trois merlettes de gueules.

Pierre de Hastrel, écuyer, seigneur de Préaux et de Grisol, chevalier d'honneur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de deux molettes de même en chef, et en pointe d'une tête de lévrier d'argent accolée de gueules, le collier bordé et bouclé d'or.

Noblesse prouvée de 1539.

Pierre de Hastrel, écuyer, seigneur de Nouveron, et Geneviève Buirette, sa femme.

Portent d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux molettes de même et en pointe d'une tête de lévrier d'argent accolée de gueules et bouclée d'or; accolé d'azur à trois têtes de lévriers d'argent accolées de gueules et bouclées d'or, deux en chef et une en pointe.

Nicolas Hébert, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons, et Marguerite Gaigne, sa femme.

Portent d'azur à une bande d'or accompagnée de six besans de même posés en orle, accolé d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux corneilles affrontées de sable et en pointe d'une rose de gueules tigée et feuillée de sinople.

Siméon Hébert, conseiller honoraire au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à une bande d'or accompagné de six besans de même posés en orle.

Michel Hébert, prêtre, curé de Saint-Pierre de Faverolles.

Porte d'argent à un daim au naturel paissant sur une terrasse de sinople, et un chef échiqueté d'or et de sable de deux traits.

Henri-François Henger, écuyer, sieur du Perle; l'un des anciens chevau-légers de la garde du roi.

Porte d'azur à un lion d'or lampassé et armé de gueules.

Madame Herbelin, veuve de L. Chéron, sieur de Champiton, condamnée.

Charles-Julien d'Héricourt, écuyer, conseiller du roi au siége présidial de Soissons.

Porte d'argent à une croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, écartelé d'or à un créquier de gueules.

Nicolas de Héricourt, écuyer.

Porte de même.

Louis de Héricourt, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte de même.

Guillaume Héricard, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Quentin de Soissons.

Porte d'or à trois fumées d'azur sortant d'un Etna ou montagne à trois croupes de sinople, enflammé de flammes sans nombre mêlées d'or et de gueules, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

A. Herblin, poursuivant.

Louis d'Hesselin, prêtre, prieur et curé de Saint-Martin de Soucy-Puiseux.

Porte de gueules à un lion d'or accompagné de fleurs de lis de même posées en orle.

F. de Hesselin, sieur d'Aucourt; anoblissement de 1597.

Michel Heuslin, conseiller du roi, receveur général des finances de la généralité de Soissons.

Porte d'argent à deux merlettes de sable en chef et une rose de gueules pointée de sinople en pointe.

Augustin Heuveron, prêtre, curé et doyen de Saint-Quentin-Bergy.

Porte de gueules à un coq d'argent.

Philippe de Hombliéres, écuyer, seigneur de Fief.

Porte d'azur à une croix d'or cantonnée de douze croisettes recroisettées de même, deux et une à chaque canton.

Noblesse prouvée depuis 1504.

Claude Houzé, prêtre, curé de Saint-Remi-Chavignon.

Porte d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'une croix ancrée de même.

Charles Huet, prêtre, curé et prieur de Notre-Dame de Haulnoy.

Porte d'azur à un demi-vol d'or en cœur accompagné de trois croix de Lorraine d'argent, deux en chef et un en pointe.

Simon Huger de Baquencourt, écuyer, prêtre et chanoine de l'église de Saint-Gervais de Soissons.

Porte d'azur à un lion d'or lampassé de gueules.

Anoblissement de 1668.

F. Hugo, sieur du Perle, pas encore jugé.

Françoise d'Irson, veuve de Rémond de Lizy, écuyer, sieur de Beauvette, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à trois fasces d'argent.

Jacques Jardel, bourgeois de la ville de Vailly.

Porte d'or à trois coqs de sinople, posés deux et un.

François du Jay, écuyer, seigneur de Pepinet, ci-devant capitaine au régiment de Vexin.

Porte d'azur à trois trangles d'or soutenant chacune un lion léopardé d'argent lampassé de gueules.

Frédéric-Charles du Jay, écuyer, seigneur de Rosoy en partie, capitaine dans le régiment de Mgr le Dauphin.

Porte de même.

Anne du Jay du Rozoy, fille.

Porte de même.

Jeanne Jongleure, femme de Charles Dupire, conseiller au bailliage et siége présidal de Soissons.

Porte d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois roses de même.

Marguerite Jorien, veuve de Pierre de Beyne, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'or à un massacre de cerf de gueules, au chef de même chargé de deux roses d'argent.

Jean-Baptiste Jourdin de Maisonneuve, procureur du roi au bureau des finances de Soissons.

Porte écartelé au premier d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un daim passant au naturel, au chef cousu de gueules chargé de deux molettes d'or, au second d'azur à un chevron d'or accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe, au troisième d'azur à un chevron d'or accompagné de trois molettes de même, celle de la pointe surmontée d'une merlette aussi d'or, et au quatrième contre-écartelé aux premier et quatrième d'argent à une croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même, aux deuxième et troisième d'or à un écusson de gueules chargé d'une feuille de houx d'argent.

Michel-Robert Jourland, major et commandeur pour le roi en la ville de Soissons.

Porte d'azur à un lion d'or, parti aussi d'azur à un croissant d'or surmonté d'une étoile de même.

Anobli en 1664.

Élisabeth Jourland, femme de Michel Heuslin, conseiller du roi, receveur général des finances de la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un lion d'or.

Jean Jugueux, curé de Barbouval.

Porte d'argent à deux léopards de gueules

Christophe Labouret, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'or à un chevron de sable surmonté d'une étoile d'azur, et accompagné de trois cœurs de gueules.

Claude-Victor de La Bretesche, prêtre, curé d'Aiz.

Porte d'azur à une tour d'argent.

Antoine de La Bretesche, procureur au bailliage, siége présidial et juridiction royale de Soissons.

Porte d'or à une croix bretessée d'azur.

Il y a eu contestation : pas encore jugé.

N. de la Clef, marchand de blé à Soissons.

Porte d'argent à quatre bandes de gueules.

N. de La Cour, bourgeois et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Porte d'argent à une croix de gueules cantonnée de quatre coquilles de sable.

Jeanne de La Court, veuve de Jean Legrain, élu à Soissons.

Porte d'argent à six corbeaux de sable posés trois, deux et un, celui de la pointe soutenu d'un croissant d'azur.

Jean de La Court, prieur, curé de Saint-Gervais et de Saint-Protais de Saconin.

Porte d'argent à un orle de dix coquilles d'azur, et une croix recroisettée de gueules en cœur.

Louis de La Faux, exempt en la maréchaussée de Soissons.

Porte d'azur à une faulx d'argent, le manche posé en bande d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

Catherine-Geneviève de La Fitte, fille majeure.

Porte d'azur à une bande lozangée d'argent et de gueules et cotoyée de deux cors de chasse d'argent.

Charles-Henri de La Fontaine, chevalier, seigneur de Bitry, Suiers et autres lieux, et Anne-Valentine de Harlus de Guiray, son épouse.

Portent bandé d'or et d'azur de six pièces, les bandes d'or échiquetées de gueules de trois traites, accolé de sable à un lion d'argent lampassé et armé de gueules et couronné d'or.

Noblesse prouvée de 1470.

Pierre de La Hante, prêtre, curé de la paroisse de Vaurezis.

Porte d'azur à deux houlettes d'argent passées en sautoir accompagnées en chef d'une étoile de même en chef et en pointe d'un mouton passant d'or.

Marie de La Haye, veuve de Florimond de Hartrel, écuyer, seigneur des Fossés, capitaine au régiment de Navarre.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux molettes de même et en pointe d'une tête et col de lévrier d'argent acçolée de gueules et bouclée d'or.

Barthélemi de La Hyre, avocat en parlement.

Porte de gueules à une fasce d'or chargée d'une étoile d'azur et accompagnée de trois têtes d'aigles arrachées aussi d'or, deux en chef et une en pointe.

Bernard de La Loire de Montsivry, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Soissons.

Porte d'or à un chevron d'azur accompagné de trois trèfles de même.

F. de Lamet, sieur de Pinon; noblesse prouvée depuis 1520.

Anne de La Motte de Puille, vicomtesse de Trolly-Loire-au-Bois.

Porte d'azur à un lion d'or lampassé et armé de gueules, et une barre en devise de sable brochante sur le tout.

Noblesse prouvée de 1551.

Élisabeth de La Motte, damoiselle.

Porte d'azur à un lion d'or lampassé et armé de gueules chargé d'un bâton en barre de sable brochant sur le tout.

Magdelaine de La Motte, damoiselle.

Porte de même.

Marie de La Motte, damoiselle.

Porte de même.

Louise de la Motte, damoiselle.

Porte de même.

Salomon de la Motte, sieur de Nogentel : a produit des lettres de grâce de 1547.

Ch. de la Motte, sieur de Ville; noblesse prouvée de 1542.

François Annibal de La Personne, écuyer.

Porte de sinople à une bande d'argent chargée de trois merlettes de gueules, écartelé d'or à un lion de gueules.

Condamné : appel.

Michel de La Personne, vicomte de Huisy; noblesse prouvée de 1530. « Une des plus anciennes familles de Soissons. »

Claude de La Place, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel de ville de Soissons.

Porte d'azur à une aigle le vol abaissé d'or, accompagnée de trois glands de même feuillés de sinople, deux en chef et un en pointe.

Condamné.

Barbe de La Salle, femme de Philbert-Antoine-Bellotte de Précy, conseiller du roi, président trésorier de France à Soissons.

Porte d'azur à trois chevrons d'or.

Toussaint Lambert, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Vailly.

Porte d'argent à un arbre de sinople sur une terrasse de même et un chef de sable chargé de trois têtes de coq d'or crestées et barbées de gueules.

Jean Lantoine, prêtre, curé de Saint-Remi-Saint-Martin de Ciry-Sermoise.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois bezans de même.

Philippe Laubry, chanoine de Saint-Pierre-aux-Parvis de Soissons.

Porte de gueules à trois coquilles d'argent, 2 et 1.

Jean de La Vernade, chevalier, seigneur d'Épagny, et Marie-Thérèse de Méniac, sa femme.

Portent de gueules à un arbre d'or cotoyé de deux étoiles de même, coupé d'or à un taureau passant de gueules, accolé d'azur à une bande d'argent chargée d'une épée d'azur et accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant de même.

N. de La Vernade, écuyer.

Porte de gueules à un arbre arraché d'or, acosté de deux étoiles d même, écartelé d'or à un taureau passant de gueules.

Noblesse prouvée de 1550.

Armande-Henriette Le Boistel.

Porte en losange d'azur à une bande d'or chargée de trois merlettes de sable, et accompagnée de deux lions d'or.

Feu Pierre Le Boistel, écuyer, seigneur d'Écuiry, suivant la déclaration de Florimonde Bonnet, sa veuve.

Portait d'azur à une bande d'argent chargée de trois merlettes de sable ; accolée de deux lions passants d'or lampassés de gueules, accolé d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois tortues de sable, deux en chef et une en pointe.

François Le Bon de Maizemont, chanoine et grand archidiacre de l'église cathédrale de Soissons.

Porte de gueules à un écusson échiqueté d'or et d'azur posé en cœur, accompagné de trois cigognes d'argent, deux en chef et une en pointe.

Leborgne, comte de Berneuil; noblesse prouvée de 1462.

Pierre Le Carlier, écuyer.

Porte d'or à un lion de sable armé et lampassé de gueules, parti de sable à une roue d'or.

Claude Le Cartier, trésorier de France en la généralité de Soissons, ci-devant gentilhomme-servant du roi, et Marie-Françoise de Blois, son épouse.

Portent d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, accolé d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Louis Le Clerc, conseiller du roi, son procureur au grenier à sel de Soissons.

Porte d'azur à un soleil d'or.

N. Le Comte, prêtre, curé d'Épagny.

Porte d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois bezans de même.

R. Le Cocq; noble par son père, secrétaire du roi.

Le Comte, sieur de Brétigny; noblesse prouvée de 1495.

Louis Le Comte, prêtre, curé de Saint-Crépin de Serches.

Porte d'azur à un chevron d'argent accompagné de deux croissans en chef et de deux L en pointe adossées de même.

Cl. Lecourt, sieur de Joinville, maintenu après condamnation.

Claude-François Le Couvreur, conseiller du roi, maître des eaux et forêts de Chauny.

Porte d'azur à trois boucliers d'or passés en sautoir.

Catherine Lempereur, veuve d'Adrien Le Dieu, condamnée.

Henri Lépicier, grand-chantre de l'église de Soissons.

Porte de gueules à un chevron d'or accompagné de trois têtes de limiers d'argent.

François Lépicier, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons, receveur au grenier à sel de Vailly.

Porte d'azur à un chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent et accompagné de trois têtes de limiers de même, les deux du chef affrontées.

Nicolas Lépicier, chanoine de Saint-Vaast.

Porte de gueules à un chevron d'or accompagné de trois têtes de limiers d'argent, deux en chef et une en pointe.

Jean-Antoine Lépicier, prêtre, curé de Saint-Martin de Civry-Housle.

Porte d'azur à un épi de bled d'or et une feuille de scie d'argent brochante en fasce sur le tout.

Antoine Lévêque, conseiller du roi, président et bailli au comté de Soissons.

Porte écartelé au premier et au quatrième d'azur à une gerbe d'or liée de gueules, aux deuxième et troisième d'or à une grappe de raisin d'azur feuillée de sinople.

Pierre Lévêque, conseiller du roi et maire de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une gerbe d'or liée de gueules, écartelé d'or à une grappe de raisin d'azur feuillée de sinople.

Pierre Lefebvre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux glands et en pointe d'une étoile de même.

Pierre Lefebvre, commis à l'exercice des aides de Soissons.

Porte d'or à une enclume de sinople.

Jean Lefebvre, bourgeois de Soissons.

Porte d'argent à une traînée d'azur accompagnée de cinq barillets de gueules, le tout posé en barre.

Henri Lefebvre, prêtre, curé de Saint-Georges de Chauny.

Porte d'argent à un chevron de gueules, surmonté d'une fleur de lis de même, chargé de trois quinte-feuilles d'or.

Raymond Le Féron, écuyer, seigneur de Bizancourt, lieutenant-colonel du régiment de Viantes.

Porte de gueules à un sautoir d'or accompagné en chef et en pointe de deux molettes de même et en flanc de deux aigles aussi d'or.

Le Feurre, sieur de Grandmaison, a renoncé.

Pierre Lefort, curé de Saint-Médard d'Atticby.

Porte d'argent à une barre d'azur semée de croisettes d'or et accompagné de deux feuilles de chêne de sinople, une en chef et l'autre en pointe.

Jacques Léger, prêtre, curé de Saint-Frond de Nully.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une croix pattée d'argent, coupé de gueules à un aigle s'essorant d'or.

Pierre-Auguste Le Givre, conseiller du roi et lieutenant de la maréchaussée de Soissons.

Porte d'argent à deux molettes de sable en chef, et une hure de sanglier arrachée de même.

Suzanne Le Grain, femme de Pierre Hastrel, écuyer, sieur de Préaux, chevalier d'honneur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'argent à trois merlettes de sable, 2 et 1.

Noblesse comme garde du corps.

Henri Le Grain, bourgeois de Soissons.

Porte d'azur à une gerbe de blé d'or liée de gueules, posée à dextre, et un raisin d'or tigé et feuillé de sinople posé à senestre.

Jean-Sébastien Le Gras, écuyer, seigneur de Bertigny, trésorier de France.

Porte de gueules à trois molettes d'or, deux et une, au chef vairé d'or et d'azur soutenu d'une trangle d'argent.

N. Le Gras, femme de N. Carpentier, conseiller du ro trésorier de France en la généralité de Soissons.

Porte de même.

François Le Luc, prévôt de la Châtellenie et prévôté royale de Neully-Saint-Front.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux gerbes aussi d'or et d'une étoile d'argent, et en pointe d'une tête de bœuf aussi d'or affrontée.

Élisabeth Le Maire, veuve de Simon Huget de Baccancourt, écuyer.

Porte de sable à un sautoir d'or accompagné de quatre couronnes à l'antique d'argent.

R. Le Maire, sieur de la Ramée, garde du corps.

M. Leot, sieur d'Assignes, condamné.

F. Lepage, sieur de Boncourt, condamné.

Louis Le Picard, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Soissons.

Porte d'argent à un cœur de gueules sommé d'un lis de jardin au naturel et un chef de gueules chargé de trois maillets d'argent, celui du milieu versé ou renversé.

N. Le Picart, prêtre, prieur et curé de Nelles.

Porte d'azur à une tête et col de cheval coupée d'argent surmontée d'une étoile d'or et acostée de deux fers de pique de même.

François Leroux, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'argent à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.

Théodore Leroy, écuyer, sieur d'Aguet, sous-brigadier des chevau-légers de la garde du roi.

Porte d'azur à trois écussons d'argent chargés chacun d'une croix pattée de gueules, posés deux en chef et un en pointe.

Antoine Le Sage, prêtre, prieur et curé de Beugneux.

Porte d'argent à trois fusées d'azur mises en fasce et sommées chacune d'une croisette de gueules.

Claude Le Scellier, conseiller du roi, contrôleur général des finances, du domaine et des bois de la généralité de Soissons.

Porte d'azur à une gerbe d'or supportée par deux lions de même, au chef de gueules chargé de trois molettes d'argent.

Le Scellier de Chézelles, famille encore existante à Paris. (E. de B.)

Geneviève Le Sueur, femme de Claude Le Scellier, conseiller, contrôleur général au bureau des finances, du domaine et des bois de Soissons.

Porte d'azur à trois soucis d'or, tigés et feuillés de sinople, 2 et 1.

Mathieu Le Tellier, curé de Droizy.

Porte d'azur à trois chevrons d'argent.

N. Levasseur, prieur d'Auchy-le-Château.

Porte d'argent à un aigle de sable.

Augustin Levasseur, prêtre, curé de Sainte-Clotilde de Vivierres.

Porte d'azur à un vase couvert d'or posé sur un cube ou carré de même et accosté de deux palmes d'argent.

Marie et Louise de Leval, en instance.

Jean-Charles Le Vent, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron abaissé d'or, accompagné en chef d'un soleil levant aussi d'or et en pointe de trois étoiles mal ordonnées de même, accolé d'azur à un chevron d'or accompagné de deux croissants d'argent en chef et d'une hure de sanglier d'or en pointe.

Marie Lévêque, femme de Julien d'Héricourt, écuyer, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à une gerbe d'or, écartelé d'or à un raisin d'azur tigé et feuillé de sinople.

Anne Lévêque, femme de Pierre Charpentier, greffier au présidial de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion de même.

François de Lhommes, prêtre, curé de Saint-Sulpice de Bitry.

Porte coupé d'argent et de gueules à un pal flamboyant de l'un en l'autre, accompagné en chef de deux étoiles d'azur.

Antoine de Ligny, chevalier, seigneur de Plessier, le Houlezié et autres lieux, et Marianne de Capendu, sa femme.

Portent de gueules à une fasce d'or et un chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits, et accolé d'argent à trois fasces de gueules et trois merlettes de sable rangées en fasce.

Ant. de Lignères, sieur de Falaise : lettres de grâce de 1581.

M. de Lizine, veuve de Louis de Morienne ; noblesse prouvée de 1509.

Henri de Lizy de Paupilicourt.

Porte d'azur à trois fasces d'argent.

Maintenu après condamnation.

Renée de Lizy.

Porte d'azur à trois fasces d'argent.

R. de Longueval ; noblesse de 1452.

Charles-Antoine de Loüeu, prêtre, curé de Saint-Laurent d'Atilly.

Porte d'argent à trois têtes de loups arrachées de sable, deux et une.

E. de Lohan, sieur de Jenneval ; anoblissement d'octobre 1585.

Henri Louvet, procureur ès-siéges royaux de Soissons.

Porte d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois têtes de loups de sable, deux en chef et une en pointe.

Charles de Loys, écuyer, sieur de Milly.

Porte d'azur à trois roses d'argent, deux et une.

Gabriel de Machault, prieur de Saint-Pierre-à-la-Chaux.

Porte d'argent à trois têtes de corbeau arrachées de sable.

Charles de Mallet, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Marie de Retonde.

Porte de gueules à un maillet d'or en cœur, accompagné de trois limaçons d'argent miraillés d'azur, deux en chef et un en pointe.

Catherine-Marc, femme de Pierre Barbier, écuyer, seigneur de Missy en partie, conseiller au siége présidial de Soissons, gentilhomme de la grande vénerie de France.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois molettes de même.

N. Marc, prieur de Saint-Vulgis.

Porte d'azur à deux pals enclavés d'or, au chef de gueules chargé d'une couronne d'or.

J. Maréchal, gendarme de la compagnie du roi.

Genebant de Martigny, chanoine de la cathédrale de Soissons.

Porte d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe.

Nicolas Marny, prêtre, curé de Saint-Victor d'Autrèches.

Porte de sinople à un agneau pascal d'argent, la croix et la banderolle d'or croisées de gueules, et un chef bastillé d'or.

Charles-François Marny, greffier au grenier à sel de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'un marc d'or.

C. des Marques ; noblesse de 1555.

N. Martin, femme de Bernard de la Loire de Monsivry, receveur des tailles de Soissons.

Porte d'or à trois martinets de sable, deux et un.

Charles Martin, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'or à deux roseaux de gueules passés et accompagnés de quatre quintefeuilles d'azur.

Claude Martinet, prêtre, chanoine de la cathédrale de Soissons.

Porte d'argent à trois chevrons d'azur accompagnés de trois martinets de sable, deux en chef et un en pointe.

Philippe de Maubeuge, écuyer, seigneur en partie de Monceau et de Louâtre.

Porte vairé d'or et de gueules.

F. des Mazières, sieur des Fontaines, condamné.
C. de May, vicomte de Sercluise, maintenu.

Lazare Menechet, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Vaast de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois épis d'or, deux en chef et l'autre en pointe.

François du Mets, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'argent à un chêne de sinople traversé d'un canon d'azur sur un affût de même.

Ant. de Mesnils, noblesse par son père, secrétaire du roi.

N. Midorge, écuyer.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois épis de blé avec leur tige de même, posés deux en chef le long du chevron et l'autre en pointe.

Antoine Mignot, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons.

Porte d'argent à une grande lettre M entrelacée d'un A de sable.

Charles Mignot, bourgeois de la ville de Soissons.

Porte d'or à trois jumelles d'azur.

Pierre Millet, conseiller du roi, président trésorier général de ladite généralité.

Porte tranché d'or et d'azur à une entaille à huit raies de l'un en l'autre.

J. Mittet, sieur de Vallée; anobli de 1612.

Jacques-François Minot de Mérille, abbé de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, ordre de Prémontré.

Porte de gueules à une cigogne d'argent becquée et membrée d'or empiétant et combattant un serpent tortillé et redoublé de même.

Louis Moislin, procureur au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à une bande ondée d'or.

Jean-Antoine Mollet, marchand à Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

Jean de Montigny l'aîné, marchand de grains à Soissons.

Porte d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois monts de même, deux en chef et un en pointe.

Jean de Montigny le jeune, marchand de grains à Soissons.

Porte de même.

A. de Montguiot, sieur de Vaucourtin; noblesse de 1539.

Jacques Morant, bourgeois de Soissons.

Porte d'or à un chevron d'azur accompagné de trois têtes de Mores de sable liées d'argent.

Magdelaine Morant, femme de Christophe Labouret, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de gueules à trois étoiles d'or, posées deux et une.

Nicolas Morant, chapelain de la chapelle de Saint-Médard de Vauxberlin.

Porte échiqueté d'or et d'azur.

Claire Morant, veuve de N. Révérand, officier chez Monsieur.

Porte d'or à deux fasces de gueules.

Magdelaine Morant, femme de Charles-Simon Dumont, conseiller honoraire au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'argent à un chevron de gueules accompagné en pointe d'une tête de More de sable bandée d'argent.

Étienne Morant, conseiller honoraire, lieutenant civil en l'élection de Soissons.

Porte d'argent à une tête de More de sable tortillée d'argent, percée de deux flèches de sable en sautoir.

Nicolas Morant, conseiller du roi, président du grenier à sel de Vailly.

Porte d'argent à une tête de nègre de sable, accolée d'argent et percée de deux dards en sautoir de sable.

Nicolas Morant, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'or à quatre bandes de sinople et un chardon de gueules, tigé et feuillé de même, brochant sur le tout.

Siméon Morent, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel de ville de Soissons.

Porte d'or à deux têtes de Mores de sable arrachées et affrontées, liées d'argent en chef, et une mouche aussi de sable miraillée d'argent.

Louis Moreau, prêtre, prieur-curé de la paroisse de Saint-Léger de Soissons.

Porte d'azur à un croissant d'argent à dextre en chef, et une étoile d'or à senestre.

Ant. Moreau (de Ciry), condamné.

J. de Morienne, maintenu après condamnation.

H. de Morienne, sieur d'Angy; noblesse prouvée depuis 1487.

Léonard-René de Morlon, prêtre, prieur-curé de Saint-Remi de Lovasire et du hameau de Violaine-sur-Longpont.

Porte d'azur à une tête de loup coupée d'or, percée d'une flèche d'argent en barre et soutenue d'un serpent rampant d'or en pointe.

Claude de Mory, receveur de la terre d'Abbecourt, proche de Chauny.

Porte d'argent à une fasce d'azur chargée de trois molettes d'or.

Jean Mosnier, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un poisson appelé *meusnier* d'argent.

Pierre Mosnier, conseiller du roi, assesseur en l'élection de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un poisson appelé *meusnier* posé en fasce d'argent et surmonté d'une étoile d'or.

Suzanne Motte, veuve de Laurent Allier, marchand à Soissons.

Porte d'or à trois merlettes de sable, deux et un.

Pierre des Monceaux, marchand de blé à Soissons.

Porte d'azur à six gerbes, posées une, deux et trois.

Melchior Moutier, marchand à Soissons.

Porte d'azur à trois chevrons d'or.

François Moutis, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'or à trois monts de sinople, deux et un.

Jacques Moutonnet, greffier en la maréchaussée de Soissons.

Porte d'azur à un mouton d'argent passant sur une planche d'or posée en fasce abaissée.

J. de Mussant, sieur de Marigny. Noblesse prouvée de 1511.

N. Nacquart, prêtre.

Porte de gueules à une fasce d'or, accompagnée de deux levrettes courantes d'argent, une en chef et l'autre en pointe.

Nicolas de Nelle, avocat en parlement.

Porte d'azur à deux cors de chasse adossés d'or, enguichés de même, accompagnés en pointe d'une étoile d'argent.

Athanase de Neufville, greffier au grenier à sel de Vailly.

Porte d'argent à une fasce ondée d'azur, accompagnée en chef de trois croissants renversés de même, et en pointe de trois grelots d'or.

Élisabeth de Neuville, veuve de Claude Bouchel, officier de Madame, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

Nicolas Nicolardeau, sieur de Loupeigne, anobli en février 1610.

Louis de Nollet, écuyer, lieutenant-colonel du régiment de Sezanne, infanterie.

Porte d'azur à trois fleurs de lis d'argent, deux et une.

Claude Notte, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Vilmontoire et Charentigny-Sicour.

Porte d'argent à neuf merlettes de sable, posées en sautoir.

François de Novion, écuyer, sieur de Véez-sur-Velle.

Porte d'azur à une bande d'or accompagnée de trois colombes d'argent, deux en chef et une en pointe.

« Passe pour issu d'un bâtard de la maison de Novion. — M. de Machault n'en a point fait de considération. »

Jeanne de Noue, écuyer.

Porte échiqueté d'azur et d'argent à un chef de gueules.

François Noury, avocat du roi et son procureur au bailliage royal de la ville et comté de Soissons.

Porte d'azur à deux chevrons d'or entrelacés, l'un montant et l'autre renversé, accompagnés de sept étoiles d'argent, deux en chef, trois en fasce et deux en pointe.

Jacques Odoucet, prêtre, prieur-curé de Saint-Georges de Licy-les-Moines d'Essomes.

Porte d'argent à deux bandes, l'une de gueules et l'autre d'azur, accompagnées en chef d'une rose d'azur, et en pointe d'un tourteau de gueules.

Melchior Olivier, greffier en l'élection de Soissons.

Porte d'azur à un olivier arraché d'argent fruité de sinople, accosté en pointe d'une M et d'une L d'or à dextre, et d'un O et d'une L de même à senestre, et surmonté de trois étoiles aussi d'or, rangées en chef.

Louis-Claude Ollivier, avocat en parlement, secrétaire de M. Pelletier de la Houssaye, maître des requêtes, intendant de la généralité de Soissons.

Porte d'argent à un olivier arraché de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles du champ.

Anne Patare, veuve de Jean Sauvaget, conseiller du roi, grainetier au grenier à sel de Vaillly.

Porte de gueules à un porc-épic passant d'argent sur une terrasse de sinople, au chef d'or chargé de trois tiercefeuilles de sinople.

Ph. de Parenteau, sieur de Saint-Maison.

Joseph Patin, prêtre, curé de Saint-Jean-Baptiste de Chaudarde.

Porte palé ondé d'argent et de sinople de six pièces, au chef d'or chargé de trois fleurs de pensée au naturel.

Pierre Patissier, marchand bourgeois de Soissons.

Porte de gueules à une bande d'argent chargée de trois coquilles de sable.

Feu François Peyronnet, écuyer, seigneur de Chigny-sur-Oise, d'Ailval et de Vausaillon en partie, suivant la déclaration de Marie-Françoise Hébert, sa veuve.

Portait d'azur semé de billettes d'argent à un lion de même brochant sur le tout, lampassé et armé de gueules, accolé d'azur à deux chevrons d'argent accompagnés de deux étoiles d'or, une en cœur entre les deux chevrons, et l'autre en pointe.

Ayant obtenu des lettres de dispense.

Pierre Pépin, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un pin de même.

J. de Perlan, sieur de la Chauvillère, condamné ; a fait appel.

Claude Perrin, prêtre, curé de Sainte-Cécile de Troux et doyen de la chrétienté de Soissons.

Porte de sable à une croix haussée et perronnée d'argent, accostée de deux lis de même, tigés et feuillés aussi d'argent.

Hercules-Charles de Pestivier de Cuvilly, prieur-curé de Trelond.

Porte vairé. . . . . .

Nicolas Petit, greffier de la capitainerie des chasses de Villers-Cotterets.

Porte d'azur à un massacre de cerf d'or, sommé entre les cornes d'un serin d'argent.

R. Petisteau, garde du corps. — En jugement.

Marie-Nicolle Petit, femme de Jean-Baptiste Pinterel, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Fère en Tardenois, de Montoury

de Vrignel et autres lieux, conseiller du roi, président trésorier de France, général des finances en la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

Pierre Petit, notaire royal, greffier de l'officialité de l'évêché de Soissons, bailli de Tourtigny, Contermain, procureur fiscal des seigneuries et vicomtés de Buzancy, Crize, Saint-Crépin, greffier alternatif des paroisses Notre-Dame des Vignes et Marginal, receveur dudit Marginal.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'un cygne nageant dans un ruisseau de même.

Jean Petit, conseiller du roi, maire perpétuel du bourg d'Auchy-le-Château, et procureur du roi au bailliage et siége royal dudit lieu.

Porte d'azur à une aigle le vol abaissé d'or, surmontée de deux étoiles de même.

F. de Petivien, veuve de Ph. de Lastour.

Jean-Baptiste Picot de Couvay, écuyer, seigneur d'Éguisy.

Porte d'or à un chevron d'azur, accompagné de trois falots de sable au feu de gueules.

Antoine Picot d'Éguisy-Mouras, écuyer, seigneur d'Éguisy en partie.

Porte de même.

Noblesse prouvée de 1472.

Henri Piercot, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres.

Porte d'azur à une pierre plate et carrée d'argent, ombrée de sable, supportant deux branches de coq d'or élevées et passées en sautoir.

F. de Pienues, sieur de Moyenville. Noblesse prouvée de 1544.

Louis Piercot, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de même.

Claude Piercot, veuve de feu Antoine Herbelin, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons.

Porte de même.

Siméon Pierron de Bincourt, receveur des domaines patrimoniaux de la ville de Soissons.

Porte de sinople à un chef d'argent soutenu d'or, parti d'écartelé aux premier et quatrième d'azur à une croix d'or cantonnée de douze croisettes de même, trois à chaque canton, posées deux et une, et aux deuxième et troisième d'azur à un sautoir d'or accompagné de douze lozanges de même, trois en chef posés deux et un, trois en pointe posés un et deux, et trois à chaque flanc.

W. Pinon, prêtre, curé de Vozilly.

Porte d'argent à un pin de sinople sur une terrasse de sable, semée de pommes de pin d'or.

Antoine Pioche, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte de sable à une aumusse d'argent semée de mouchetures d'hermine et posée en bande, accompagnée d'une étoile d'or en chef et d'un livre couché de même en pointe.

N. de Pipemont, chevalier, seigneur de Crécy-au-Mont.

Porte d'or à deux chevrons d'azur et un chef de gueules.

Jean-Baptiste Pinterel, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Fère en Tardenois, de Montoury, etc., conseiller du roi, président et trésorier général des finances en la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux tours, et en pointe d'un lion de même.

Charles du Pire, conseiller au présidial de Soissons.

Porte d'azur à un chevron abaissé d'or, surmonté d'une grappe de raisin de sable, tigée et feuillée de sinople, accompagné en chef de deux lions d'or, et en pointe d'une croix ancrée de gueules.

Ant. Poitevin, sieur de Gremonval, garde du corps

A. Poignant, non encore jugé.

Louis de Polastron, chevalier, seigneur de Lailhière, brigadier des armées du roi, et Françoise de Chastenet-Puységur, son épouse.

Portent d'argent à un lion de sable armé et lampassé de gueules, accolé d'écartelé au premier d'azur à trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, au deuxième d'or à un lion de gueules et une bordure de sinople chargée de sept écussons d'or, au troisième de gueules à trois pommes de pin d'or, deux en chef et une en pointe, au quatrième de gueules à trois dards d'or rangés en pal, et sur le tout d'azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un lion passant d'or et un chef de même.

Jean Ponsart, conseiller du roi et son procureur en la maréchaussée de Soissons.

Porte d'azur à un pont de six arches d'argent maçonné de sable sur une rivière d'argent ombrée de sinople, et surmonté d'une gerbe d'or accostée de deux molettes de même.

Geneviève Pottier, fille majeure.

Porte d'argent à deux fasces d'azur.

Jean Pottier, prêtre, curé de Breuil-sur-Saconin.

Porte d'azur à un pot de fleurs d'argent.

Jacques Pottier, prêtre, prieur-curé de Saint-Martin de Charly-sur-Marne Romeux.

Porte écartelé en sautoir d'argent et de sable à un faisceau de roseaux de sinople en chef, deux coquilles d'or aux flancs, et une molette d'azur en pointe.

Pierre Pottier, avocat à Soissons et notaire apostolique par commission.

Porte d'azur à un chevron d'or.

François Pourelle, prêtre, curé de la paroisse de Dommiers.

Porte de gueules à une fasce d'or chargée d'une coquille de sable.

Artus Poussin, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France en la généralité de Soissons.

Porte d'azur à une aigle s'essorant d'or lampassée et armée de gueules,

accolé d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un cygne sur une rivière d'argent en pointe.

Nicolas-Artus Poussin, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à trois coqs d'or, deux et un.

Charles Poussin, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à une aigle d'or, surmontée de trois étoiles de même, rangées en chef.

François Poussin, bourgeois de Soissons.

Porte d'azur à un aigle d'or, surmonté de trois étoiles de même. rangées en chef.

Suzanne Poussin, veuve de Gervais Quilliet.

Porte de même.

Pierre Prevost, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

G. de Prevost, sieur du Tronquet. Noblesse prouvée de 1536, en Normandie.

Henri Prevost, conseiller du roi, président au présidial de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant de même en pointe.

Françoise Prevost, veuve de N. Legrain, écuyer, garde du corps du roi.

Porte d'or à un lion de sable.

Marie du Quesnet, veuve de Jean de Lizy, écuyer.

Porte d'azur à trois fasces d'argent.

François Quillet, écuyer, conseiller du roi, avocat au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte d'azur à une lance d'or posée en pal, accostée en chef de deux annelets de même, et en pointe de deux lis d'argent, tigés et feuillés de même.

Geneviève Quinquet, veuve de Jean Renault, vivant conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Soissons.

Porte d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef d'un barbeau à dextre de même et d'une étoile aussi d'azur à senestre, et en pointe d'une main de carnation parée de sable, tenant une branche d'olivier de sinople feuillée de même.

Antoine Quinquet, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Soissons.

Porte d'azur à deux bars adossés d'or et un croissant d'argent en chef.

François Quinquet, président au grenier à sel de Soissons.

Porte d'argent à deux bars adossés d'or, séparés par une étoile de même en chef, une rose d'argent en fasce et un croissant de même en pointe.

Nicolas Quinquet, conseiller du roi et son procureur en l'hôtel de ville de Soissons.

Porte d'azur à deux bars adossés d'or séparés par une étoile de même en chef, une rose d'argent en fasce et un croissant de même en pointe, écartelé vairé d'or et d'azur à un chef de gueules chargé d'un lion naissant d'argent, et sur le tout d'or à deux grappes de raisin d'azur soutenues d'un pampre de sinople supporté d'un croissant de gueules.

Claude Quinquet, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à une rose d'argent surmontée d'une étoile d'or et soutenue d'un croissant d'argent, le tout accosté de deux barbeaux adossés d'or, un chef d'or chargé d'un croissant de gueules et de deux raisins de pourpre dont les tiges de sinople, feuillées de même, sont mouvantes du croissant.

Nicolas Quinquet l'aîné, procureur du roi au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à deux bars adossés d'or, accompagnés d'une étoile de même en chef, d'une rose d'argent en cœur et d'un croissant de même en pointe

Pierre Quinquet, sieur de Nompreux, capitaine au régiment de cavalerie d'Imecourt.

Porte d'argent à trois quintefeuilles de gueules, posées deux et une

Jeanne Quinquet, femme de Pierre Levêque, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Soissons.

Porte de même

Antoine Quinquet, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Remi de Soissons.

Porte de même.

Antoinette Quinquet, veuve de Robert Wilfroy, avocat à Soissons.

Porte d'azur à un pal vairé d'or et de gueules, accosté de deux gerbes d'argent, liées de gueules.

Christophe Quinquet, chanoine de la cathédralale de Soissons.

Porte de même.

Claude Quinquet de Montproux, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur aux deux bars adossés d'or, surmontés d'un croissant d'argent.

Marie Racquet, femme de Bernard Buirette, conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à trois raquettes d'or, deux et une.

Christophe Raquet, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte de même.

Robert Racquet, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Soissons.

Porte de même.

Louis de Rambour, écuyer, seigneur de Garcy, capitaine de cavalerie au régiment de Courlandon.

Porte d'azur à trois fasces d'azur, écartelé d'or à dix billettes de gueules posées quatre, trois, deux et une.

Claude Regnault, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons.

Porte écartelé aux premier et quatrième d'azur à deux épées mises en sautoir, la pointe en haut d'argent, les gardes et poignées d'or, surmontées d'une paire de balances, les bassins d'argent; aux deuxième et troisième contre-écartelé aux premier et quatrième d'or à trois massacres de gueules, aux deuxième et troisième de gueules à un croissant soutenant un arbre d'or au chef d'or chargé de trois barres d'azur.

Fontenette Regnault, veuve de Claude Charton, conseiller du roi, receveur des tailles.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois chardons d'argent, deux en chef et un en pointe.

François Regnault, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre-aux-Parvis de Soissons.

Porte de sinople à un pont d'argent maçonné de sable sur une rivière ondée aussi d'argent et chargée d'un poisson nageant de gueules, le pont surmonté de trois étoiles d'or posées en pal.

Michel Regnault, chanoine de l'église cathédrale de Sois sons.

Porte lozangé d'or et de gueules.

Y. Regnaud, sieur de Charière, condamné.

L. Regnaud, sieur de Conroy-Drorsy, renonce à la qualité d'écuyer.

H. Regnault, sieur de Quincy, fils du secrétaire du roi.

Sanson Regnaut, prêtre, curé de Saint-Jean-Baptiste de Muret.

Porte d'or à trois grappes de raisin d'azur, feuillées et tigées de sinople, posées deux et une.

N. de Renty, veuve de N. de Renty, écuyer.

Porte d'argent à trois doloires de gueules, deux et une, les deux du chef adossées.

Preuve de noblesse depuis 1495.

Charles Retard, commis à l'exercice des aides de l'élection de Soissons.

Porte de gueules à un filet de pêcheur d'or et un chef d'argent.

Nicole du Rhu, veuve de Charles Lefebvre, marchand à Soissons.

Porte d'azur à un ruisseau ou bande en devise ondée d'argent, accompagné en chef d'un duc d'or.

Louis de Rinccent, commis à l'exercice des aides de l'élection de Soissons.

Porte d'argent au rhinocéros de gueules.

Étienne Robert, prêtre, curé de Saint-Étienne de Belleau.

Porte d'or à un chevron de sable semé de bezans d'argent et accompagné de trois ancres d'azur, deux en chef et une en pointe.

Jean-Baptiste Robineau de Bosne, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur semé d'étoiles d'or à un bâton noueux de même, posé en bande brochant sur le tout.

Louis Rousseau, chanoine-archidiacre de Soissons.

Porte d'azur à une fasce ondée d'argent, accompagnée de trois roues d'or, deux en chef et une en pointe.

P. Rousseau, sieur de Chastillon, garde du corps.

Nicolas Rousseau, seigneur de la Meslière.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un cygne d'argent nageant dans une rivière de même.

Jean-Baptiste Rousseau, avocat.

Porte de même.

François Rousseau, avocat au siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à trois ruisseaux ou rivières d'argent posées en fasces, accompagnées de trois roues d'or, deux en chef et une en pointe.

Louise-Charlotte Rousseau, fille majeure.

Porte d'azur à trois fasces ondées d'argent, accompagnées de trois roues d'or, deux en chef et une en pointe.

Élisabeth Rousseau, fille majeure.

Porte de même.

Louis Rousseau, prêtre, curé de la paroisse de Venizel.

Porte d'or à trois fasces de sinople.

Charles de Rouvroy, prêtre, curé de Monsigny-Lengrain.

Porte de gueules à une carpe d'or en fasce, au chef cousu d'azur, chargé de trois molettes d'argent.

Charles Royer, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Médard de Cor.

Porte d'argent à une roue de Sainte-Catherine de gueules, armée de pointes d'azur et accompagnée de trois quartefeuilles de sinople, deux en chef et un en pointe.

Claude Sacié, marchand de blé à Soissons.

Porte fascé d'argent et de sable de six pièces à six merlettes, posées en pal de l'un en l'autre.

Claude de Saint-Martin, veuve de Samson de Quenelle, propriétaire du greffe du comté de Soissons.

Porte d'azur à une ruche d'or, surmontée d'une étoile et accompagnée de deux mouches à miel de même, et soutenue d'un croissant d'argent en pointe.

E. de Saint-Maurice, gendarme vétéran du roi. Anobli depuis la recherche pendant l'instance.

Catherine de Saint-Privat, veuve de César d'Osta, écuyer, seigneur d'Augicourt, a présenté l'armoirie qui

Porte d'or à une bande d'azur, chargée de trois molettes d'argent et accostée de trois coquilles de gueules, deux dessus et une dessous.

Noblesse prouvée de 1535.

Philippe Sergent, prêtre, curé de Saint-Martin de Villers-le-Hollon.

Porte de gueules à une hallebarde d'or posée en pal, accostée de deux lis d'argent, tigés et feuillés de même.

Fr. de Sernoy; noblesse prouvée depuis 1539.

J. de Sart; noblesse prouvée de 1537.

Claude Simonet, docteur en médecine à Soissons.

Porte d'azur à six bezans d'or, trois, deux et un.

François-Jean Simon, écuyer, seigneur de Louastre.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une hure de sanglier d'or.

Charles de Sirvelinges, conseiller du roi, receveur du tabac à Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

Anne Soisel, veuve de Nicolas Baillot, seigneur de Dauray, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à trois piliers d'argent et un chef de même, chargé d'un aigle éployé de sable.

Claude de Son, conseiller du roi, trésorier de France en ladite généralité de Soissons.

Porte de gueules à une cloche d'argent bataillée de sable, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

N.. ...., femme de N. de Son de Saint-Paul, président trésorier de France à Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or.

Marie Sorien, veuve de Charles de Maux, bourgeois de Soissons, a présenté l'armoirie qui

Porte d'azur à trois étoiles d'argent rangées en fasces, accompagnées en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'une aigle essorant de même, le vol abaissé et la tête contournée pour regarder le soleil.

Louis Sougit, prêtre, prieur-curé de Saint-Denis de Villiers-sur-Marne.

Porte d'argent à une croix haussée, fleuronnée au pied fiché de sable, accostée de deux écureuils affrontés de gueules.

Rachel du Sour, veuve de Charles d'Agnicourt et de P. Malet, sieur d'Anet. « Pauvre veuve, sans enfant, réduite à glaner. »

R. Soulas, condamné.

N... ..., chevalier de Suzy.

Porte d'argent à une bande de gueules, chargée de trois bezans d'or.

F. de Suzanne, baron de Cardaillac. « Une des plus nobles familles de France. »

Pierre Tarlin, commis à l'enregistrement des armoiries de la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux molettes de même en chef, et d'une tour aussi en pointe.

J. de Teisacq, condamné : a fait appel.

N. Tabouret, a renoncé.

A. Talonnay, a renoncé.

Magdelaine de Théis, veuve de Gabriel de Souaille, écuyer, conseiller du roi, président, lieutenant général au bailliage de Chauny.

Porte d'or à trois têtes de bélier de sable, accornées de gueules et posées de front deux et une.

Jacques Thinot, prêtre, curé de Sainte-Geneviève de Tartiers.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux molettes d'argent en chef et d'une tour de même en pointe.

Louis Thomas, écuyer, sieur du Bois.

Porte de gueules à trois mains dextres d'argent, chacune tenant un sabre de même, deux en chef et une en pointe.

Hubert Thuillier, écuyer, sieur d'Auteville.

Porte d'or à une aigle de sable.

Jeanne Tissart, fille.

Porte d'argent à un lozange d'azur, accompagné de quatre flammes de gueules posées aux quatre cantons de l'écu.

Charles-Daniel Tondelle, prêtre, curé de Loupeigne.

Porte d'or à un chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable rangées en chef et d'une tête d'homme de gueules posée de profil en pointe.

Jean-Baptiste du Tour, conseiller du roi, ancien et premier assesseur en la maréchaussée de Soissons, conseiller au bailliage et siége présidial dudit Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de deux étoiles d'or en chef, et une tour d'argent maçonnée de sable en pointe.

Paul du Tour, chanoine et archidacre de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une tour d'argent maçonnée de sable.

Louis de Touttefer, écuyer, sieur de Fontaine, l'un des chevau-légers de la garde du roi.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, deux en chef et l'autre en pointe.

Jean Trollé, conseiller du roi, greffier-conservateur des minutes, et expéditionnaire des lettres et actes qui s'expédient dans la chancelleriei

Porte d'azur à un ruban d'or passé en lac d'amour, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent.

Léonard Turlin, conseiller du roi, contrôleur général des finances, domaines et bois de la généralité de Soissons.

Porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux molettes en chef et d'une tour de même en pointe.

Nicolas Vaillant de Recourt.

Porte d'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois bezans de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois lions naissants d'argent, et lampassés et armés d'or.

Magdelaine Vaillant, femme de François Danré, écuyer, conseiller et procureur du roi au bureau des finances de Soissons.

Porte d'argent à trois têtes de More de sable, tortillées d'argent, deux et une.

Antoine de Vœlle, écuyer, sieur de Verdonne.

Porte écartelé d'azur, aux premier et quatrième à un gantelet d'argent posé en pal, aux deuxième et troisième à une molette d'or.

Anoblissement de 1553.

Feu Henri-François de Valon, écuyer, seigneur de Couvreville, et Geneviève Le Boistel, sa veuve.

Portent d'argent à une bande de sinople chargée de trois pommes d'or; accolé d'or à trois losanges de sable mis en bande.

Anoblissement depuis 1609.

Barbe de Valons de Bucy, fille noble.

Porte d'argent à une bande de sinople chargée de trois pennes d'or.

Jacques Varlet, écuyer, conseiller du roi, prévôt provincial au siége présidial et bailliage de Soissons.

Porte d'argent à trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople.

Michel Varlet, avocat au bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte de même.

François de Vassan et Anne Prevost, sa femme.

Portent d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille de même ; accolé d'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or.

Jean de Vassaux, écuyer, seigneur de Vareilles, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie du duc de la Feuillade.

Porte d'argent à une croix de gueules bordée, crénelée de sable chargée de cinq coquilles d'or.

Noblesse justifiée de 1484.

Suzanne de Vaux, fille.

Porte écartelé d'argent et de gueules à quatre lions affrontés de l'un en l'autre, et tous quatre lampassés et armés de sable.

Relevée après condamnation.

François Vernier, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte de sable à une croix d'or cantonnée de quatre mailletsd'argent.

Pierre Verrier, chanoine de la cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles rangées de même, et en pointe de trois merlettes d'argent posées deux et une.

Jacques Verrier, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à un sautoir d'or, accompagné de quatre couronnes à l'antique d'argent.

A. de Colnet, veuve de Ch. de Vezer, a renoncé à la noblesse de son mari.

Jean-Jacques Vialart, religieux de l'ordre de Sainte-Geneviève, prieur, curé de Vauxbuin.

Porte d'azur à trois croisettes d'argent, deux et une.

B. de Vidal, sieur de Fleury, condamné.

Marie de Vieillemaisons, dame de Saponnay.

Porte fuselé d'argent et d'azur à un chef de gueules.

Noblesse de 1539.

Nicolas Vilain, prêtre, curé de Saint-Médard d'Audignicourt.

Porte de sinople à neuf bezans d'argent posés en sautoir accompagnés de quatre croisettes ancrées d'or.

François Vilfroid, curé de Saint-Germain.

Porte d'azur à un crucifix d'or.

Charles Villault, dit de Lisle, commis aux exercices des aides de la généralité de Soissons, au département de Fère.

Porte de sinople à un massacre de cerf d'or.

Nicolas de Villeronde, prêtre, prieur-curé de Saint-Sulpice de Nampalle, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, profès de l'abbaye de la Victoire-lès-Senlis.

Porte d'azur à trois serpents tortillés en pal d'or posés deux et un.

Norbert de Villers, prêtre, doyen de la paroisse et chapitre de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons.

Porte de gueules à une fasce d'argent accompagnée de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe.

Fils d'un fourrier de la reine-régente.

J. de Vilpeau, sieur de Villaudon, condamné.

Marie de Viltarre, veuve de César de Courtignon, écuyer, lieutenant au régiment de cavalerie de Calvo, a présenté l'armoirie qui

Porte de gueules à un lion naissant d'or coupé d'argent.

Jean du Vivier, curé de Chouy.

Porte d'argent à un lion de gueules.

. de Vins, baron de Bruy, anobli en janvier 1652.

Claude Vivier, commis au greffe de la prévôté royale de Villers-Cotterets.

Porte d'argent à deux roseaux de sinople passés en sautoir et accompagnés de quatre quintefeuilles de gueules.

F. de Volbocq, sieur de Limaye; originaire d'Allemagne, justifié noble depuis 1573.

Nicolas Vuarlet, sieur de Richecourt.

Porte de sable à un château d'argent.

Norbert Vuatier, sieur de la Houssaye; anoblissement de 1658.

Pierre Vuatrin, chanoine et prieur du Grand-Rozoy.

Porte écartelé au premier d'azur à un agneau d'or, au deuxième d'argent, au troisième d'azur à deux étoiles d'or, et au quatrième d'azur à un chevron d'argent.

Robert Vuillefroy, chanoine de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à une ville d'or sur une terrasse de même, et deux vents d'argent mouvants des angles du chef.

Famille encore existante. (E. de B.)

Jean Vuilfroy, chapelain des Martyrs de la cathédrale de Soissons.

Porte de même.

Christophe Vuilfroy, avocat à Soissons.

Porte de même.

Claude Vuilleaume, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Soissons.

Porte d'or à un lion de sable, lampassé et armé de gueules, au chef d'azur chargé de trois molettes du champ.

Pierre Vuilleaume, écuyer, sieur de Hamerot.

Porte de même.

Jean-Baptiste Vuilleaume, écuyer, sieur de Montigny.

Porte de même.

Pierre Vuilleaume, prieur-curé de Saint-Sulpice de Montgobert.

Porte de même.

François Warel, avocat du roi.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles de même, et en pointe d'un lion aussi d'or.

Claude-François Waret, avocat au parlement et au présidial de Soissons.

Porte d'azur à un chevron accompagné en chef de trois étoiles rangées, et en pointe d'un lion, le tout d'or.

Guillain Wargnier, commis au greffe de la maîtrise des eaux et forêts de Villers-Cotterets.

Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

Le chapitre de l'église de Berzy.

Porte de gueules à trois fasces, celle du milieu d'argent et les deux autres d'or.

La ville de Bohain.

Porte de gueules à la lettre B d'or couronnée de même.

La cure de Citry.

Porte d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une.

La communauté des dames religieuses du prieuré de Notre-Dame de Braine.

Porte échiqueté d'argent et de sable, chargé en cœur d'une fleur de lis d'or, l'écu bordé de gueules.

La communauté des religieux de Chartreuse, ordre de Prémontré.

Porte d'azur à une crosse posée en pal passant à travers un C, la crosse acostée en chef de deux fleurs de lis, et le C acosté de deux points ou petits lozanges, le tout d'or, et autour est écrit : *Sig. conventus Cartovorensis.*

La ville de Chauny.

Porte d'azur à une tour d'or maçonnée et ajourée d'une porte et de deux fenêtres de sable, accompagnée de sept fleurs de lis aussi d'or, posées en orle, trois de chaque côté et une en pointe.

N....., prêtre et doyen de Chezy-l'Abbaye.

Porte d'argent à un bourdon de gueules en pal, et deux palmes de sinople ; assées en sautoir sur le bourdon.

Le couvent des religieux minimes de la Bonne-Maison.

Porte d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une, et un croissant d'argent posé en abîme.

L'abbaye de Claire-Fontaine.

Porte d'azur à une foi d'or.

La ville de Coucy.

Porte vairé d'argent et de gueules.

La ville de Crespy en Laonnais.

Porte de gueules à trois épis de blé d'or posés en pal et en sautoir, et un chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.

La communauté des religieux Feuillants.

Porte d'azur à une Notre-Dame d'argent tenant sur son bras senestre un petit Jésus de même, cotoyée de deux rinceaux ou branches d'olivier d'or et une bordure d'argent chargée de ces deux mots en caractères de sable : *Fœderis arca.*

La communauté des religieux Feuillants.

Porte d'azur à une Notre-Dame tenant sur son bras senestre le petit Jésus d'or, acostée de deux palmes de même, et autour cette légende : *Sig. Sancti Bernardi* de Blerencourt.

Le prieuré titulaire de la Joye, ordre de Citeaux.

Porte d'azur à un lis de jardin d'argent feuillé de sinople grené d'or posé en pal, accompagné de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe.

La communauté des religieux de l'abbaye royale de Longpont au duché de Valois, ordre de Citeaux.

Porte d'azur à un pont de trois arches d'argent, maçonné de sable sur des ondes au naturel, et deux fleurs de lis d'or rangées en chef.

La ville de Riblemont.

Porte de gueules à une montagne d'argent surmontée d'un soleil d'or et acostée de deux gerbes de même, et un chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Le monastère des religieux célestins de Sainte-Croix d'Offemont.

Porte d'azur à une croix haussée, ancrée d'argent, entortillée d'une S d'or et acostée en chef de deux fleurs de lis aussi d'or, et en pointe de deux barbeaux adossés de même.

La communauté des prêtres de l'Oratoire de la maison et prieuré de Saint-Paul-aux-Bois.

Porte un ovale d'azur avec ces mots en lettres d'or : *Jesus Maria*, et une bordure d'argent chargée d'une couronne d'épines de sinople, laquelle est entourée d'une autre bordure cousue d'or et chargée de ces mots en lettres majuscules de sable : SIGIL. ORAT. D. JESU. DOM. S. PAULI

L'abbaye de Saint-Remy-Saint-Georges, ordre de Saint-Benoît.

Porte d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une, surmontées d'un lambel de trois pendants d'argent avec ces mots autour : Armes de l'abbaye de Saint-Remy.

La cure de Saint-Waast de la Ferté-Millon.

Porte n'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une.

La cure de Marisy-Sainte-Geneviève.

Porte de même.

L'abbaye de Saint-Yves de Braine, ordre de Prémontré.

Porte d'azur semé de fleurs de lis d'or à un chevron de gueules chargé de six roses d'argent et surmonté d'un lambel de six pendants de même.

La communauté des religieux de l'abbaye de Saint-Yved de Braine.

Porte échiqueté d'argent et de sable, chargé en cœur d'une fleur de lis d'or, et l'écu avec une bordure de gueules.

La ville de Soissons.

Porte de gueules à une fleur de lis d'argent.

La communauté des maîtres apothicaires de la ville de Soissons.

Porte de gueules à une spatule d'argent posée en pal.

Le corps des officiers du bailliage et siége présidial de Soissons.

Porte d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une, et autour est écrit : *Bailliage et siége présidial de Soissons.*

La communauté des marchands bonnetiers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une Vierge d'or.

La communauté des marchands bouchers de la ville de Soissons.

Porte de gueules à un fusil d'or posé en pal.

La communauté des maîtres boulangers et tourtonniers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à l'image de carnation des saints Honoré et Leudart, habillés pontificalement d'or.

La communauté des maîtres bourreliers de la ville de Soissons.

Porte d'argent à un collier de cheval de gueules.

Le chapitre de l'église cathédrale de Soissons.

Porte écartelé aux premier et quatrième d'azur à une fleur de lis d'or, aux deuxième et troisième de gueules à une tour crénelée d'or, maçonnée et ajourée de sable, la porte garnie de sa herse de même, et sur le tout parti d'argent et de gueules à deux rinceaux de l'un en l'autre.

La communauté des chapelains de l'église cathédrale de Soissons.

Porte d'azur à une Notre-Dame d'argent.

La communauté des marchands maîtres chapeliers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une sainte Barbe d'or.

La communauté des charcutiers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une Vierge d'argent.

La communauté des maîtres charrons de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une roue d'argent surmontée d'une hache couchée de même, emmanchée d'or.

La communauté des maîtres chaudronniers de la ville de Soissons.

Porte de sable à trois chaudrons d'or, deux et un.

La communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Soissons.

Porte de gueules à un rasoir d'argent, emmanché et cloué d'or, ouvert en chevron, accompagné en pointe d'une lancette de même.

La communauté des maîtres cordiers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à deux paquets de cordes d'argent en chef, et une roue de même en pointe.

La communauté des maîtres cordonniers de la ville de Soissons.

Porte de sable à un tranchet, à dextre, d'argent, et un couteau à pied de même à senestre.

La communauté des cordonniers en vieux de la ville de Soissons.

Porte d'azur à un saint Crépin et un saint Crépinien d'or, tenant chacun en leur main droite une palme de même.

La communauté des maîtres couvreurs de la ville de Soissons.

Porte de gueules à une échelle d'argent en pal, adextrée d'une truelle, et senestrée d'un marteau de même.

La communauté des maîtres écrivains de la ville de Soissons.

Porte d'azur à un livre ouvert d'argent, accompagné en pointe de trois plumes coupées à écrire, de même, péries en barre, deux en chef et une en pointe.

Le corps des officiers de l'élection de Soissons.

Porte d'azur à trois fleurs de lis d'or, avec cette inscription : Élection de Soissons.

Le corps du grenier à sel de Soissons.

Porte de gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois fleurs de lis d'argent, une en chef et deux en pointe, la fasce chargée de ces mots en caractères de sable : Grenier à sel de Soissons.

La communauté des maçons de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une sainte Trinité d'argent.

La communauté des maîtres mandeliers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une Notre-Dame d'or.

Le corps des officiers de la maréchaussée de Soissons.

Porte d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une.

La communauté des maîtres maréchaux de la ville de Soissons.

Porte d'argent à une butte de sable posée en pal, acostée de deux fers de cheval de gueules.

La communauté des mariniers de l'Arche de la ville de Soissons.

Porte d'azur à un saint Nicolas d'or.

La communauté des maîtres menuisiers de la ville de Soissons.

Porte de sable à un rabot d'argent posé en fasce, surmonté d'un maillet d'or.

Le couvent des religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Soissons.

Porte d'azur à une Notre-Dame d'argent.

L'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons.

Porte d'azur à un saint Drosin d'or, vêtu pontificalement, crossé et mitré de même, et une bordure d'or sur laquelle est écrit : *Sancte Drausi, ora p·o nobis.*

Le chapitre de Notre-Dame-des-Vignes à Soissons.

Porte d'azur à une sainte Vierge d'argent, tenant entre ses bras le petit Jésus, qui porte un globe ou monde dans sa main gauche, la droite étant un peu élevée, le tout d'argent, et deux ceps de vigne d'or passés en sautoir vers le chef et descendant de chaque côté pour entourer la sainte Vierge et son Fils, les ceps garnis de leurs raisins d'argent et de leurs feuilles de sinople.

Les pères de l'Oratoire du séminaire de Soissons.

Portent d'azur à ces deux mots : *Jesus Maria*, écrits l'un sur l'autre en caractères d'or entourés d'une bordure d'argent chargée d'une couronne d'épines de sinople.

Les pères de l'Oratoire du collége de Soissons.

Portent d'azur à ces deux mots : *Jesus Maria*, écrits l'un sur l'autre en caractères d'or, et une bordure d'argent chargée d'une couronne d'épines de sinople, qui entoure le tout.

La communauté des marchands et maîtres orfévres de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une croix d'or cantonnée aux premier et quatrième d'une fleur de lis de même, et aux deuxième et troisième d'une boîte couverte d'argent.

La communauté des maîtres pâtissiers, traiteurs, cuisiniers, rôtisseurs de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une ascension d'or.

La communauté des peintres, sculpteurs, vitriers, maîtres de danse et paumiers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à trois écussons d'argent, deux et un, et une fleur de lis d'or mise en cœur.

La communauté des maîtres plâtriers de la ville de Soissons.

Porte de sable à une truelle d'argent emmanchée d'or.

La communauté des maîtres potiers d'étain de la ville de Soissons.

Porte d'azur à trois pots d'étain au naturel, deux et un.

Le chapitre de Notre-Dame-des-Vignes à Soissons.

Porte d'azur à une sainte Vierge d'argent, tenant entre ses bras le petit Jésus, qui porte un globe ou monde dans sa main gauche, la droite étant un peu élevée, le tout d'argent, et deux ceps de vigne d'or passés en sautoir vers le chef et descendant de chaque côté pour entourer la sainte Vierge et son Fils, les ceps garnis de leurs raisins d'argent et de leurs feuilles de sinople.

Les pères de l'Oratoire du séminaire de Soissons.

Portent d'azur à ces deux mots : *Jesus Maria,* écrits l'un sur l'autre en caractères d'or entourés d'une bordure d'argent chargée d'une couronne d'épines de sinople.

Les pères de l'Oratoire du collége de Soissons.

Portent d'azur à ces deux mots : *Jesus Maria,* écrits l'un sur l'autre en caractères d'or, et une bordure d'argent chargée d'une couronne d'épines de sinople, qui entoure le tout.

La communauté des marchands et maîtres orfévres de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une croix d'or cantonnée aux premier et quatrième d'une fleur de lis de même, et aux deuxième et troisième d'une boîte couverte d'argent.

La communauté des maîtres pâtissiers, traiteurs, cuisiniers, rôtisseurs de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une ascension d'or.

La communauté des peintres, sculpteurs, vitriers, maîtres de danse et paumiers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à trois écussons d'argent, deux et un, et une fleur de lis d'or mise en cœur.

La communauté des maîtres plâtriers de la ville de Soissons.

Porte de sable à une truelle d'argent emmanchée d'or.

La communauté des maîtres potiers d'étain de la ville de Soissons.

Porte d'azur à trois pots d'étain au naturel, deux et un.

Les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons.

Portent d'azur à une grande fleur de lis d'or et deux petites de même, naissantes de la grande, une en bande et l'autre en barre.

L'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye-lès-Soissons.

Porte d'azur à une crosse d'or acostée des deux lettres S et C de même.

Les religieux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

Portent d'azur semé de fleurs de lis d'or à un chevron de gueules chargé de six roses d'argent, surmonté en chef d'un lambel de cinq pendants d'argent.

L'abbaye de Saint-Léger de Soissons, ordre de Sainte-Geneviève.

Porte d'azur à une fleur de lis d'or surmontée en chef d'un croissant d'argent à dextre et d'une étoile d'or à senestre.

La communauté des religieux de Saint-Médard de Soissons.

Porte de gueules à une crosse en pal d'or à dextre et une lance de même à senestre garnie d'un guidon d'argent chargé d'un aigle de sable, le tout acosté de deux fleurs de lis d'or.

Les doyen, chanoine et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons.

Portent de gueules à une épée d'argent, les garde et poignée d'or, enlacées avec deux clefs d'argent passées en sautoir.

L'abbaye de Saint-Paul-lès-Soissons.

Porte d'argent à un chevron d'azur chargé de onze bezans d'or posés en onde.

Le chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Waast de Soissons.

Porte d'azur à l'image de saint Waast d'or et un ours à ses pieds de même, accompagné au canton dextre du chef d'une étoile à six rais aussi d'or, et d'un croissant d'argent aussi posé au canton senestre de la pointe.

La communauté des maîtres selliers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une selle d'argent enrichie d'or.

La communauté des maîtres serruriers de la ville de Soissons.

Porte d'azur à une clef d'argent posée en pal.

La communauté des maîtres taillandiers de la ville de Soissons.

Porte de gueules à une barre de fer d'or posée en pal, acostée de deux maillets de même.

La communauté des maîtres tailleurs d'habits de la ville de Soissons.

Porte d'azur à des ciseaux d'or ouverts en sautoir.

La communauté des tisserands et marquiniers de Soissons.

Porte d'azur à une Vierge d'argent acostée de deux navettes de même.

La communauté des maîtres tourneurs de la ville de Soissons.

Porte d'azur à un métier de tourneur d'argent.

La communauté des maîtres vinaigriers de la ville de Soissons.

Porte d'argent à une brouette de gueules chargée d'un baril d'or.

La ville de Vailly.

Porte d'azur à la lettre capitale V d'or surmontée d'une fleur de lis de même.

La communauté des boulangers, bouchers, charcutiers, tonneliers, tailleurs, chapeliers, mégissiers et tisserands de la ville de Vailly.

Porte de gueules à une Notre-Dame d'argent couronnée d'or.

La communauté des chirurgiens, apothicaires, merciers et drapiers de la ville de Vailly.

Porte de gueules à un saint Joseph tenant en sa main dextre un lis au naturel.

Les officiers du grenier à sel de Vailly.

Portent de gueules à une fleur de lis d'argent soutenue d'un V capital de même en pointe.

La communauté des menuisiers, vitriers, charrons, maçons, charpentiers, chaudronniers, maréchaux, serruriers, taillandiers, bourreliers, cordonniers, plâtriers, couvreurs et savetiers de la ville de Vailly.

Porte d'azur à un saint Éloi, évêque d'or, crossé et mitré de même.

La communauté des religieux de l'abbaye de Valchrestien.

Porte d'argent à trois fleurs de lis de gueules, deux en chef et une en pointe, et une croix coupée de même, posée en cœur, accolée d'une couronne d'épines de sinople.

L'abbaye de Valsery.

Porte d'azur à une fleur de lis d'or à dextre et une rose à senestre, tigée et feuillée de même.

Le monastère des religieux célestins de Villeneuve-lès-Soissons.

Porte d'azur à une croix haussée, ancrée, au pied fiché d'argent, accolé d'une S d'or et acostée en fasce de deux fleurs de lis de même, le tout surmonté d'un lambel d'argent.

Les correcteurs et religieux du prieuré de Vilselue au couvent des minimes de la ville de Chauny.

Portent d'argent à une sainte Madeleine d'azur tenant de sa main dextre une croix, et de sa senestre une boîte ou coupe couverte de même et acostée en pointe de deux tiges d'olivier de sinople.

La séance est levée à cinq heures.

Le président,

De Laprairie.

Le secrétaire,

l'abbé Pêcheur.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

1865

Bureau

MM. Leclercq de Laprairie (Jules) ✻, propriétaire, membre correspondant du Comité historique des arts et monuments, *Président*.

Suin, notaire, *Vice-Président*.

Pécheur (l'abbé), curé de Fontenoy, *Secrétaire*.

Perin, juge au tribunal de première instance de Soissons, *Secrétaire-Archiviste*.

Leroux, secrétaire de la Mairie, *Trésorier*.

Membres titulaires

MM. Auger, avoué à Soissons.

Bonnaire, ancien principal de collége.

Branche de Flavigny, propriétaire à Soissons.

Calland (Virgile), bibliothécaire à Soissons.

Choron, avoué à Soissons.

MM. Congnet (Henri), doyen du Chapitre de la Cathédrale de Soissons.

Courval (le vicomte de), membre du Conseil général de l'Aisne, au château de Pinon.

Delaplace (Cyprien), aumônier de l'Institut des Sourds-Muets.

Devic (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, à Beauvais.

Dilly, professeur de physique au collége de Soissons.

Dupont, architecte de l'arrondissement de Soissons.

Fleury (Édouard) ✻, ancien rédacteur-propriétaire du *Journal de l'Aisne*, correspondant du Comité historique des arts et monuments, à Vorges et à Paris.

Flobert, au Thiollet, près d'Attichy (Oise).

Fossé-Darcosse ✻, directeur de l'*Argus Soissonnais*.

Geslin, docteur en droit à Soissons.

Laurendeau, ancien professeur de dessin à Soissons.

Laurent, professeur de dessin à Soissons.

Legris, avocat à Soissons.

Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.

Macé, architecte à Soissons.

Martin ✻, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du Conseil général.

Migneaux, principal du collége de Soissons.

Prioux (Stanislas), quai des Augustins, 47, à Paris.

Ribeyre, rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*.

Rigaux, notaire à Soissons.

Sieyès (comte), propriétaire à Chevreux.

Vidalin, docteur-médecin à Fismes.

Watelet, professeur au collége de Soissons.

Williot, ancien principal du collége de Soissons, à Nampcelle (Aisne).

Vuaflart ✻, rue St-Georges, 47, à Paris.

De Vuillefroy ✻, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants

MM. Adam, médecin à Montcornet.
Barbey, ancien maire de Braine.
Barthélemy (de), à Châlons-sur-Marne.
Bertrand (de). à Dunkerque.
Bouvenne, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.
Clerget, maître de dessin à l'école d'État-major, à Paris.
Corblet (l'abbé Jules), à Amiens.
Coutant (Lucien), président de la Société de sphragistique aux Riceys (Aube).
Demimuid, propriétaire à Château-Thierry.
Destrez, docteur en médecine.
Doublemart, statuaire à Paris.
Duchesne ✻, propriétaire à Vervins.
Duquenelle, pharmacien, membre de l'Académie de Reims.
Fournaise, instituteur à Roucy.
Gallouzeau de Villepin, artiste à Paris.
Gomart ✻, à Saint-Quentin.
Hachette, ingénieur en chef à Gland ; Paris, boulevard Haussmann, 67.
Lance, architecte du Gouvernement pour les monuments historiques, à Paris.
Lebeau, receveur des contributions indirectes à Wormhontd (Nord).
Lecat, à Montereau (Seine-et-Marne).
Lecomte, principal clerc de notaire à la Ferté-Milon.
Lefebvre, curé-doyen d'Oulchy-le-Château.
Marville, à Trosly.
Matton, archiviste à Laon.
Morsaline, architecte à Château-Thierry.
Nourrit, artiste peintre, à Paris.
Parizot (l'abbé), aumônier à l'hôpital de Laon.

MM. Peigné-Delacourt, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue de Cléry.

Persin, curé de Bois-lès-Pargny.

Petit (Victor) ✻, correspondant du Comité des arts et monuments à Paris.

Pilloy, à Laon.

Pistoye (de) O. ✻, chef de division au Ministère des travaux publics, à Paris.

Pompery (Charles de), au château de Salsogne.

Poquet, chanoine, curé-doyen de Berry-au-Bac, membre du Comité historique.

Renard, à Château-Thierry.

Souliac, correspondant du Comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.

Tourneux (Joseph), directeur au collége de Vervins.

Tronchet, à Villers-Cotterets.

Tugny (de), propriétaire à Beaurieux.

Vertus (de), maire de Brécy.

Membres honoraires

MM. Boittelle G. O. ✻, sénateur, ancien préfet de l'Aisne, à Paris.

Didron ✻, directeur des *Annales archéologiques*.

Quinette de Rochemont (le baron), conseiller d'État, ancien maire de Soissons, boulevard Haussmann, 67.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIX-NEUVIÈME VOLUME

Du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.*

1865

PREMIÈRE SÉANCE

Pages.

Compte rendu par M. de Laprairie des travaux de l'année..... 7

Mémoire sur le jubé de la cathédrale de Soissons, à l'occasion du projet qu'on a de le détruire; par M. l'abbé Pécheur, secrétaire..... 13

La gloire de la cathédrale de Soissons renaissante, en 1768 et 1769, par les soins de Mgr l'Évêque et du Chapitre, secondés des libéralités de Sa Majesté; par l'abbé de Rozay, doyen du Chapitre de Soissons.... 36

DEUXIÈME SÉANCE

Notice sur l'évangéliaire donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons; par M. Édouard Fleury..... 49

TROISIÈME SÉANCE

épertoire archéologique du canton d'Oulchy-le-Château, par MM. Prioux et Pécheur..... 133

QUATRIÈME SÉANCE

Pages.

Sépultures de Quincy-sous-le-Mont, par M. Prioux 172
Répertoire archéologique du canton de Vic-sur-Aisne, par M. l'abbé Pécheur 175

CINQUIÈME SÉANCE

Manuel des cérémonies pour les religieuses de l'abbaye Sainct-Estienne-lès-Soissons, communication de M. Prioux 202
La Flore fossile du Soissonnais de M. Watelet, par M. Calland 205
Document sur une peste à Soissons en 1668, communication de M. Vuaflart 226

SIXIÈME SÉANCE

Rapport sur l'excursion de 1865 : église d'Aizy, chapelle de Sainte-Berthe à Filain, château de Soupir, la cour de Soupir, vendangeoir de Fénelon, église de Soupir ; par l'abbé Pécheur..... 231

SEPTIÈME SÉANCE

Analyse d'un partage de la terre de Muret en 1399 ; par M. de Laprairie 260

HUITIÈME SÉANCE

Lettre sur l'inscription de Nizy-le-Comte ; par M. le conseiller de Vuillefroy 269

NÉUVIÈME SÉANCE

Note sur l'inscription du musée de Lyon concernant un Soissonnais ; par M. Prioux..... 275
Les sépultures de Pommiers, par M. Calland 288

DIXIÈME SÉANCE

Pages.

Suppression du couvent des Célestins de Villeneuve, sous Mgr de Bourdeilles; par M. Suin..... 310

Notice sur l'authenticité des reliques de saint Yved et de saint Victrice et sur leur nouvelle translation en 1865 par le cardinal de Bonnechose; par M. l'abbé Henri Congnet..... 319

Gervais de Bazoches, prince et gouverneur de Tibériade, par M. Stanislas Prioux..... 351

ONZIÈME SÉANCE

Fac-simile du siége de Soissons en 1617; par M. Gomart, de Saint-Quentin 370

Excursion archéologique faite à Saint-Guilain, près Allemans; par M. de Laprairie..... 371

Compte rendu de M. de Laprairie sur l'ouvrage de M. Fleury intitulé : *Le manuscrits de la bibliothèque de Soissons*..... 374

Note sur *Monticurtis*, par l'abbé Pécheur..... 377

Armorial général de l'élection de Soissons, publié d'après le recueil officiel dressé par ordre de Louis XIV en 1696 ; par M. Édouard de Barthelemy..... 378

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU DIX-NEUVIÈME VOLUME

Du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.*

A

Académie de Soissons (membres en 1779, de l'ancienne), 130.
Age de pierre et sépultures gauloises, 118.
Aizy (note sur l'église d'), 233.
Ambleny (notes archéologiques sur), 175.
Architecture (indication d'un traité sur l'), 5.
Arcy-Sainte-Restitute (notes archéologiques sur), 134.
Armorial de l'élection de Soissons, 378.

B

Bagneux (notes archéologiques sur), 177.
Beugneux (notes archéologiques sur), 136.
Berny-Rivière (notes archéologiques sur), 178.
Berry-Saint-Christophe (notes archéologiques sur), 179.
Bieuxy ou le Petit-Bucy (notes archéologiques sur), 179.
Branges (notes archéologiques sur), 140.
Breny (notes archéologiques sur), 141.
Bureau de la Société, 5.
Buzancy (notes archéologiques sur), 142.

C

Célestins de Villeneuve (observations sur la suppression des), 310.
Chapelle Sainte-Berthe à Filain (réparation de la), 234.
Chacrise (notes archéologiques sur), 143.
Chaudun (notes archéologiques sur), 142.
Cœuvres et Valsery (notes archéologiques sur), 181.
Commission nommée par M. le Sous-Préfet, 117.
Compte rendu par le Président des travaux de la Société, 7.
Corbelet (lettre de M. l'abbé), 308.
Cramailles (notes archéologiques sur), 145.
Cugny (notes archéologiques sur), 147.
Cuéry Housse (notes archéologiques sur), 148.
Cuisy en Almont (notes archéologiques sur), 179.
Cutry (notes archéologiques sur), 183.

D

Documents relatifs au Soissonnais, 280.
Dons faits au Musée, 127, 167, 174, 229, 305, 309, 366.
Droisy (notes archéologiques sur), 149.

E

Épagny (notes archéologiques sur), 180.
Étienne (Saint) (manuel des cérémonies de), 202.
Évangéliaire de Saint-Médard (notice sur l'), 49.

F

Fénelon (le vendangeoir de), 253.
Filain, chapelle de Sainte-Berthe, 234.

Flore fossile du Soissonnais (travail sur la), 205.
Fontenoy (notes archéologiques sur), 184.
Fouilles à Quincy-sous-le-Mont, 172.

G

Gervais de Bazoches, par M. Prioux, 351.
Gloire de la cathédrale de Soissons (ancien document intitulé), 36.
Guérin (épitaphe de Jacques), 122.
Guilain (Saint-), près Allemans, 371.

H

Hartennes (notes archéologiques sur), 151.

I

Inscriptions diverses, 138, 201, 276.

J

Jubé de la cathédrale de Soissons (mémoire sur le), 13.

L

Launoy (notes archéologiques sur), 152.
Laversine (notes archéologiques sur), 185.
Liste des membres de la Société, 457.

M

Maast et Violaine (notes archéologiques sur), 153.
Manuscrits de la bibliothèque de Soissons, 374.

Missy-au-Bois (notes archéologiques sur), 179.
Montgru (notes archéologiques sur), 154.
Monticurtis, 377.
Montigny-l'Engrain (notes archéologiques sur), 186.
Morsain (notes archéologiques sur), 187.
Muret (notes archéologiques sur 154 analyses d'un partage de la terre de), 260.

N

Nanteuil-sous-Muret (notes archéologiques sur), 156.
Nizy-le-Comte (lettre sur l'inscription de), 271.
Nomination de membres de la Société, 47, 169.
Nouvron-Vingré (notes archéologiques sur), 188.

O

Osly-Courtil (notes archéologiques sur), 189.
Oulchy-la-Ville (notes archéologiques sur), 157.
Oulchy-le-Château (notes archéologiques sur), 158.
Ouvrages offerts à la Société, 6, 48, 129, 199, 259, 269 275, 307, 370.

P

Parcy (notes archéologiques sur), 160.
Pernant (notes archéologiques sur), 189.
Petit (renseignements sur la famille), 125.
Plessier-Huleux (notes archéologiques sur), 160.

Q

Quincy-sous-le-Mont (description de tombes trouvées à), 172.

R

Répertoire archéologique du canton d'Oulchy-le-Château, 133 ; du canton de Vic-sur-Aisne, 176.
Ressons-le-Long (notes archéologiques sur), 191.
Rosières (notes archéologiques sur), 161.
Rozay-le-Grand (notes archéologiques sur), 161.

S

Saconin (notes archéologiques sur), 192.
Saint-Bandry (notes archéologiques sur), 193.
Saint-Pierre-Aigle (notes archéologiques sur), 193.
Saint-Remy-Blanzy (notes archéologiques sur), 163.
Sceau de l'hospice de l'abbaye Notre-Dame, 126.
Séances de la Société, 5, 47, 129, 169, 199, 230, 259, 269, 275, 307 et 370.
Sépultures anciennes, 172 ; de Pommiers, 258.
Siége de Soissons en 1617, 370.
Société d'agriculture (liste des membres de la) en 1779.
Soissons (peste en 1668 à), 226.
Soupir (observation sur l'église de), 237.

T

Table des matières, 460.
Tartiers (notes archéologiques sur), 19 .
Taux (notes archéologiques sur), 164.
Tigny (notes archéologiques sur), 165.

V

Valsery (notes archéologiques sur), 182.
Vesaponin (notes archéologiques sur), 195.

Vic-sur-Aisne (notes archéologiques sur), 196.
Vierzy (notes archéologiques sur), 165.
Villemontoire (notes archéologiques sur), 166.

Y

Yved et Victrice (notice sur l'authenticité et la translation des reliques des saints), 319, 350.
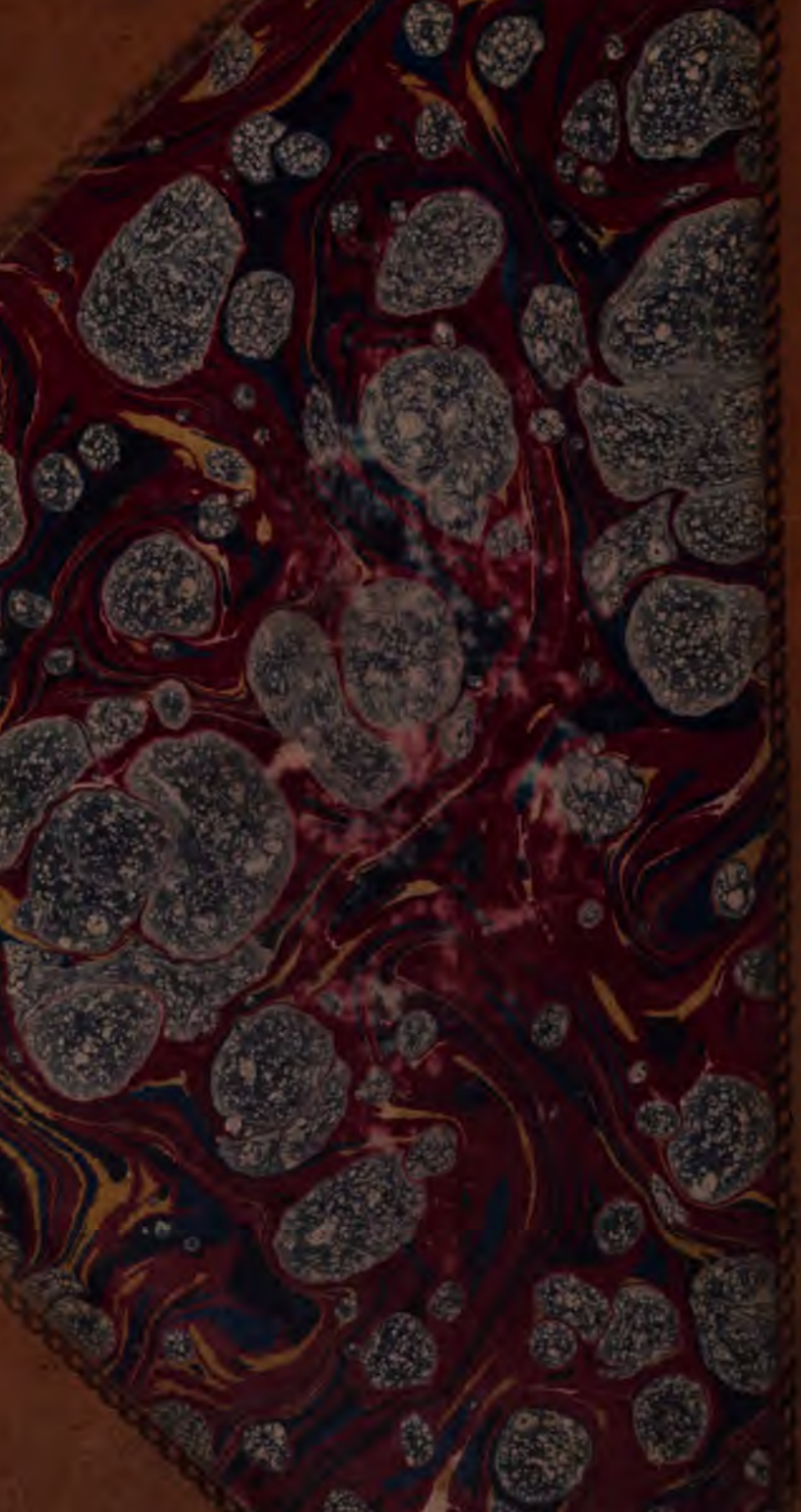
Paris. — Typ. PILLET fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.